

REPUBLIQUE DU SENEGAL

-----

**Banque Mondiale**  
Programme RuralStruct



## **Les implications structurelles de la libéralisation sur l’agriculture et le développement rural au Sénégal**

*Rapport final de la première phase*

*Réalisé par :*

Dr Jacques Faye, Sociologue rural, Chef d’équipe, IPAR  
Dr Mamadou Dansokho, Macro-économiste, CREA  
Dr Cheikh Oumar BA, Sociologue rural, IPAR  
Dr Pape Nouhine Dièye, Economiste agricole, ISRA

*Avec la collaboration de :*

Della Koutcho Diagne, socio-économiste, IPAR  
Madicke Niang, ingénieur en planification économique, stagiaire IPAR

Janvier 2007

## Liste des sigles et acronymes

ACEP : Alliance de crédit et d'épargne pour la production  
ANCAR : Agence nationale de conseil agricole et rural  
APIX : Agence chargée de la promotion de l'investissement et des grands travaux  
APOV : Association des producteurs d'oignon de la vallée  
ARM : Agence de régulation des marchés  
ASPRODEB : Association pour la promotion du développement à la base  
BIT : Bureau international du travail  
BM : Banque mondiale  
BNDS : Banque nationale de développement du Sénégal  
BSD : Banque sénégalaise de développement  
CEDEAO : Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest  
CERP : Centre d'expansion rural polyvalent  
CERPOD : Centre d'études et de recherche sur la population et le développement  
CILS : Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel  
CNCR : Conseil national de concertation et de coopération des ruraux  
CONAFOP : Comité national des filières oignon et pomme de terre  
COVAPE : Compagnie ouest africaine de valorisation des produits d'élevage  
CNUCED : Conférence des Nations-Unies sur le commerce et le développement  
CPSP : Caisse de péréquation et de stabilisation des prix  
CRAD : Centre régional d'assistance au développement  
CREA : Centre de recherches en économie appliquée  
CSE : Centre de suivi écologique  
CSS : Compagnie sucrière sénégalaise  
DAPS: Direction de l'analyse, de la prévision et de la statistique  
DCEF : Direction de la coopération économique et financière  
DPS : Direction de la prévision et des statistiques  
DSRP : Document de stratégie de réduction de la pauvreté  
EMUS : Enquêtes sur migration et urbanisation au Sénégal  
ENDA/GRAF : Environnement et développement du Tiers Monde/Graf  
ESAM : Enquête sénégalaise auprès des ménages  
ESIS : Enquête sénégalaise sur les indicateurs de santé  
FAO : Fonds des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
FPA : Financement de la production agricole  
FMI: Fonds monétaire international  
FNGIEHS : Fédération nationale des GIE horticoles au Sénégal  
GDS : Grands domaines du Sénégal  
GIE : Groupe d'intérêt économique  
GRS : Groupe de réflexion Stratégique  
GTZ : Coopération allemande  
IMF : Institution de micro finance  
IPAR : Initiative prospective agricole et rurale  
IRD: Institut de recherche pour le développement  
ISRA : Institut sénégalais de recherches agricoles  
ITA : Institut de technologie alimentaire  
LPDA : Lettre de politique de développement agricole  
PIB : Produit intérieur brut  
PNUD : Programme des nations-unies pour le développement  
MAE : Ministère de l'agriculture et de l'élevage

MEPN : Ministère de l'environnement et de la protection de la nature  
MEF: Ministère de l'économie et des finances  
NPA : Nouvelle politique agricole  
OCA : Office de la commercialisation agricole  
ONCAD : Office national de commercialisation et d'assistance au développement  
OMC : Organisation mondiale du commerce  
OMVS : Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal  
OPS : Organismes privés stockeurs  
PAPEL : Programme d'appui à l'élevage  
PASA : Programme d'ajustement du secteur agricole  
PDMAS : Programme pour le développement des marchés au Sénégal  
PISA : Programme d'investissement du secteur agricole  
PMA : Pays les moins avancés  
PME : Petite et moyenne entreprise  
PMI : Petite et moyenne industrie  
PNDA : Programme national de développement agricole  
PSAOP : Programme des services agricoles et d'appui aux producteurs  
PTIP : Programme triennal d'investissement prioritaire  
RNA: Recensement national agricole  
RNB : Revenu national brut  
RGPH : Recensement général de la population et de l'habitat  
SAED : Société nationale d'aménagement et d'exploitation des terres du delta du Fleuve  
Sénégal et des vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé  
SCA : Stratégie de croissance accélérée  
SIP : Société indigène de prévoyance  
SODEVA : Société de développement et de vulgarisation agricole  
SODEFITEX : Société de développement des fibres textiles  
SOMIVAC : Société pour la mise en valeur agricole en Casamance  
SONACOS : Société nationale de commercialisation des oléagineux du Sénégal  
SRDR : Société régionale de développement rural  
TEC : Tarif extérieur commun  
TVA : Taxe sur la valeur ajoutée  
UE : Union européenne  
UEMOA : Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest  
UICN: Union mondiale de la nature  
UNIRIZ : Union nationale interprofessionnelle du riz  
UPPRAL : Union des producteurs et préposés du rayon laitier

# SOMMAIRE

<b>LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES</b> .....	2
<b>SOMMAIRE</b> .....	4
<b>AVANT-PROPOS</b> .....	5
<b>INTRODUCTION</b> .....	6
<b>I. PLACE ET ROLES DE L'AGRICULTURE SENEGALAISE : LES PRINCIPAUX DETERMINANTS DES CHANGEMENTS STRUCTURELS</b> .....	7
1.1. Repères géographiques et historiques .....	7
1.2. Caractéristiques générales du pays et de sa population.....	9
1.3. Caractéristiques générales de l'économie et ses grandes tendances .....	19
1.4. Caractéristiques du secteur agricole et rural .....	34
<b>II. La structure des marchés agricoles et agro-alimentaires et leur évolution</b> .....	56
2.1. Marché des produits .....	56
2.2. Le marché des facteurs .....	79
2.3. L'évolution des prix relatifs .....	85
2.4. <i>Le marché du conseil agricole</i> .....	90
2.5. <i>Le marché du travail</i> .....	92
2.6. <i>Le marché foncier</i> .....	93
<b>III. Les processus de segmentation des structures de production : facteurs explicatifs et conséquences structurelles</b> .....	95
3.1. Le caractère familial de l'agriculture sénégalaise .....	95
3.2. Le processus de segmentation et de différenciation par région .....	118
3.3. Les facteurs explicatifs du changement .....	129
<b>IV. Risques et blocages identifiables, possibilités d'adaptation et recompositions en cours</b> .....	132
4.1. Groupes sociaux et lieux vulnérables.....	132
4.2. Les options de sortie d'impasse .....	137
4.3. Les nouvelles formes de la ruralité .....	157
<b>Conclusion et perspectives</b> .....	159
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	163
<b>ANNEXES</b> .....	169

## AVANT-PROPOS

Le programme RuralStruc est un programme d'étude et de recherche dont l'objectif est de proposer une analyse renouvelée sur les processus de libéralisation et d'intégration économique, dépassant la seule dimension commerciale, et sur leurs conséquences sur l'agriculture et le secteur rural des pays en développement. Il est mis en œuvre par la Banque mondiale en collaboration avec la Coopération française sur une durée de deux ans (2006 à 2008).

Les principaux thèmes traités par le programme, à partir d'une approche comparative, sont : (i) les impacts de la nouvelle configuration des marchés mondiaux et de la compétition internationale sur les structures de production et de commercialisation nationales ; (ii) le processus de transition démographique et ses incidences en termes d'emploi (du rural et de l'agricole vers l'urbain) avec le repérage des blocages qui engendrent les migrations internationales ; (iii) les recompositions des économies rurales liées au développement de la pluri-activité, des migrations et des transferts de revenus.

Le programme vise à : (i) améliorer et renforcer le référentiel disponible sur la libéralisation et l'impact du processus de mondialisation ; (ii) alimenter le débat (interne à la Banque mondiale, entre la BM et les autres bailleurs de fonds et entre les bailleurs et les pays partenaires) ; (iii) proposer des recommandations pour l'élaboration de politiques adaptées au nouveau contexte. Il repose sur un dispositif comparatif de sept pays correspondant à des stades différents du processus de libéralisation et d'intégration économique. Il inclut d'une part le Mexique, engagé depuis 15 ans dans une alliance commerciale avec les Etats-Unis et le Canada, de l'autre 4 pays d'Afrique sub-saharienne – le Mali, le Sénégal, le Kenya et Madagascar – où ces processus sont en cours et se renforcent, ainsi que deux pays en situation « intermédiaire » - le Maroc et le Nicaragua - nouvellement engagés dans des traités de libre-échange.

Au Sénégal, la première phase du programme qui fait l'objet du présent rapport est conduit sous l'égide de l'ASPRODEB (Association Sénégalaise pour la Promotion du Développement à la Base) qui a mobilisé une équipe nationale<sup>1</sup>. Le portage institutionnel s'effectue dans le cadre de l'Initiative Prospective Agricole et Rurale (I-PAR) qui regroupe les partenaires du débat sur les politiques agricoles et rurales : CNCR, DAPS, ISRA et ENDA GRAF. Ces quatre institutions sont engagées dans un processus de réflexion prospective sur « le Sénégal à l'horizon 2030 : d'une société paysanne à une société urbaine ? ».

Le programme RuralStruc comporte deux grandes phases de terrain :

- (i) une première phase (Avril 2006 à Octobre 2006) pour des études générales par pays, destinées à proposer une synthèse nationale sur les dynamiques de changement structurel dans l'agriculture et leurs conséquences sur l'économie rurale. Cette phase a été lancée par un atelier international regroupant des représentants des 7 équipes nationales, organisé en avril 2006 à Mbour au Sénégal. Elle sera clôturée par un deuxième atelier qui aura lieu à Marrakech-Maroc fin novembre 2006 où seront débattus et analysés les sept rapports-pays.
- (ii) une seconde phase (Janvier à Octobre 2007) lors de laquelle des études de cas plus spécifiques avec enquêtes seront conduites, à partir des résultats des études pays, afin d'affiner des thématiques structurantes comme le développement des systèmes contractuels ou le rôle des revenus migratoires.

---

<sup>1</sup> Jacques Faye, Cheikh Oumar BA, Pape Nouhine Dieye et Mamadou Dansokho, avec l'appui de deux assistants : Della Koutcho Diagne et Madické Niang.

## INTRODUCTION

Le Sénégal est le premier pays d'Afrique de l'Ouest à s'engager avec les institutions de Bretton Woods dans les politiques d'ajustement structurel. Dès 1978, la crise de l'économie sénégalaise, en particulier de l'économie agricole, et ses conséquences sur les finances publiques, ont contraint le gouvernement à mettre en place, en accord avec le FMI, un programme de stabilisation, puis de redressement économique et financier (PREF, 1979).

Le secteur agricole est largement dominé par des exploitations de type familial qui concentrent plus de 95% des agriculteurs du pays. Les 5% restant sont constitués de quelques gros producteurs avec des superficies plus importantes et des moyens de plus en plus modernes : il s'agit généralement des producteurs appartenant aux grandes familles religieuses et traditionnelles. Et comme le note le PNDA (2005), « à côté d'une agriculture familiale polyvalente émerge une agriculture moderne basée sur une logique d'investissement et de recherche de rentabilité des capitaux mis en œuvre. Ces exploitations sont essentiellement présentes dans les zones périurbaines et les zones irriguées à maîtrise d'eau, elles emploient 1% de la population active et contrôlent 5% des terres agricoles ».

Près de trente ans après, ces politiques sont toujours en vigueur. Manifestement, elles n'ont pas atteint leurs objectifs. La production agricole totale stagne, voire régresse légèrement (jusqu'à 1% par an, entre 1980 et 1988), alors que la population rurale augmente d'environ 2% par an. La pauvreté, l'exode rural et la dégradation des ressources naturelles n'ont jamais atteint une telle ampleur. Le chômage et la sous occupation restent le lot de centaines de milliers d'actifs. Avec la croissance élevée de la population, ce phénomène risque de s'amplifier.

Les tentatives d'émigration clandestine des jeunes vers l'Europe, constatées depuis plusieurs années, soulignent l'urgence de définir et de mettre en œuvre des politiques économiques efficaces pour réduire la pauvreté et offrir aux jeunes des perspectives d'avenir.

Un des intérêts de l'étude agricole sur le Sénégal est que cette ancienne colonie française a la plus vieille économie de rente en Afrique de l'Ouest. Sous plusieurs aspects, ce système semble avoir atteint ses limites. Samir Amin disait en 1971, dans son ouvrage « l'Afrique de l'Ouest bloquée » : « les difficultés du Sénégal proviennent de la spécialisation arachidière qui a épuisé depuis longtemps ses possibilités et a engagé le pays dans une voie sans issue ». L'autre intérêt de l'étude sur le Sénégal est qu'il est un des rares pays d'Afrique au Sud du Sahara à n'avoir connu ni guerre civile, ni coup d'état. Le pays a donc bénéficié d'une longue période de stabilité pour mener des politiques publiques avec un appui très important des partenaires au développement. La présente étude sur « les implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural au Sénégal » porte sur la période 1950-2006.

Le rapport est organisé en quatre chapitres. Le premier traite de la place et du rôle de l'agriculture dans la configuration nationale et met l'accent sur les principaux déterminants des changements structurels. Le second chapitre décrit la structure des marchés agricoles et agro-alimentaires et de leur évolution. Quant au troisième chapitre, il analyse le processus de segmentation des structures de production, et rappelle les tendances observées et leurs conséquences structurelles. Enfin, le quatrième chapitre identifie les risques et blocages, analyse les possibilités d'adaptation et précise les recompositions en cours.

# **I. PLACE ET ROLES DE L'AGRICULTURE SENEGALAISE : LES PRINCIPAUX DETERMINANTS DES CHANGEMENTS STRUCTURELS**

## **1.1. Repères géographiques et historiques**

### **1.1.1. Situation géographique du Sénégal**

Situé à l'extrême ouest du continent africain, entre les latitudes 12° et 17° nord et les longitudes 11° et 18° ouest, le Sénégal couvre une superficie de 196 720 km<sup>2</sup>. Il est limité au nord par la Mauritanie, à l'est par le Mali, au sud-est par la Guinée Conakry, au sud par la Guinée-Bissau. La République de Gambie, ancien territoire britannique, dessine une enclave de 300 km de long sur 20 km de large.

### **1.1.2. Un pays bâti autour de la traite arachidière**

L'espace étudié a été la première colonie française en Afrique de l'Ouest et la première à être intégrée à l'économie de traite agricole à la suite de l'abolition de la traite négrière en 1817 et de l'interdiction des captifs de case en 1887. L'arachide introduite au XV<sup>e</sup> siècle par les traitants portugais à partir de l'Amérique était une culture de subsistance. C'est dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle que la France décide de coloniser ce qui deviendra l'Etat du Sénégal et d'en faire un producteur d'arachide pour satisfaire ses besoins en oléagineux. La mise en place du système d'économie de traite arachidière a été déterminante pour l'histoire du Sénégal. Elle l'a structuré sur les plans spatial, sociopolitique et économique.

Quelques rappels sur les périodes antérieures sont nécessaires pour comprendre la période qui a suivi la deuxième guerre mondiale. Ce qui deviendra la colonie du Sénégal sort de la période de la traite négrière exsangue, déstructurée et plongée dans une profonde crise sociale (Barry, 1991). Les pouvoirs aristocratiques qui occupent l'espace compris entre le fleuve Sénégal et le fleuve Gambie se résolvent difficilement à perdre leurs principales sources de revenus que constituent le commerce des esclaves et l'exploitation des captifs de case. Ils se heurtent aux mouvements islamiques qui se développent et qui s'érigent en protecteurs des paysans et plus tard des anciens captifs de case et des castes d'artisans. Les deux forces sociales seront défaites par la France qui conquiert le territoire dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Elles seront mises à contribution par les colonisateurs pour administrer le territoire et collaborer au développement de l'économie arachidière : les anciennes aristocraties comme auxiliaires de l'administration coloniale et les confréries musulmanes qui caractérisent l'islam sénégalais comme les principaux meneurs de la colonisation agricole du territoire.

Le pacte colonial qui définit les relations entre la métropole et sa colonie exige que celle-ci soit administrée et se développe avec ses propres ressources financières. Les relations commerciales avec la métropole sont basées sur l'exclusivité : produire des matières premières pour approvisionner l'industrie de la métropole et importer les productions de celle-ci. Il s'agit d'investir le moins possible dans l'administration et l'économie de la colonie tout en tirant le maximum de profit<sup>2</sup>. Après quelques tentatives d'implanter des colons dans la zone irrigable de la vallée du Sénégal, le choix est vite fait d'un développement de la culture de l'arachide au sein des systèmes de production traditionnels et donc de mettre les paysans

---

<sup>2</sup> Les natifs des communes de Saint-Louis, Gorée, Rufisque et Dakar ont le statut de villages français.

sénégalais au travail au profit de la métropole. L'administration coloniale se met au service des maisons de commerce. Les politiques mises en œuvre concernent principalement : (i) la construction d'infrastructures portuaires, ferroviaires et routières pour évacuer les récoltes vers les ports et distribuer les produits importés, (ii) une vaste politique de main d'œuvre qui comporte deux aspects : la colonisation des terres inoccupées et de transhumance à partir de la partie ouest et centre du territoire en s'appuyant principalement sur les hiérarchies religieuses, l'organisation de migrations saisonnières de travailleurs agricoles à partir des régions périphériques de la colonie et surtout des colonies voisines du Soudan (Mali actuel) et de la Guinée pour la culture (les navétanes) et pour la récolte (les firdous). A partir des années trente et surtout des années cinquante, les autorités coloniales préparent l'introduction de nouvelles technologies basées sur les semences améliorées, l'engrais et la traction animale, mais qui ne connaîtront une réelle diffusion qu'après l'indépendance. Les paysans sont aussi d'autorité membres des sociétés indigènes de prévoyance pour leur approvisionnement en semences, les prêts de soudure et plus tard la commercialisation primaire de l'arachide. Les maisons de commerce françaises qui ont le monopole de l'exportation de l'arachide et de l'importation des produits manufacturés s'appuient sur les traitants sénégalais et libano-syriens.

L'influence politique des maisons de commerce leur permet d'imposer les règles du jeu et leurs prix, et donc d'accaparer l'essentiel des plus values dégagées par l'économie de traite. Une part minimale est laissée aux intermédiaires et aux producteurs. Les paysans soumis à l'impôt de capitation n'ont d'autre choix que de s'adonner à cette culture qui leur apporte néanmoins les revenus monétaires permettant d'acheter les produits manufacturés importés.

Ce n'est qu'à partir de la Première guerre et surtout de la Deuxième guerre mondiale que des huileries et d'autres industries seront implantées au Sénégal, principalement à Dakar, pour approvisionner les colonies de la fédération française d'Afrique de l'Ouest.

Le statut d'indigénat qui était celui des populations en dehors des natifs des quatre communes (1) est aboli en 1946. La vie politique s'élargit à l'ensemble du territoire. Ceci permet la création du Bloc démocratique sénégalais (BDS) qui se veut le parti du monde rural face à la section sénégalaise du SFIO parti des originaires des quatre communes. L'autonomie interne est octroyée en 1957, puis l'indépendance en 1960. Le pouvoir revient à l'Union progressiste sénégalaise (UPS issue de la fusion BDS/SFIO) qui se réclame du socialisme africain dans le cadre d'un régime parlementaire. La constitution d'une fédération avec l'actuelle République du Mali ne dure pas un an. C'est sous la responsabilité du président du conseil de gouvernement, Mamadou Dia, qu'une véritable politique de sortie de l'économie de traite est formulée et connaît un début de mise en œuvre.

Cette remise en cause du système de traite arachidière sous l'autorité et au bénéfice du nouvel Etat remet en cause les intérêts des maisons de commerce, des traitants sénégalais et libano-syriens, mais aussi des hiérarchies confrériques et des anciens auxiliaires de l'administration coloniale. Elle sera de courte durée, le président du conseil étant dès 1962 renversé. L'administration du développement mise en place est conservée. Les intermédiaires religieux, traditionnels et les leaders politiques les mettent sous influence ou les contrôlent. Ainsi à l'ancienne collaboration entre les intérêts coloniaux et ses intermédiaires se substitue une collaboration entre ces derniers et les nouvelles élites politiques.

Le parti qui se confond avec l'Etat, réussit à garder le pouvoir jusqu'aux élections présidentielles de 2000, malgré les sécheresses répétées, le malaise paysan des années 1968 et



surtout la grave crise de 1968. Le régime sera progressivement fragilisé par les politiques d'ajustement structurel qui démarrent au Sénégal dès 1978, avec un programme de stabilisation, et un programme de redressement économique et financière l'année suivante. Ainsi, de tous les Etats d'Afrique au Sud du Sahara, le Sénégal est le seul à n'avoir connu en quarante six ans d'indépendance ni guerre civile, ni coup d'Etat militaire. La création d'un mouvement indépendantiste au sud du territoire au début des années 1980 est la seule menace à l'ordre public. Le Sénégal a ainsi connu 46 ans de stabilité politique. Une alternance politique est intervenue en 2000. Cette expérience exceptionnelle en Afrique a sans doute permis au Sénégal de recevoir le plus d'aide au développement par habitant. Alors que le régime précédent s'est toujours réclamé du socialisme, le nouveau se réclame partisan de l'économie libérale.

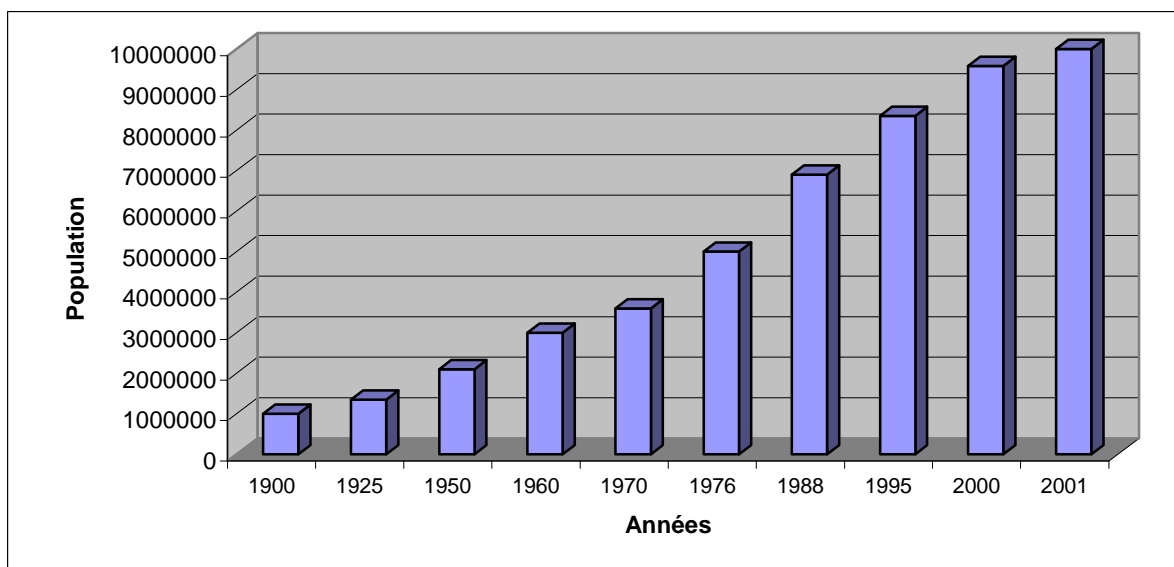
Les gouvernements qui se sont succédés ont pu mener, dans un contexte politique sans rupture et un partenariat stable avec les bailleurs de fonds, leurs programmes de développement agricole et rural. La coopération monétaire dès les indépendances entre l'ancienne puissance coloniale et ses anciennes colonies d'Afrique de l'Ouest francophone reste solide. Le Sénégal est membre de la zone CFA. Une coopération avec la Communauté européenne s'est mise en place dès l'indépendance. Le Sénégal participe à toutes les structures de coopération mises en place au sein de la sous région : CILSS, UEMOA, CEDEAO. Le Sénégal est aussi signataire de la quasi-totalité des accords élaborés dans le cadre africain et du système des nations unies.

## **1.2. Caractéristiques générales du pays et de sa population**

### ***1.2.1. Un pays en transition démographique***

La population est estimée à 11. 197.100 habitants en 2005 (DPS). La première enquête démographique de 1960 estime la population à 3,1 millions d'habitants. Les recensements de 1978 et de 1988 donnent respectivement 4,998 et 6,893 millions d'habitants. La croissance de la population a débuté avec le deuxième quart du vingtième siècle, avec la mise en place d'infrastructures et de services publics qui ont permis la réduction de la mortalité. En effet, la population du Sénégal est évaluée à 1 millions en 1900 et à 2 millions en 1950, soit un doublement sur cinquante ans. Elle fait plus que doubler lors du recensement de 1978, 28 ans plus tard.

**Figure 1 : Evolution de la population du Sénégal de 1900 à 2001**



Le taux de croissance de la population qui était estimé à 2.9 % entre 1965-1980, 3 % entre 1980-1989, 3,2 entre 1989-2000 ne serait plus que de 2.3 % actuellement. Cette baisse du taux de croissance s'explique par la baisse de la fécondité des femmes et de la mortalité. L'indice synthétique de fécondité au niveau national passe de 7,1 enfants en 1978 à 6,6 en 1986 et 5,2 en 1998.

La baisse de la fécondité est surtout le fait des femmes en milieu urbain et est ancienne. Une baisse beaucoup plus lente mais réelle est aussi constatée depuis les années 1970 en milieu rural. L'indice synthétique de fécondité en milieu urbain passe de 6,6 en 1978 à 3,9 en 1999, alors qu'en milieu rural, il passe aux mêmes dates de 7,5 à 6,1. Les données disponibles montrent que la fécondité est très liée au niveau d'instruction et au lieu de résidence (*tableau 1*).

**Tableau 1 : Evolution de l'indice synthétique de fécondité entre 1978 et 1999 selon le niveau d'instruction et le lieu de résidence**

Année	1978	1986	1993	1997	1999
<b>Niveau d'instruction</b>					
Aucun	7,4	6,8	6,5	6,3	5,9
Primaire	7,1	5,2	5,7	5,2	4,1
Secondaire et +	3,6	3,7	3,8	3,1	2,7
<b>Milieu</b>					
Urbain	6,6	5,4	5,1	4,3	3,9
Rural	7,5	7,1	6,7	6,7	6,1
<b>Ensemble</b>	<b>7,2</b>	<b>6,6</b>	<b>6</b>	<b>5,7</b>	<b>5,2</b>

Source : EMF 78 ; EDS I, II, III; ESIS 99

La baisse de la mortalité constatée depuis le début des années 1960 s'explique surtout par un fort ralentissement de la mortalité infanto-juvénile (figure 9, en annexe) qui est passée de 287 à 139 ‰ entre 1963 et 1997. Là aussi on note un écart important entre le milieu urbain et le milieu rural. (*Tableau 2*).

**Tableau 2 : Evolution de la mortalité infanto-juvénile entre 1978 et 1999 selon le niveau d'instruction et le lieu de résidence**

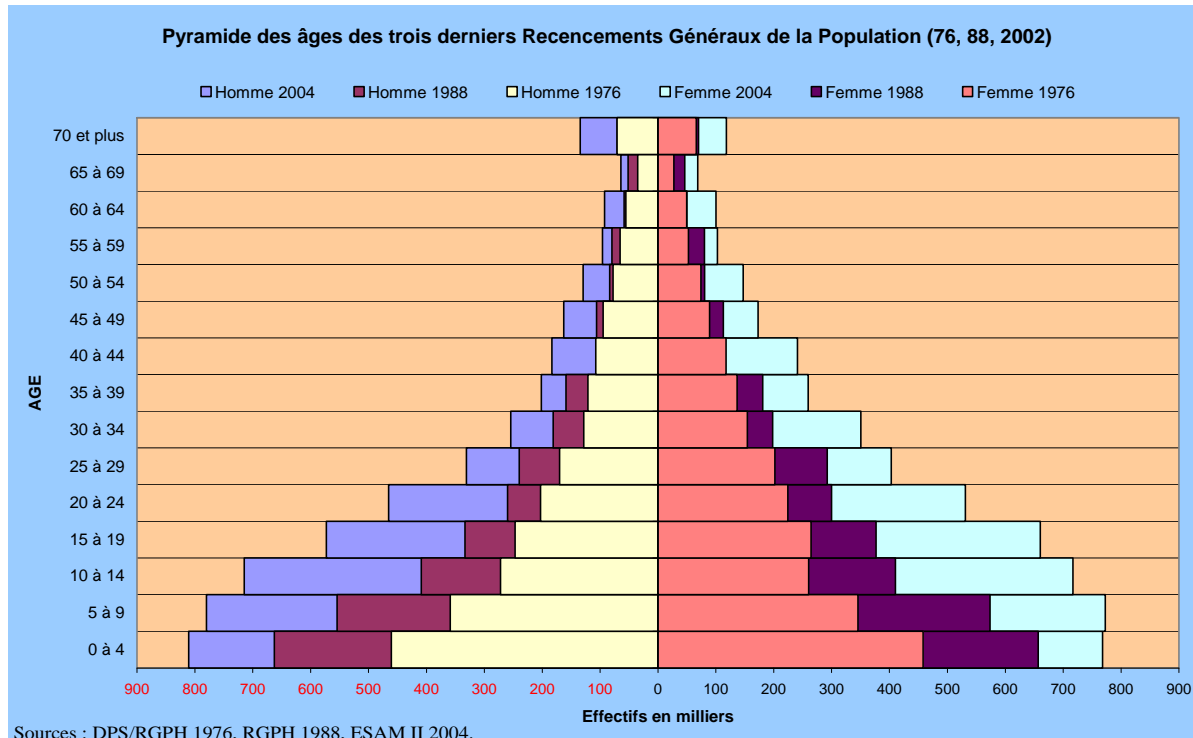
Année	1978	1986	1993	1997	1990
<b>Niveau d'instruction</b>					
Aucun		225,1	170,7	154,3	159,9
Primaire		140,5	98,5	95,8	91,4
Secondaire et +		72,4	52,4	54,5	80,1
<b>Milieu</b>					
Urbain		135,4	101,8	89,4	92,1
Rural		249,6	184,2	165,3	171,2
Ensemble	262	209,5	156,7	139,3	145,3
dont :					
Mortalité infantile	118	91	76	69	70,1
Mortalité juvénile	186	130,4	87,4	75,1	80,9

Source : EMF 78 ; EDS I, II, III; ESIS 99

L'épidémie du SIDA n'a pas d'incidence significative sur la croissance de la population. La prévalence du SIDA reste très faible, entre 1% et 2% de l'ensemble de la population.

Une des caractéristiques principales de la population est sa très grande jeunesse. Comme le montre la pyramide des âges (figure 2), quinze pour cent de la population a entre 0 et 4 ans, 60 % a moins de 20 ans. D'après les données de l'enquête ESAM II de 2004, la population rurale serait légèrement plus jeune que la population urbaine.

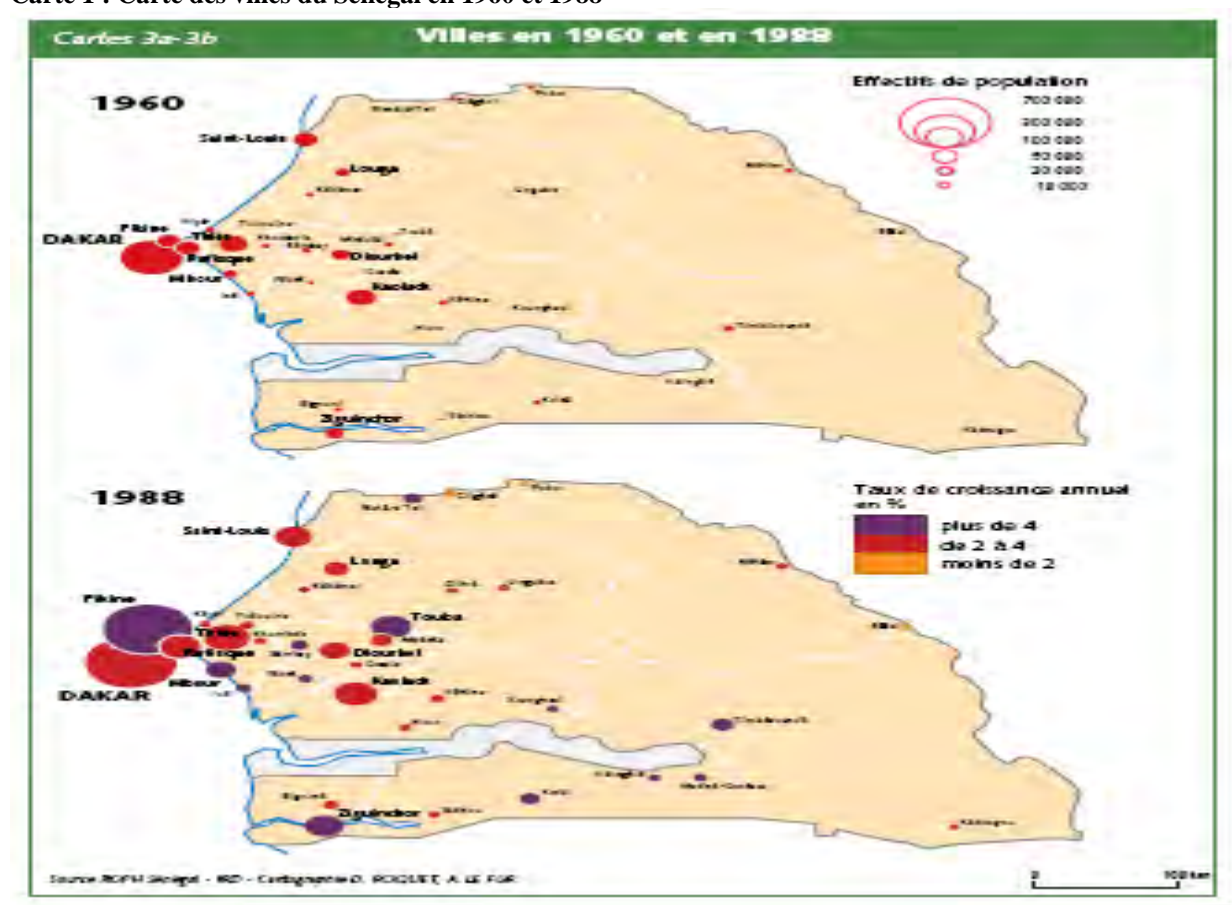
**Figure 2 : Pyramide des âges des trois derniers RGPH (76, 88, 2002)**



### 1.2.2. Une population qui s'urbanise mais qui reste agricole

Une autre caractéristique essentielle de la population est son urbanisation rapide. Entre 1955 et 2000, la population urbaine a doublé sous l'effet de l'exode rural et du reclassement de certaines localités. Le taux de croissance de la population urbaine est très élevé. Il était estimé à 4,5 % par an entre 1960 et 1976 et à 3,8 % entre 1976 et 1988. (ADJAMAGBO, ANTOINE, 2002). Cette progression très rapide est liée à la mise en place et au développement de l'administration coloniale puis nationale, et au développement de la production arachidière. La ville de Saint-Louis, premier comptoir de la traite négrière, est devenue la capitale de la colonie du Sénégal, alors que Dakar érigée en capitale de la fédération de l'Afrique de l'Ouest française est devenue aussi un grand centre commercial et une ville industrielle grâce à son port en eau profonde, à la construction des chemins de fer Dakar-Saint-louis et Dakar-Bamako. Les anciens chefs lieux de cercle administratif ont constitué un tissu de villes secondaires confortées par leur rôle dans le commerce de l'arachide et leur nouvelle fonction de chefs lieux des régions administratives ou de départements administratifs du Sénégal indépendant. Le commerce de l'arachide et des produits importés a aussi favorisé le développement dans les zones de production d'un tissu très dense de petits centres urbains. Ce sont ces anciennes escales de la traite arachidière, anciens chefs lieux de canton qui sont pour la plupart devenus les chefs lieux des sous préfectures. Avec la nouvelle politique de décentralisation menée depuis 1972 et qui a connu un approfondissement avec la régionalisation en 1996, plusieurs gros bourgs ruraux ont été érigés en communes de plein exercice (Carte 1).

Carte 1 : Carte des villes du Sénégal en 1960 et 1988



Il faut, en matière d'urbanisation, distinguer Dakar, les villes principales et les villes secondaires. Dakar concentre plus de la moitié de la population urbaine (43 % en 1955 et 55 % en 2000) et le quart de la population du Sénégal (11 % en 1955 et 24 % en 2000), d'où les

critiques sur la macrocéphalie de la capitale qui couvre seulement 0,3 % de la superficie nationale. Certains auteurs attirent l'attention sur le ralentissement de la croissance urbaine. Si la population urbaine continue à absorber le tiers de la croissance de la population rurale, l'essentiel de la dynamique démographique urbaine est dû à l'accroissement naturel et cet accroissement naturel tend à décroître du fait de la baisse de la fécondité. Ainsi, contrairement à certaines affirmations, l'exode rural aurait tendance à se ralentir ces dernières décennies.

**Tableau 3: Evolution relative de la population urbaine**

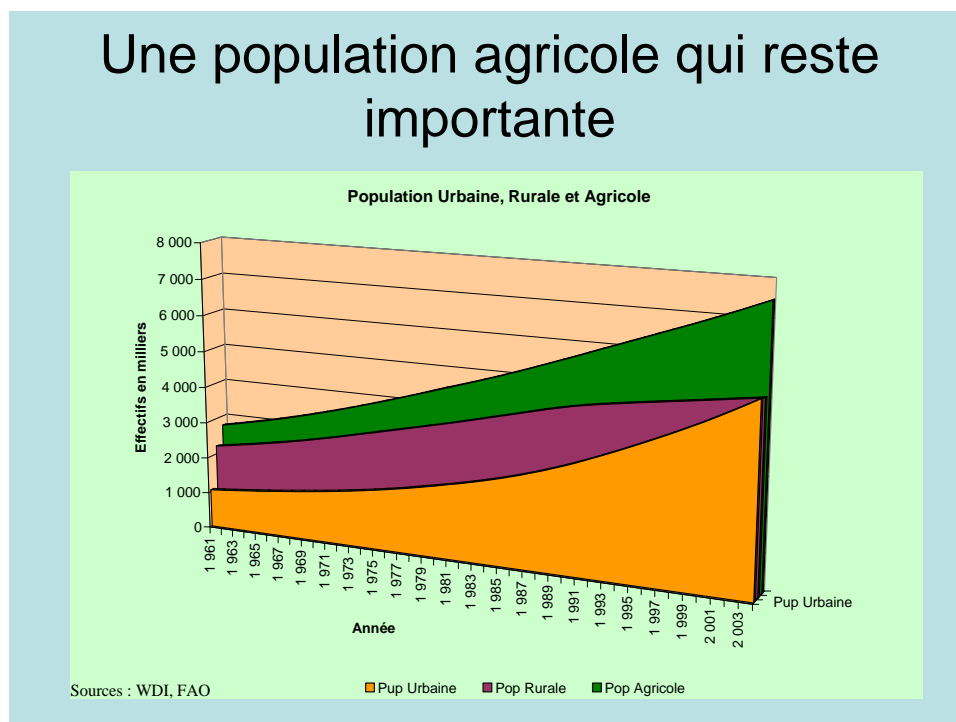
Années	1955	1960	1976	1988	1993	2000*
Pop urbaine/Pop Sénégal	21 %	28 %	36 %	39 %	41 %	44,50 %
Pop Dakar/Pop urbaine	43 %	46 %	45 %	47 %	54,20 %	55 %
Pop Dakar/Pop totale	11 %	12 %	16 %	19 %	21,50 %	24 %

Sources: Recensements de 1955, 1976, 1988, Mainet (1988), DPS (1992 et 1998) ; \* estimations

Les données de l'enquête migration de 1993 (DPS-CERPOD, 1998) montrent que seule Dakar et les villes principales de l'intérieur connaissent une croissance migratoire nette positive, mais modérée. Les villes secondaires et le milieu rural connaissent une croissance migratoire nette négative.

Les migrations internationales ont très peu d'influence sur la population du Sénégal. Le Sénégal qui était considéré comme un pays d'immigration pour les pays de l'Afrique de l'Ouest jusqu'aux années 1970 a connu un net renversement de tendance en devenant un pays d'émigration à partir du début des années 1980 (voir en détail plus loin § 4222).

**Figure 3: Population urbaine, rurale et agricole**



La population urbaine étant définie comme les résidents des localités érigées en communes de plein exercice, la progression de cette population risque de masquer le fait que la population agricole du Sénégal reste très importante. La plupart des communes, surtout moyennes et

petites, ont l'agriculture au sens large, y compris la pêche, pour activité essentielle. La plupart des communautés villageoises de pêcheurs se trouvent englobées dans les villes.

Le graphique ci-dessus compare l'évolution des populations urbaines, rurales et agricoles. On constate qu'en 2004, alors que la population rurale ne compte plus que pour la moitié de la population totale, la population agricole constitue encore 71 % de la population. Ces chiffres montrent le caractère très spécifique de l'urbanisation du Sénégal et de manière générale des pays d'Afrique de l'Ouest. (*tableau 4*).

**Tableau 4 : Age de la population suivant le milieu rural/urbain**

	Moyenne					Taux de croissance				
	1961-80	1981-83	1984-93	1994-2000	2000-04	1961-80	1981-83	1984-93	1994-2000	2001-2004
Population Totale	4 693 978	6 298 147	7 646 054	9 605 356	10 989 702	66%	6%	30%	16%	7%
Population Agricole	3 529 300	4 683 667	5 457 400	6 538 000	7 275 500	63%	5%	23%	13%	6%
Pup Urbaine	1 449	2 132	2 785	3 967	4 915	88%	8%	46%	27%	12%
Pop Rurale	2 841	3 727	4 270	4 789	5 062	60%	5%	18%	6%	3%
Pop Agricole	3 529	4 684	5 457	6 538	7 276	63%	5%	23%	13%	6%
Taux d'Urbanisation	33	36	39	44	49	11%	2%	13%	11%	5%
Taux de Ruralité	67	64	61	56	51	-5%	-1%	-7%	-8%	-4%
Emploi Agricole	1 667	2 132	2 423	2 900	3 261	55%	4%	20%	13%	7%
Emploi Total	2025,25	2666,66667	3132	3884,28571	4471,75	0,60378549	0,0483871	0,25357654	0,16235752	0,08337215
Taux d'emploi Agricole	50,655239	57,2007402	64,9912421	82,7318193	97,0568547	0,17565929	0,0288966	0,23967632	0,19697925	0,09045031

Sources : ??

### 1.2.3. Des jeunes de plus en plus nombreux à la recherche d'emploi

Le Sénégal a entamé sa transition démographique grâce à la baisse conjointe de la fécondité et de la mortalité. La baisse de la fécondité qui concerne aussi le monde rural laisse présager une accélération de la tendance à la baisse du taux de croissance. Cette tendance s'accompagne d'une urbanisation rapide de la population.

Les projections de la DRPH (tableau 5) donnent une estimation d'une population de 12,5 millions d'habitants en 2010, de 17,3 millions d'habitants en 2025. Les projections des nations donnent une estimation de 12,2 en 2010, de 16,7 en 2025 et de 22,9 millions d'habitants en 2050.

**Tableau 5 : Estimation de la population et de certains indicateurs démographiques sur le long terme selon deux sources (Nations Unies et DPRH)**

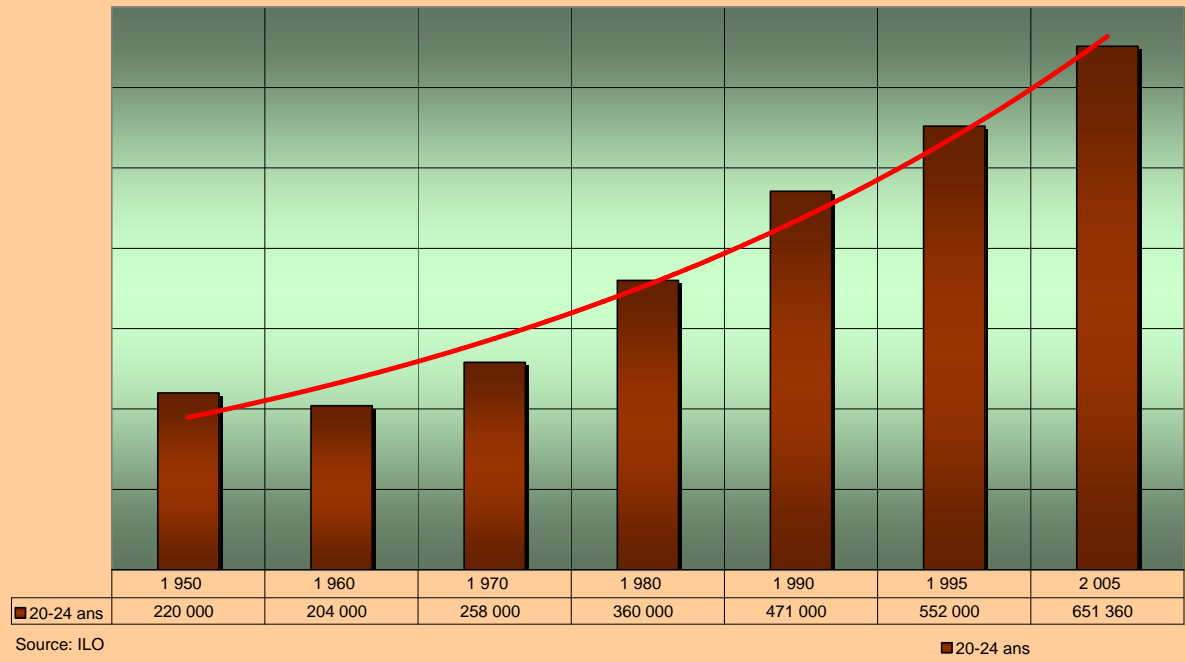
Année	2000	2010	2025	2050
<b>Estimation Nations Unies</b>				
Population (en millions)	9,4	12,2	16,7	22,9
Nombre d'enfants par femme	5,3	4,4	3	2,1
Espérance de vie (en années)	53,5	57,6	63,7	71,6
Taux d'accroissement naturel (en %)	2,6	2,4	1,8	1,1
Densité (hab/km <sup>2</sup> )	48	62	85	116
<b>Estimation DPRH</b>				
Population (en millions)	9,7	12,5	17,3	
Nombre d'enfants par femme	5,2	4,2	3,1	
Taux de prévalence contraceptive (en %)	12,9	24	36	
Espérance de vie (en années)	56	60	66	
Taux d'accroissement naturel (en %)	2,7	2,5	1,8	

La pyramide des âges de la population montre que l'Etat devra faire face à des demandes de plus en plus fortes de la part des familles, en terme de scolarisation et de formation professionnelle des enfants et en terme de demandes d'emplois pour les jeunes qui arrivent sur le marché du travail comme le montre les tableaux et graphiques ci-dessus.

**Figure 4 : ordre de grandeur des nouvelles cohortes à insérer professionnellement (20-24 ans)**



Orde de grandeur des nouvelles cohortes à insérer professionnellement (20 - 24 ans)

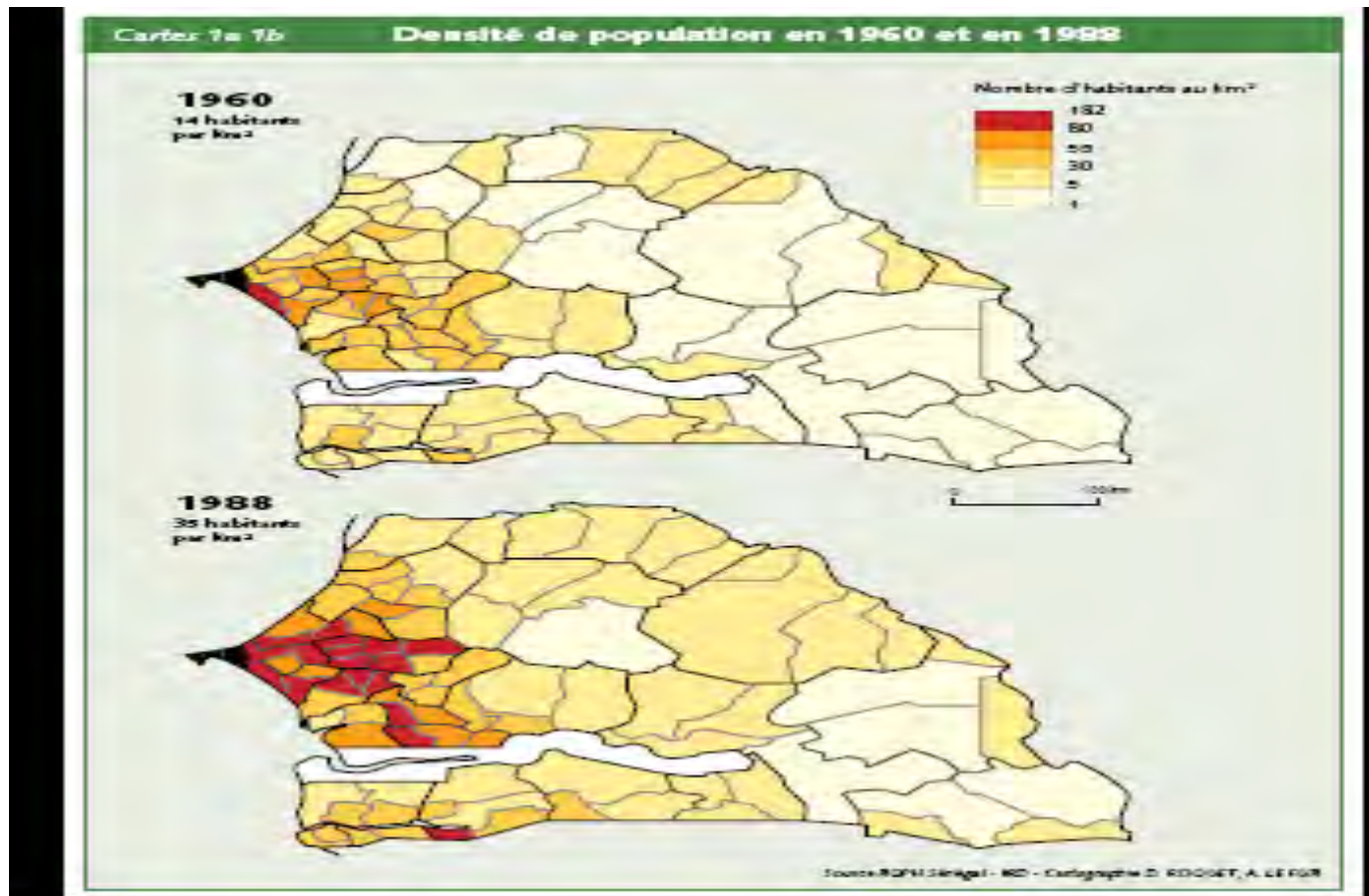


Si on distingue population urbaine, population rurale et population agricole, on voit que la majorité des enfants à scolariser et la majorité des jeunes demandeurs d'emplois appartiennent aux familles agricoles. Leurs demandes d'éducation, de formation et d'emplois seront d'autant plus fortes qu'elles ont jusqu'à présent été défavorisées par les investissements publics par rapport aux populations urbaines. Pendant ce temps, les demandes de la population urbaine continueront à connaître une forte croissance.

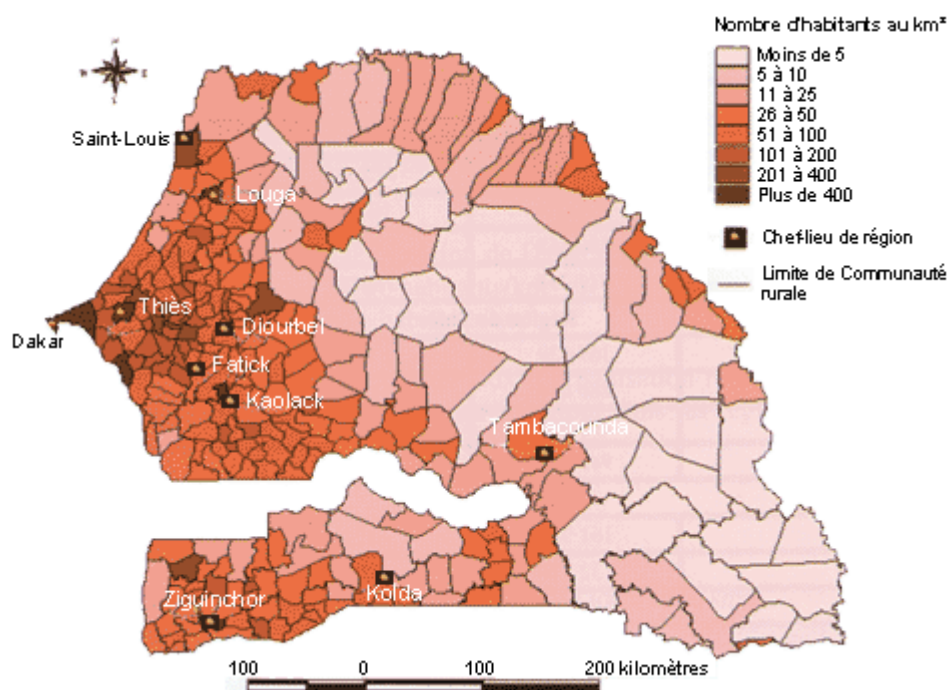
#### 1.2.4. Une population qui s'agglutine le long du littoral et dans le bassin arachidier

Les cartes de densité du Sénégal en 1977 et en 1988 confirment une caractéristique démographique déjà soulignée du pays. La population est concentrée dans le bassin arachidier et le long du littoral. L'Est du territoire et particulièrement le sud paraissent vides de population. Ce sont là les conséquences de la spécialisation arachidière qui a exclue ces régions dites « périphériques » et qui isolent le Sénégal du reste de l'Afrique de l'Ouest et qui en font un pays enclavé dans le cadre du marché commun ouest africain.

Carte 2 : Densité de population en 1960 et en 1988



Carte 3 : Densité de population, 1988



Source : RGPH de 1988

### 1.3. Caractéristiques générales de l'économie et ses grandes tendances

#### 1.3.1. Une croissance qui exclut la majorité de la population, une dépendance alimentaire inquiétante

Du début à la fin des années 60, la croissance du PIB a été assez lente : son taux annuel moyen, de 2,2 % à prix constants, s'est ensuite élevé à 3 % entre 1970 et 1979. De 1980 à 1984, c'est-à-dire la première phase de l'ajustement structurel, le PIB a, en moyenne, augmenté de 1,8 % par an, soit un peu moins de la moitié du taux moyen réalisé dans la période 1970-1979. Si les réformes entreprises dans la période 1985-1993 dans le cadre du Programme d'ajustement à moyen et long termes (PAMLT) ont permis de porter le rythme de progression du PIB à 2,2 % par an, il a fallu attendre la dévaluation du franc CFA intervenue en janvier 1994 pour assister à une véritable relance de la croissance. Le produit par tête a augmenté en passant de -0,4 % dans la période 1985-1993 à 2,8 % entre 1994 et 2002 (tableau 6).

Tableau 6 : Taux de croissance du PIB (%), Sénégal, 1960-2002

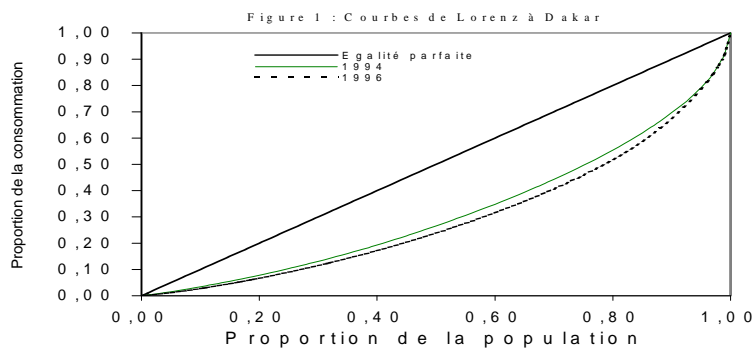
Année	1960-1969	1970-1979	1960-1979	1980-1984	1985-1993	1994-2002
PIB	2,2	3,0	2,6	1,8	2,2	5,5
PIB par tête	-0,5	0,3	-0,2	-0,9	-0,4	2,8

Source : Sénégal, comptes nationaux, divers numéros, DPS/MEF

La longue période d'atonie de l'économie dans un contexte de forte croissance démographique a entraîné une extension de la pauvreté. La proportion de ménages vivant en-dessous du seuil de pauvreté a atteint 58 % en 1996. La relance de l'économie, consécutive à l'ajustement monétaire, a permis une légère baisse de ce taux à 54 % en 2001. D'autres tendances majeures caractérisent le profil de la croissance de l'économie sénégalaise :

- a) La répartition des revenus est marquée par son caractère très inégal. Les dernières données d'enquête disponibles sur les ménages au niveau national remontent à 1995. Elles indiquent une forte polarisation des revenus avec 10 % des ménages les plus riches qui recevaient 44 % des revenus, alors que 17 % seulement de ceux-ci allaient aux 40 % les plus pauvres. L'indice de Gini, 3 qui est un autre indicateur sur le degré d'inégalité dans la distribution des revenus, affiche une valeur de 0,47 en 1994 et 0,50 en 1996, ce qui correspond à un niveau d'inégalité élevé et à une amplification des inégalités.

**Figure 5: Courbes de Lorenz au Sénégal , 1992 , 1995**



Source : G. Daffé et alii., 2002.

- b) La croissance économique, intervenue après le changement de parité, provient essentiellement de sous-secteurs qui n'ont pas été suffisamment pourvoyeurs d'emplois (huileries, traitement de produits halieutiques, phosphates, ciment, tourisme et télécommunications), ce qui contribue à accroître le chômage et pousser les jeunes à migrer en ville et à l'étranger à la recherche de source de revenus.
- c) Le bas niveau de la productivité globale des facteurs, qui renvoie elle-même à l'insuffisance de la qualification de la main-d'œuvre, a eu pour effets une compétitivité insuffisante des secteurs d'offre et leur vulnérabilité aux chocs exogènes (calamités naturelles, fluctuations des cours des matières premières).
- d) La faiblesse et la diversification encore insuffisante des exportations en termes de produits (trois produits font près de 60 % du total des ventes à l'extérieur) privent l'économie d'une source majeure de croissance.

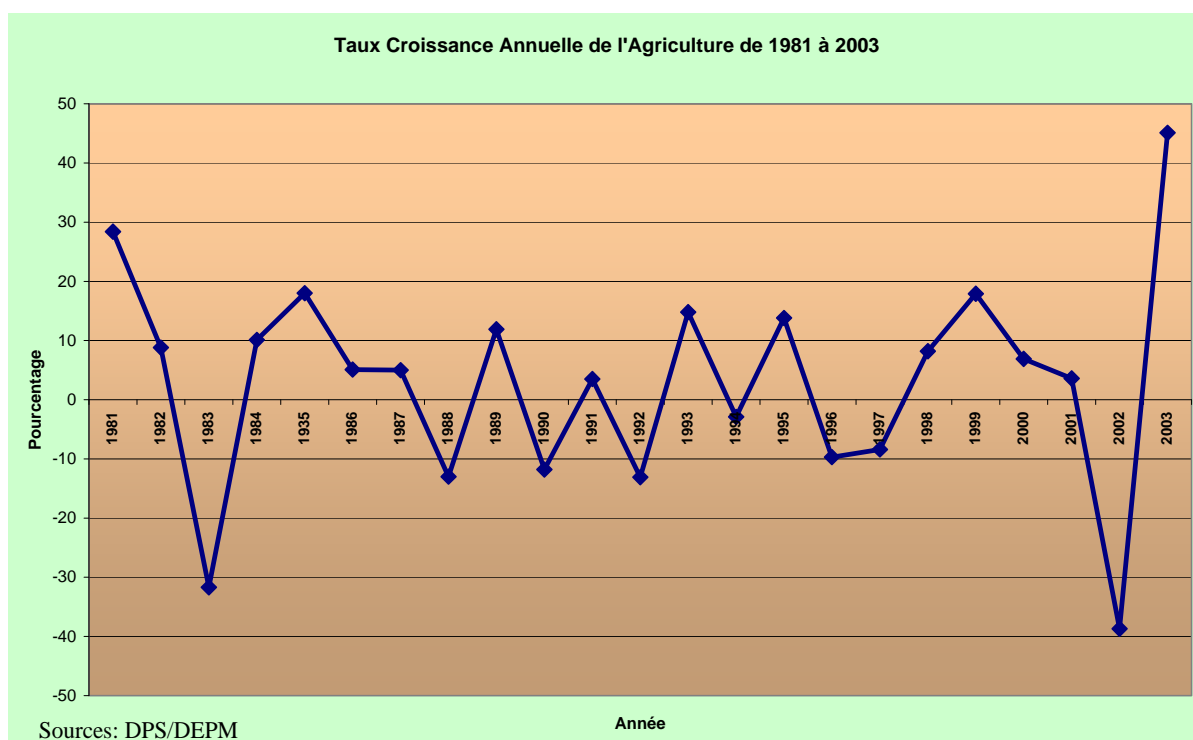
Le profil de l'économie sénégalaise devra être modifié sensiblement pour que la création de richesse s'opère à un rythme soutenu et que les ressources ainsi générées soient partagées plus équitablement. C'est pourquoi, sortir de la pauvreté par la croissance est l'objectif prioritaire retenu par la stratégie de réduction de la pauvreté élaborée par le Sénégal en 2001. Elle devait être accompagnée d'une stratégie de réduction des inégalités.

<sup>3</sup> L'indice de Gini est un indicateur qui mesure l'inégalité ; plus il est élevé, plus la répartition est inégale. La courbe de Lorenz permet également d'apprécier l'inégalité ; plus elle est éloignée de la droite d'égalité parfaite, plus la répartition est inégale.

Au cours des deux dernières décennies, l'économie sénégalaise a connu une faible performance. Le taux de croissance de la valeur ajoutée en moyenne entre 1980 et 2003 est de 2,6 %. L'examen de l'évolution des taux de croissance par sous période montre que si les années 80-83 et 84-93 ont été caractérisées par un ralentissement de la croissance, on note à partir de 1994 une reprise de la croissance (3,8 %). Cette performance est le résultat des contre-performances des secteurs primaire et secondaire. Entre 1980 et 2003 les taux de croissance en moyenne des secteurs primaire et secondaire sont respectivement de 0,4 % et de 0,7 %. La stagnation du taux de croissance du primaire à 0,4% entre 80-84 et 1985-1993 a été suivie d'un léger redressement 0,6 % entre 94 et 2000 puis d'un déclin entre 2000 et 2003.

Le peu de succès du secteur primaire tient aux mauvais résultats enregistrés par l'agriculture vivrière (0,15%) mais surtout par l'agriculture industrielle (0,03%). L'examen du tableau 6 montre qu'à l'exception de la période 1994-2000 (0,14%) le taux de croissance de l'agriculture industrielle a décliné régulièrement là où celui de l'agriculture vivrière est en progression régulière. La contribution du secteur primaire au PIB entre 1980-2003 est en moyenne de 19,19%. Toutefois le tableau 6 montre un déclin régulier de cette participation à la création de la richesse nationale puisque la part du primaire au PIB passe de 19,9% au début des réformes à 16,04% en fin de période. Comme auparavant l'explication tient à la baisse de la contribution du secteur agricole à la formation du PIB. En effet entre 1980-1983 et 2000-2003, les contributions de l'agriculture vivrière et de l'agriculture industrielle sont passées respectivement de 7,3 % à 5,8 % et de 5,5 % à 2,2 %.

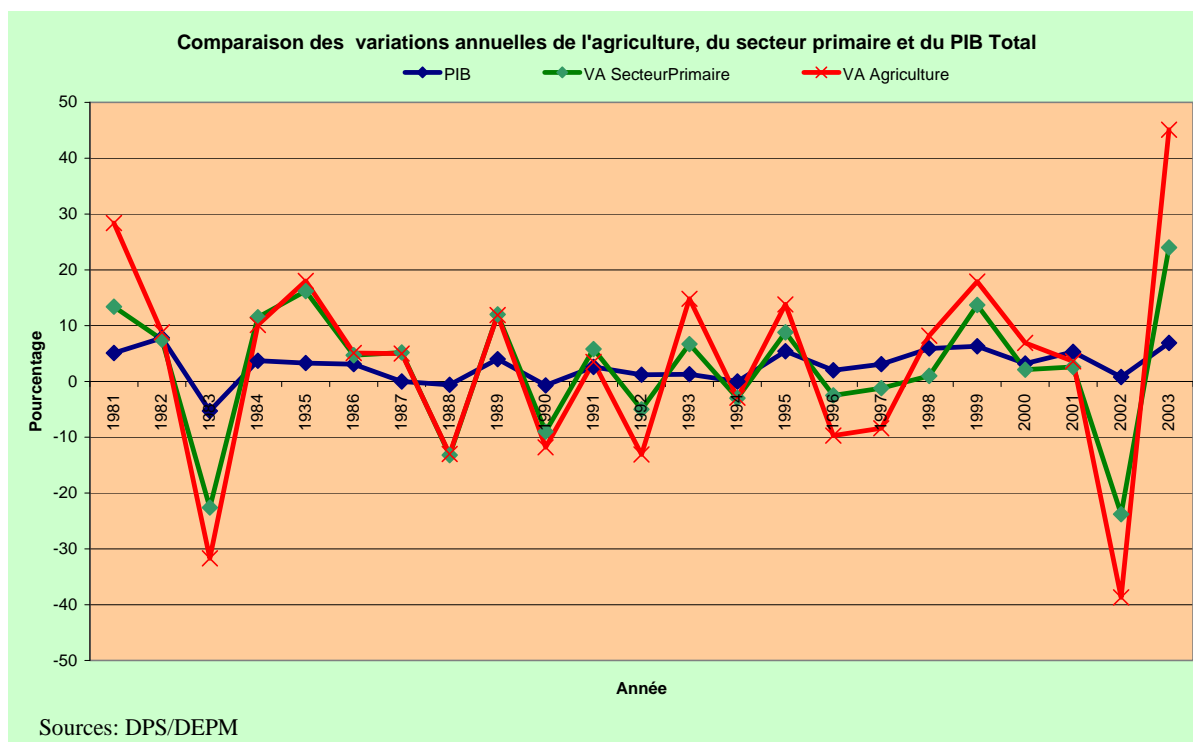
**Figure 6 : Taux de croissance annuelle de l'agriculture de 1981 à 2003**



La faible croissance de l'offre agricole domestique face à une croissance démographique élevée a pour conséquence la dégradation de la balance agricole commerciale. Entre 1980-84 et 2000-2003, le déficit de la balance agricole passe de 28,4 milliards à 55,4 milliards de francs CFA. La piètre relance des exportations agricoles et le recours croissant aux

importations alimentaires, expliquent la détérioration de la position extérieure de l'agriculture sénégalaise. Entre 1980-1983 et 2000-2003, les exportations des produits de l'agriculture vivrière et industrielle représentent respectivement 0,24% et 0,38% des exportations totales. Dans le même chapitre on observe que cette performance est imputable aux périodes 1994-2000 et 2001-2003 où l'on constate un bond des exportations des dits produits.

Figure 7 : Comparaison des variations annuelles de l'agriculture, du secteur primaire et du PIB total



Du côté des importations on constate une progression des importations alimentaires. Ainsi entre 1980-1983 et 1999-2003 la facture alimentaire du Sénégal passe de 116 milliards de francs CFA à 276 milliards de francs CFA ; soit respectivement 15% et 24% des importations. En second lieu le tableau 6 montre la hausse régulière de la facture des produits de l'agriculture vivrière et industrielle dans les importations.

### 1.3.2. Des finances publiques dominées par des rentes

Reflétant l'évolution de l'économie, les finances publiques ont connu, à partir de 1994, des changements majeurs que signalent divers indicateurs. Les recettes ordinaires hors dons, représentent 20 % du PIB sur la période 2001 – 2003, alors qu'elles s'élevaient à 18 % en 2000 et moins encore entre 1994 et 1996 (14,5 % en moyenne). L'État a pu ainsi engranger des ressources additionnelles relativement importantes qui lui ont permis de se passer de l'aide budgétaire. Cette performance a été obtenue grâce à une nette amélioration de la productivité fiscale, dans un contexte de forte croissance du PIB et d'un important désarmement tarifaire. L'harmonisation de la fiscalité intérieure décidée par l'UEMOA et entrée en vigueur en septembre 2001, a contribué aussi à l'embellie des finances publiques. Cependant, l'État continue de dépendre fortement de l'extérieur pour financer ses dépenses d'investissement. Les recettes externes représentent 7 % du PIB entre 2001 et 2003 contre 1,5 % seulement sur la période 1994-1996. Au total, l'État est parvenu à mobiliser un volume de ressources représentant 26 % du PIB en moyenne ces trois dernières années pour faire face à

ses différentes charges (tableau 7). Ce niveau est comparable à la moyenne des pays africains qui se situe à 26,4 % en 2000 (BAD, 2002).

**Tableau 7 : Recettes publiques (% PIB) , Sénégal, 1994-2003**

Année	1994-1996*	1997-1999*	2000	2001	2002	2003	2001-2003
Recettes propres de l'État	14,5	16,2	18	19	20	20	20
Recettes extérieures publiques	1,5	0,8	8	7	7	6	7
Ressources publiques totales	16,0	17,0	26	26	27	26	26

*Sources : Gouvernement du Sénégal, Loi de finances 2003, DPS/MEF.*

Les dépenses publiques totales (tableau 8), avec une moyenne de 27,7 % du PIB sur la période 2000-2003, se situent au même niveau que celui de la moyenne des pays africains qui est de 28,1 % en 2000 (BAD, 2002). Elles sont financées à plus des deux tiers sur des ressources propres de l'État (71 % en moyenne), ou même des quatre cinquièmes déduction faite du service de la dette qui absorbe 2,5 % du PIB. Les dépenses de capital - dépenses totales moins dépenses ordinaires - absorbent plus de 40 % des dépenses totales hors service de la dette, ce qui constitue une tendance positive par rapport aux périodes antérieures où les dépenses récurrentes avaient largement pris le pas sur l'accumulation du capital public. Les dépenses courantes, 14,2 % du PIB en moyenne sur la période 2000-2003, correspondent à un peu plus de la moitié des dépenses publiques totales hors service de la dette. Représentant 75 % du PIB en 2001, l'encours de la dette extérieure génère un service qui absorbe 11 % des dépenses ordinaires en moyenne au cours des quatre dernières années, soit 1,8 % du PIB. Les remises de dette successives dont le Sénégal a bénéficié, ont permis de maintenir le service de la dette extérieure à un niveau inférieur à celui de beaucoup de pays africains.

Au total, trois évolutions positives ont caractérisé l'évolution des finances publiques au cours des dernières années : (1) l'augmentation des recettes, (2) le maintien du service de la dette à un niveau soutenable, et (3) la modification de la composition des dépenses publiques au profit des investissements.

**Tableau 8 : Dépenses publiques et service de la dette (%PIB), Sénégal, 2000-2003**

Année	1994-1996	1997-1999	2000	2001	2002	2003	2000-2003
Dépenses publiques totales hors service de la dette			26,7	26,5	23,5	23,9	25,1
Dépenses de fonctionnement non compris intérêt sur la dette			15,7	15,3	12,7	13,1	14,2
Dépenses d'investissement			11,0	11,2	10,8	10,8	10,9
Service de la dette publique			0,0	3,2	4,0	3,0	2,5
Dont dette extérieure	5,9	3,6	0,0	2,3	2,9	2,2	1,8
Dépenses publiques totales y compris service de la dette			27	30	27	27	27,7

Source : Gouvernement du Sénégal, Loi de finances 2003, DPS/MEF.

### 1.3.2.1. Structure du commerce extérieur et insertion internationale

L'ouverture au commerce mondial et les flux d'investissements directs étrangers (IDE) constituent des facteurs déterminants pour le développement d'un pays. La croissance des exportations permet à un pays de concentrer ses investissements dans des secteurs où il a les avantages comparatifs, ce qui augmente la productivité globale de l'économie. Les chercheurs du CREA, Diagne et Dansoko ont élaboré en 2002 un modèle de croissance endogène pour analyser les facteurs déterminants de la croissance économique au Sénégal. Les résultats de leur estimation indiquent que les taux d'investissement (privé et public) et de croissance des exportations sont positivement corrélés au taux de croissance du PIB.

### 1.3.2.2. Evolution des échanges extérieurs du Sénégal

Nous décrivons les performances du commerce extérieur à travers trois indicateurs : les taux de croissance des exportations et des importations, le taux d'exportation, le taux de couverture des importations par les exportations.

Au cours de la période 1993-2003, les exportations du Sénégal ont augmenté à un rythme relativement plus important qu'à celui des importations. Le taux de croissance moyen des ventes à l'étranger a crû de 16%, alors que celui des achats n'a augmenté que de 14%.

Entre 1993 et 1994, les ventes à l'étranger ont plus que doublé (soit 110%), tandis que les importations ont augmenté de 78%. Ceci montre que la dévaluation intervenue en 1994, a constitué le véritable catalyseur de la relance des exportations. Mais cette tendance ne s'est pas poursuivie sur les périodes postérieures, où les taux de variation oscillent entre -7% et 10%. Par ailleurs, l'analyse de la variation des importations sur la même période, révèle une tendance similaire, avec des taux fluctuant entre un minimum de -7% et un maximum de 12%.

L'analyse de l'évolution du taux d'exportation révèle que celui-ci est en moyenne de 28% sur la période 1993-2003. Ce taux s'est nettement amélioré sur la période. D'un ratio de 20% du PIB, il est passé à 26%. Mais la plus forte amélioration (32%) a été enregistrée en 1994, l'année de la mesure de l'ajustement monétaire qui constitue un regain de dynamisme pour les exportations.

Le taux de couverture des exportations par les importations a, quant à lui, suivi un trend différent. Alors qu'il était relativement faible en 1993 (69%), il s'est fortement amélioré atteignant 83 % au cours de l'année ayant suivi le changement de parité. Il a baissé cependant au cours de la période 1999-2003, retombant à 69 % en 2003.

**Tableau 9 : Evolution du commerce extérieur, Sénégal, 1993-2003**

Année	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Moy. période
Variation export.		110	10	-7	7	10	8	5	10	3	0	16
Variation import.		78	8	-7	8	11	9	12	9	7	7	14
X/M	69	81	83	82	81	81	80	75	76	73	69	77
X/PIB	20	32	31	27	27	28	28	28	29	29	26	28

Source : Calculs des auteurs à partir des données de la DPS, 2004



La composition des exportations révèle une faible diversification. En dehors des autres catégories de biens et services qui occupent la part la plus importante (32% en moyenne) sur la période 1993/1998, les exportations sont dominées par les produits halieutiques (31% en moyenne sur la même période). Leur part dans les exportations a régulièrement augmenté passant de 25% en 1993 à 38% en 2000, pour ensuite connaître une baisse continue, puisqu'elle est tombée de 38% en 2000 à 25% en 2003. Les produits chimiques viennent en deuxième position. Leur contribution dans les exportations totales varie entre 11 % et 22 % au cours de la période 1993-2003. Les produits arachidières qui étaient la principale source de devises au cours des années 1960 et 1970, viennent en troisième position seulement avec une part moyenne de 9%. Celle-ci a même baissé de 9 % à 4 %, entre 1993 et 2004.

**Tableau 10 : Évolution de la structure des exportations de marchandises (en % )**

Année	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Produits arachidières	9	7	13	12	9	6	8	12	12	7	4
Phosphates	8	7	4	4	4	4	4	2	2	2	1
Produits halieutiques	25	28	30	32	33	34	37	38	31	27	25
Coton	4	3	3	2	2	2	1	1	1	2	3
Produits pétroliers	2	2	2	2	2	3	10	12	16	14	17
Industries Chimiques Sénégal (ICS)	13	11	13	14	13	14	15	12	12	22	17
Autres	38	41	35	34	37	37	25	23	26	25	34
Commerce spécial FOB	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Calcul des auteurs à partir des données de la DPS, 2004

Quant aux importations, leur structure montre qu'elles sont dominées par les autres catégories de biens. Ces derniers représentent près du tiers des achats à l'étranger. Ils sont suivis des produits alimentaires. Toutefois, il convient de relever que les produits céréaliers représentent 12 % des importations. En 1998, on constate un léger fléchissement des importations des produits céréaliers au profit des produits pétroliers.

**Tableau 11 : Evolution de la structure des importations de marchandises (part en %)**

Produits	1 993	1 994	1 995	1 996	1 997	1 998	1 999	2 000	2 001	2 002	2 003
Produits laitiers, fruits et légumes	7	6	4	4	4	4	3	4	4	3	4
Produits céréaliers	11	8	16	17	12	13	13	10	11	12	11
Huiles et graisses	5	4	6	5	5	6	5	3	3	3	4
Sucres et produits sucrés	0	0	0	0	3	2	1	1	2	1	1
Boissons et tabacs	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2
Papiers et cartons	3	3	4	3	3	3	3	3	3	3	3
Produits pétroliers	10	19	10	10	11	8	10	18	17	15	18
Fils et textiles	2	2	3	3	2	2	3	3	3	2	2
Métaux, ouvrages en métaux communs	7	7	7	8	6	10	6	6	6	5	6
Machines et appareils	14	12	12	13	14	15	18	17	14	14	13
Matériels de transports et pièces détachées	9	6	7	8	10	7	8	8	8	12	7
Autres produits	29	31	31	29	27	41	31	28	28	28	29
<b>Total des importations</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : calculs des auteurs à partir des données de la DPS, 2004

### 1.3.2.3. Evolution des échanges commerciaux du Sénégal par pays partenaire

Le tableau 12 donne le poids des différents pays partenaires du Sénégal dans son commerce extérieur. L'Union européenne (UE) est le principal partenaire du Sénégal aussi bien au niveau des importations que des exportations. En ce qui concerne les exportations, elle procure 42% des recettes. Mais, cette part diminue substantiellement à partir de 2002 pour se situer entre 31% et 35%. Quant aux importations, l'UE est le premier fournisseur du Sénégal avec une part qui dépasse les 50% (56% exactement). Elle a augmenté jusqu'en 2000 avant d'amorcer une légère baisse.

**Tableau 12 : Evolution du commerce extérieur sénégalais par pays partenaire (part en %)**

	1996		1997		1998		1999		2000		2001		2002		2003	
	Export	Import	Export	Import	Export	Import	Export	Import	Export	Import	Export	Import	Export	Import	Export	Import
UEMOA	13,57	2,88	15,28	2,69	13,27	2,62	14,05	3,18	12,43	2,89	14,19	3,12	18,37	2,90	23,96	3,91
MALI	6,34	0,05	5,80	0,02	5,34	0,00	5,24	0,01	6,16	0,00	6,93	0,00	8,86	0,00	9,47	0,00
COTE D'IVOIRE	2,85	2,81	4,35	2,62	3,86	2,59	3,59	3,14	2,15	2,79	3,30	2,86	3,46	2,83	5,39	3,56
CEDEAO	18,38	8,30	19,57	10,12	18,11	8,79	18,68	9,92	21,81	17,14	21,42	13,42	25,89	12,16	31,76	16,85
COTE D'IVOIRE	6,34	2,81	5,80	2,62	5,34	2,59	5,24	3,14	6,16	2,79	6,93	2,86	8,86	2,83	9,47	3,56
NIGERIA	2,85	5,39	4,35	7,37	3,86	6,02	3,59	6,54	2,15	13,94	3,30	9,80	3,46	8,69	5,39	12,18
CEMAC	4,49	1,71	5,14	0,83	5,04	1,39	2,94	0,81	3,21	0,97	4,02	1,20	2,79	1,06	2,22	1,08
CAMEROUN	2,40	0,53	1,90	0,73	1,84	0,51	1,70	0,49	1,33	0,45	1,17	0,37	0,76	0,35	0,89	0,35
GABON	0,83	1,18	1,69	0,09	1,66	0,86	0,51	0,11	0,83	0,28	1,21	0,23	0,89	0,33	0,33	0,24
UNION EUROPEENNE	42,41	53,68	40,91	52,72	41,36	55,85	44,80	55,03	46,41	50,88	42,20	51,77	34,23	51,14	30,37	46,50
FRANCE	20,42	28,45	21,98	29,88	18,60	32,38	17,91	30,33	18,39	29,03	16,70	27,77	12,93	25,56	12,17	24,91
BELGIQUE	1,13	2,90	3,81	3,38	3,81	3,90	1,28	3,01	1,11	3,03	2,20	3,33	1,10	3,42	0,69	2,75
PAYS BAS	2,23	3,23	1,86	2,72	4,37	2,77	0,58	2,54	2,46	3,19	2,72	3,29	1,63	3,14	0,87	2,92
ALLEMAGNE	1,00	6,55	1,41	3,76	0,61	4,40	1,05	4,32	1,53	3,72	0,94	4,79	0,89	5,35	0,50	3,44
ITALIE	9,18	3,55	4,20	3,33	6,38	3,64	13,04	5,94	11,04	3,31	5,96	3,98	4,41	4,49	8,46	3,57
UNI	1,13	1,95	0,50	1,81	0,30	2,06	1,29	2,07	1,21	2,11	1,25	1,38	1,18	1,28	0,24	1,53
IRLANDE	0,00	0,81	0,00	1,01	0,09	1,08	0,00	1,07	0,00	1,59	0,00	1,52	0,00	1,44	0,00	1,21
DANEMARK	0,00	0,37	0,01	0,22	0,00	0,19	0,07	0,23	0,07	0,15	0,08	0,21	0,07	0,87	0,01	0,22
GRECE	2,58	0,11	1,86	0,44	0,56	0,22	2,69	0,15	2,50	0,04	7,30	0,05	7,69	0,08	1,47	0,48
SUEDE	0,00	0,45	0,00	0,23	0,00	0,47	0,00	0,41	0,00	0,32	0,00	0,28	0,00	0,31	0,00	0,32
FINLANDE	0,00	0,20	0,00	0,22	0,00	0,23	0,00	0,24	0,00	0,10	0,00	0,11	0,00	0,77	0,00	0,13
AUTRICHE	0,00	0,27	0,00	0,22	0,00	0,17	0,00	0,21	0,01	0,16	0,00	0,20	0,02	0,15	0,22	0,23
PORTUGAL	0,33	0,45	0,87	0,74	1,70	0,65	1,34	0,51	1,82	0,54	1,04	0,56	1,09	0,34	0,77	0,53
ESPAGNE	4,42	4,40	4,41	6,44	4,93	3,70	5,54	4,02	6,28	3,58	4,00	4,30	3,22	3,94	4,98	4,28

EUROPE	42,60	56,16	41,1 4	56, 57	41,47	59,91	45,62	58,72	47,47	54,00	43,12	55,43	34,85	54,92	31,15	51,03
AFRIQUE	25,68	11,38	27,5 7	13, 85	27,78	12,28	25,96	13,63	28,23	20,94	29,98	17,78	32,71	16,91	37,37	21,07
AMERIQUE	1,85	10,86	0,66 20,6	8 19,	1,17	10,12	0,59	7,59	1,11	7,05	0,64	7,77	0,49	9,25	0,86	9,33
ASIE	21,32	21,54	4 0,1	90 0,	21,50	17,57	21,20	19,92	16,24	17,78	14,09	18,84	22,24	18,77	16,79	18,38
AUTRES	8,54	0,05	9,99	0	8,08	0,12	6,63	0,14	6,95	0,23	12,17	0,18	9,70	0,16	13,84	0,18

Source : DPS

L'Afrique est le deuxième partenaire commercial du Sénégal en ce qui concerne les exportations avec une part de 25,6%. Cette position s'est renforcée notamment à partir de 2000 avec l'application du TEC dans le cadre de l'intégration des économies ouest-africaines. Pour les importations, l'Afrique vient en troisième position derrière l'UE et l'Asie avec une part qui augmente de 11% en 1993 à 21% en 2003.

Pour ce qui concerne les échanges commerciaux avec l'Asie, l'évolution est irrégulière. Leur part dans les exportations totales est passée de 21% en 1993 à 14% en 2001 avant de se situer à 17% en 2003. Quant aux importations, leur part est passée de 21,5% en 1993 à 17,7% en 2000 et 18,4 % en 2003.

L'Amérique occupe une part marginale dans le commerce extérieur du Sénégal. Sur toute la période, sa part dans les exportations totales n'a pas dépassé 1,8 %. Pour ce qui est des importations, leur part n'a que rarement atteint les 10%. Au total, l'UE demeure le principal partenaire commercial du Sénégal. La principale évolution notée depuis 1993 est la contraction de la part de l'Asie au profit de l'Afrique.

#### ***1.3.2.4. L'aide publique au développement (APD) au Sénégal***

La présente section examine l'APD au Sénégal. Les données utilisées proviennent du rapport 2004 de la CNUCED, et du programme triennal des investissements publics (PTIP) de la direction de la coopération économique et financière (DCEF) du ministère de l'économie et des finances.

Les données relatives à l'APD montrent que le Sénégal est un grand bénéficiaire de l'APD<sup>4</sup>. En effet, entre 1990-92 l'APD par habitant au Sénégal s'élevait à 92 dollars contre 30,9 dollars par habitant pour l'ensemble des PMA ; soit trois fois plus que le montant perçu. Entre 2000 et 2002, l'APD par tête d'habitant s'élève à 44 dollars US. Bien que l'aide publique soit en baisse durant cette période, en comparaison de la période 1990-92, un sénégalais perçoit deux fois plus d'aide qu'un habitant d'un PMA (20 dollars US).

<sup>4</sup> Le Sénégal est l'un des pays recevant le plus d'aide officielle par habitant au monde. Selon les statistiques publiées par l'OCDE, ce pays a reçu plus de 1 milliard de dollars en 2004, soit l'équivalent de 100 dollars par habitant ou 1000 dollars par ménage (Voir [EBM 4](#)). Dans le même temps, la moyenne en Afrique ne dépassait pas 32 dollars par habitant. <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL...>

**Tableau 13 : APD reçue par le Sénégal et les PMA en provenance des pays membres du CAD et des institutions multilatérales essentiellement financés par ceux-ci.**

	Moyenne 1990-92						
	APD/habitant	Total APD	Dont Assistance technique	APD bilatéral	Dont: Dons	APD multilatérale	Dont: Dons
	Dollars	millions de dollars	en % de l'APD				
Sénégal	92	694,2	25,8	70,3	74,9	29,7	9,6
Ensemble des PMA	30,9	16400,6	21,7	58,4	56	41,6	19,9
Part Sénégal/PMA							

Source : CNUCED : Rapport 2004 sur les PMA.

La composition de l'assistance indique que l'assistance bilatérale contribuait pour près de 70% à l'aide totale reçue par le Sénégal au cours de la période 1990-92, la période 2000-02 montre que sa contribution n'est plus que de 59%. Cette diminution de l'aide bilatérale a coïncidé avec une augmentation de l'aide multilatérale, dont la contribution à l'APD passe de 29,7% entre 1990-92 à 41% entre 2000-02.

La ventilation en versement de dons montre que les dons représentent 74% et 66% de l'aide reçu par le Sénégal entre 1990-92 et 2000-02 ; alors que l'assistance technique représente 25% et 20,7% de l'APD.

**Tableau 14 : APD reçue par le Sénégal et les PMA en provenance des pays membres du CAD et des institutions multilatérales essentiellement financés par ceux-ci.**

	Moyenne 2000-02						
	APD/habitant	Total APD	Dont Assistance technique	APD bilatéral	Dont: Dons	APD multilatérale	Dont: Dons
	Dollars	millions de dollars	en % de l'APD				
Sénégal	44,3	426,5	33,1	59	66,2	41	14,3
Ensemble des PMA	20,6	14064,4	20,7	60,5	62,9	39,5	19,1
Part Sénégal/PMA							

Source CNUCED : Rapport 2004 sur les Pays les moins avancés

### 1.3.3. Le marché du travail de 1950 à 2006 : « de la pénurie de main d'œuvre à la pléthore d'actifs »

Trois périodes apparaissent dans l'analyse de l'évolution de l'emploi au Sénégal : la période coloniale dominée par le secteur privé, la période post indépendance où le secteur public se

développe et la période d'après libéralisation où secteur privé comme secteur public perdent énormément d'emplois au profit d'un secteur informel en plein essor.

- ***De 1950 à 1960 : le secteur privé premier employeur***

Le secteur privé formel est resté le principal employeur du fait d'un tissu industriel fortement stimulé par la relance de la filière arachidière. Sur 94 272 salariés en 1957, 73 535 sont employés par le privé soit 78 % dont une grande partie provenant de l'AOF.

- ***De 1960 à 1980 : l'ère de gloire du secteur public***

Toutefois, à partir de 1960, l'éclatement de la Fédération de l'AOF réduit les débouchés de l'industrie sénégalaise désormais amputée d'un marché de 16 millions de consommateurs. L'espace étroit de la jeune république du Sénégal, avec seulement un marché de 4,5 millions de personnes condamne l'industrie à une reconversion. (Fall, 1997).

Des indépendances au début des années 1980, on observe un renversement de tendance en faveur du secteur public dont les effectifs triplent. Ceci s'explique par la nécessité de la mise en place de l'administration sénégalaise et la création à partir de 1964 des sociétés de développement (ONCAD, SOMIVAC, SODEVA, SAED, SODEFITEX, SONACOS, etc.)

- ***Depuis 1980 : l'explosion du secteur informel***

La mise en œuvre du PAS au Sénégal a accentué le déséquilibre entre l'offre et la demande. Le développement du chômage, notamment la faible absorption par le marché du travail des diplômés de l'enseignement supérieur a remis sur le tapis la dimension réelle et surtout les limites du marché formel du travail. Désormais le secteur informel s'impose comme le premier employeur dans les villes (FALL). En effet, tous les secteurs productifs de l'économie formelle sont touchés par les sorties massives d'actifs : administration (3 772 *départs volontaires* entre 1990-1992), sociétés de développement (6000 emplois perdus avec la disparition de l'ONCAD en 1980) avec la mise en application de la NPA, industries (10 000 emplois perdus selon le Conseil National du Patronat entre 1986-1989). En tout, le secteur moderne aura perdu au moins 15 000 emplois entre 1985-1986 à cause de licenciements, fermetures d'usines, déflations, etc., (FALL).

A ces sorties d'actifs s'ajoutent des entrées prévisibles ou non (nouvelles cohortes de jeunes arrivant sur le marché du travail, rapatriés de Mauritanie, Zambie, Libéria, etc.). Toute cette main d'œuvre disponible, faute de mieux, se retrouve majoritairement dans le secteur informel.

En 1994, la réforme de la politique de l'emploi (vote d'un nouveau code du travail consacrant la flexibilité de l'emploi<sup>5</sup>) apparaît comme une exigence de la Banque Mondiale qui l'explique ainsi en 1993 « l'amélioration du fonctionnement du marché du travail est apparue comme l'une des principales conditions de l'ajustement au Sénégal. La grande rigidité de ce marché, le niveau élevé des salaires et la faible productivité faisaient obstacle à l'investissement et à la création de l'emploi » (cité par FALL).

---

<sup>5</sup> Le gouvernement a fait voter le 28 novembre 1994 l'abrogation de l'article 47 du code du travail qui supprime l'autorisation préalable de l'inspecteur du travail au sujet des licenciements pour motif économique.

Suite aux modifications du code de travail, une nouvelle politique de l'emploi (NPE)<sup>6</sup> est mise en place en 1997. La dernière politique de l'emploi vient d'être élaborée en 2006. De 1997 à 2006, plusieurs enquêtes ont été réalisées permettant de mieux cerner les contours de l'emploi au Sénégal : le recensement général des demandeurs d'emploi en 1999, l'enquête sur le marché sur le marché de l'emploi à Dakar et ESAM II en 2002, etc. Toutes ces enquêtes révèlent une crise persistante de l'emploi se manifestant par un taux élevé de chômage et de sous emploi des jeunes particulièrement ceux du milieu rural.

### ***1.3.3.1. La prédominance du secteur rural et de l'informel***

La population active totale<sup>7</sup> a pratiquement doublé en 30 ans passant de 1 600 000 en 1960 à plus de 3 000 000 d'actifs en 1991. Elle est évaluée à 3 699 859 personnes en 2002 (soit 38 % de la population totale) et elle croît à un rythme de 3,5 % par an<sup>8</sup>. (NPE, 2006)

Entre 1994-2002, le taux d'accroissement moyen annuel de la population active est plus rapide en milieu rural (4 %) et dans les autres villes (3,4 %) qu'à Dakar (1,6 %). Le taux d'activité national est de 59,8 %. Il a baissé de 3,2 points à Dakar, de 50,04 % à 46,86 % sur la période 1994-2002. (ESAM). Le taux brut d'activité des femmes est en augmentation continue depuis les années 70 (34 % à 46 % en 2001). (NPE, 2006)

Sur cette population active, les occupés<sup>9</sup> représentent plus de 94 % et les chômeurs moins de 6 %. (Figure 8).

---

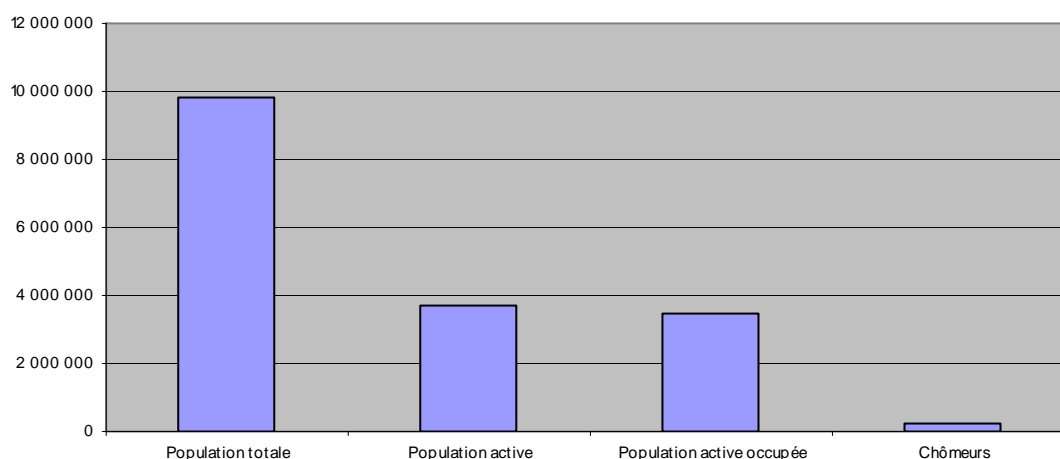
<sup>6</sup> Entre autres stratégies, la NPE préconisait la mise en place d'un système d'information sur le marché de l'emploi (SIME) qui n'est toujours pas effective.

<sup>7</sup> La population active totale comprend les actifs occupés et les chômeurs. D'autres sources d'estimation de cette population active existent vu l'inexistence de données fiables et régulièrement mises à jour sur l'évolution de la population active. A partir du modèle de prévision Rapid II – Sénégal, la population active actuelle du Sénégal a été estimée à cinq millions. (Dieng, 2003, OIT/EMAS – ACTRAV)

<sup>8</sup> Avec une population active qui croît à 3,5 % par an, ce sont chaque année au moins 130 000 nouveaux actifs que l'économie doit absorber. La population active devrait atteindre 8 266 700 personnes en 2015, soit 200 000 nouveaux actifs ou demandeurs potentiels d'emploi par an au cours des dix prochaines années. (NPE, 2006)

<sup>9</sup> La population occupée est estimée à 3 491 694 personnes en 2001-2002. Elle est constituée de 1 917 593 hommes et de 1 574 100 femmes, soit 45 % de femmes occupées.

**Figure 8 : Répartition de la population active, active occupée et chômeurs en 2002 (ESAM)**



- ***Une population active rurale qui diminue***

On observe une diminution du taux de croissance de la population active rurale jusqu'à la fin des années 80 (1,6 % entre 1960-1976 et 1,2 % entre 1976-1988). En 2002, les ruraux occupés sont au nombre de 2 461 310 personnes et les chômeurs 52 189 sur une population active rurale de 2 513 499 personnes.

- ***Des actifs agricoles toujours majoritaires***

L'agriculture occupe 1 511 244 actifs, soit 59,7 % de la population active totale avec une majorité d'actifs agricoles (62,5 %). Les actifs agricoles en milieu urbain (Dakar et autres villes) représentent 2,6 % des actifs à Dakar et 16,2 % dans les autres villes. Les actifs agricoles résidant en milieu rural représentent plus de 80 % du total des actifs agricoles, ce qui signifie que près de deux actifs agricoles sur dix sont en ville.

Le sous secteur de l'élevage concerne 350 000 familles et a connu un taux de croissance de plus de 5 % entre 1995 et 1999.

Au niveau de celui de la pêche les emplois sont estimés à plus de 600 000 (emplois directs et indirects) en 2003, comprenant les activités de transformation et de commercialisation. (NPE, 2006)

- ***Les actifs dans les secteurs des services et de l'industrie***

Les services (transport de marchandises et de passagers, télécommunications, commerce et administration) occuperaient 727 000 actifs (NPE, 2006). Le secteur industriel (dont la moitié est constituée d'entreprises publiques) est dominé par l'agroalimentaire, les mines, le textile et les produits chimiques. Il concerne 2,7 % des occupés, soit 66 455 personnes. Cet effectif était de 13 400 en 1960, 30 000 en 1989. (Berg, 1990 cité par Fall).

Une enquête de la direction de l'emploi sur un échantillon de 226 entreprises a révélé que plus de 60 % des emplois sont des emplois non permanents et que les travailleurs journaliers représentent 44 % sur le total des travailleurs permanents. (CNJS, 2006)

Le secteur du tourisme emploie près de 100 000 personnes (dont 75 000 emplois). (NPE, 2006). L'artisanat est le second pourvoyeur d'emplois après l'agriculture (environ 400 000 personnes réparties en 120 corps de métiers dans environ 123 000 petites unités de production). (Touty Sow, 2005).

Les télécommunications dominent le secteur tertiaire avec un taux de croissance annuelle de 22 % en 2004 (sur la période 1998-2003, la croissance annuelle moyenne se situe à 18 %). Outre les trois gros opérateurs, Sonatel, Sonatel Mobiles et Sentel, de nombreuses PME, GIE, entreprises individuelles entretiennent le dynamisme croissant du secteur avec plus de 30 000 emplois créés en 2004.

Au niveau national et sur la période 1988-2001, quelques 1 624 675 emplois ont été créés (dont 1 133 918 en milieu rural soit 69,8 %) confirmant le secteur rural comme premier pourvoyeur d'emplois du pays. (NPE, 2006).

- *Les activités informelles urbaines et rurales*

Aussi bien en milieu urbain que rural, les activités informelles dominent dans l'économie sénégalaise. Ainsi, 92 % des emplois et auto emplois ont été générés par le secteur informel (64 % pour l'informel rural, et 28 % pour l'informel urbain). A part égale le secteur formel public et le secteur privé formel ne représentent chacun que 4 % des emplois et auto emplois. (DPS).

En 2003, 277 200 unités de production informelles (UPI) ont été dénombrées à Dakar réparties comme suit : 31,1 % dans l'industrie, 47,3 % dans le commerce et 21,6 % dans les services. Quarante et un pour cent (41 %) des UPI ne disposent pas de local. La proportion de femmes actives dans les UPI est élevée (42,9 %) et 33,5 % des actifs informels sont des jeunes de moins de 26 ans. A noter également le niveau d'instruction très bas, en moyenne 2,8 années d'études. (DPS/UEMOA<sup>10</sup>).

C'est le secteur informel qui emploie la main d'œuvre la plus jeune, la moins scolarisée et la plus féminine (45,9 % de femmes contre 28,8 % dans l'administration). Les revenus moyens sont nettement plus bas que dans les autres secteurs, de l'ordre de 38 400 F Cfa par mois pour une durée de travail hebdomadaire de 47 heures. Le secteur informel est constitué en majorité de personnes provenant de milieux défavorisés et de celles exclues du système éducatif conventionnel qui se retrouvent dans le secteur artisanal.

En effet, l'artisanat est le second pourvoyeur d'emplois après l'agriculture (environ 400 000 personnes réparties en 120 corps de métiers dans environ 123 000 petites unités de production). (Touty Sow, 2005).

### ***1.3.32. Le chômage et le sous emploi conséquence d'un déficit chronique d'emplois nouveaux<sup>11</sup>***

---

<sup>10</sup> Le secteur informel dans le cadre de l'enquête est défini comme l'ensemble des unités de production (UPI) dépourvues d'un numéro d'enregistrement administratif et/ou de comptabilité écrite formelle. DPS/UEMOA, 2004.

<sup>11</sup> Nous avons pris le parti de fournir les informations telles que présentées dans ESAM II mais d'autres sources d'information indiquent des données différentes sur l'emploi. D'après des informations publiées sur le site du ministère des finances du Sénégal et qui proviendraient également de la DPS/ESAM II, « en 2002, le Sénégal dispose d'une population active d'environ 3 millions dont environ les 2,6 millions sont effectivement occupés et 434.800 sont des chômeurs. La région de Dakar, à elle seule, compte 800.000 actifs, soit 26% de la population



La perte d'emplois dans le secteur moderne n'est pas compensée par une création suffisante de nouveaux emplois. Suite aux PAS, les effectifs dans la fonction publique ont été gelés pendant 15 ans afin de maîtriser la masse salariale et maintenir les effectifs de la fonction publique en dessous de la barre des 65 000 fonctionnaires. Une petite comparaison entre les emplois créés et ceux perdus de 1960 à 1990 montre déjà le déséquilibre entre l'offre et la demande.

- *Le chômage*

Le Sénégal comptait en 1960 selon les sources officielles 60 000 chômeurs<sup>12</sup>. En 1991, une enquête de la DPS a recensé 143 090 demandeurs d'emploi. En 2002, ce sont 207 289 chômeurs qui sont dénombrés sur l'ensemble du pays. Le taux de croissance annuelle des chômeurs est de 7,3 % sur la période 1976-1988 et 12,5 % 1988-1991.

Le taux de chômage national<sup>13</sup> est faible (5,6 %). L'écart est par contre important (près de 10 points) entre le taux de chômage urbain (12,7%) et celui rural (2,08 %).

Mais plus que le chômage, le sous emploi<sup>14</sup> reste préoccupant avec un taux national de 21,8 %. Ainsi, chômage et sous emploi affecteraient un peu plus du quart des actifs (27,4 %), soit 998 954 personnes.

Les données sur le taux de chômage sont difficiles à collecter du fait que peu de chômeurs font la démarche d'aller s'inscrire auprès des services de l'Etat en difficulté pour les insérer. En 1990, on dénombrait au service de la main d'œuvre 10 373 chômeurs et seuls 323 ont pu être insérés soit 3,11 % .

De 1997 à 2004, suite à la mise en œuvre de la NPE, de nombreux mécanismes, programmes et projets publics ont permis d'insérer 26 260 personnes (alors que l'enquête sur l'emploi de 1991 a recensé 143 090 chômeurs uniquement à Dakar).

- *Le sous emploi*

Au niveau national, le sous emploi concerne 21,8 % de la population active (25,1% pour le milieu rural et 17,6 % en milieu urbain). De façon générale, le sous emploi touche plus les hommes que les femmes (23,1 % et 19,8 %). Parmi les personnes affectées, les ruraux représentent la grande majorité (63,3 %). Les sous employés travaillent principalement dans le commerce (30,7%), l'agriculture, l'élevage et la foresterie (21,5 %) et les autres services marchands (11 %).

---

active totale du Sénégal. Sa part dans la population active occupée est de 22%. Cependant, presque la moitié (50,9%) des chômeurs du pays se trouve dans la région de Dakar. En effet, le taux de chômage y est très élevé (27,7% en 2002 contre 14,4% pour l'ensemble national) ».

<sup>12</sup> Les chômeurs sont définis comme des personnes sans travail à la recherche d'un emploi et disponibles pour occuper un emploi.

<sup>13</sup> Les statistiques officielles montrent une baisse importante du taux de chômage depuis le milieu des années 1990 (chiffres en contradiction avec d'autres de source privée où le taux de chômage serait environ de 40%).

<sup>14</sup> Sont considérées comme sous employées les personnes occupées qui au cours de la semaine précédant l'enquête ont travaillé moins de 40 heures par semaine et qui sont disponibles pour effectuer un travail complémentaire.

Les estimations de la demande annuelle d'emplois varient selon la source (70 000 d'après la Banque mondiale, 100 000 nouveaux demandeurs d'emploi selon le ministère de l'emploi ou plus de 200 000 d'après la DPS).

Au total, le nombre d'emplois créés<sup>15</sup> dans le secteur moderne depuis 2000 serait de 196 800<sup>16</sup> (dont 15 000 nouveaux emplois dans le secteur public). Sur cette base, ce serait en moyenne 28 114 nouveaux emplois qui sont créés chaque année. Selon le plan national d'aménagement du territoire, il faudrait rien qu'à Dakar créer 41 000 nouveaux emplois chaque année.

### ***1.3.3.3. La persistance de la crise dans les secteurs traditionnels d'absorption des actifs et l'impasse pour les jeunes actifs***

Deux phénomènes majeurs découlent de l'incapacité des secteurs traditionnels (agriculture, fonction publique, industries) à absorber les nouveaux arrivants sur le marché de l'emploi : la montée du chômage et l'explosion du secteur informel rural et urbain (92 % des emplois et auto emplois créés). Les plus touchés par la crise sont les jeunes, surtout les jeunes femmes à insérer (particulièrement ceux/celles en quête du premier emploi).

Avec les données les plus optimistes (196 800 emplois créés depuis 2000 soit en moyenne moins de 30 000 emplois créés par an), l'offre reste insignifiante par rapport à la demande (100 000 nouveaux arrivants par an dans le cas le plus optimiste).

Face à cette demande sociale pressante, et malgré le peu de résultats obtenus jusqu'ici, la nouvelle politique de l'emploi en cours d'adoption, élaborée par l'Etat et ses partenaires, n'opère pas de rupture fondamentale avec les stratégies mises en œuvre jusqu'à présent (travaux à haute intensité de main d'œuvre à travers l'AGETIP, les grands chantiers du chef de l'Etat, plan REVA ou la réinstallation des jeunes en milieu rural, promotion du secteur privé, de l'auto emploi à travers les FNPJ, FNPE, FNAE, etc.).

## **1.4. Caractéristiques du secteur agricole et rural**

### ***1.4.1. Des ressources naturelles en dégradation continue***

Le Sénégal est un pays côtier qui couvre une superficie de 196722 km<sup>2</sup>. Son climat sahélo-soudanien est caractérisé par de fortes variabilités inter annuelles et entre les stations de la pluviométrie. Le relief est plat dans l'ensemble avec les altitudes les plus élevées sont notées au sud-est avec les plateaux de grès des contreforts du Fouta Djallon situés à 581 m. L'hydrographie est caractérisée principalement par trois bassins où sont identifiés deux grands systèmes : le cours inférieur du Sénégal et le cours moyen de la Gambie (Jeune Afrique, 2000). Le climat du Sénégal est influencé par trois grandes masses d'air que sont l'alizé maritime généré par l'anticyclone des Açores de direction nord à nord-ouest, l'harmattan ou alizé continental, vent chaud et sec, soufflant dans une direction Est de janvier / février à mai, et l'alizé de mousson, provoqué par l'anticyclone de Sainte Hélène, apportant la pluie. Nous avons alors un zonage climatique du pays, avec un climat sub-humide de type guinéen au sud et un climat sahélo-saharien, au nord ; entre les deux types il existe une variété de nuances

---

<sup>15</sup> Les ONG et associations depuis les années 1980 auraient créé plus de 50 000 emplois. (NPE)

<sup>16</sup> Propos du premier ministre Macky Sall lors de l'émission Diagnostic de la Radio Télévision du Sénégal le 23 octobre 2006 (voir [www.walf.sn](http://www.walf.sn) ou <http://fr.allafrica.com> ).

climatiques. Les caractéristiques physiques et climatiques déterminent la répartition et l'évolution des différentes ressources naturelles.

#### *1.4.1.1. Les ressources naturelles disponibles*

##### *1.4.1.1.1. Les ressources en sols*

Sur le plan morpopédologique, nous avons six grandes zones : la vallée du fleuve Sénégal, la Zone Sylvopastorale, le Bassin arachidier, le Sénégal Oriental, la Casamance et la région des Niayes. Les terres arables constituent 19% de la superficie du pays, soit 3.8 millions d'hectares. Ces terres sont inégalement réparties dans les zones éco-géographiques (57% dans le bassin arachidier, 20% en Casamance, 10% au Sénégal oriental, 8% au Fleuve Sénégal, 4% dans la zone Sylvo-pastorale et 1% dans les Niayes). Annuellement les mises en valeur agricoles ne portent que sur 65% de ces terres, soient 2.5 millions d'hectares environ. En outre, l'essentiel de ces terres est cultivé sous pluie, de sorte que l'activité agricole est exposée aux aléas climatiques. Seulement 2% sont mis en valeur grâce à l'irrigation.

##### *1.4.1.1.2. Les ressources en eau*

Les ressources en eau du Sénégal sont réparties de façon très inégale dans l'espace et dans le temps. En moyenne, le Sénégal reçoit près de 100 milliards de m<sup>3</sup> d'eau de pluies par an dont 0,6% seulement alimentent les différentes nappes. L'essentiel de ces ressources potentielles en eau est perdu soit dans l'Océan, soit par évapotranspiration estimée à 1 700 mm sur le littoral (Dakar) et à 3 200 mm au Nord-Est (Dagana-Matam) (MEPN, 1999). Les cours d'eau drainent principalement le Nord et le Sud du pays. Au nord, le Fleuve Sénégal dont le bassin couvre une superficie de 290.000 km<sup>2</sup> avec 9,5% seulement concernant le Sénégal, la Casamance, son bassin versant couvre une superficie de 20.150 km<sup>2</sup>, l'Anambé (4.000 km<sup>2</sup>), la Gambie, dans sa partie sénégalaise, s'étend sur 54 631 km<sup>2</sup> soit 70,9% de son bassin versant.

##### *1.4.1.1.3. Les ressources forestières*

La végétation du Sénégal est influencée par le gradient pluviométrique et se répartit ainsi entre trois domaines phyto-géographiques : le domaine sahélien au nord, le domaine soudanien au centre et le domaine guinéen au sud. En 1980, les ressources forestières ont été estimées à près de 12,700 millions d'hectares réparties au niveau des différentes zones éco-géographiques. Le Sénégal compte environ 213 forêts classées réparties dans les différents domaines phytogéographiques du pays. Leurs superficies sont estimées à 6 240 000 hectares dont près de 1 500 000 ha pour les vingt (20) réserves sylvo-pastorales et 1 980 000 ha pour les huit (8) zones d'intérêt cynégétique (PAFS, 1993). La plupart des forêts classées ont bénéficié de ce statut avant l'indépendance. Entre 1932 et 1960, quatre vingt sept (87) formations forestières ont été classées (MEPN, 1997). Les parcs nationaux et réserves avec 8% du territoire national sont répartis dans les différents domaines phytogéographiques du Sénégal.

##### *1.4.1.1.4. Les ressources animales*

Le cheptel est constitué des différentes espèces avec des effectifs de 2,9 millions de têtes pour les bovins ; 4,3 millions pour les ovins ; 3,7 millions pour les caprins, 291 500 porcins, 496 095 chevaux et 399 500 ânes en 2002. L'effectif total de volaille est de 25,3 millions de têtes

dont 80 % pour l'aviculture traditionnelle et 20 % pour l'aviculture industrielle (MEF/DPS, 2004). La répartition de la structure du cheptel bovin au niveau des différentes zones agro-écologiques montre que l'élevage est fortement orienté sur la croissance numérique du cheptel avec une proportion de femelles constituant en moyenne 70 % du cheptel total.

#### *1.4.1.1.5. Les ressources halieutiques*

Les ressources halieutiques proviennent en majorité de la pêche artisanale et sont dominées par les espèces pélagiques. L'ouverture à l'océan atlantique combinée à un réseau hydrographique intérieur dense fournit au Sénégal des opportunités importantes au développement de la pêche artisanale et industrielle. En 2004, 441 700 tonnes de produits ont été débarquées dont plus de 80 % provenant de la pêche artisanale. La production de la pêche artisanale a représenté en 2002 une valeur de près de 74 milliards de F CFA contre 39 milliards pour la pêche industrielle. Elle provient à 65,1% de la région de Thiès suivie de Saint-Louis 11,5% (DPM / MP in MEF/DPS, 2004)

Au niveau de la pêche industrielle, les débarquements des chalutiers sont les plus importants, suivis des thoniers et des sardiniers. En 2002, les exportations des produits de la pêche ont représenté 87 534 tonnes, soit près du quart des débarquements. Les poissons et les mollusques sont les principaux produits exportés avec respectivement 38,5% et 25,2% du total des exportations destinées à plus de 70 % au marché européen.

#### **1.4.1.2. Les principales tendances et les ruptures majeures**

Les ressources naturelles ont subi des modifications profondes avec les perturbations climatiques et les fortes pressions anthropiques. En effet, hormis la péjoration des facteurs climatiques, la pression sur les ressources est très forte du fait de l'accroissement démographique et du déséquilibre important dans la répartition spatiale de la population : avec un contraste entre l'ouest côtier, densément peuplé et l'est, continental, sous-peuplé. Les villes de la partie occidentale où sont concentrées l'essentiel de la population, vont continuer ainsi de jouer un rôle déterminant dans les orientations de l'agriculture. La problématique de l'approvisionnement alimentaire et énergétique de ces villes constitue un déterminant important à tenir en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et politiques de développement économique du secteur agricole, agroalimentaire et rural.

Les modifications perceptibles sur les caractéristiques des ressources, leur répartition dans l'espace et leur mode d'utilisation par l'homme, ont induit des changements importants dans le fonctionnement des différents systèmes de productions agricoles. Les évolutions majeures concernent la péjoration climatique et l'augmentation des incertitudes sur les activités agricoles, la forte pression forestière et foncière, l'épuisement des ressources halieutiques, les changements dans les pratiques et la gestion des activités d'élevage.

##### *1.4.1.2.1. La péjoration climatique et l'évolution des activités agricoles*

La pluviométrie a connu depuis une baisse sensible et généralisée au cours des cinquante dernières années. Par ailleurs, la plus grande partie des précipitations est concentrée sur une courte période de deux mois. Depuis 1940, il y a une péjoration climatique qui se traduit par une forte diminution des quantités de pluie, une réduction de la durée de la période humide (les pluies utiles concentrées sur un mois), une translation des isohyètes du nord au sud avec les cycles de sécheresse. Cette très forte variabilité de la pluviométrie a des conséquences

importantes sur la disponibilité des ressources foncières et le développement des activités agricoles.

#### *1.4.1.2.2. La dégradation des terres cultivables*

Les conséquences des problèmes que l'on rencontre presque partout sont : la baisse de la pluviométrie, l'érosion éolienne, la salinisation et l'acidification. Cette dégradation des sols est amplifiée par des pratiques agricoles inadaptées. Dans les zones bordées de dunes, on assiste à une poussée des sables par les vents qui entraîne une avancée des dunes vers l'intérieur et l'ensevelissement de dépressions humides, les «Niayes», dans lesquelles se fait la quasi-totalité du maraîchage. Au niveau des deux principaux fleuves au sud de Dakar, le Saloum et la Casamance, la salinité augmente de l'embouchure vers l'amont. Dans le fleuve Casamance, des pointes de salinité de 160 p. mille ont été relevées en 1986 à plus de 200 km de l'embouchure. Les zones les plus atteintes par la salinité sont : la vallée du fleuve Sénégal dans son ensemble (plus de 700 000 ha), la Casamance (400 000 ha) et le Sine Saloum (230 000 ha).

#### *1.4.2. Des évolutions différentes en fonction des spéculations agricoles*

L'évolution des séries statistiques des superficies cultivées et de production de mil et d'arachide sur la période 1950-93 montre une faible variabilité des superficies et une forte variabilité des productions. En effet, les surfaces cultivées ont dans l'ensemble très peu varié depuis l'indépendance. Elles ont connu une augmentation de 3,9% entre les périodes 1960/70 et 1970/80 avant de baisser de 4% entre 1970/80 et 1980/1994. Cependant, leur évolution est marquée par des tendances très différentes entre les cultures céréalières et les autres cultures avec, dans les deux groupes, des différences sensibles suivant les spéculations (Ministère de l'Agriculture, 1996). Les tendances sont marquées par la progression des surfaces céréalières (mil/sorgho, maïs, paddy), le recul des superficies d'arachide et l'augmentation pour le coton et le niébé.

**La progression des surfaces céréalières (mil/sorgho, maïs, paddy) :** Les superficies sont restées très stables jusqu'en 1980 (+ 0,03%/an). Les surfaces ont sensiblement augmenté jusqu'en 1993 avec un taux moyen de 0,8%/an. Elles représentent, en moyenne aujourd'hui, 55% des surfaces cultivées contre 49,8% pour la période 1960/70. Le mil/sorgho occupe plus de 85,7% des surfaces céréalières (et 47% des surfaces totales), mais sa part relative parmi les céréales accuse une baisse (88,5% dans les années 60 à 85,7% actuellement) et l'essentiel de l'augmentation récente des surfaces céréalières est dû au maïs. Entre les périodes 1960/70 et 1980/1993, les superficies en maïs ont plus que doublé (48.180 ha à 101.400 ha), tandis que le mil/sorgho enregistrait une augmentation de 7% et les surfaces cultivées, un recul de 3%. Le recul du riz s'explique essentiellement par l'abandon et la reconversion des aménagements secondaires au profit des aménagements en maîtrise totale de l'eau dans la vallée du Sénégal, la salinisation des rizières en Casamance et la quasi-disparition, depuis la sécheresse, de la culture du riz de bas fonds dans les autres régions (Thiès, Kaolack et Fatick).

**Le recul des superficies d'arachide et l'augmentation pour le coton et le niébé :** Les autres cultures ont connu une évolution très différente avec un recul de plus en plus marqué des superficies. C'est le cas en particulier de l'arachide dont les superficies ont diminué en moyenne de 16,5% depuis l'indépendance et de 20% entre les deux dernières décennies, alors que la culture du coton, connaît un développement important. Les surfaces cotonnières ont été

multipliées par 8 entre les années 60 et 70 (3.837 ha à 32.777 ha) et ont augmenté de 37% au cours de la période 1980/94. Enfin la culture du niébé encouragée depuis la sécheresse connaît une évolution régulière et enregistre une augmentation de 13,4% entre les deux dernières décennies et occupe en moyenne 76.100 ha/an aujourd'hui.

La progression des surfaces céréalières, en particulier le mil/sorgho et le maïs au détriment de l'arachide, marque une rupture importante par rapport aux pratiques antérieures et s'inscrit dans une nouvelle logique de production privilégiant les cultures vivrières et une production pour la consommation mais également le développement des cultures de diversification.

La forte implication des exploitations agricoles dans les cultures de diversification notamment le niébé et la pastèque dans la zone du bassin arachidier constitue une évolution majeure dans ces systèmes de production. Le développement des cultures de diversification comme le niébé, la pastèque, et le bissap constitue ainsi des stratégies mises en place par les exploitations agricoles dans le cas des zones où les incertitudes liées à la forte saturation foncière et la variabilité de la pluviométrie sont importantes. Le développement de ces spéculations est facilité par la forte demande urbaine, le faible niveau d'investissement en facteur travail et en intrants limitant ainsi les risques par rapport à d'autres spéculations comme l'arachide ou les céréales.

#### *1.4.1.2.4. La reconstitution du cheptel et l'évolution des pratiques d'élevage*

L'évolution de l'élevage a été fortement marquée par les épisodes de sécheresse de 1972 et 1973. Les effets de la sécheresse sur le cheptel se sont traduits par de fortes mortalités : 20% chez les bovins et 10% chez les petits ruminants. Ces crises climatiques ont par ailleurs montré l'extrême vulnérabilité des systèmes de production pastoraux avec une alimentation du cheptel provenant pour l'essentiel du pâturage naturel.

Avec la crise des systèmes de production agricole, le rôle de l'élevage comme valeur refuge s'est néanmoins renforcé. En effet, les opportunités pour les agriculteurs d'amélioration des revenus tirés de l'élevage sont réelles dans un contexte de forte incertitude des activités agricoles et d'augmentation de la précarité. Les stratégies mises en place portent sur la monétarisation à travers le cheptel mais également le développement d'ateliers de production notamment l'embouche bovine et ovine, l'aviculture, la production laitière pour saisir les opportunités offerts par les marchés ruraux et urbains pour diversifier les revenus.

Dans le cas du Bassin arachidier, l'introduction de la traction bovine, la disponibilité des sous produits de récolte et les prix de la viande au niveau des marchés urbains ont été très favorables au développement de l'embouche bovine et ovine. Entre 1960 et 1995, Faye et al. (2000) montrent que la production de viande bovine a triplé et celle des petits ruminants a quintuplé. L'investissement dans l'acquisition de chevaux et de matériel de transport (charrette) constitue également une stratégie des producteurs pour les travaux agricoles mais également pour générer des revenus non agricoles par le transport hippomobile saisonnier dans les grandes villes comme Dakar, Thiès, Touba et Kaolack.

Dans le cas du Sud du Sénégal (régions de Kolda et Tambacounda), les stratégies mises en place concernent la stabulation bovine avec le développement d'étables mixtes permettant la production de fumier et de lait. Il s'agit surtout de niches d'intensification qui concernent pour le moment les zones périurbaines. Cependant, ces modèles d'amélioration des productions

animales et de renforcement de l'intégration agriculture/élevage ont donné des résultats probants pouvant constituer une voie pour l'intensification des productions agricoles.

#### *1.4.1.2.5. L'évolution régressive des ressources forestières*

L'évolution régressive du couvert végétal est due au déplacement du front agricole vers le sud et l'est du pays, à la transhumance, à la baisse de la pluviométrie, aux feux de brousse, à l'exploitation forestière abusive et à l'érosion hydrique ou éolienne des sols peu profonds sur cuirasse latéritique.

Dans le cas des forêts classées, cette évolution est liée aux politiques étatiques favorables au mouvement de colonisation. Les « marabouts de l'arachide » (Copans, 1980) ont ainsi bénéficié de déclassements importants : 29 000 ha des forêts de Déali, Gassane, Thiel, Thiargny, Velingara, Barkédji et Boulel entre 1962-1980, 45 000 ha de la réserve sylvopastorale de Mbégué en 1991, 51 000 ha de la forêt de Dolli en 2003 auquel les éleveurs se sont opposés.

Ainsi, la superficie des formations forestières situées hors des parcs nationaux est passée de 12,7 millions d'hectares en 1980 à 11,9 millions d'hectares en 1990, soit une régression de 800 000 hectares en dix ans. Le potentiel ligneux a accusé une baisse de 18 millions de mètres cubes dans la même décennie. Une étude de la FAO indique une régression de 9.2% pour la décennie 1985-1995 (PAFS 1993).

Par rapport à l'occupation de l'espace rural, de plus en plus, est notée une tendance à la colonisation des terres sylvopastorales (Fanchette, 1999). Ces nouvelles formes et stratégies de colonisation des fronts pionniers du sud et de l'est du Sénégal sont différentes de la dynamique pionnière encadrée par les services étatiques avec la création de la Société des terres neuves dans les années 1970. C'est le cas de la Haute Casamance, où se dessine un nouveau front pionnier avec la colonisation des 73 000 ha de la forêt de Pata dans la région de Kolda. Ce mode d'occupation des ressources foncières a également bénéficié des ambiguïtés qui caractérisent les dispositifs de gestion des espaces forestiers classés. L'émergence de conflits entre les nouveaux arrivants et les autochtones d'une part et entre les autorités administratives et les autochtones d'autre part souligne de nouveau la question de la réforme foncière. En effet, cette politique de colonisation, dont une large part est au bénéfice des confréries, traduit les fortes inégalités et l'absence d'équité dans l'accès aux ressources naturelles.

Une très forte pression est également exercée sur les ressources forestières ligneuses qui constituent la principale source d'approvisionnement, en bois de service et en énergie des populations notamment urbaines. L'exploitation du bois de chauffe et du charbon de bois a fortement augmenté avec la croissance de la population des villes à partir des années 1970.

Le bois de chauffe et le charbon de bois sont les principaux combustibles ligneux. Ils constituent 60% de la consommation d'énergie et satisfont près de 90% des besoins énergétiques des ménages (FAO, 2003). La ville de Dakar et sa banlieue consomment la plus grande partie de la production de charbon de bois. La tendance générale de la production contrôlée de charbon de bois présente une augmentation assez régulière à partir de 1959 malgré les périodes de stabilité relative (CSE, 2000).

Les expériences de développement d'énergie de substitution sont menées depuis 1974 avec la promotion du gaz de pétrole liquéfié (GPL). Cette politique a permis de faire passer la

production de butane de 2700 tonnes en 1974 à 70 000 tonnes en 1996 (EnergyAfrica, 2002). L'expérience de butanisation avec une subvention de 6 milliards par an 1997 (LPDSE, 2003) n'a pas permis d'inverser les tendances d'exploitation forestière des ligneux. L'exploitation du bois de chauffe est en grande partie concentrée dans les régions de Tambacounda et de Kolda. Les efforts de réduction de la consommation de bois de chauffe et de charbon de bois risquent d'être ainsi limités par les fortes augmentations du prix du pétrole.

#### *1.4.1.2.6. L'épuisement des ressources halieutiques et les mutations du secteur de la pêche*

La pêche constituait un des secteurs où les revenus étaient les plus importants. Cependant, ce secteur connaît des dynamiques importantes liées à l'atteinte de la capacité de renouvellement des ressources. Vers les années 1950, la pêche continentale a représenté près de 80 % des apports en protéines animales aux abords de axes fluviaux (CSE, 2005). La tendance générale est à la baisse en ce qui concerne les ressources halieutiques, principalement pour les débarquements des thoniers et des chalutiers.

Ces baisses sensibles sont notées sur la pêche continentale avec la sécheresse et la maîtrise des crues mais également la surexploitation des ressources. Face à cette dégradation des ressources halieutiques, il est de plus en plus fait état de la nécessité de la co-gestion des ressources avec une plus grande implication des populations vivant de l'activité de pêche mais également le développement de stratégies alternatives par la mise en valeur des cours d'eau intérieurs avec l'aquaculture. Les menaces les plus importantes proviennent de la pêche artisanale qui assure une bonne partie de l'approvisionnement du marché. Elles sont liées à l'absence de consensus sur les mécanismes de gestion participative des pêcheries. Le repos biologique proposé pour la gestion des ressources n'est pas partagé par les acteurs de la pêche artisanale.

Le secteur de la pêche connaît également d'importantes mutations avec l'arrivée de nouveaux acteurs. Des structures de production de type PME se développent de plus en plus. Contrairement aux exploitations autochtones de type familial, il s'agit de privés nationaux et étrangers qui investissent dans l'armement mais également la transformation artisanale. Cette nouvelle dynamique modifie profondément le fonctionnement des structures de production avec la mise en place de contrats d'approvisionnement ou de contrats de travail, l'absence de maîtrise sur la gestion des ressources, la fin du monopole des femmes sur le secteur des produits halieutiques transformés. Ce nouveau contexte augmente la vulnérabilité de ces populations qui étaient moins touchées par la forte paupérisation. Les tendances fortes de sortie du secteur de la pêche observées avec le récent phénomène migratoire constituent un signal des changements dans ce secteur.



## 1.5. Les politiques publiques

### 1.5.1. Caractéristiques générales et périodisation des politiques publiques

Les politiques publiques concernant l'agriculture et le monde rural de 1950 à aujourd'hui peuvent être divisées en cinq grandes périodes :

- (i) la période 1950 à 1957 qui sur le plan politique correspond à la période des luttes pour les indépendances à la sortie de la deuxième guerre mondiale. Pour les autorités coloniales, il s'agit de relancer la production agricole et de développer une industrie de transformation des produits agricoles, huileries essentiellement et une industrie de substitution pour approvisionner les colonies françaises d'Afrique de l'Ouest;
- (ii) la courte période 1957-1962 qui va de l'autonomie interne à l'immédiat après indépendance. Elle se caractérise par une tentative de sortie de l'économie de traite arachidière.
- (iii) (iii) la longue période qui va de 1962 à 1978. C'est la période du développement agricole productiviste qui se termine par la crise de la fin des années 1979 et l'entrée dans les politiques d'ajustement structurel ;
- (iv) la période 1978-2000 qui est la période de l'ajustement structurel. Elle se caractérise par le désengagement de l'Etat de l'administration de l'économie agricole, la privatisation et la restructuration des entreprises publiques, et la libéralisation de l'économie agricole
- (v) la période du libéralisme économique à partir de 2000. Ce n'est pas la fin de l'ajustement structurel mais l'alternance politique intervenue en 2000 a permis l'arrivée au pouvoir d'un régime qui se réclame du libéralisme économique et qui veut promouvoir l'agriculture d'entreprise.

La périodisation ci-dessus des politiques agricoles privilégie l'économie arachidière alors que celle-ci ne résume pas dans sa totalité les politiques agricoles et rurales mises en œuvre. Ce choix se justifie par l'importance économique, sociale et politique de cette filière. Les populations concernées, le poids économique et aussi les forces sociales en présence et les enjeux politiques sont sans commune mesure avec le reste. Dans l'analyse détaillée de chaque période, nous examinerons les politiques concernant les autres filières agricoles, les autres régions rurales, etc. Parallèlement à ces politiques agricoles, l'Etat met en œuvre en milieu rural des politiques d'infrastructures et de services publics, de décentralisation et d'aménagement du territoire que nous examinerons aussi.

#### 1.5.1.1. La relance agricole et l'industrialisation : 1950-1957

La population et l'économie sénégalaises ont apporté leur contribution à la Deuxième guerre mondiale. La principale production d'exportation en a subi les conséquences négatives. Mais la guerre a permis de desserrer le pacte colonial. Un début d'industrialisation s'est amorcé pour transformer sur place l'arachide, mais aussi pour créer des industries de substitution et de main-d'œuvre destinées à approvisionner les colonies d'Afrique de l'Ouest français. L'essentiel du système d'économie de traite mis en place entre les deux guerres mondiales ne changera pas fondamentalement dans les années cinquante. Il en va de même des politiques qui le caractérisent. Les infrastructures de transport de la production arachidière et des produits manufacturés importés ne changent pas beaucoup : ports de Dakar et Kaolack,

chemins de fer, routes et pistes pour administrer les populations et pour le commerce. L'organisation administrative est en place avec Dakar comme capitale de la fédération, principal port et centre commercial, Saint-Louis siège lieu excentré du gouvernement de la colonie du Sénégal. Le territoire est divisé en cercles avec à la tête de son administration un commandant militaire français et en cantons avec à la tête un chef de canton qui dans la plupart des cas appartient à l'ancienne aristocratie traditionnelle. Il a pour fonctions de recenser les populations, de collecter l'impôt de capitation et d'exécuter les ordres du commandant de cercle. Dans les années cinquante, la collaboration entre les autorités coloniales et les confréries est bien huilée. La politique de colonisation de nouvelles terres pour la culture de l'arachide peut se poursuivre et même s'accélérer dans l'intérêt des deux parties. Les hiérarchies confrériques sont devenues les intermédiaires indispensables à l'économie de traite. Ce que certains auteurs ont appelé le contrat social entre les autorités coloniales et les hiérarchies confrériques est en place.

La politique de main d'œuvre saisonnière provenant des régions périphériques du Sénégal et des colonies voisines se poursuit en s'amplifiant. Dans les années cinquante, le recours massif aux camions pour transporter les graines permet l'élargissement vers l'est de la culture de l'arachide. Le chemin de fer est de moins en moins l'épine dorsale de l'économie. Le système d'approvisionnement des populations en semences, en vivre de soudure et de commercialisation de la graine à travers les sociétés de prévoyance et les traitants se densifie. Un système bancaire permettant de financer la commercialisation des récoltes et aussi des prêts aux producteurs est en place. Les maisons de commerce peuvent commercer librement même si de temps en temps l'administration intervient pour limiter l'exploitation des paysans ou décrier le recul des cultures vivrières et les périodes de soudure difficiles accentuées par des sécheresses ou des invasions d'acridiens. Les intérêts des maisons de commerce et la liberté du commerce priment. La principale nouveauté des années cinquante concerne l'importance accrue de la recherche agricole et la diffusion de ses résultats. La distribution de semences de variétés améliorées d'arachide ne suffit plus. Il faut amener les paysans à utiliser l'engrais et le matériel de culture attelée asine et équine principalement pour les semis, le sarclage et le soulevage. Des efforts importants seront déployés dans ce sens avec des résultats minimes. Jusqu'à la fin des années 1950, les systèmes de production resteront essentiellement manuels.

C'est dans les années cinquante que les préoccupations sur le caractère minier de la culture de l'arachide et sur le déficit céréalière des exploitations agricoles et la dépendance alimentaire de la colonie prennent de l'ampleur. Une mission d'un professeur du muséum d'histoire naturelle de Paris (rapport Porteres de 1953) dresse un diagnostic sans appel de la « monoculture » de l'arachide. La dénonciation de la « tyrannie de l'arachide », de la misère des paysans qui ne produisent plus assez de mil pour se nourrir n'aura pratiquement pas de suite. Sauf au niveau d'une certaine élite urbaine, encore très minoritaire qui à la sortie de la guerre s'est engagée dans la revendication pour l'indépendance. Les années 1950 sont une des grandes périodes de l'économie de traite. La production progresse rapidement. Les commerçants et les traitants prospèrent. Les producteurs sont ceux qui en tirent le moins profit. Si la production augmente, la productivité du travail ne progresse guère. Quelques tentatives d'implantation de fermes modernes basées sur la motorisation et le recours à des ouvriers agricoles ont été menées : fermes agricoles de Latmingué au sud de la ville de Kaolack, Bloc expérimental de l'arachide puis SEMA de Boulel au nord de Kaolack (à partir de 1946) et CGOT de Sefa en moyenne Casamance (à partir de 1948). Les coûts de production, les problèmes techniques rencontrés les ont condamnées malgré l'intégration des paysans et l'abandon de la motorisation au profit de la traction bovine.

La politique de mise en valeur agricole des années cinquante ne s'est pas limitée à l'économie arachidière. Des expériences de mise en valeur hydro agricole de la vallée du fleuve Sénégal (casier rizicole de Richard-Toll à partir de 1946) ont été menées. Les systèmes d'aménagement et les systèmes de production motorisés et donc ne recourant qu'à une main d'œuvre paysanne rémunérées n'ont pas donné de résultats satisfaisants. Dans le sud, en Basse Casamance, des expériences d'amélioration de la riziculture de mangrove ont aussi été menées sans succès. Dans les deux cas, l'objectif était de substituer la production locale du riz aux importations.

L'idée d'exploiter au profit de la métropole le cheptel bovin de l'AOF est ancienne. Une conserverie a été créée à Lyndiane près de Kaolack en 1914 pour exporter de la viande congelée. L'expérience échoue au bout de quelques années (Mbodj, 1978). L'élevage ne sera plus considéré comme une production de rente intéressant la métropole. Il doit simplement satisfaire les besoins de la colonie en viande et en animaux de trait. Il n'en subit pas moins des changements importants. Les politiques mises en œuvre ont consisté à lutter contre les épizooties fréquentes, à créer un réseau de forages pour l'abreuvement du bétail. Des mesures importantes de classement des forêts sont prises pour protéger les forêts des défrichements intempestifs des producteurs d'arachide. Pour l'essentiel, ces classements ont été opérés dans les années trente.

La pêche artisanale a été traitée comme l'élevage et n'a bénéficié d'aucune politique de développement. Par contre dans les années cinquante, Dakar devient un port important de pêche thonière. Des bateaux de pêche provenant essentiellement des ports bretons français sont basés sur place ou viennent de façon saisonnière. Leur production alimente l'industrie française mais pas une industrie locale de transformation.

Dans la presqu'île du Cap vert où les populations locales se livrent à une agriculture familiale associant pêche artisanale, cultures d'hivernage, élevage et maraichage de contre saison dans les bas fonds, une nouvelle forme d'agriculture se développe pendant la période de la deuxième guerre mondiale et dans les années cinquante. Ces nouveaux producteurs qui sont en grande majorité des citadins se livrent à la production maraîchère, floricole et aussi à l'élevage pour approvisionner le marché constitué par les habitants de la capitale. Ces entreprises font appel à la main d'œuvre locale et utilisent des systèmes d'irrigation et des techniques de production modernes. Elles sont aidées par l'administration pour l'accès à l'eau d'irrigation et pour l'accès au foncier et la sécurisation des terres obtenues auprès des détenteurs coutumiers. Mais leurs activités sont libres et régies uniquement par les règles du marché. Ces entrepreneurs agricoles réunis au sein d'un syndicat, le Synjarmar (syndicat des jardiniers et maraîchers), se lancent avec succès dans l'exportation vers la métropole d'une partie de leur production agricole.

#### *1.5.1.2. La tentative de sortie de l'économie de traite et de socialisation de l'économie: 1957-1962*

Cette période d'autonomie interne permet aux élites politiques sénégalaises de participer pour la première fois au pouvoir exécutif à côté du gouverneur de la colonie sous la forme d'un conseil de gouvernement. Cette courte période est aussi celle de lutte intense entre les partisans d'une indépendance immédiate et d'une rupture avec l'économie de traite et les partisans d'une association avec la France et du maintien du système économique. Les premiers vont perdre deux fois d'abord lors du référendum sur l'indépendance de 1958 et

ensuite en 1962 avec l'éviction du pouvoir du président du conseil de gouvernement, Mamadou Dia, leader de la rupture avec l'économie de traite au profit d'un développement de type socialiste.

Les partisans de la rupture optent pour un développement de type communautaire basé sur l'organisation des producteurs en coopératives et des populations en communautés rurales appuyées et encadrées par les services de l'animation rurale, les centres d'expansion rurale polyvalents (CERP), les centres régionaux d'assistance au développement (CRAD), l'office de commercialisation agricole (OCA) et la banque sénégalaise de développement (BSD). Le programme agricole assure l'approvisionnement à crédit des paysans en intrants agricoles. La loi sur le domaine national votée en 1964 doit permettre une transformation de l'agriculture paysanne en donnant la terre à ceux qui la mettent en valeur. Par contre, la création de communautés rurales, structures de base du développement communautaire, est renvoyée à une expérimentation et ne sera votée qu'en 1972. Ainsi, les traitants sénégalais et libano-syriens et les maisons de commerce françaises sont éliminés. Pour les nouvelles autorités, la production et l'exportation de l'arachide et surtout de l'huile d'arachide doivent assurer des ressources à l'Etat sénégalais et aux paysans. Une plus grande importance est cependant donnée à la production de mil et de riz pour assurer l'indépendance alimentaire du pays.

La politique socialiste de cette période continue aussi à accorder une place très importante à la poursuite des projets de développement de la riziculture dans la vallée du fleuve Sénégal et en Casamance. A la différence de la période coloniale, elle essaye d'intégrer les paysans dans l'exploitation de la vallée. Les choix concernant l'élevage ne subissent pas de changement fondamental.

C'est dans le cadre de l'élaboration du premier plan de développement que le gouvernement, qui ne dispose pratiquement dans aucun domaine de personnel formé en nombre suffisant, va concevoir une politique ambitieuse de formation de techniciens, de cadres intermédiaires et de paysans. C'est de cette époque que date l'essentiel des structures de formation professionnelle agricole qui existent encore.

Les événements politiques de 1962 et les Accords de Yaoundé de 1964 avec la Communauté économique européenne vont entraîner des changements importants dans les orientations politiques du Sénégal.

#### *1.5.1.3. Les politiques agricoles productivistes : 1962-1979*

L'Opération « productivité mil-arachide » est conçue et lancée en 1964 par la SATEC (société d'aide technique) pour permettre de compenser la fin du tarif préférentiel de l'arachide sur le marché français par une augmentation des surfaces et des rendements. En effet, la France, qui depuis les années 1930 soutenait le prix de ce produit, décide de s'aligner sur le marché mondial ; ce qui entraîna pour le Sénégal, la fin de tout régime privilégié et une perte de 25% de ses recettes d'exportation.

Cette opération ou projet repose sur la diffusion d'un paquet technologique comprenant les semences améliorées et traitées, l'utilisation du semoir et de la houe attelés, et l'engrais azoté. Ce projet est l'amorce de la création des sociétés régionales de développement rural et d'une approche productiviste. Il se substitue aux administrations techniques. Il rompt avec l'approche de l'animation rurale et du développement communautaire.

La SATEC avait pour mission de relever la production de 25% en quatre ans dans le bassin arachidier où l'arachide est souvent cultivée avec le mil. A l'arrivée, l'opération SATEC s'est avérée être un échec car l'objectif de relèvement de 25% de la production en quatre ans n'a pas été atteint. Plusieurs facteurs ont contribué à la non atteinte de cet objectif : les aléas climatiques, l'inadaptation du modèle d'encadrement privilégié par cette société d'intervention.

En 1968, un projet intérimaire basé sur la diffusion de la traction bovine prend le relais pour préparer un programme de promotion rurale qui propose en plus des « thèmes dits légers » précédents les "thèmes lourds": fertilisation forte, chaîne de culture bovine permettant le labour des sols devant permettre le passage à la culture intensive avec l'amélioration de la fertilité des sols.

Les questions de maîtrise nationale et des populations rurales sur leur développement, la question de l'indépendance alimentaire deviennent moins importantes. Il en est de même pour les populations qu'il s'agit d'administrer et de faire produire. Cette conception du développement n'est pas libérale mais un modèle d'économie administrée. La plupart des institutions prévues dans le premier plan sont cependant mises en place : les services de l'animation rurale, les CERP, la systématisation de l'organisation coopérative, la loi sur le domaine national. Elles n'ont plus le même rôle et la même importance dans le nouveau dispositif institutionnel. D'autres institutions les supplantent. Les communautés rurales sont créées en 1972. Elles sont une administration locale des populations, du foncier et des ressources naturelles mais qui n'en a ni les ressources financières, ni les ressources humaines. Les CERP sont progressivement marginalisées par les Sociétés régionales de développement rural. L'OCA et les CRAD sont fondus en un seul organisme, l'ONCAD. Dans les années 1970, on aboutit par ajustements successifs à un système d'encadrement du monde rural présenté ci-après de façon schématique :

- les services techniques agricoles sont constitués par les directions techniques nationales et leurs services aux différents niveaux de l'organisation territoriale (direction de la production agricole, direction de l'élevage, des eaux et forêts, du génie rural, de la protection phytosanitaire, de l'animation et de l'expansion rurale, services régionaux, départementaux, centres d'expansion rurale polyvalents...). Leurs principales fonctions sont la collecte et le traitement de l'information, la surveillance sanitaire du bétail, la surveillance phytosanitaire, le contrôle forestier, les interventions d'urgence et l'exécution de projets techniques ;
- la recherche agricole est confiée dès l'indépendance à des institutions françaises par manque de personnel de recherche. Elles sont regroupées en 1975 au sein de l'Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA) ;
- les sociétés régionales de développement rural (SODEVA, SAED, SOMIVAC, STN, SODESP,...) à statut public. A vocation technique, elles seront aussi chargées de l'appui aux coopératives, d'alphabétisation, de la conservation et de la petite transformation, de l'appui aux femmes et aux jeunes ;
- l'Office national de commercialisation et de développement (ONCAD), structure tentaculaire, est chargé de l'approvisionnement des producteurs en intrants subventionnés et à crédit, du monopole de la commercialisation des grands

produits agricoles (arachide, céréales, riz) et de l'encadrement des coopératives de producteurs. Il détient aussi le monopole d'importation du riz.

- les coopératives de producteurs servent d'intermédiaires entre ceux-ci et l'ONCAD. Les paysans sont obligés d'y adhérer s'ils veulent avoir accès aux intrants et bénéficier des subventions et du crédit. Ils n'en sont pas les maîtres. Celles-ci servent surtout à les encadrer, même si des notables en tirent partie et, qu'à l'occasion, ils savent les subvertir en ne remboursant pas leurs dettes ;
- la Banque nationale de développement du Sénégal (BNDS) fournit le crédit et participe avec les autres banques de la place au financement de la commercialisation des produits agricoles ;
- la Caisse de péréquation et de stabilisation des prix (CPSP) organise la péréquation entre les produits de rente et les produits alimentaires importés. Elle sert d'instrument de fixation des prix et de subvention des produits agricoles et des intrants à l'achat et des produits alimentaires à la consommation. En fait, elle sert de mécanisme de transfert de revenus entre les ruraux et les urbains et de prélèvement de ressources pour l'Etat ;
- les écoles publiques de formation technique ont pour rôle de former les techniciens, cadres intermédiaires pour l'administration et les organismes du secteur agricole et rural comme on le verra ci-après ;
- les centres de formation professionnelle ont pour rôle de former les ruraux dans les domaines de la production, de l'artisanat et de la transformation des produits ;
- la production des intrants agricoles et la transformation des produits agricoles n'ont pas un caractère de service public, mais l'Etat reste très présent dans ces activités. L'industrie de l'huile d'arachide, l'égrenage du coton et la rizerie sont constitués en monopoles publics ;
- le Programme agricole et le Fonds mutuel de développement rural sont les deux principaux mécanismes financiers du système d'encadrement.

On a là les principales institutions mises en place par les Autorités sénégalaises pour leur politique de développement rural.

Les politiques ci-dessus n'ont pas concerné uniquement la culture de l'arachide. Les innovations techniques proposées devaient aussi profiter aux cultures céréalières (mil, sorgho, maïs, niébé) et aux cultures de diversification qui restent une préoccupation constante. C'est ainsi que sur le même modèle que l'arachide, le coton sera introduit dans le sud du bassin arachidier, au Sénégal oriental et en Haute Casamance. Des tentatives de développement de la culture du tabac seront aussi conduites en culture pluviale sans succès durable.

Dans les années 1970, des tentatives sont menées pour s'attaquer aux questions de l'alimentation du bétail, d'intensification de la production de viande, de gestion des espaces pastoraux, d'amélioration génétique du bétail. On peut citer les projets menés par la SODESP en zone sylvo pastorale du Ferlo et par la SODEFITEX dans le nord du Sénégal oriental, les opérations d'intensification de l'élevage des petits ruminants et de développement des

animaux de trait par les différentes sociétés de développement, en particulier la SODEVA dans le bassin arachidier, le projet de développement du ranching avec le ranch de Doly, enfin les multiples expériences d'introduction de races étrangères pour la production de viande et de lait.

Les politiques de développement de l'agriculture irriguée ont été, avec les sécheresses successives des années 1960\70 une préoccupation des décideurs, en Casamance avec la riziculture de mangrove et surtout dans la vallée du fleuve Sénégal. La SAED prendra la succession des différents projets hydro agricoles et promouvoir auprès des paysans un modèle d'agriculture irriguée en motorisation complète et en double culture avec maîtrise totale de l'eau. La création de l'OERS devenue OMVS a permis la construction des barrages de Diama et de Manantali pour une maîtrise des eaux de la vallée. Le Sénégal a gardé ouverte l'option d'une agriculture de type industrielle représentée par la CSS pour la canne à sucre, la SOCAS pour la tomate industrielle. Aucun des deux modèles n'a tenu ses promesses. Les coûts des aménagements, du pompage de l'eau et des travaux motorisés à façon ne peuvent être rentabilisés par l'agriculture extensive sans double culture pratiquée par les paysans dans les grands périmètres aménagés. Les périmètres irrigués villageois beaucoup moins coûteux qui ont semblé, un moment, constituer une alternative et les périmètres intermédiaires n'ont pas non plus connu la réussite.

En Casamance, des projets d'intensification de la riziculture de mangrove grâce à la construction de petits barrages et des grands barrages anti sels à Guidel et Affignam et la diffusion de techniques de dessalement des terres sont mis en œuvre sans succès.

Ainsi les années 1970 se terminent par une grave crise de l'agriculture sénégalaise, malgré les politiques productivistes menées partout sur le territoire national et les investissements très importants réalisés grâce aux aides extérieures et aussi aux financements de l'Etat.

#### *1.5.1.4. Les politiques d'ajustement structurel : 1978-2000*

Les politiques d'ajustement structurel ont commencé en 1978, avec le plan de stabilisation, puis le programme de redressement économique et financier (PREF) l'année suivante signé avec le FMI qui entraîne la suppression du programme agricole. Les sécheresses des années 1969-1973, le choc pétrolier de 1972 et la baisse prolongée des cours des matières premières agricoles dans les années 1970 sont les causes premières de l'ajustement. Il en résulte des déséquilibres financiers internes et externes que les partenaires au développement ne veulent plus financer.

Pour le secteur agricole, les principales mesures d'ajustement se traduisent par :

- la liquidation de l'ONCAD en 1980 qui permet à l'Etat de se désengager progressivement de la commercialisation des produits agricoles et de l'approvisionnement des exploitations agricoles en intrants ;
- la Nouvelle Politique Agricole en 1985 qui est une accélération du désengagement de l'Etat du secteur agricole. La NPA se traduit par un démantèlement du système d'encadrement du monde rural. Les sociétés de développement sont dissoutes (SOMIVAC, STN) ou voient leurs missions, leurs ressources financières et leur personnel fortement revus en baisse (SODEVA, SAED). La NPA a aussi permis à l'Etat de supprimer progressivement les subventions sur les engrais. Le Plan

céréalière (1986) qui complète la NPA vise une couverture de 80 % des besoins à l'horizon 2000.

- Le Programme d'ajustement structurel du secteur Agricole (PASA), approuvé par la Banque mondiale en 1995, est la poursuite du désengagement de l'Etat de toutes les activités économiques: commercialisation, approvisionnement, transformation des produits agricoles. C'est aussi avec la liquidation de la Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix (CPSP), la libéralisation des importations de riz, la suppression des péréquations entre les produits de grande consommation. La mise en œuvre de toutes les mesures prévues a rencontré beaucoup de résistances et s'est étalée dans le temps. La privatisation de la SONACOS n'est intervenue qu'en 2005 après trois tentatives. La réforme foncière qui devait assurer aux paysans la sécurité foncière et qui privilégiait la privatisation des terres n'a pas eu lieu. comme option. Les études et les propositions faites en 1996 (plan d'actions foncier) sont restées lettre morte et ce sont les élus locaux et les organisations paysannes qui ont repris le dossier sans succès pour l'instant ;
- le Programme d'investissement du secteur agricole (PISA, 1995) supposé regrouper les programmes de développement retenus pour relancer la production agricole n'a pas été approuvé par les bailleurs de fonds. Le gouvernement du Sénégal a fini par opter pour l'élaboration et l'approbation de lettres de politiques sectorielles qui servent, en principe de cadres d'orientation stratégique. C'est ainsi que différentes lettres de politiques sectorielles concernant le monde rural (développement rural, décentralisation, environnement, etc) servent de référence aux programmes négociés avec les bailleurs de fonds ;
- la dévaluation du franc cfa intervenue en 1994 a cependant été la mesure la plus radicale d'ajustement structurel.

Le Sénégal a pris un certain nombre d'engagements internationaux qui modifient l'environnement des exploitations agricoles familiales. Ce sont :

- les accords du cycle de l'Uruguay [interdisent toute distorsion non tarifaire dans le commerce des produits agricoles, suppression des quotas d'importation, des autorisations préalables, etc... Ils limitent les subventions à l'agriculture et les aides à l'exportation. A long terme, les négociations prévues dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) vont réduire les protections et les aides que les Etats pourront apporter au secteur agricole aussi bien sur le marché national qu'à l'exportation ;]
- le traité de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) et notamment l'accord sur les tarifs extérieurs communs qui a pris effet en 2000

Des directives ont aussi été approuvées en matière de politique agricole de l'Union en 2001. La CEDEAO poursuit sur la même voie. Une directive de politique agricole a aussi été approuvée et une autre portant sur les tarifs extérieurs communs de la CEDEAO. Ces directives reposent sur des orientations économiques libérales et se traduisent par une ouverture encore plus grande des marchés agricoles de la sous région et l'exposition des paysans de la sous région à une concurrence accrue sur leur propre marché.



Les nouveaux accords entre les pays ACP et l'Union européenne prévoient la négociation d'accords de partenariat qui vont supprimer les préférences tarifaires dont bénéficient jusqu'à présent les pays ACP sur les marchés de l'Union.

A partir de 1997, le gouvernement et les bailleurs de fonds ont tenté de relancer la production agricole. Un programme agricole a été élaboré avec la participation des organisations paysannes. Il a permis de réduire les dettes paysannes par des moratoires et des réductions partielles, de bonifier les taux d'intérêt du crédit agricole et de soutenir les prix des principaux produits agricoles : arachide, coton, riz.

Les partenaires au développement ont aussi accepté de financer des programmes destinés à relancer la production. On ne citera ici que les principaux : (i) le Programme des services agricoles et d'appui aux organisations de producteurs (PSAOP) signé en 1999 avec la Banque Mondiale. Son objectif principal est de mettre en place un nouveau système libéral et décentralisé d'appui au monde rural basé sur le conseil agricole et donnant un rôle central aux producteurs et à leurs organisations; (ii) le programme national d'infrastructures rurales destiné à appuyer les communautés rurales dans la création d'infrastructures rurales et la fourniture de services publics de proximité aux ruraux; (iii) le programme de relance de l'arachide financé par l'Union européenne destiné à relancer cette filière. D'autres programmes concernent l'élevage avec le PAPEL, par exemple, le coton avec la privatisation de la SODEFITEX, l'agriculture irriguée avec le financement des programmes de la SAED. Plusieurs programmes appuient les actions locales de gestion des ressources naturelles et d'aménagement des terroirs. Le micro crédit bénéficie de multiples financements.

#### *1.5.1.5. Les politiques agricoles libérales : 2000-2006*

L'alternance politique intervenue en 2000 a amené au pouvoir un régime qui se réclame du libéralisme économique, même si au sein de la coalition, il existe des partis ayant un passé socialiste.

Les options du régime vont clairement dans le sens d'un développement de l'agriculture d'entreprise qui se substituerait à l'agriculture paysanne, familiale. A leurs yeux, cette agriculture d'entreprise est indispensable pour la compétitivité de l'agriculture sénégalaise et pour relancer et diversifier les exportations agricoles. Ce discours sur l'agriculture d'entreprise s'inscrit dans une vision d'une économie sénégalaise émergente de plus en plus basée sur les services, en particulier dans les nouvelles technologies de l'information et le transport et dans le domaine agricole sur l'agro-alimentaire et les exportations de produits frais (horticulture et produits halieutiques). Dans cette vision, la filière arachidière ne bénéficierait plus du même soutien public. Cette agriculture d'entreprise se démarque de l'agriculture paysanne par un recours systématique aux technologies améliorées : chaînes motorisées, irrigation, propriété foncière. Ce sont des détenteurs de capitaux et les personnes bénéficiant de compétences professionnelles qui sont appelées à la mettre en œuvre.

Les décisions prises et les programmes mis en œuvre ne sont pas toujours conformes à ces options. Le régime est intervenu à plusieurs reprises dans la fixation des prix agricoles (arachide, coton) et dans l'octroi de crédits aux producteurs. Contrairement au régime précédent, l'administration est à nouveau directement impliquée dans la production des semences, dans la distribution des intrants, dans l'organisation de la commercialisation agricole. Plusieurs programmes spéciaux ont été mis en œuvre sans une réelle participation des acteurs économiques : programmes spéciaux maïs, sésame, manioc, bissap, etc. Une loi

d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP), votée en 2004, a vu l'Etat et les organisations paysannes s'opposer sur l'importance respective de l'agriculture familiale et de l'agriculture d'entreprise et sur la réforme foncière. Deux ans après la promulgation de la LOASP, les décrets d'application ne sont toujours pas votés.

Un plan de retour à l'agriculture (REVA) élaboré en 2006 confirme l'opposition des options politiques du régime et des organisations paysannes.

Depuis 1993, avec la création d'un vaste regroupement des organisations paysannes dans le Conseil national de concertation et de coordination des ruraux (CNCR), on assiste à la remise en cause du monopole du gouvernement et des partenaires au développement en ce qui concerne l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques agricoles. Entre 1993 et 2000, le régime en place, après s'y être opposé avait fini par l'admettre. Les organisations ont donc été de plus en plus impliquées dans l'ensemble du processus par l'Etat et les partenaires au développement, allant jusqu'à leur confier l'exécution de projets d'intérêt public. Cette implication est remise en cause au profit d'un interventionnisme et d'un volontarisme d'Etat en contradiction avec sa profession de foi libérale.

Les contradictions en matière d'options politiques au niveau national doivent être remises dans leur contexte sous régional et international. Les engagements sous régionaux et internationaux du Sénégal réduisent fortement ses marges de manœuvre concernant les instruments politiques qu'il peut utiliser.

### *1.5.2. Les autres politiques de développement rural*

Il n'est pas possible d'aborder dans le détail toutes les politiques publiques concernant le monde rural et ayant des implications sur l'agriculture. On passera en revue les plus importantes.

#### *1.5.2.1 Les politiques de déconcentration administrative et de décentralisation*

L'organisation administrative du territoire en cercles et cantons a tout de suite été remise en question avec l'indépendance. A la place, sont créées des régions administratives divisées elles-mêmes en départements qui eux-mêmes sont subdivisés en arrondissements. A chaque niveau se trouvent respectivement des services régionaux, des services départementaux et un centre d'expansion rurale polyvalent. Cette refonte de l'organisation administrative territoriale vise à mettre en place une administration moderne en prise directe avec les populations et indépendante des hiérarchies coutumières et religieuses. A chaque niveau des administrateurs formés sont placés : gouverneur de région, préfet et sous préfet. Ils coordonnent les services déconcentrés de l'Etat.

La décentralisation de l'Etat commencée sous la période coloniale avec l'érection de chefs lieux de cercle en communes s'est poursuivie. La loi de 1972 a permis progressivement de regrouper les villages en communautés rurales avec un conseil rural en grande partie élu. Mais ce n'est que progressivement que l'exécutif des communes et des communautés rurales confiées respectivement aux préfets et sous préfet a été transféré au maire et au président du conseil rural.

En 1996, un code des collectivités territoriales a érigé les régions en collectivités locales autonomes avec un conseil régional élu et un président chargé du pouvoir exécutif.

L'analyse détaillée de la politique de décentralisation montre une grande réticence de la part de l'Etat et de l'administration territoriale concernant l'autonomie des collectivités locales. Au niveau des communautés rurales, la gestion du foncier et des ressources naturelles reste sous le contrôle a priori de l'autorité administrative et l'Etat peut sans limite réallouer à son profit ou au profit d'intérêts privés les terres du domaine national. Les collectivités locales ne bénéficient toujours pas des ressources financières et des ressources humaines correspondant aux attributions transférées. Elles ne sont donc pas en mesure de mener une politique d'infrastructures et de services publics locaux en rapport avec les besoins des populations.

#### *1.5.2.2. Les politiques d'infrastructures et de services publics*

Pour l'essentiel, qu'il s'agisse des routes, des pistes, de l'eau, de l'électricité, d'éducation, de santé, etc., celles-ci restent de la responsabilité de l'Etat et de son administration. Les autorités coloniales avaient pour politiques de réaliser le minimum d'investissement en milieu rural pour que la colonie ne coûte rien à la métropole. Le monde rural a été ainsi très largement sous administré, sous équipé et sous doté en infrastructures et services. Du fait de la priorité donnée à la culture de l'arachide, ces infrastructures et ces services ont été concentrés dans les villes, principalement les quatre communes et dans le bassin arachidier. On peut donc distinguer Dakar et le reste du pays, les villes et le monde rural, le bassin arachidier et les régions périphériques. L'indépendance n'a toujours pas permis de corriger ces différences qui font que les ruraux sont, de fait, des citoyens de seconde zone et plus particulièrement ceux en dehors du bassin arachidier.

#### *1.5.2.3. Les politiques foncières et de gestion des ressources naturelles*

La loi sur le domaine national de 1964 a nationalisé les terres qui n'étaient pas immatriculées ou qui ne pouvaient faire l'objet d'un constat de mise en valeur. Ainsi en milieu rural, les terres relevant du droit coutumier ont été nationalisées. Les paysans sénégalais ne bénéficient que d'un droit d'affectation sur leurs anciennes terres. Ce droit n'est ni cessible, ni automatiquement transmissible aux ayants droits. La communauté rurale et l'Etat peuvent à tout moment les désaffecter pour des raisons d'utilité publique en ne compensant que les impenses. Les paysans ne bénéficient donc pas de droit réel sur leur principal facteur de production.

En dehors des ressources naturelles faisant partie des terroirs des communautés rurales, la gestion de celles-ci est du ressort des communautés rurales. L'Etat a sous sa responsabilité les forêts classées, les parcs nationaux, les ressources en eau, le domaine maritime et les ressources du sous sol. L'Etat a fait voter plusieurs codes régissant les ressources naturelles : eau, forêts, chasse, environnement, etc. Des politiques et programmes sont régulièrement élaborés surtout depuis les sécheresses de la fin des années soixante et du début des années soixante dix. Le Sénégal est partie prenante des conventions internationales sur l'environnement, la biodiversité et la lutte contre la sécheresse. Le moins qu'on puisse dire est que les moyens ne suivent pas.

### ***1.5.3. La dotation en biens publics***

#### *1.5.3.1. La recherche agricole*

L'ISRA a été créé en 1975. Jusqu'à cette date, le Sénégal avait confié la recherche agricole aux instituts français de recherche agricole tropicale : IRAT chargé de la recherche agricole tropicale et des cultures vivrières, IEMVT pour la médecine vétérinaire et les productions animales, IRHO pour les recherches sur l'arachide, CNRF chargé des recherches forestières. Une convention de gestion entre la France et le Sénégal permettait de garantir un financement sur budget national gagé sur l'inflation en contre partie d'un financement de la coopération française et de l'affectation de chercheurs sur place. Cela a permis la poursuite des recherches agricoles importantes menées au Sénégal avant l'indépendance concernant l'agriculture pluviale en zone sahélienne, la médecine vétérinaire, l'arachide et la riziculture de mangrove.

Ces recherches démarrées au début du vingtième siècle ont permis non seulement la mise au point de variétés améliorées pour l'arachide et les céréales pluviales mais ont aussi préparé le passage à l'agriculture attelée et l'utilisation de fertilisants chimiques et de produits phytosanitaires dont la diffusion ne sera importante qu'à partir du milieu des années 1960. C'est à la fin des années 1960 que des recherches en milieu rural ont pris de l'importance pour prendre en compte les contraintes techniques et socio économiques à l'adoption des technologies améliorées et que la recherche agricole s'est ouverte aux sciences sociales et a commencé à accorder l'attention nécessaire aux exploitations agricoles familiales.

La dépendance vis-à-vis de la recherche tropicale française a retardé la formation de chercheurs nationaux. L'ISRA, dès sa création, a connu des difficultés financières dues à l'insuffisance des ressources allouées par l'Etat. A partir de 1980, la Banque mondiale principalement et les autres partenaires au développement ont pris le relais sans interruption jusqu'à ce jour. La dépendance de la recherche agricole des ressources extérieures ne cesse pourtant de s'aggraver.

Le statut et les avantages du personnel scientifique ne permettent pas de motiver le personnel scientifique et de le retenir d'où un turn over important. L'ISRA comme toutes les institutions publiques a aussi subi les rigueurs de l'ajustement structurel. Plusieurs restructurations ont été menées pour y faire face. Globalement, les activités de recherche sont en deçà des efforts nécessaires à la prise en charge des préoccupations liées à la situation actuelle de l'agriculture sénégalaise. Les recherches pluridisciplinaires et pluriannuelles en milieu rural en ont particulièrement souffert. La mise en place en 2000 d'un fonds national de la recherche agricole et agro alimentaire (FNRAA) devait favoriser la mobilisation des compétences scientifiques existantes et la pluridisciplinarité.

La situation de l'institut ne favorise pas le processus de génération et d'appropriation de technologies améliorées par les paysans ; le contexte de l'ajustement structurel et la libéralisation des marchés encore moins.

Il existe un Institut de technologies alimentaires (ITA) créé dans les années 1970. Ses ressources humaines et ses moyens sont limités. Il a néanmoins obtenu des résultats non négligeables en ce qui concerne la transformation des matières premières agricoles.

### 1.5.3.2. Le financement du développement agricole et rural

Dès l'indépendance le Sénégal a fait de plus en plus appel à l'aide publique au développement auprès de la France et de plus en plus auprès d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Le budget national a financé les services publics et le personnel des projets et des sociétés de développement. Les partenaires au développement ont de plus en plus assuré le financement des investissements et des actions de développement.

Ces financements extérieurs ont progressé jusque dans la deuxième moitié des années soixante dix. La crise de l'économie sénégalaise, en particulier du secteur agricole et la crise financière de l'Etat ont conduit les bailleurs de fonds à imposer une politique d'ajustement structurel qui a été analysée plus haut. L'APD a de plus en plus assuré l'équilibre financier de l'Etat au détriment des programmes de développement.

Le tableau ci-dessous montre la répartition de la part des différents pays dans le financement de l'investissement public au Sénégal. Sur la période avant 2003 - 2004, le Koweït, l'Espagne, les Etats-Unis et l'Allemagne sont respectivement les pays les plus présents dans le financement de l'investissement public au Sénégal. Mais sur la période 2003-2004, la part des pays comme le Koweït a baissé. En revanche, la Chine est devenue très présente à partir de 2003. Comparée aux autres pays de l'UE, l'Italie est faiblement représentée.

Tableau 13 : Répartition des financements reçus par le Sénégal par pays

<b>Répartition globale par source de financement en %</b>				
	<b>avant 2003</b>	<b>prog 2003</b>	<b>prog 2004</b>	<b>prog 2005</b>
Italie	0,42	0,27	0,21	0,07
Koweït	4,26	4,13	3,18	1,68
RFA/GTZ	1,41	0,97	1,42	0,60
France	0,00	0,00	0,00	0,00
Belgique	0,21	0,35	1,05	1,22
Arabie Saoudite	0,00	0,04	0,56	1,35
Canada	0,64	0,45	0,11	0,00
Japon	0,65	0,28	0,43	0,75
Chine	0,80	2,27	2,25	1,68
Espagne	3,70	3,25	3,47	0,86
Luxembourg	0,31	1,41	1,82	0,54
Etats-Unis	1,53	1,54	1,56	2,45
Etat du Sénégal	27,72	24,77	10,58	14,23
Institutions	41,69	37,46	47,76	52,08
Autres sources	15,76	21,88	25,32	22,12
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

source : PTIP DCEF MEF, 2006

La répartition sectorielle des investissements, au cours de la période 2003-2005 montre que pour un montant total des investissements estimés à 1192613 millions de francs, le Sénégal a alloué 297886 millions de FCFA au secteur primaire soit 25% des investissements (tableau 14). La répartition des investissements selon les sous-secteurs indique que la part prépondérante des investissements est destinée à l'agriculture (40%) suivi de l'hydraulique

rurale (17%). Les études et les eaux et forêts se sont vu octroyer 14 et 13% des investissements. Le reste des investissements concerne la pêche (9%) et l'élevage.

**Tableau 14 : Répartition des financement reçus par le Sénégal par pays**

Secteur	Investissements (2003-2005)	
	Millions FCFA	%
Primaire	297886,00	25%
Secondaire	70905,00	6%
Tertiaire	252414,00	21%
Quaternaire	571408,00	48%
Total	1192613,00	100%
Sous -secteur		
Agriculture	118724,00	40%
élevage	19037,00	6%
Eaux et forêts	39852,00	13%
Pêche	28202,00	9%
Hydraulique rurale	49187,00	17%
Etude et recherche	42884,00	14%
<b>Total</b>	<b>297886,00</b>	<b>100%</b>

*Source : PTIP, DCEF, MEF (2006)*

Le retrait des bailleurs de fonds du financement du développement rural s'est traduit par une concentration de l'APD sur l'agriculture irriguée dans la vallée du fleuve Sénégal, en particulier dans le delta, au détriment des zones d'agriculture pluviale qui concentrent pourtant la majorité de la population agricole et rurale et les populations les plus pauvres. La pertinence de ce choix a été à plusieurs reprises questionnée compte tenu des coûts élevés des aménagements et des performances médiocres obtenues. La double riziculture irriguée préconisée ne s'est pas développée et les propositions de diversification ont connu un faible succès.

Depuis une dizaine d'années, on constate de fait un désengagement des partenaires au développement du secteur agricole, à l'exception peut-être de la Banque mondiale.

La relance préconisée à la suite de la dévaluation du FCFA et de l'approbation de la lettre de politique de développement agricole (LPDA ou PASA) en 1995 ne s'est pas réellement concrétisée. Le programme d'investissement du secteur agricole (PISA) élaboré à la suite de la LPDA n'a pas été approuvé et donc financé par les bailleurs de fonds. Plusieurs tentatives d'élaboration d'une nouvelle politique agricole ont été menées à travers la mise en place d'un groupe de réflexion stratégique (GRS en 1997), l'élaboration d'un document d'orientation stratégique en 1999 avec l'appui de la FAO. Aucune n'a débouché sur une politique consensuelle. Le seul consensus porte sur le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) dont la première phase s'est terminée en 2005. Le DSRP préconisait de consacrer 80 % des ressources financières disponible au secteur agricole et rural qui concentre la majorité des populations pauvres. Pourtant, la plupart des spécialistes s'accordent pour dire que la grande faiblesse du DSRP est l'absence d'une politique agricole. Il n'est donc pas étonnant qu'en l'absence de projets et programmes agricoles acceptés par toutes les parties que ce secteur n'ait pas absorbé les ressources affectées. Les gouvernements qui se sont succédés

depuis 1997 ont progressivement augmenté les ressources budgétaires affectées au secteur agricole comme on l'a vu plus haut. L'alternance politique intervenue en 2000 a vu ces ressources budgétaires augmenter très rapidement, même si elles n'ont pas suivi l'augmentation des recettes de l'Etat. Celles-ci ont été allouées à des programmes spéciaux n'ayant pas l'adhésion des partenaires au développement, ni des organisations professionnelles et mises en œuvre sans participation effective des acteurs concernés. L'option prise par le nouveau régime de favoriser une agriculture d'entreprise va à l'encontre des options retenues par ces derniers aussi bien dans le cadre du DSRP que des programmes en cours. Ces divergences et l'absence de dialogue ne sont pas favorables à la relance des investissements dans le secteur agricole.

Le secteur agricole ne paraît pas réellement attractif pour les investisseurs qu'il s'agisse des nationaux ou des investisseurs étrangers. Sans qu'il n'existe de statistiques sur cette question, on peut noter que ces investissements peu importants se limitent à des zones et des filières précises dans l'agriculture d'entreprise dans la zone péri urbaine de Dakar, dans le secteur horticole pour l'essentiel et dans l'élevage intensif (lait, viande). Cela a permis une reprise limitée mais réelle des exportations horticoles vers l'Europe (haricot vert, tomate cerise, mangues) et un meilleur approvisionnement des marchés urbains. En dehors de la zone des Niayes, on note des investissements dans la relance de l'industrie de transformation de la tomate dans la vallée avec la relance de cette production au niveau des périmètres irrigués et la réouverture des deux usines ; l'implantation récente d'une société française spécialisée dans la production maraîchère exclusivement pour l'exportation. A l'exception donc de la zone péri-urbaine de Dakar et de façon limitée, le secteur agricole n'attire pas les investisseurs.

Le Sénégal bénéficie de transferts financiers importants de la part de ses émigrés, particulièrement ceux basés en Europe et aux Etats-Unis. Les estimations sont variables. Certaines estimations de la Banque mondiale la situe à un niveau comparable sinon supérieur à l'APD (*voir le chapitre 4, sur la migration*). Les chiffres cités varient entre 300 et 900 millions de dollars par an suivant la prise en compte ou non des transferts par les circuits informels. Le système bancaire a développé en quelques années ses activités en matière de transferts de fonds et pour cela a multiplié ces agences dans les banlieues urbaines mais aussi dans les centres urbains de l'intérieur du pays. Le développement du réseau téléphonique mobile a été particulièrement favorable à cela. Les spécialistes de la migration sont cependant unanimes pour considérer que si ces transferts de fonds sont devenus une part essentielle des revenus des ruraux. Dans de nombreuses régions, moyenne et haute vallée, régions de Louga et de Diourbel, ces transferts sont indispensables à la survie des populations. Ils contribuent aussi à la réalisation d'équipements sociaux collectifs : mosquées, dispensaires, écoles, etc. Mais, les migrants n'investissent pratiquement pas dans des activités économiques en milieu rural. L'essentiel de leurs investissements vont dans l'immobilier à Dakar surtout et dans les chefs lieux de région, et dans les activités commerciales à Dakar. La seule exception notable est la ville religieuse de Touba dont la croissance est fortement soutenue par ces transferts.

## II. La structure des marchés agricoles et agro-alimentaires et leur évolution

### 2.1. Marché des produits

Les marchés des produits agricoles peuvent être caractérisés suivant l'origine des produits ou des lieux de commercialisation. On distingue les marchés ruraux, le plus souvent à fréquence hebdomadaire ou bien saisonnière, et les marchés urbains localisés dans les grands pôles de consommation urbaine.

Les marchés hebdomadaires sont des marchés de regroupement et de collecte des produits agricoles. Ils prennent souvent le contour de la spécialisation des zones de production. Cette localisation des marchés en rapport avec la production agricole peut se comprendre à travers les grands marchés de mil et d'arachide dans le Bassin arachidier, les marchés à bétail dans la zone sylvo pastorale, les marchés de fruits forestiers en Casamance, les marchés des produits horticoles dans la zone des Niayes.

Les marchés urbains (gros et détail) sont très dynamiques et ils jouent un rôle déterminant dans le pilotage et la structuration de la demande en produits agricoles et agroalimentaires. Au Sénégal, plus de 50% de la population est localisée au niveau des centres urbains du littoral (partie ouest du pays). Les marchés et les filières sont également caractérisés par la destination des produits et les mécanismes de régulation (Tableau 15).

**Tableau 15 : Destinations des produits suivant la filière et les marchés**

Type de filière	Produits	Circuits	Dispositifs de coordination/ Mécanismes de régulation	Marchés		
				Local	National	Exportation
Céréales	Maïs Mil Sorgho Riz	Long	Prix libre  Interprofessions et observatoires de marchés pour le riz	x	x	x (commerce transfrontalier)
Arachide	Arachide d'huilerie	Long	Régulation professionnelle : fixation prix par le CNIA	x	x	x
	Arachide de bouche	Court	Marchés spot : Prix libre	x	x	Pays limitrophes
Coton	Fibre Graine	Court	Négociation prix	x (graine)	x (graine)	x (graine et fibres)
Produits d'élevage	Lait Viande	Long	Prix libre Contrats approvisionnement	x	x	
Produits horticoles	Légumes et fruits	Court (export)	Contrats d'approvisionnement (financement de la production) Contrat de vente : respect cahier de charges (qualité, normes, quantité, délai de livraison)	x	x	x
		Long (domestique)	Marchés spot Gel temporaire des importations (oignon)	x	x	x
Produits forestiers	Fruitiers	Long	Prix libre	x	x	x Sous région Inde : noix anacarde
	Charbon de bois		Contingentement de l'exploitation Subvention gaz butane : substitution	x	x	



On distingue :

- les filières domestiques, avec des produits destinés en priorité aux marchés intérieurs. C'est le cas notamment des produits céréaliers (mil, sorgho, maïs et des produits ligneux). Une particularité de ces produits est leur très forte valorisation en partie hors des circuits marchands notamment pour les céréales qui sont fortement autoconsommées.
- les filières d'exportation, avec des produits destinés essentiellement aux marchés extérieurs. C'est le cas des produits horticoles notamment les haricots verts qui sont à plus de 90% destinés à l'exportation ;
- les filières et marchés mixtes avec des produits destinés à la fois au marché local et un marché d'exportation. C'est le cas des filières arachide et/ou des produits halieutiques qui, bien qu'utilisés au niveau domestique, sont des produits dont la commercialisation apporte des devises importantes.

### ***2.1.1. Evolution de la structuration des marchés des produits agricoles et agro-alimentaires et des facteurs de production***

La configuration des marchés montre des processus et des trajectoires différentes en fonction des produits. Ces évolutions sont en rapport avec les différentes options politiques et stratégies de développement des filières mises en place de la période coloniale à nos jours. Quatre grandes périodes peuvent être décrites. Elles ont eu des influences déterminantes dans la structuration des marchés des produits et des facteurs de production.

#### *2.1.1.1. La période coloniale*

Le développement des marchés des produits agricoles et des facteurs a été pendant cette période guidée par des objectifs de faire des colonies des viviers de la métropole. Au Sénégal, différentes productions ont servi à approvisionner la métropole et assurer le marché d'exportation. C'est ainsi que le pays a été divisé en plusieurs zones de production avec la spécialisation du centre du pays pour la production de l'arachide, le nord pour la gomme arabique et les produits d'élevage.

Globalement, les structures de marché mis en place reposaient sur une stratégie mixte avec :

- la gestion des facteurs de production par l'Etat colonial marquée par de forts investissements dans le domaine des services à la production (recherche, infrastructures,...) à travers le Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social (FIDES) ;
- le contrôle des fonctions de commercialisation par des structures privées. Il s'agissait de la mise sur pieds de réseaux de commerce gérés par des compagnies de négoce aux mains de libano-syriens, avec l'implication d'autochtones jouant un rôle déterminant dans le marché des produits agricoles et agro-alimentaires.

Par ailleurs, ce dispositif est centré sur une spécialisation dichotomique, avec la mise en place d'un marché des matières premières destiné à l'exportation et reposant sur l'arachide et un marché de consommation centré sur l'importation et la commercialisation du riz.

### 2.1.1.2. L'administration des marchés et des filières des produits agricoles

Cette seconde période est caractérisée par le développement des marchés de monopole et le contrôle des filières par l'Etat. L'administration des marchés concerne l'intervention de l'Etat :

- au niveau du marché des facteurs par l'octroi du crédit, des semences, des engrais et du matériel agricole (culture attelée) à travers le Programme agricole mise en place à partir de 1958 ;
- au niveau de la commercialisation avec la fixation des prix au producteur et le contrôle des prix à la consommation.

Cette stratégie d'intermédiation de l'Etat a donné naissance à l'Office de Commercialisation Agricole (OCA) et l'ONCAD à partir de 1966. L'intervention de l'Etat a connu une évolution ultime avec les stratégies d'intégration verticale des filières par la mise en place de différentes structures industrielles. C'est le cas de la SONACOS à partir de 1975 pour la transformation de l'arachide en huile et la SONAGRAINES pour la commercialisation. La fin des années 70 a été marquée par des déséquilibres intérieurs et extérieurs importants qui sont à l'origine du Plan d'Ajustement Moyen et Long Termes (PAMLT) 1985-1992 et dans la même foulée, la Nouvelle Politique Agricole (NPA) en 1984. La suspension du Programme Agricole en 1979 et la dissolution de l'ONCAD (1980) suite à un endettement important marquent le début des processus de libéralisation et la fin des monopoles et monopsones étatiques.

### 2.1.1.3. Les réformes structurelles et la libéralisation des marchés

La libéralisation a surtout concerné les filières et marchés des produits et facteurs dont les prix étaient administrés comme l'arachide dans le cadre du monopsonne étatique et ceux faisant l'objet de régulation comme le riz. En ce qui concerne la régulation des prix et des importations, elle a abouti à la suppression de la Caisse de péréquation et de stabilisation des prix (CPSP) en 1996 et l'implication des privés dans l'importation de denrées alimentaires.

Cependant, les questions de régulation des filières et marchés agricoles se sont de plus en plus posées avec le riz mais également d'autres produits comme la viande avicole, l'oignon. D'où la mise en place de structures d'arbitrage. L'Agence de Régulation des Marchés (ARM) a été créée en septembre 2002 pour assurer le suivi du fonctionnement et l'organisation des marchés. Elle est issue des mesures d'accompagnement de la libéralisation de la filière riz : agence de régulation du marché du riz par l'information. L'ARM constitue un outil d'équilibre entre l'offre et la demande intérieure, mais aussi un moyen de rationalisation des importations.

La libéralisation s'est traduite par une reconfiguration dans l'organisation et le fonctionnement des différentes filières. Les marchés ruraux ont constitué ainsi le premier maillon ayant contribué à l'atomisation de la distribution alimentaire. Ils ont également une forte influence dans l'aménagement du territoire avec le développement de nouveaux circuits de commercialisation. L'interconnexion avec les marchés urbains a nécessité l'émergence de nouveaux acteurs intermédiaires (« *bana bana*, *coxeurs* ») et l'allongement des circuits de distribution. Contrairement à l'intermédiation développée dans le cas des marchés pendant la période de l'économie de traite, les enjeux concernent la maîtrise de l'information sur les marchés par les nouveaux acteurs : « *bana bana* », « *coxeurs* ». Des dispositifs de coordination privée ont émergé au niveau des filières pour la prise en charge de la fonction de gestion des intrants, de négociation et de fixation des prix. Ces dispositifs sont d'une grande

diversité : elles prennent la forme d'interprofessions, de cadres de concertation locale ou nationale. Ces dispositifs contribuent également à la maîtrise de l'information sur les marchés permettant ainsi de limiter les imperfections. L'approvisionnement des centres urbains est marqué par des changements dans les circuits de commercialisation avec l'émergence des chaînes de distribution des produits alimentaires. Le développement des épiceries annexées à des stations d'essence est observé depuis 2000.

## **2.1.2. Fonctionnement des principales filières**

### *2.1.2.1. La filière arachide : une libéralisation difficile et inachevée*

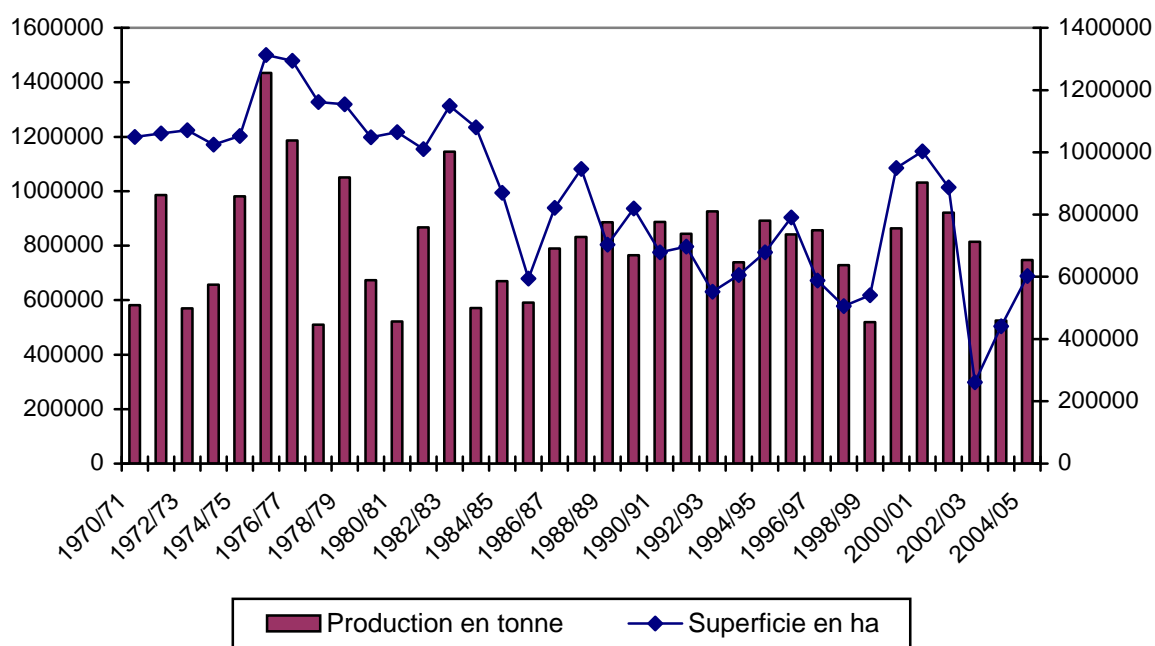
La filière arachide a joué et continue de jouer un rôle prépondérant dans le développement du secteur agricole et de l'économie du Sénégal. Dans les années 60, la filière arachide contribuait à 60% du PIB agricole et 80% des recettes d'exportation. L'arachide contribue actuellement à 6.5% du PIB agricole et 1.4% du taux de croissance de 6% obtenu en l'an 2000 (voir le sous chapitre 1.4). Les activités économiques et commerciales qu'entretient l'arachide dans le secteur formel, soit 40 à 60% de la production et le secteur dit informel, ont une large part dans la conjoncture économique du pays (LPDFA, 2003). Les revenus tirés de l'arachide dans les régions productrices d'arachide, bien qu'ayant chuté de 73% à 48% durant ces quinze dernières années, représentaient encore une part importante des revenus monétaires des ménages ruraux (MEF/CEPOD, 2005).

#### *2.1.2.1.1. Trajectoires et évolutions marquantes de la filière arachide*

Le développement de la filière arachide est étroitement lié à la couverture des besoins de la métropole en huile. Elle a joué un rôle important dans la structuration des échanges et l'évolution de l'économie rurale du Sénégal. En effet, l'arachide représente la première production agricole au Sénégal. Elle contribue à façonner les systèmes de production car cultivée dans toutes les régions du Sénégal avec une forte concentration dans le bassin arachidier.

Le développement de la filière arachide est fortement lié aux politiques de prix qui ont été mises en place. De 1930 à 1967, la filière a bénéficié d'un régime de traitement préférentiel par la France. En 1933, un taux de taxation de 10% était appliqué sur les huiles végétales sauf celles provenant du Sénégal qui bénéficiait d'exonération. En 1967, les tarifs préférentiels ont été supprimés avec l'alignement du prix aux producteurs sur les cours mondiaux. La suppression des traitements préférentiels en 1976 est à l'origine d'une chute importante de la production qui s'est répercutée sur le PIB avec une progression de 1,3%. En effet, l'analyse de la structure des prix à l'exportation montre une importante pression fiscale indirecte sur les producteurs. La part moyenne annuelle du prix au producteur dans le prix à l'exportation est de 35% puis 43%, soit une pression fiscale de 65% puis 57%. Cette situation a contribué ainsi au déclin de l'intérêt et la participation des producteurs aux coopératives. La suppression du programme agricole avec le processus de libéralisation de la filière en 1984 a marqué le début de la crise au niveau de la filière avec une baisse de près de 50% des superficies cultivées et de la production. La production d'arachide d'huilerie est passée d'un un record de 1 434 147 tonnes en 1976 à 260 723 tonnes en 2002-2003 (Figure 9).

**Figure 9 : Evolution des superficies et de la production d'arachide d'huilerie**



Source : MEF/CEPOD, 2005 d'après les statistiques de la DAPS

L'évolution de la filière arachide est marquée par la mise en place de différents systèmes d'organisation de la production, la collecte, la commercialisation et les services. Ces dispositifs organisationnels et institutionnels ont eu des rôles déterminants dans les performances de la filière.

#### 2.1.2.1.2. L'économie de traite : réseaux et transactions liées

Le développement de la filière arachide, hormis l'offre de services, est lié en grande partie au système de collecte et de commercialisation mis en place. Dans ce contexte de marché, la principale stratégie mise en place a porté sur le développement de réseaux marchands et de transactions liées pour assurer l'approvisionnement. La collecte et la commercialisation étaient contrôlées par des maisons et compagnies de négoce françaises d'import-export s'appuyant sur des commerçants européens, des métis Saint-Louisiens et des relais Libano-syriens comme intermédiaires. Ces réseaux sont renforcés par la mise en place de transactions liées avec l'octroi de crédits pour la production, mais également la collecte et la vente des semences. Ces réseaux étaient organisés autour de villages, points de vente et des escales. La concurrence fut activée entre commerçants et elle induisit le besoin de structures permanentes d'échanges.

Entre 1932 et 1958, vingt quatre (24) points de traite, structurés autour des Sociétés Indigènes de Prévoyance (SIP), ont été mis en place. Cependant, la part de marché des SIP était inférieure à 10% face à la concurrence des sociétés privées françaises. Ce dispositif a été complété par la suite par des unités de transformation marquant le début d'intégration verticale complète de la filière. Ce contexte a été ainsi favorable au développement des premiers marchés ruraux dans le bassin arachidier. Le dispositif de commercialisation permettait ainsi au paysan de produire, vendre et acheter en opérant en toute liberté.

#### 2.1.2.1.3. Le système coopératif et étatique

L'arachide fut au centre des réformes et options politiques durant les indépendances. Ces réformes, centrées sur le « socialisme africain », ont porté sur la mise en place d'un système coopératif entre 1956 et 1959 et la nationalisation du commerce de l'arachide en 1960. Deux structures étatiques, l'Office de Commercialisation agricole (OCA) et la Banque Sénégalaise de Développement ont été mises en place pour assurer les fonctions de commercialisation et le financement de la filière par la loi du 13 janvier 1960.

L'OCA était chargée, en plus de la commercialisation agricole, de la multiplication des arachides et de l'approvisionnement en céréales importées (riz). Ce dispositif s'appuie sur des coopératives villageoises et inter-villageoises mises en place par la loi du 20 mai 1960. Ces structures étaient chargées de l'intermédiation dans la collecte de la production et de la distribution des facteurs de production. Cette première période est centrée sur un dispositif mixte avec le maintien des organismes privés stockeurs issus de l'économie de traite. Ces organismes sont appuyés par les Centres Régionaux d'Assistance et de Développement (CRAD) dans le suivi du crédit pour le matériel agricole.

Avec le système de monopole, la part de l'OCA dans la commercialisation de l'arachide est passée de 20% en 1960-61 à 75% en 1965-66. La mise en place de l'ONCAD, structure parapublique le 20 juin 1966 constitue l'étape ultime dans le processus de contrôle de la filière arachide. Elle se traduit par une spécialisation de la société sur l'arachide, mais également son implication fonctionnelle sur les filières céréalières, d'élevage et cotonnières. Au niveau de la commercialisation, elle se traduit par la suppression des organismes privés stockeurs (OPS) en 1967 et la mise en place d'un monopsonne étatique. La société ONCAD était ainsi chargée de l'encadrement des coopératives, de l'exécution du Programme agricole, de la gestion des facteurs de production (semences, pesticides, engrais et machines agricoles), de l'évacuation de produits, de la fourniture de riz et de l'offre de services en milieu rural. Cette position de monopsonne a également renforcé la dépendance des coopératives qui n'avaient plus d'autonomie de gestion.

#### *2.1.2.1.4. La libéralisation de la filière arachide (1979-1994)*

Les processus de réforme des marchés agricoles sont liés à l'échec des politiques d'intervention. La NPA en 1984 a marqué une étape dans les réformes avec le transfert des fonctions. Dans le cas de l'arachide, la libéralisation a été marquée par la suppression de l'ONCAD en 1980.

Du point de vue de l'organisation de la filière arachide, cette première étape de libéralisation est partielle avec le retrait de l'Etat des fonctions de collecte et de commercialisation et l'implication des privés. Ces fonctions sont ainsi assurées directement par la SONACOS et sa filiale la SONAGRAINES ainsi que la NOVASEN qui s'impliquent ainsi en amont de la filière dans le processus de production par la gestion des intrants. Un prix d'achat unique de l'arachide est fixé en début de campagne en concertation avec les producteurs.

Le financement de la filière a reposé jusqu'en 2001 sur des compromis. Les arrangements mis en place à partir de 2001 ont porté sur le préfinancement de l'achat de 335 000 tonnes par la SONACOS réparti pour 70% aux OPS, 19% à l'UNCAS, 9% à la SOSEN et 2% aux divers. La privatisation partielle avec la dissolution de l'ONCAD n'a pas permis de réduire le déficit de la filière arachide qui était de 74 milliards entre 1987 et 1989 et 65 milliards en 2001.

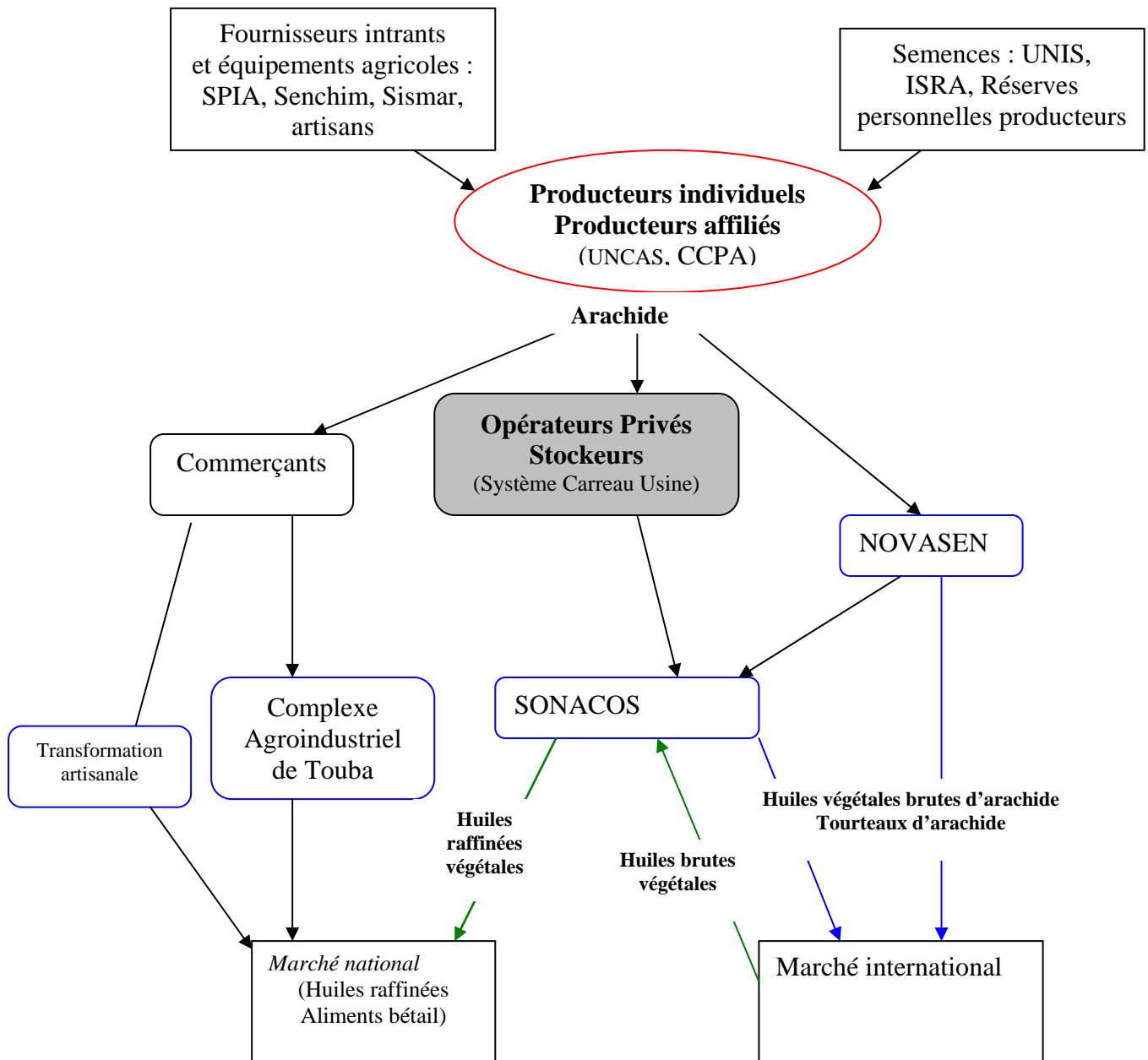
#### *2.1.2.1.5. La situation actuelle : l'impasse des réformes ou la fin de la filière arachide ?*

La situation actuelle de la filière arachide est marquée depuis 2003 par le processus de privatisation totale de la SONACOS qui a vu en mars 2005 son adjudication à un consortium français Advens associé à la SODEFITEX (contrôlée par DAGRIS), Desmet, KRANAPOP et SPI. Advens détient 66,9% des parts de la société, l'Etat du Sénégal 20,15% et les autres privés 12,15%. Cette privatisation doit être également complétée par la levée des protections sur les huiles végétales importées.

En effet, le processus de libéralisation de la filière arachide initié en 1995 n'a connu un début d'exécution qu'en 2001 avec la liquidation de la SONAGRAINES. La privatisation marque ainsi la fin des processus d'intégration horizontale et verticale ainsi que les systèmes de contrat de fourniture de facteurs de production et d'approvisionnement initiés lors de l'économie de traite avec les SIP et avec le monopole étatique. Ces contrats sont remplacés au niveau de la commercialisation par le système carreau-usine centré sur le fonctionnement des marchés spots. La production est assurée au niveau des exploitations agricoles familiales individuelles organisées sous forme de sections villageoises ou de GIE. Les producteurs doivent vendre leur production au niveau des points de vente fixes. Les prix de vente carreau-usine reposent en théorie sur un prix différencié en fonction des zones. Les huiliers ne s'impliquent plus en amont dans le processus de collecte de la production. L'organisation actuelle de la filière est marquée ainsi par le retour des opérateurs privés stockeurs qui assurent la collecte et la livraison aux huileries. Pour l'achat de la production, les opérateurs privés stockeurs agréés se chargent de trouver les financements auprès des banques pour assurer l'achat de la production (Figure 10). Cependant le prix fait l'objet de négociation entre les huileries et le Comité National Interprofessionnel de l'Arachide (CNIA).

Le CNIA a été créé en 1992 dans le cadre de la privatisation de la filière. Il sert de dispositif mixte de coordination regroupant les différents acteurs de la production, de la transformation, de la fourniture d'intrants et de services dans le cadre d'un accord signé avec l'Etat en 1997 puis renouvelé en 2003. Par cet accord, l'Etat délègue à cette interprofession les fonctions de gestion de la filière. Les fonctions du CNIA sont : i) le suivi, la coordination et l'animation des négociations internes à la filière ; ii) l'appui à l'émergence, la structuration ou la consolidation des différents membres de l'interprofession, des autres opérateurs qui interviennent dans la collecte et la commercialisation (ADIRA, 2004).

Figure 10 : Organisation de la filière arachide



La transformation industrielle est réalisée par la SONACOS, la NOVASEN et le Complexe agro-industriel de Touba. La SONACOS est la structure industrielle la plus importante avec une capacité annuelle de trituration de 600 000 tonnes. Il approvisionne le marché local en huile raffinée végétale (importée brute puis raffinée) et le marché extérieur essentiellement en huile brute et en tourteaux d'arachide. La NOVASEN avec une capacité de trituration de 50 000 tonnes a un statut d'entreprise franche d'exportation. Elle commercialise sa production d'huile brute et de tourteaux d'arachide à l'exportation. Le Complexe Agroindustriel de Touba a une capacité de trituration de 30.000 tonnes. Il commercialise de l'huile raffinée et des aliments de bétail sur le marché local.

La nouvelle configuration de la filière centrée sur un dispositif de développement des marchés spots avec l'implication du privé à travers les organismes privés stockeurs constitue une limite importante dans la libéralisation de la filière. Les 450 opérateurs agréés pour les 1500 points de collecte ne parviennent pas à organiser la collecte durant la campagne de commercialisation. A cela, il faut ajouter des défauts de paiement de la production. Les producteurs se retrouvent avec des bons impayés. Contrairement aux stratégies de collecte et commercialisation lors de l'économie de traite et du monopole étatique centré sur la réduction des coûts de transaction par l'intégration horizontale puis verticale, le dispositif de carreau usine et d'intermédiation avec les OPS augmente les incertitudes de l'approvisionnement pour la SONACOS. Ces incertitudes s'expliquent par la forte atomicité de l'offre, l'absence de contrats et la forte concurrence des circuits alternatifs de commercialisation constitués par le commerce transfrontalier et la transformation artisanale.

La crise de la filière arachide met ainsi en exergue l'absence de maturité et le décalage entre les options politiques et les stratégies mises en place par les producteurs pour se réajuster. La filière arachide ne s'est pas préparée au nouveau contexte de marché notamment du point de vue des stratégies à long terme mises en place par la SONACOS pour se positionner sur le marché des huileries et des sous produits de l'arachide mais également par l'Etat pour palier à la crise du système minier de production d'arachide. La protection a été préjudiciable au positionnement de la SONACOS et sa compétitivité sur le marché mondial des huiles. La taxe sur les huiles végétales mise en place à l'origine pour permettre à la SONACOS de générer des ressources servant à l'appui de la filière n'a jamais été utilisée à cette fin. La subvention de la filière notamment le prix au producteur était assurée par l'état. La crise de l'arachide est certes liée à la libéralisation mais également aux problèmes structurels de la filière (Encadré).

**Encadré : Extrait interview** Madani Tall Directeur des opérations de la Banque mondiale au Sénégal : La taxe sur les huiles ne va pas sauver l'arachide au Sénégal » Journal Le Quotidien du 30 mars 2006. Même avec la protection à 15 ou 20%, sur trois, quatre ou cinq ans, si l'on ne met pas le doigt sur les problèmes de fonds, la filière arachide risque d'être compromise. Si l'on n'a pas abordé des problèmes de semences, les problèmes des outils agricoles, ceux du foncier ou de la fixation des prix payés au producteur, toute la protection dont pourrait bénéficier la Sonacos ne va pas régler les problèmes de l'arachide au Sénégal.

Les analyses effectuées dans la période de 1992 à 1996 montrent des pertes nettes de 3 à 136 FCFA par kg d'arachide transformée par les huileries. La dévaluation n'a eu qu'un effet de courte durée sur le secteur de la transformation (Badiane, 1997). Ces pertes sont liées aux fluctuations des cours mondiaux mais surtout aux coûts élevés de la collecte. Les résultats du CEPOD montrent que la transformation industrielle est le segment le moins rentable de la filière. Son coût en ressources domestiques qui mesure sa compétitivité est de 1.86, donc largement au-dessus de 1 c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'efficacité économique globale des facteurs domestiques utilisés (MEF/CEPOD, 2005).

Dans le contexte actuel marqué par la poursuite de la libéralisation, notre hypothèse est plutôt à un réajustement de la filière avec le développement de systèmes alternatifs de valorisation de la production et de nouveaux dispositifs de coordination pour limiter les imperfections du marché. En effet, bien qu'étant une culture industrielle et d'exportation, l'arachide n'en demeure pas moins une spéculation fortement autoconsommée. Il s'y ajoute que le niveau de collecte des graines dépend du cours mondial du prix de la production et du niveau d'importation des autres huiles végétales. Les huileries locales développent des stratégies de maîtrise du niveau de collecte en fonction de la subvention accordée par l'Etat. Elles limitent ainsi les déficits de plus en plus importants causés par la fluctuation des cours mondiaux



Le circuit informel s'est toujours maintenu avec un commerce important au niveau des marchés ruraux où sont commercialisés de l'huile et les tourteaux transformés par les exploitations. C'est le cas actuellement avec l'émergence d'un marché informel qui se substitue de plus en plus aux opérateurs agréés par l'Etat. Cette situation se traduit par le développement d'une collecte parallèle des graines sur les marchés traditionnels et collecte bord champ à des prix fluctuants, la spéculation sur les prix lors de périodes où l'offre est moins importante, la production artisanale d'huile d'arachide écoulée sur les marchés.

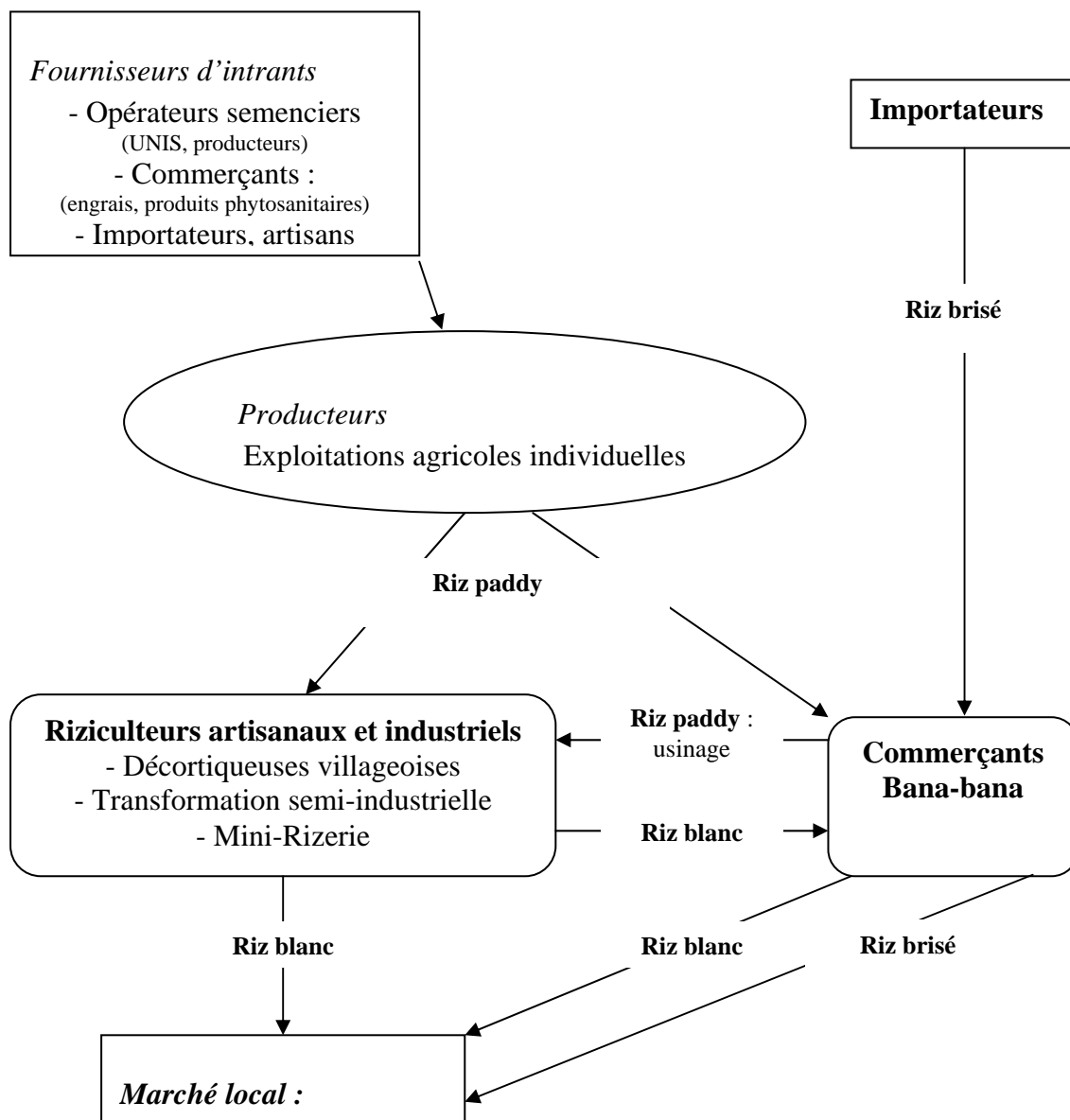
#### *2.1.2.2. La filière riz : l'équation de la satisfaction de la demande du marché intérieur*

La vallée du fleuve Sénégal et la région de la Casamance naturelle sont les principales zones de production du riz. Les autres zones de production sont les régions de Fatick, Kaolack et Tambacounda. Les rendements moyens sont de 5,5 t/ha dans les systèmes irrigués de la vallée, 1 t/ha dans les systèmes pluviaux de la Casamance. La production de la vallée provient à 71% de la zone du delta où sont localisées 62 % des terres de culture irriguée. Les revenus tirés de la riziculture représentent 89 % des revenus de l'agriculture dans la vallée. Le secteur représente plus de 400 000 personnes (ISRA, 1996). La production de riz pluvial en Casamance représente 29 % de la production nationale. La production rizicole locale est essentiellement autoconsommée dans les zones de culture pluviale tandis qu'au niveau des systèmes irrigués de la vallée et de l'Anambé la production est destinée à l'approvisionnement du marché local (DAPS, 2006).

##### *2.1.2.2.1. L'organisation de la filière*

Le développement de la filière riz a été étroitement lié à celui de la filière arachide. Dans l'économie de traite, le riz a été utilisé comme aliment stratégique dans l'introduction de la culture arachide. Parallèlement à l'exportation d'arachide, les maisons de négoce étaient également impliquées dans l'importation du riz pour le marché intérieur. Les acteurs de la filière riz sont constitués par les fournisseurs d'intrants et de services, les producteurs, les transformateurs, les commerçants, les acheteurs (Figure 11).

**Figure 11 : Structuration de la filière riz**



Les fournisseurs d'intrants sont constitués par les opérateurs semenciers agréés pour la plupart fédérés au sein de l'Union Interprofessionnelle des Semences (UNIS) et certains producteurs. La fourniture d'engrais et de produits phytosanitaires est assurée par les commerçants tandis que le matériel agricole est fourni par les artisans locaux ou les structures d'importation de matériel agricole à Dakar.

Les producteurs de riz sont des exploitations agricoles individuelles ou organisées en GIE ou en associations. L'action collective sous forme de GIE ou d'associations est relative à la gestion des périmètres et des crédits pour l'approvisionnement en intrants. La commercialisation du riz blanc issu de la transformation du paddy riz passe en majorité par le circuit des riziculteurs. Les riziculteurs industriels et artisanaux sont à la fois des transformateurs et des commerçants. Ils contrôlent plus de 65 % du marché du riz local. Les autres acteurs impliqués dans la commercialisation du riz sont des commerçants détaillants ou grossistes et des « baba-bana ».

La transformation est assurée par trois types d'unités. Les décortiqueuses villageoises qui sont de petites unités avec une capacité moyenne de 100 sacs par jour. Elles assurent la transformation de plus de 75 % de la production nationale de riz (SAED, 2000). Les unités de transformation semi-industrielle qui se sont développées avec la libéralisation de la filière et les mini-rizeries.

Les marchés du riz sont structurés autour de circuits de commercialisation courts. Le producteur peut s'accorder avec le transformateur sur un contrat implicite de décortilage du riz moyennant une rémunération de 7 à 10 F CFA/kg de riz usiné. Il s'agit d'une production de riz blanc, de la brisure et du son. Le producteur peut vendre également son riz paddy à des transformateurs-commerçants, des détaillants ou des « *bana-bana* ». Le producteur peut également s'appuyer sur l'intermédiation des groupements pour la transformation et la commercialisation. La production est également vendue à des acteurs institutionnels comme le Programme Alimentaire Mondial et le Commissariat à la Sécurité Alimentaire.

#### *2.1.2.2.2. La libéralisation et les tendances évolutives de la filière*

La suppression de la Caisse de péréquation et de stabilisation des prix en 1996 dans le cadre du PASR et du même coup l'importation de riz par l'intermédiaire des structures gouvernementales a marqué une étape déterminante dans l'évolution de l'environnement économique et institutionnel de la filière riz. Le CPSP s'est retirée de la vente de riz local et de l'importation au profit des importateurs privés. La levée des mécanismes de protection basée sur les prix administrés a accentué la concurrence entre le riz importé et le riz local.

#### *2.1.2.2.3. Amélioration de compétitivité du riz local*

L'analyse de la compétitivité du riz local à partir de la MAP montre que la filière locale est à la limite de la compétitivité avec une forte variation au niveau des régions de production. Le riz produit dans la vallée du fleuve Sénégal a un coût en ressources internes ou domestique (CRI) inférieur à 1 et est, par conséquent, économiquement compétitif par rapport au riz importé. Le riz produit dans le bassin de l'Anambé avec un CRI de 2,94 n'est pas compétitif. La filière du riz local reçoit dans son ensemble un transfert net de 6,772 milliards de francs CFA du reste de l'économie. Les producteurs peuvent être considérés comme gagnants. Mais l'absence de protection de la filière locale, avec un coefficient de protection nominale de 0,95, rend les producteurs perdants de la libéralisation. Dans cette situation, les petits producteurs dont le rendement est inférieur à 4 t/ha sont, avec le même prix d'achat du riz paddy généralisé, les plus lésés. Cette catégorie de petits producteurs représente près de 20-30 % de l'ensemble des producteurs et subit encore les effets de la libéralisation (ISE/PNUE, 2005).

Dans le cas de la vallée, les analyses réalisées par la SAED montrent néanmoins des impacts positifs sur les revenus des producteurs. Les revenus financiers nets par hectare ont augmenté de 54 % en valeur nominale entre 1993 et 1995, après une baisse initiale de 22 % en 1994 (SAED, 1997). Si les incitations financières à la production semblent être accrues avec la libéralisation en 1996, il n'en demeure pas moins que les prix à la production et les revenus des producteurs restent soumis aux variations des prix des intrants mais également aux risques de production en rapport avec la variabilité des rendements.

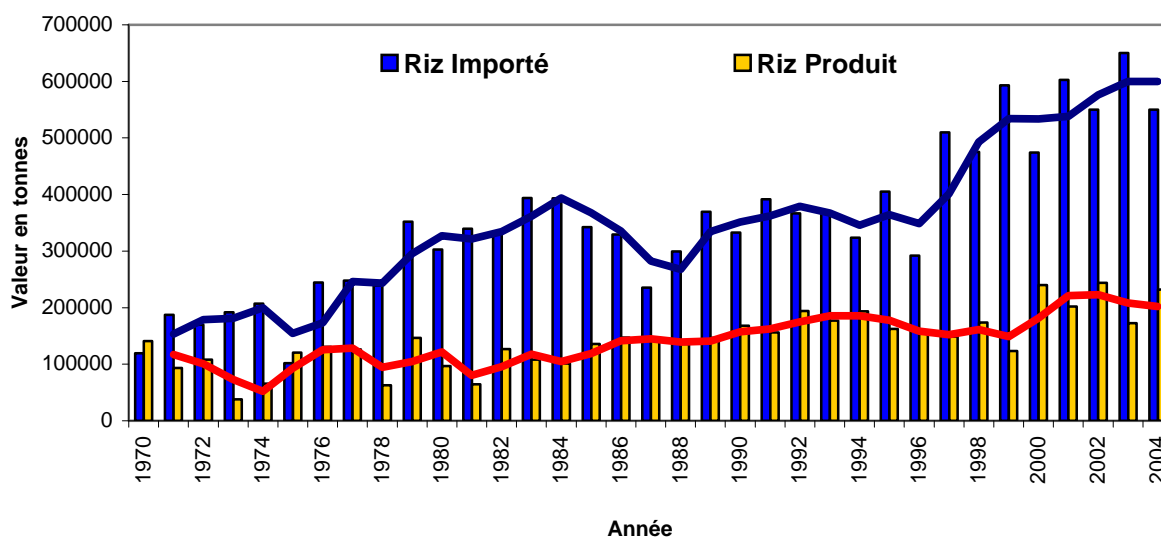
Au-delà du prix, la compétitivité entre riz local et importé repose également sur des facteurs hors prix liés à la qualité. En effet, malgré la hausse des prix à l'importation de 29 à 40% et de

13 à 14% au niveau de la vente au détail. Les enquêtes de consommation de l'observatoire national du riz montrent par exemple qu'à Dakar une pénétration du marché du riz brisé 100% parfumé à 43% et 32% pour le non parfumé (MAE/DAPS/ONRS, 2001). L'inefficacité de la commercialisation est liée également à la segmentation partielle de l'offre. Malgré l'augmentation des rendements à la production qui sont passés de 4,1 tonnes par ha en 1996-1997 à 5,6 tonnes par hectare en 2003-2004, l'offre locale est irrégulière et constituait en moyenne 26% de l'offre totale entre 1997 et 2005.

#### 2.1.2.2.4. Ouverture croissante des marchés

La libéralisation a été ainsi marquée par une très faible hausse de la production locale et une ouverture croissante du marché sur les importations de riz. Cette tendance n'a pas été freinée par la dévaluation du F CFA intervenue en 1994, même s'il y a eu une très forte concentration du secteur des importations par la suite. Les importateurs de riz étaient au nombre de 43 en 1996. Ce nombre s'est progressivement réduit passant de 33 en 1997, 25 en 1998 et 7 en 2000 dont 4 contrôlant 63 % du volume total de riz importé. De 1995 à 2002, les importations de riz ont augmenté de près de 63 % passant de 435 500 à 709 575 tonnes soit, en valeur monétaire, de 59 à 110 milliards de francs CFA. Les parts du marché se situent entre 7 et 13 % pour le riz domestique et 87 et 93 % pour le riz importé. Après la faible baisse intervenue en 1996 de 400 000 à 300 000 Tonnes, les importations ont ainsi repris leur tendance à la hausse (Figure 12).

Figure 12 : Evolution de la production et des importations de Riz de 1970 à 2004



Source : Statistiques de la DPS, 2006

Les importations de riz ont ainsi atteint la valeur de 110 milliards de francs CFA en 2002. Ces importations sont constituées à 95 % de riz brisé et proviennent pour 92 % d'Asie et 8 % d'Amérique du Sud (ISE/PNUE, 2005).

#### 2.1.2.2.5. Changements institutionnels

La libéralisation a cependant induit des changements importants dans le dispositif organisationnel et institutionnel de la filière riz local. La SAED, créée en 1965, était chargée d'assurer toutes les fonctions de développement de la vallée. Les activités de services et de conseil agricole sont assurées par la SAED dans le cadre de sa mission de maîtrise d'ouvrage déléguée des investissements hydroagricoles. Elle a entamé son désengagement des fonctions productives en 1987 et le transfert des différentes fonctions à d'autres acteurs. Avec ce processus de désengagement, les superficies aménagées et cultivées par les privés sont passées de 4 000 en 1993 à plus de 27 000 en 1999.

La filière rizicole a connu ainsi une autre configuration avec l'intervention de différents acteurs, l'émergence de prestataires de services privés ainsi que différents dispositifs collectifs privés de coordination. Ces dispositifs concernent directement la production comme l'union nationale interprofessionnelle du riz (UNIRIZ), le Comité interprofessionnel du riz et la fédération des producteurs autogérés (**Encadré**).

**Encadré : De nouveaux dispositifs de coordination de la filière riz avec la libéralisation**

La Fédération des périmètres autogérés mise en place en 1993 regroupe ainsi 9 unions de GIE de Dagana : Pont Gendarme, Thilène, Débi Tiguèt, Kassack Nord, Kassack Sud, Boundoum, Dagana, Thiagar, Thiago-Guiers. Elles sont composées de 9850 membres et environ 120 000 personnes regroupées au niveau des exploitations familiales et gèrent 9000 ha de périmètres irrigués. La FPA intervient dans la négociation pour l'acquisition de crédit intrants, la production de semences, la commercialisation du riz blanc. L'intervention dans la commercialisation concerne la négociation et la recherche de prix concurrentiels, les arbitrages entre remboursement du crédit, la satisfaction des besoins familiaux et l'autoconsommation.

Les dispositifs de coordination sont également mixtes et orientés sur les questions de régulation des marchés et de la filière. C'est le cas de l'observatoire national du riz (ONIRIZ), l'Observatoire national du riz au Sénégal, le Comité National de concertation sur la filière rizicole.

Les prestataires de services agricoles sont des organisations de producteurs ou des structures privées. Ces organisations de producteurs sont des GIE ou des sections villageoises impliquées dans la gestion des infrastructures à travers la fourniture de l'eau d'irrigation. C'est le cas des unions hydrauliques qui s'occupent de l'autogestion des aménagements hydro agricoles publics. Ces organisations de producteurs qui ont également pris la forme de structures de coordination horizontale interviennent également directement dans la production et la commercialisation. Ce dispositif de coordination fonctionne à partir de systèmes de rémunération sur la vente des intrants par le prélèvement de 2 F CFA/kg sur l'engrais, 10 F CFA/Kg sur l'herbicide, 10 F CFA/Kg sur le Furadan et 10 F CFA/sac. Ces structures jouent également un rôle important dans les négociations portant sur la régulation de la filière, l'intermédiation avec les structures privées offrant des services notamment la CNCAS pour l'octroi des crédits, la SENCHIM et la SPIA pour la distribution des produits phytosanitaires, la DISEM et l'UNIS pour la multiplication et la production de semences.

Ces évolutions notées au niveau de la filière riz ne sont pas perceptibles sur les autres filières céréalières. Les politiques de promotion entreprises (**Encadré**) avec les filières mil, sorgho, maïs ont donné des résultats intéressants avec le dynamisme du secteur aval du fait de l'émergence de nombreuses petites et moyennes entreprises. Cependant, ces efforts n'ont pas permis de régler les problèmes d'approvisionnement des marchés. Les essais de contractualisation n'ont pas permis de mobiliser l'offre dont une partie importante est autoconsommée.

**Encadré : Des politiques de promotion des céréales avec des résultats mitigés : le cas du maïs**

Le maïs est la troisième spéculation céréalière après le mil et le sorgho (5,5%) en terme de production. La production a connu une augmentation régulière passant de 27 000 tonnes en 1960 à 98 520 tonnes en 1984 et 420 028 tonnes en 2004<sup>17</sup>. L'offre de maïs est très atomistique. Elle provient des exploitations agricoles familiales (petits producteurs). Il existe également des stratégies de promotion de modèles intensifs (notamment à Keur Samba Gueye et dans la Vallée du Sénégal). Les coûts de production suivant les zones varient de 56 F CFA à 84 F CFA/kg avec un coût moyen de 73 F CFA/kg (ARM, 2006). Les objectifs de développement de la filière à travers le Programme spécial Maïs en 2004 n'ont pas permis d'impulser la filière en dépit d'une production de 420 028 tonnes sur les 1 000 000 de tonnes attendues. Les stratégies uniquement centrées sur l'amélioration de la productivité témoignent de l'inadaptation des politiques ne tenant pas compte de la demande et du fonctionnement des marchés. La production locale ne permet pas de couvrir toute la demande notamment pour l'industrie d'aliment de bétail ou humaine. La demande est ainsi couverte en partie par les importations en provenance des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Argentine, de l'Afrique du Sud et du Mali. Les importateurs sont les industriels ou les commerçants grossistes. Les prix à l'importation sont très variables. De 47 F CFA le kg en 1984, il est passé à 159 F CFA le kg en 2004. Les circuits de commercialisation du maïs sont courts avec un circuit traditionnel de vente directe au niveau des marchés des zones de production qui concerne surtout le maïs en vert. Il existe également un circuit de vente à sec portant sur 90% de la production. Ce circuit implique des producteurs, des collecteurs et des transformateurs. Les prix de vente varient de 75 à 150 F CFA le kg pouvant représenter 1,5 à 2 fois le prix du mil ou du sorgho. La transformation est soit domestique avec le décorticage des moutures au pilon, artisanale avec les minoteries, semi-industrielle et industrielle avec les PMI, grandes entreprises comme les Moulins Sentenac, les Grands Moulins de Dakar. Les stratégies d'approvisionnement au niveau des marchés ont porté également sur la contractualisation entre producteurs et transformateurs. Ces contrats d'approvisionnement entre provendiers et agriculteurs reposent sur l'octroi des facteurs de production notamment l'engrais, les semences, en échange d'une garantie de vente de la production.

La libéralisation de la filière riz a été marquée par les difficultés structurelles liées à la commercialisation du riz local depuis le désengagement de la SAED et la disparition de la CPSP. La commercialisation du riz paddy destiné au paiement des crédits de campagne et du riz usiné reste un défi important pour les organisations des producteurs de la filière. La libéralisation a accentué la concurrence avec le riz importé. Le positionnement et les avantages concurrentiels de la filière riz local reposent certes sur une maîtrise des coûts de production mais également sur la mise en place de stratégies d'amélioration de la qualité et de promotion de la consommation.

### *2.1.2.3. Les filières horticoles : la réponse à la demande des marchés d'exportation*

#### *2.1.2.3.1. L'organisation de la filière*

L'offre de produits horticoles est commercialisée à travers deux circuits (Figure 13) :

- un circuit long d'approvisionnement au marché domestique avec la présence des intermédiaires représentant plus de 96% des flux ;
- un circuit court d'approvisionnement du marché d'export avec des entreprises exportatrices qui s'approvisionnent auprès des petits producteurs, représentant 4% des flux et qui vendent leurs produits à des importateurs européens.

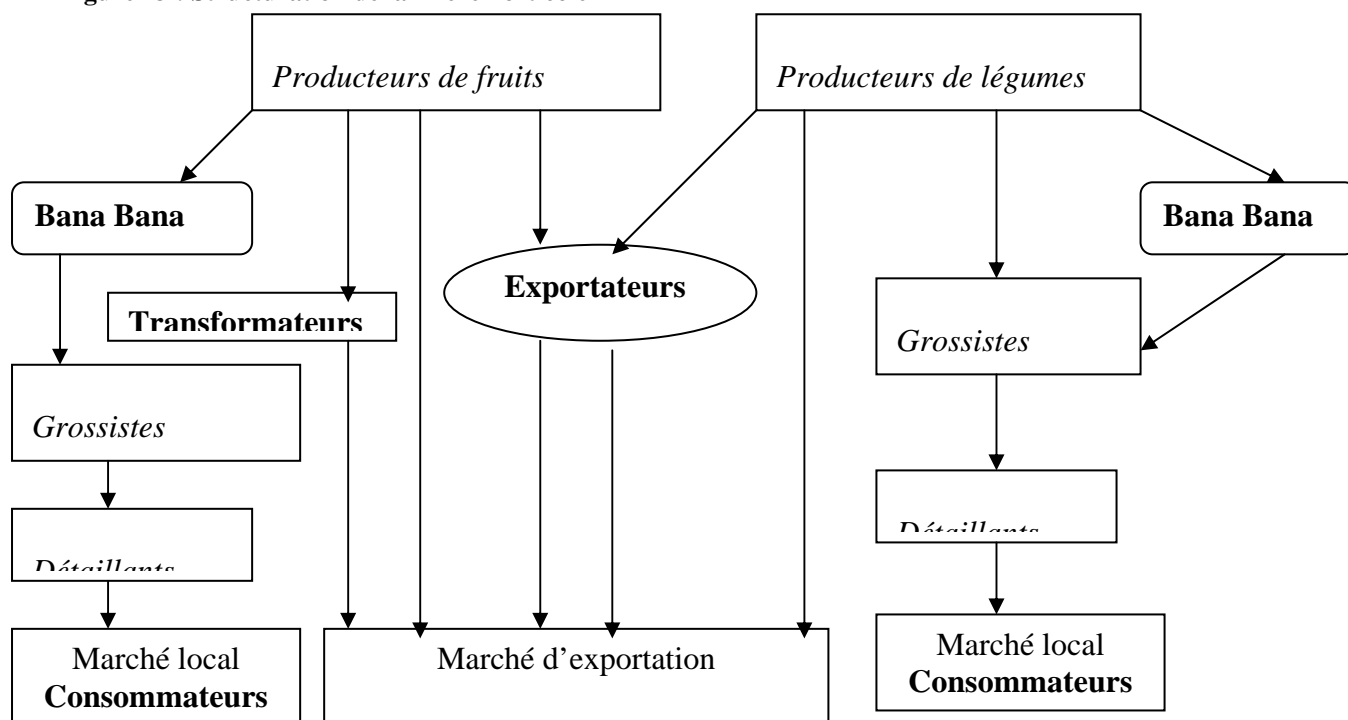
Ce second circuit repose sur la mise en place de contrats d'approvisionnement avec l'amont de la production grâce au préfinancement des besoins de la campagne. La mise en place de

---

<sup>17</sup> Les chiffres de production du maïs pour les années 2004, 2005 et 2006 semblent douteux et ont été mis en cause par les organisations paysannes et certains spécialistes. En effet, selon les chiffres de la DPS (2006), la production passe de 80 372 tonnes en 2003 à 400 909 en 2004 et de 421 419 et 412 756 tonnes les deux années suivantes. Par contre les superficies seraient passées respectivement de 108 114 ha à 175 575 ha, puis auraient chuté à 147 298 ha, puis 141 112 ha. Les rendements seraient donc passés de 743 kg/ha à 2283 puis 2861 et 2925. Le programme spécial mis en place en 2004 ne peut expliquer ce bond dans les rendements malgré les efforts faits dans la distribution spéciale d'intrants à crédit (semences, engrais et urée) avec parfois beaucoup de retard.

contrats de livraison permet la vente des produits au niveau des marchés d'export. Ces contrats concernent les conditions de vente, mais également la qualité des produits, notamment le respect des normes, le niveau des résidus de pesticides (limites maximales des résidus), l'emballage. La vente se fait également par consignation classique, mais également par appropriation de la fonction commerciale. Le marché européen est la principale destination des produits horticoles exportés.

**Figure 13 : Structuration de la filière horticole**

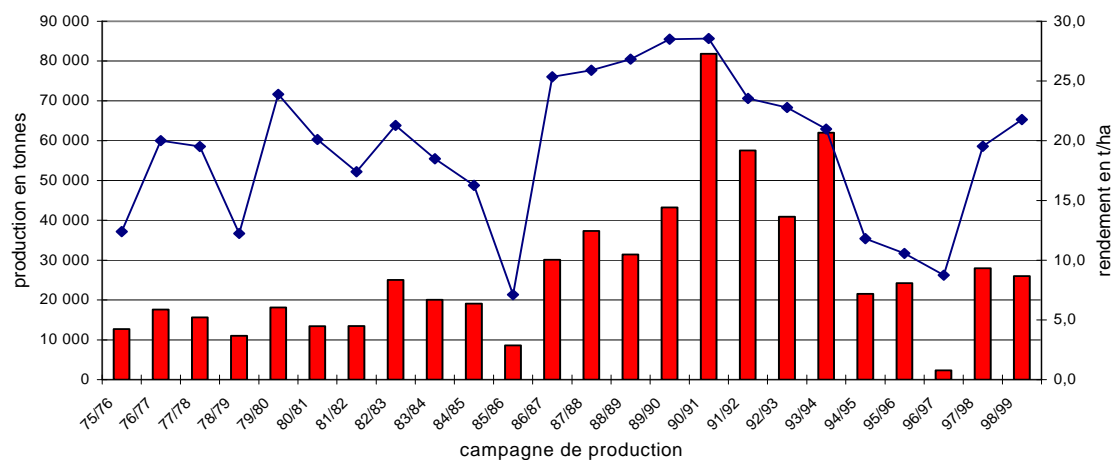


#### 2.1.2.3.2. Evolution de la filière

Le secteur horticole est très dynamique avec une croissance annuelle de 4% par an entre 1992 et 2003. Les productions horticoles sont passées de 255 000 tonnes en 1991 à 602 447 tonnes en 2003 (Ministère agriculture, 1994 ; SCAC, 2006). Les cultures maraîchères occupent une place très importante avec une production qui est passée de 149 738 tonnes en 1992 à 256 531 tonnes en 2001 (Wade, 2003).

La filière horticole est celle où sont observés les progrès techniques les plus importants. Dans le cas de la tomate industrielle par exemple (Figure 14), les rendements ont varié de 5 tonnes à l'hectare à 63 tonnes à l'hectare avec une moyenne de 24.3 t/ha en 1999, 36.9 t/ha en 2000 et 46 t/ha en 2001 (Huat, 2006) avec un rôle déterminant du facteur travail tant du point de vue de la qualité que de la quantité.

**Figure 14 : Evolution de la production et des rendements de tomate industrielle au Sénégal de 1975 à 1999**



Source : Huat, 2006

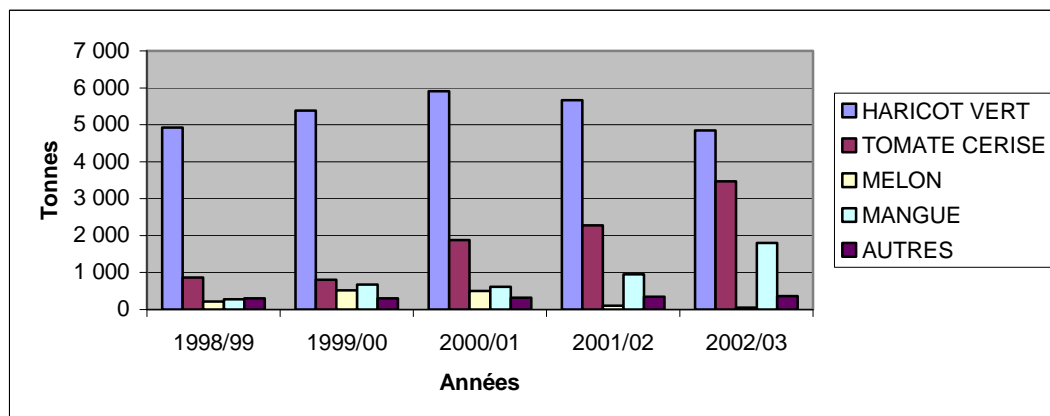
Les spéculations horticoles dominantes sont les pastèques (34%), les mangues (14.3%), les tomates (12.7%), l'oignon (10.5%), la patate douce (7.2%). D'autres spéculations ont une part plus faible dans la production mais sont en très forte croissance. C'est le cas de la banane avec 1.1% des parts de la production (**Encadré**) mais également des haricots verts (1.1%).

**Encadré : Une filière émergente et en très forte croissance : le cas de la banane**

La filière banane fait partie des filières émergentes. La production est passée de 92 tonnes en 1967 à 8800 tonnes en 1997 et 16 000 tonnes en 2001. Cette évolution est liée à l'accroissement des superficies cultivées qui sont passées de 585,3 ha en 1997 à 892,75 ha en 2001, mais surtout l'amélioration de la productivité. La production, concentrée dans 4 zones de production : Tambacounda (Nétéboulou, Missira, Dialacoto), Sédhiou (Dianah Malary), Pata et Falémé provient pour une grande partie d'exploitations communautaires et d'exploitations privées. La gestion de certaines exploitations privées repose sur un système de contractualisation avec un partage de 35% du revenu brut parcellaire aux employés et 65% au promoteur privé.

Au niveau du secteur horticole, la filière d'exportation de fruits a plus bénéficié de la libéralisation des marchés grâce à des positionnements sur les marchés européens durant la contre saison. Les exportations de fruits et légumes sont passées de plus de 6 000 tonnes en 1995 à 14 131 tonnes en 2003 (Figure 15).

**Figure 15 : Evolution des quantités exportées des principales spéculations**



Source : Diarra, 2003



Ces exportations sont dominées par le haricot vert (**Encadré**), la tomate cerise et la mangue et représentaient 2.3 % de la production en 2003.

**Encadré : Le positionnement sur les marchés d'exportation : le cas du haricot vert.**

Parmi les produits maraîchers destinés aux marchés extérieurs, les haricots verts représentent plus de 50% des exportations totales avec une variation de 38 à 100% suivant les entreprises. L'offre provient de grandes exploitations avec une superficie moyenne de 5 ha variant entre 0,5 et 26 ha et de petites et moyennes exploitations de 2 ha en moyennes variant entre 0,2 et 8 ha. La production de haricot vert est essentiellement concentrée dans la zone des Niayes. Le haricot vert bobby représente plus de 50% des exportations. Le Sénégal est le 4<sup>ème</sup> fournisseur du marché européen après le Maroc, le Kenya et l'Égypte avec 6% de la part des marchés. La France est cependant le principal marché. En 2001-2002, 55% des flux étaient exportés en France. Les exportations de haricot vert bobby sont passées de 4 817 tonnes en 1998/1999 à 5 636 tonnes en 2002/2003. Les haricots verts ont augmenté de 27% en 2004/2005. Les prix moyens du haricot vert sont de 1,51 euro pour le sachet de 450 g, 3,04 euros pour la barquette de 500 g (de 1<sup>ère</sup> catégorie), 3,8 euros/kg pour la première catégorie de haricot vert en vrac.

Les importations de fruits et légumes représentaient 14 504 tonnes en 2003 avec une valeur monétaire moyenne de 3 milliards de F CFA. L'oignon et la pomme de terre constituent respectivement 50% et 40% des importations, soit 2,6 milliards de F CFA.

Le secteur horticole a permis la création de 10 000 emplois ruraux dont 28% dans la vallée du fleuve Sénégal et 78% dans les Niayes. Il emploie un taux de main d'œuvre de 35% et distribue près d'1 milliard de FCFA de salaire par an dont 431 millions pour les femmes et 454 millions pour les hommes (**Iflex**).

Les filières horticoles dans les années 70 étaient caractérisées par une très forte concentration. L'entreprise BUD Sénégal était la principale exportatrice jusqu'à sa disparition dans les années 80. Dans la période 1985-1992, il y avait la présence d'une douzaine d'entreprises. En 1993, 22 entreprises exportatrices étaient présentes dans le secteur marqué par un important mouvement d'entrées et de sorties. Les entreprises horticoles sont regroupées au sein de deux organisations professionnelles d'exportateurs. La SEPAS regroupe 15 PME qui détiennent 13% des parts du marché tandis que l'ONAPES regroupe 6 grandes entreprises avec 63% du marché. Les non affiliés comme les Grands Domaines du Sénégal (filiale du groupe Compagnie fruitière) et certains producteurs comptent 24% des parts du marché. Les entreprises horticoles exportant plus de 200 tonnes sont présentes dans le secteur depuis plus de 10 ans. La plupart capitalisent une expérience de 3 à 4 ans. Les autres acteurs sont les prestataires de services : les structures de crédits et les distributeurs d'intrants.

La libéralisation dans le cas de la filière horticole est marquée par les tendances à une forte concentration du secteur avec la mise en place d'organisations exportatrices dont deux contrôlent plus de 75% du marché. Ces stratégies d'alliance entre entreprises sont mises en place dans le souci d'une meilleure efficacité à travers la réduction des coûts d'accès aux marchés extérieurs mais également les coûts de transaction à l'approvisionnement. Les exigences de qualité et de régularité de l'approvisionnement nécessitent la mise en place de nouveaux dispositifs institutionnels basés sur des contrats de production et d'approvisionnement (financement de la saison par la fourniture d'intrants), la certification et les agréments à l'importation (adoption système EUREPGAP, HACCP, adéquation à la limite de résidus de pesticides), la mise en place d'un système de label Origine Sénégal appuyé par les projets pour gagner des parts de marché. Ces dispositifs peuvent nécessiter dans le cas des petits producteurs maraîchers des réajustements avec des coûts très importants.

Dans le cas des circuits domestiques, la libéralisation montre les limites des systèmes de distribution avec la présence de différents marchés avec beaucoup d'intermédiaires. Des

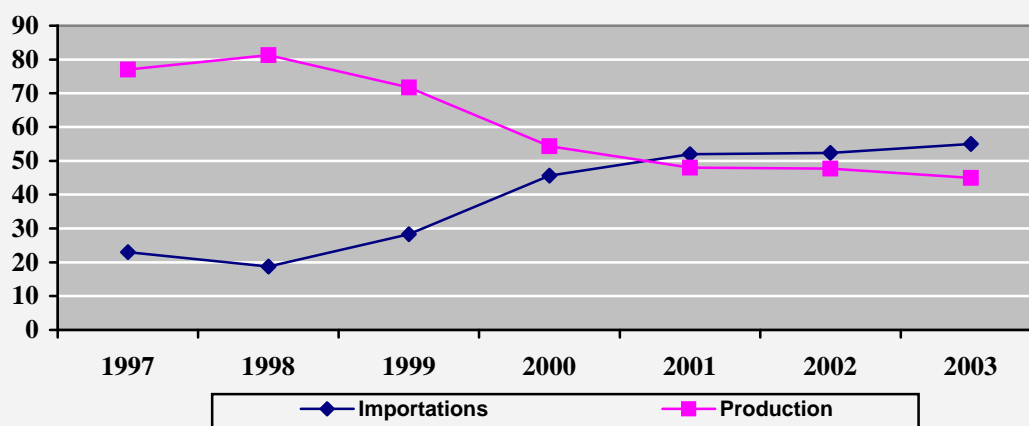
dispositifs de coordination sont mis en place et essentiellement centrés sur les systèmes d'information des marchés mais ils ne permettent pas pour autant de limiter l'intervention des intermédiaires notamment les « coxeurs » qui en plus d'être des médiateurs de l'information interviennent dans les fonctions de production à travers la négociation des prix, la recherche de clients et la garantie du paiement.

Par ailleurs, la libéralisation a beaucoup affecté le développement de certaines filières du fait de la forte concurrence des produits locaux par les produits importés au niveau des marchés domestiques. C'est le cas de la concurrence entre oignons importés et oignons locaux (**Encadré**).

**Encadré : La problématique de la régulation du marché intérieur : Cas de l'oignon**

L'offre d'oignon dans le milieu des années 90 provenait essentiellement des Niayes (Dakar, Saint-Louis). La production de 40 000 tonnes en 1990 a doublé avec la dévaluation de 1994 pour atteindre 80 000 tonnes et 140 000 tonnes en 2003. La hausse du prix de l'oignon importé a contribué ainsi à une forte poussée de l'offre locale principalement dans la vallée avec une augmentation des superficies cultivées de 500 ha avant 1994 à 3000 ha en 2003. La vallée du fleuve Sénégal joue un rôle majeur dans l'offre nationale. Cependant la demande est couverte à près de 40% par les importations. La forte augmentation des importations est liée à la baisse du taux de couverture du marché domestique par la production locale. Ainsi entre 1997-99, le taux de couverture du marché domestique par la production baisse de 4% pour l'oignon. La perte de la position des productions locales sur le marché intérieur va s'accroître entre 2000 et 2003 puisque le ratio de la production locale sur l'offre diminue de 7% (Figure 16).

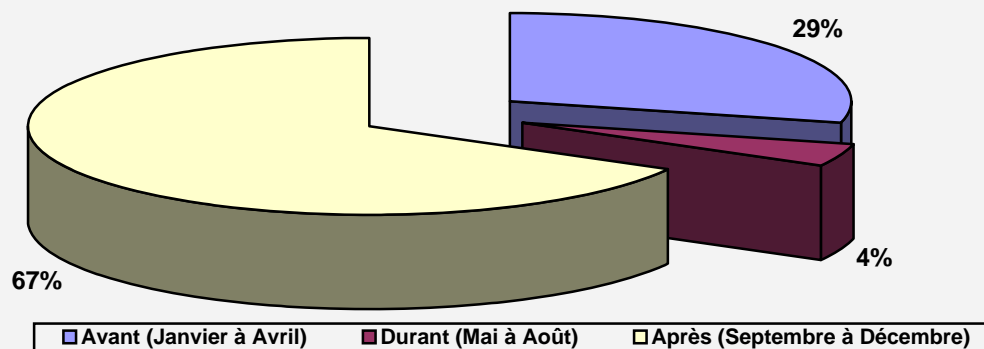
**Figure 16 : Evolution des parts de la production et des importations sur l'offre totale d'oignon**



En 2004, les importations d'oignon ont atteint 65 000 tonnes. Les différents acteurs de la filière sont les producteurs maraîchers, les commerçants (grossistes, bana bana, détaillants), les coxeurs (courtiers, recherche de marchés, acheminement des produits). Le circuit de distribution comprend ainsi des points de collecte et des marchés de gros et de détail. Le marché de Dakar est le point de destination de 70% des flux. Face aux problèmes de commercialisation, différents dispositifs institutionnels et organisationnels ont été mis en place. L'évolution de ces dispositifs de coordination a été fortement influencée par les questions d'accès aux marchés. En 1991, la Fédération nationale des GIE horticoles au Sénégal (FNGIEHS) qui compte 65 GIE a été mise en place dans le but de faciliter l'accès de ses membres au crédit, aux intrants, à la commercialisation. D'autres structures ont été mises en place avec des orientations portant spécifiquement sur l'oignon et la pomme de terre. Il s'agit de l'Association des Unions maraîchères des Niayes, de l'Association des producteurs d'oignon de la Vallée (APOV), du Comité national des filières oignon et pomme de terre (CONAFOP).

L'équation majeure dans le marché de l'oignon demeure la régulation de l'offre. En effet, il existe deux périodes de pic de production de mars en mai et de juillet en septembre. L'offre locale étant importante, la présence d'oignons importés sur le marché entraîne une baisse importante des prix et des méventes. La commercialisation

de l'oignon pose ainsi le problème de la concurrence et de la complémentarité entre filières. La stratégie mise en place repose en partie sur une régulation temporaire avec le gel des importations quand la production locale est disponible. Le mécanisme de contrôle des flux à l'importation repose sur la concertation entre les importateurs et producteurs. Ce dispositif, tout en permettant une continuité des importations, les limite en fonction de l'arrivée de l'oignon local sur le marché.



Source : ARM, 2006

Ces mécanismes de gel temporaire des importations font suite à différentes tentatives de régulation : le contingentement des oignons importés jusqu'en 1995 qui a été abandonné suite à l'augmentation du prix CAF de 50,8% lors de la dévaluation, de 26,5% lors de l'entrée en vigueur du TEC en 2000 et la TVA de 18%. La contractualisation en 2000-2001 avec l'UNACOIS pour l'achat de la production locale n'a pas été poursuivie du fait du non-respect du contrat.

#### 2.1.2.4. La filière lait : le déséquilibre structurel et le dynamisme des bassins locaux

##### 2.1.2.4.1. L'organisation de la filière

La production laitière locale est estimée à 118 000 tonnes métriques en 2002 et elle repose en majorité sur l'élevage de races locales bovines représentant un cheptel de 3 millions de têtes (MEL/DIREL, 2004 ; FAO, 2005). La part du cheptel bovin traité au Sénégal est de 10%, avec un rendement laitier moyen de 287 kg par an (FAO, 2005). La production laitière des petits ruminants fait l'objet d'une faible exploitation commerciale. Les expériences de promotion de la production laitière caprine destinée à la fabrication de fromages ne concernent pas de grandes quantités et sont très limitées du point de vue des marchés ciblés. La production est très variable selon les systèmes de production et les quantités varient de 1 à 4 litres en moyenne par vache selon les types génétiques et les saisons. La production laitière dépend de la disponibilité et de l'accès à des pâturages. Les systèmes locaux de production laitière sont certes caractérisés par la faible productivité mais également par l'inexploitation des potentialités existantes. En effet, la partie occidentale du pays constitue le grand pôle urbain de consommation et un marché potentiel important pour les producteurs laitiers des régions du nord et du sud du Sénégal. Or, les régions Ouest n'abritent que 19.9% des effectifs de bovins contre 63.5% du cheptel bovin localisé dans les régions de Saint Louis, Louga au Nord, Tambacounda et Kolda au Sud où se développent des systèmes de collecte et transformation du lait local.

##### 2.1.2.4.2. L'évolution de la filière

Les marchés laitiers locaux au Sénégal sont structurés autour des pôles urbains et ruraux approvisionnés pour une grande partie par les systèmes pastoraux et agropastoraux selon trois circuits : un circuit court de vente directe avec les femmes, un circuit long avec des colporteurs-collecteurs, un circuit court avec l'implication de laiteries. L'absence

d'intégration du secteur de la transformation à la production est cependant la grande faiblesse de la filière laitière locale. L'industrie laitière utilise essentiellement la poudre de lait importée. Les tentatives de Nestlé Sénégal dans la zone de Dahra et Linguère ont été conduites de 1991 à 2003 avec une très forte variabilité annuelle et interannuelle de la collecte. Le secteur de la transformation artisanale a joué un rôle moteur dans le développement de la filière lait importé notamment en utilisant la poudre de lait comme matière première. L'implication des nationaux dans le secteur de la transformation date de la fin des années 1950 avec la production du lait caillé à partir de la poudre de lait. Le développement du secteur de la transformation durant la période coloniale était contrôlé uniquement par des entreprises privées : la laiterie Bareil depuis 1938 devenue Saprolait par sa fusion avec une filiale du groupe Gervais et la laiterie Sarikoff en 1952. Il s'agissait essentiellement d'occuper des marchés de niches par la fourniture de produits laitiers de type européen aux expatriés.

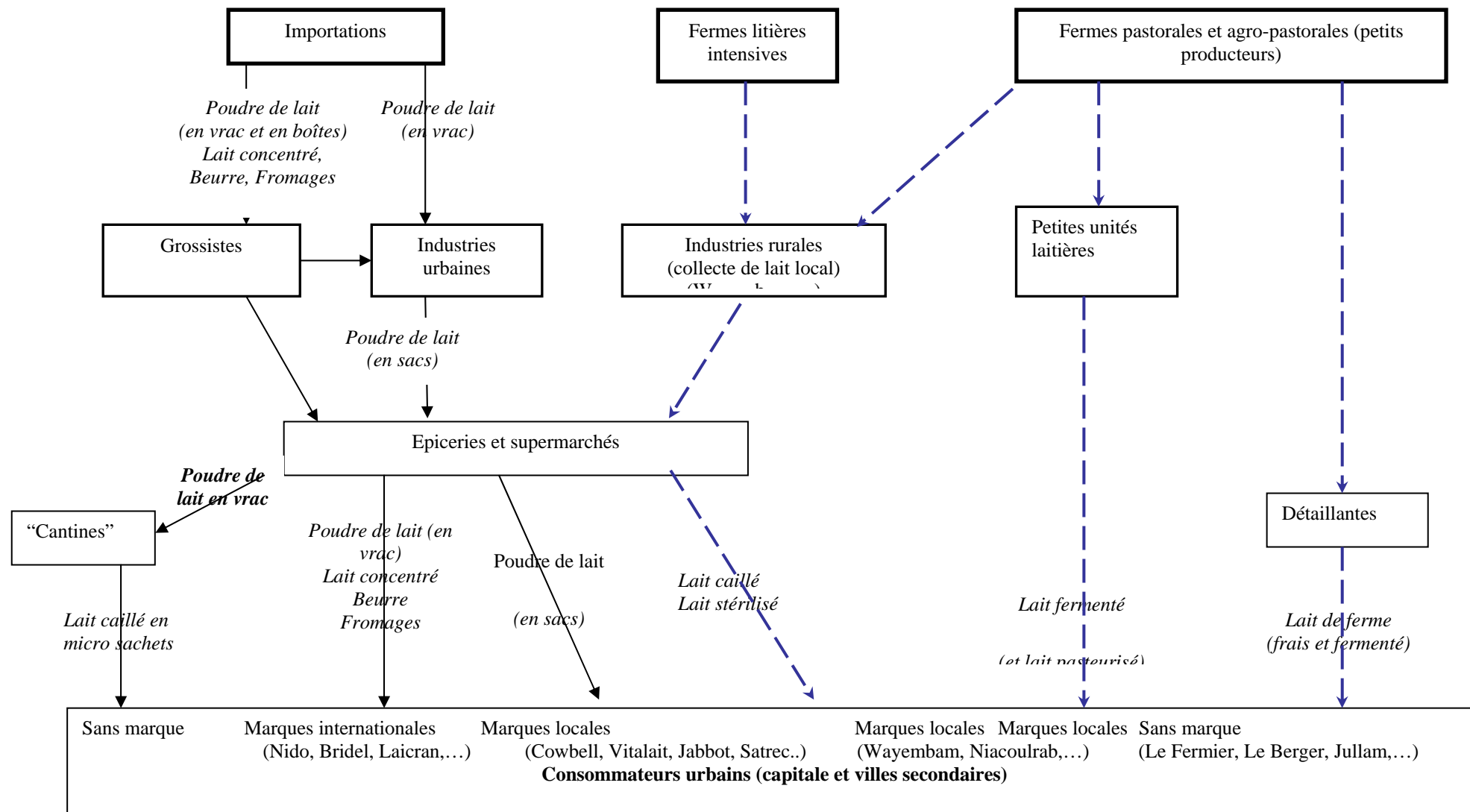
Avant les années 70, l'approvisionnement se faisait essentiellement au niveau des marchés domestiques. Les importations ont connu une hausse continue durant les années 80 pour atteindre un pic de 226 739 tonnes en 1993 suivi d'une chute de moitié après la dévaluation du F CFA en 1995 après la dévaluation. Dans le cas du Sénégal, les marchés extérieurs participent à près de 55 % à l'approvisionnement en lait et produits laitiers. L'approvisionnement des consommateurs urbains se fait en majorité par du lait en poudre importé. En 1993, 40 % des importations de lait en poudre étaient vendus à Dakar aux transformateurs et au détail dans les boutiques (Broutin et Diokhané, 2000) alors qu'à Saint Louis, le lait en poudre constituait 50 % du marché en 2002 (Corniaux, 2003). Les autres produits laitiers les plus consommés sont les fromages, les laits liquides (UHT, pasteurisés et crème) et les beurres.

L'émergence d'initiatives privées de développement d'une production locale date de la fin des années 80 avec l'installation de fermes laitières intensives dans la zone périurbaine de Dakar : Société Alimentaire (SOCA) en 1988, ferme de Niacoulrab en 1990 et autres producteurs individuels. Cependant, la libéralisation n'eut pas les effets escomptés sur le développement des filières d'élevage, notamment sur les filières laitières locales. Les investissements centrés essentiellement sur les élevages intensifs restèrent précaires et très faibles. En effet, au niveau du secteur laitier, la libéralisation des prix et du marché en 1986 fut surtout bénéfique au secteur informel de la transformation. La filière artisanale de reconstitution du lait en poudre connut une forte expansion avec la mise en place de GIE et coopératives d'importations de lait. Le contexte actuel est marqué par une présence timide des entreprises privées dans la filière. Les intentions d'investissement de 8 milliards de F CFA de la compagnie ouest-africaine de valorisation des produits d'élevage (COVAPE), destinés à mettre sur pied une laiterie pouvant collecter 200 000 l de lait / jour en hivernage dans la vallée du fleuve Sénégal, n'ont pas été concrétisées. Cependant, on observe un certain nombre de mutations dans les dispositifs de production et de commercialisation du lait au Sénégal. La firme Nestlé s'est retirée de la production industrielle de lait condensé en délocalisant ses activités sur le Ghana et en rétrocédant les infrastructures du bassin de collecte de Dahra à l'union des producteurs et préposés du rayon laitier (UPPRAL). Les stratégies d'intégration verticale sont développées par des fermes comme « *Wayembam* » qui a mis en place une unité de transformation de 14 000 l/j. Des avancées concernent aussi l'émergence de nouveaux contrats d'approvisionnement. La ferme « *Wayembam* » a par exemple recours à une contractualisation avec les producteurs de l'UPPRAL. A côté de ces structures industrielles, des petites unités de collecte du lait et de production de fromages de chèvre sont mises sur place (Figure 17). Ces structures ciblent surtout des marchés de niches mais ne sont pas

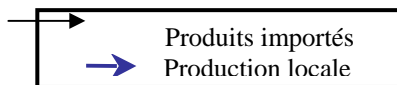
présentes sur les marchés de grande consommation essentiellement dominés par les laits fermentés (Dieye *et al.*, 2003 ; Bâ Diao *et al.*, 2004).

L'approvisionnement des marchés urbains constitue un défi important pour les filières laitières locales au Sénégal. La demande en produits laitiers est de plus en plus importante avec la croissance démographique et l'urbanisation. Le lait et les produits laitiers, en dehors du petit déjeuner, occupent une place prépondérante dans les évolutions des comportements alimentaires. Ils entrent ainsi de plus en plus dans les principaux repas, notamment le dîner avec la consommation des bouillies à base de céréales et de lait caillé ou en poudre (*laax, fondé, thiacy*). Les stratégies mises en place par le secteur de la transformation laitière pour faire face à ces changements de la consommation portent sur une segmentation des produits de plus en plus importante avec la mise sur le marché de produits laitiers enrichis avec du café et différents arômes (fraise, banane, coco, menthe), de différentes gammes de produits céréaliers avec du lait et prêts à l'emploi.

Figure 17 : Structuration de la filière lait (Source : Duteurtre et al., 2005)



Sacs : de 50 g à 1 kg  
 Micro sachets = autour de 150 g  
 Petits sachets = entre 250 ml et 1000 ml



## 2.2. Le marché des facteurs

L'évolution des marchés des intrants et du crédit est étroitement liée à celle des différentes politiques agricoles mises en place durant la période coloniale et après les indépendances. L'offre d'intrants et de crédit durant l'économie de traite était centrée sur un mécanisme mixte. L'état avait en charge la gestion des intrants. Les sociétés indigènes de prévoyance étaient fortement impliquées dans la collecte et la distribution des semences. Les crédits pour l'acquisition des intrants étaient contrôlés par les organismes privés stockeurs. Le marché du crédit s'appuyait ainsi sur des contrats liés entre les OPS et les producteurs afin de minimiser les risques de non-recouvrement.

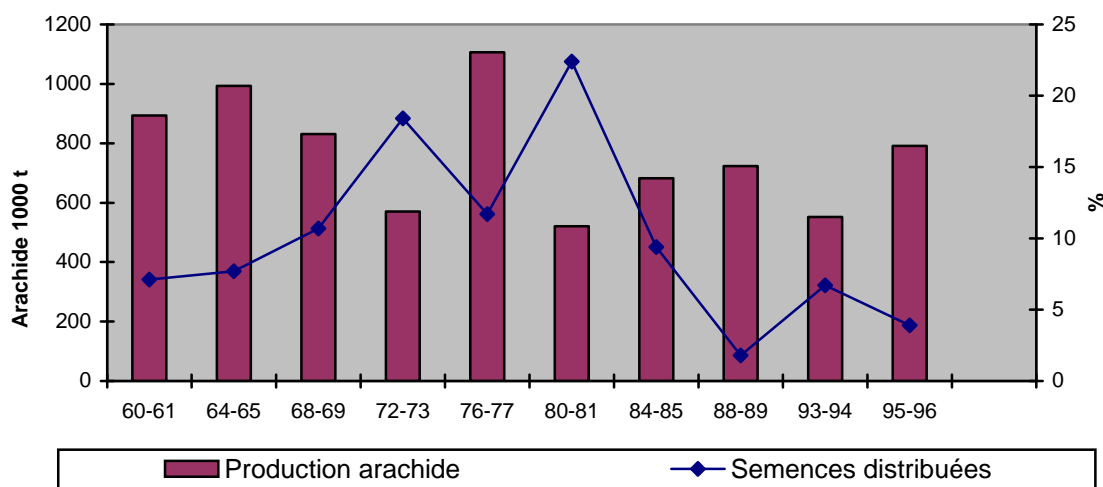
Durant les indépendances, de 1960 jusqu'à la mise en place de la NPA en 1984, les marchés des intrants et du crédit étaient sous le monopole de l'Etat à travers la mise en œuvre du programme agricole. L'exécution du programme agricole était déléguée à différentes sociétés de développement rural chargées des filières : ONCAD puis SONACOS sur l'arachide, SAED pour le riz, SODEFITEX pour le coton. Le programme agricole était financé par le budget de l'Etat à travers des fonds versés dans les banques nationales notamment la Banque Nationale de Développement du Sénégal (BNDS).

### 2.2.1. Les marchés des intrants

#### 2.2.1.1. Les semences

Le marché des semences concerne deux périodes. La première est relative à la gestion des semences par les structures étatiques d'encadrement du monde rural dans le cadre du programme agricole. Le monopole concernait particulièrement les spéculations de rente comme l'arachide. Le marché semencier s'intégrait dans le cadre global de la politique de soutien à la culture de l'arachide. Les besoins étaient ainsi couverts à 70-80%. Il s'y ajoute que la conservation personnelle était limitée du fait des fortes variations liées aux quantités ainsi que la qualité des graines. Cependant, l'existence d'un monopole du marché n'a pas empêché le développement des circuits informels de semences locales. Les semences distribuées en ce qui concerne l'arachide variaient entre 7 à 22% de la production avant la libéralisation en 1984 (Figure 18).

Figure 18 : Evolution de la production d'arachide et de la part de semences distribuées



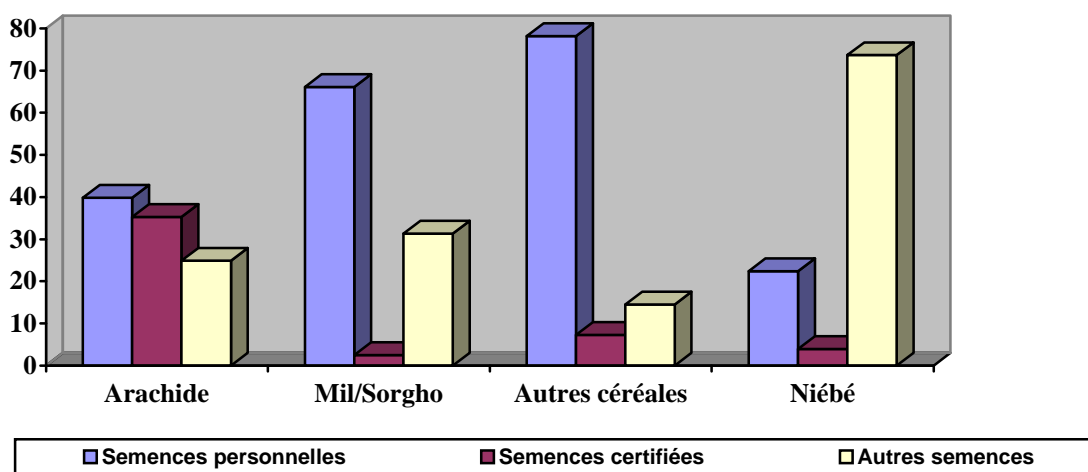
La seconde période est relative à l'arrêt du programme agricole et la libéralisation des marchés semenciers. Le marché des semences est marqué par l'implication d'opérateurs privés mais également une forte utilisation des semences personnelles.

Pour les filières riz et arachide, des stratégies mixtes mises en place concernent la gestion par l'Etat de la production de semences de base à travers la recherche (ISRA), le contrôle des normes qualitatives par la DISEM et la contractualisation avec les interprofessions (CNIA pour l'arachide) et les organisations de producteurs qui sont des opérateurs semenciers. Les opérateurs semenciers agréés interviennent au niveau de la multiplication, du conditionnement et de la distribution des semences de niveau base, R1 et R2. Dans le cas du riz, les opérateurs semenciers membres en majorité de l'Union Nationale Interprofessionnelle des Semences (UNIS) ont augmenté de 22 à plus de 30 de 1995 à nos jours. Ils ont 67 % des parts de marché des semences (Fall, 2002).

En ce qui concerne le riz, depuis la libéralisation, les agriculteurs avaient recours à des réserves personnelles de semences constituées à partir de leur production. La rétrocession de cette activité à l'UNIS a cependant contribué à la diminution du recours des agriculteurs à leurs propres semences de 48 % en 1993 à 21 % en 1996. Après avoir atteint 54 % de superficies emblavées avec des semences certifiées en 1998/99, la situation est retombée à 35 % en 1999/2000, en raison des exportations de semences vers la Mauritanie et la Guinée-Bissau où le marché offre des prix plus intéressants (plus de 225 francs CFA/kg). L'utilisation de variétés améliorées a augmenté de plus de 25 % entre 1996 et 2000 (ISRA, 2001).

Les résultats du recensement national agricole en 1998 montrent un recours important des producteurs aux réserves personnelles dans 39 % dans le cas de l'arachide, 66 % pour le mil/sorgho et 78 % pour les autres céréales (Figure 19).

Figure 19 : Catégories de semences utilisées selon les types de culture (Source : RNA, 1998)



Pour l'arachide, l'érosion du capital semencier a été déterminante dans les performances de production de la filière. Les quantités de semences d'arachide ont régulièrement chuté avec la NPA pour atteindre moins de 2% en 1988-1989. Cette érosion du capital semencier témoigne des limites de la conservation semencière par les paysans d'autant plus qu'ils n'avaient pas en charge la responsabilité de la gestion des semences. La part des semences sélectionnées dans les quantités distribuées par la Sonagraines est passée de 100% en 1989-90 à 15.47% en 1996-97 (Gaye, 2000).

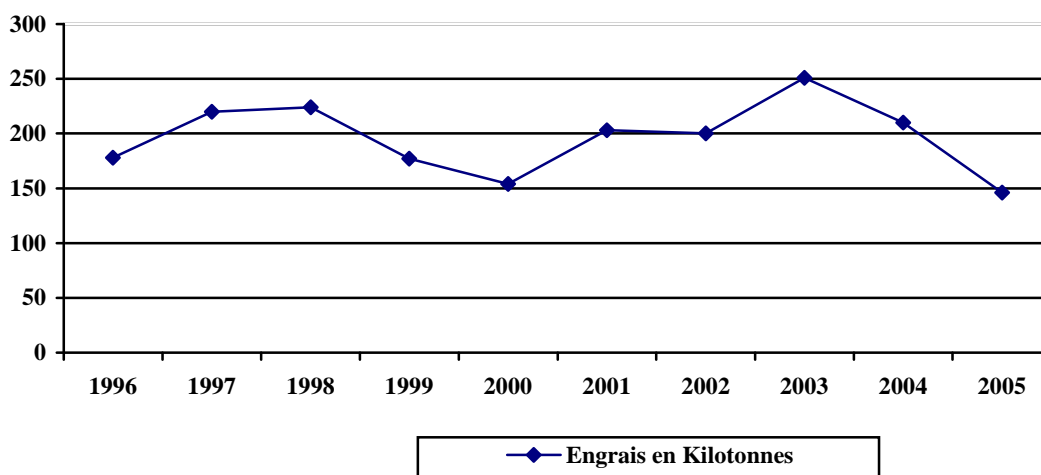


Pour les filières horticoles, à part les semences des variétés locales, le leader du marché des variétés améliorées, est la firme Tropicasem. A part le Sénégal, cette firme approvisionne d'autres pays africains. Tropicasem dispose de ses propres terrains de production de semences et de sa cellule de recherche développement pour la création et l'évaluation des variétés. La SPIA dans le cadre de sa stratégie de diversification s'est lancée également dans la production de semences maraîchères.

### 2.2.1.2. Les engrais et les produits phytosanitaires

Le marché de l'engrais est contrôlé par le secteur privé particulièrement la SENCHIM qui est également présente au niveau des produits phytosanitaires avec la SPIA. Ces entreprises s'appuient sur leur propre réseau de distribution mais également sur des opérateurs privés. Ces entreprises sont également présentes au niveau des pays de la sous région. La SENCHIM est une société privée qui fait partie du groupe des industries chimiques du Sénégal (ICS). Le capital des ICS est détenu à 46.38% par l'Etat du Sénégal avec la participation de différents pays de la sous région, l'Inde, les banques. La SENCHIM qui est la filiale produisant les engrais a depuis 1996 une production d'engrais qui varie entre 150 000 et 250 000 tonnes par an (Figure 20) . A part le marché national, SENCHIM exporte plus de 60% de sa production vers les pays de la sous région et l'Inde. Cependant, les ICS sont confrontées à une forte crise financière depuis 2002. Les négociations en cours concernant la recapitalisation de l'entreprise avec une majorité d'actionnaires privés seront déterminantes dans la configuration future du marché de l'engrais.

Figure 20 : Evolution de la production d'engrais de 1996 à 2005 (Source : www.ics.sn)



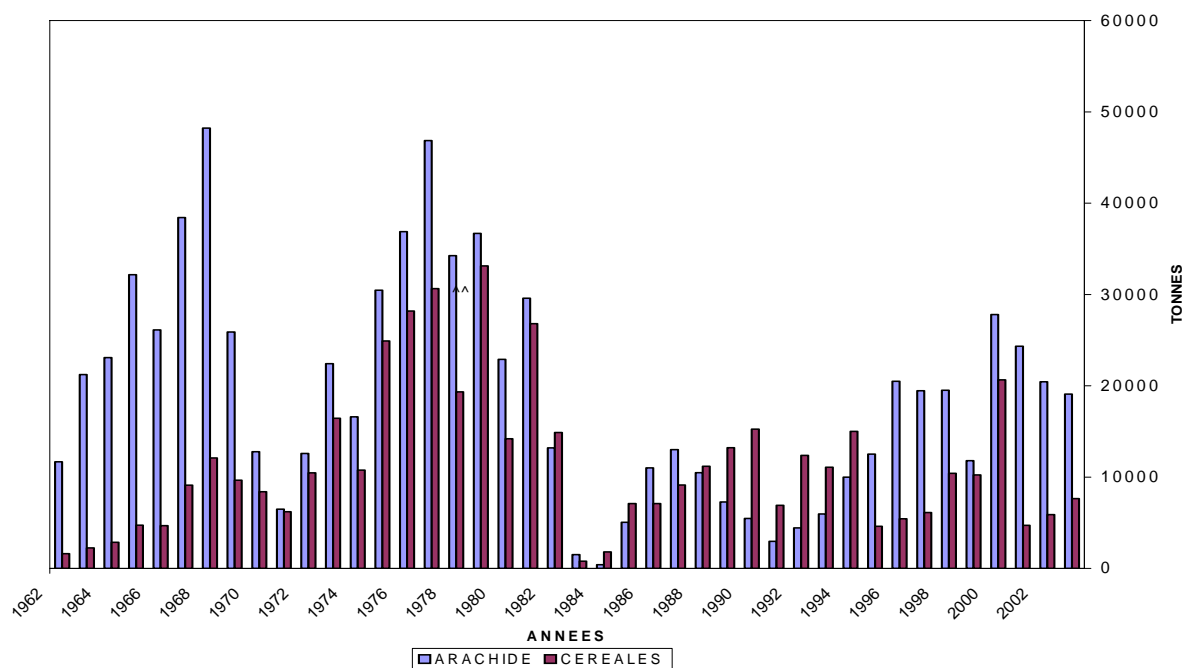
Dans le cadre du programme agricole, le marché de l'engrais était subventionné de 9 à 77% en fonction des années avec des quantités variant jusqu'à 77 000 tonnes. L'engrais était distribué aux producteurs par l'intermédiaire des sociétés d'encadrement. La consommation d'engrais a ainsi connu des augmentations importantes au cours de la période 1964-1969 atteignant 77400 tonnes en moyenne par an, soit un taux de croissance de 132 %. Durant la période 1969-1980, la consommation d'engrais a baissé en valeur absolue par rapport à la période précédente pour se situer à 70200 tonnes en moyenne par an. Au début des années 80, en dépit des politiques visant à encourager l'utilisation d'engrais, la consommation a baissé pour se situer à 53400 tonnes par an.

Durant la période 1984-1993, la mise en place des programmes d'ajustement sectoriel, qui avaient pour objectif de réduire l'intervention de l'Etat et d'augmenter l'investissement du secteur privé a laissé un vide sur le marché de l'engrais (Diagne et al., 2006). La libéralisation s'est traduite ainsi par l'arrêt des subventions sur l'engrais en 1989 et la forte implication des entreprises privées. La conséquence a été une baisse des quantités d'engrais utilisées aussi bien au niveau des cultures de rente comme l'arachide qu'au niveau des céréales. Néanmoins, la consommation d'engrais enregistre une légère amélioration par rapport à la période précédente avec une moyenne de 57330 tonnes par an. La dévaluation du franc CFA de 1994 a fortement déprimé la consommation d'engrais qui atteint 36 000 tonnes en moyenne par an.

Cependant la réduction de l'utilisation d'engrais a été plus drastique pour des spéculations comme les céréales. Les quantités sont en deçà de celles d'avant libéralisation.

Les programmes de réformes agricoles sur la période 1996-2000 n'ont pas pu stimuler pour autant le marché de l'engrais. La consommation d'engrais n'a pu dépasser 26 000 tonnes depuis 1999, soit une moyenne de 25000 tonnes par an sur cette période (Figure 21).

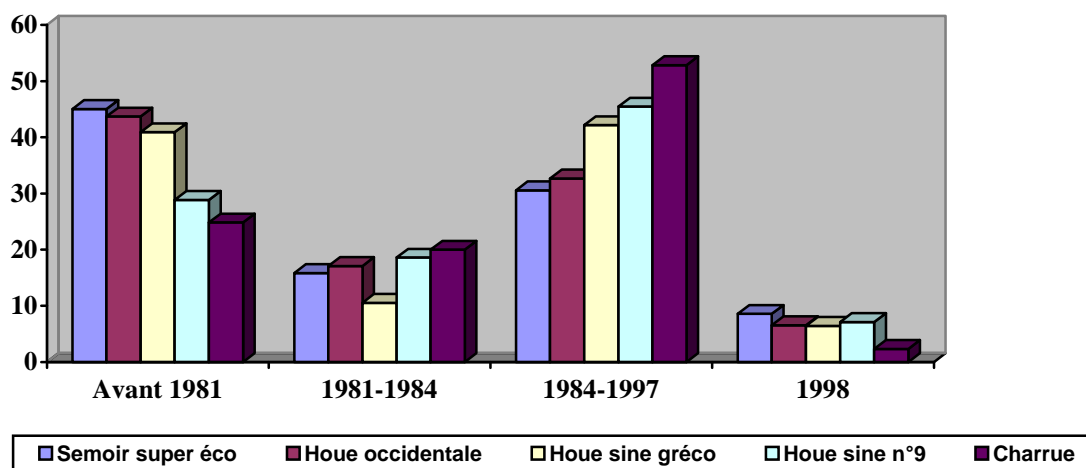
**Figure 21 : Evolution de la consommation d'engrais pour la culture de l'arachide et des céréales (Source : Dieng, 2006)**



### 2.2.2. Le matériel agricole

L'offre de matériel agricole provient de la SISMAR mais de plus en plus des artisans locaux. L'arrêt du programme agricole s'est traduit pendant longtemps par le non-renouvellement du matériel agricole. Plus de 40 % du matériel de préparation et d'entretien des cultures comme les houes sine ainsi que les semoirs a été acquis par les exploitations avant 1981 (Figure 22).

Figure 22 : Répartition du matériel agricole par type selon la période d'acquisition (Source : RNA, 1998)



Cependant, il existe des variations en fonction des zones agro-écologiques. Dans le bassin arachidier, les études montrent ainsi que le parc de matériel a ainsi diminué de près de 10% pour les semoirs, 11% pour les houes et 40 % pour les araras entre 1985 et 1992 (Gaye, 1992). En dehors de la zone cotonnière où le renouvellement du matériel agricole a été effectué, on note un sous équipement dans le monde paysan. Cette situation est davantage accentuée dans les zones méridionales où se déplace le bassin arachidier. L'évaluation du renouvellement du matériel agricole entrepris en 2004 est très prématurée.

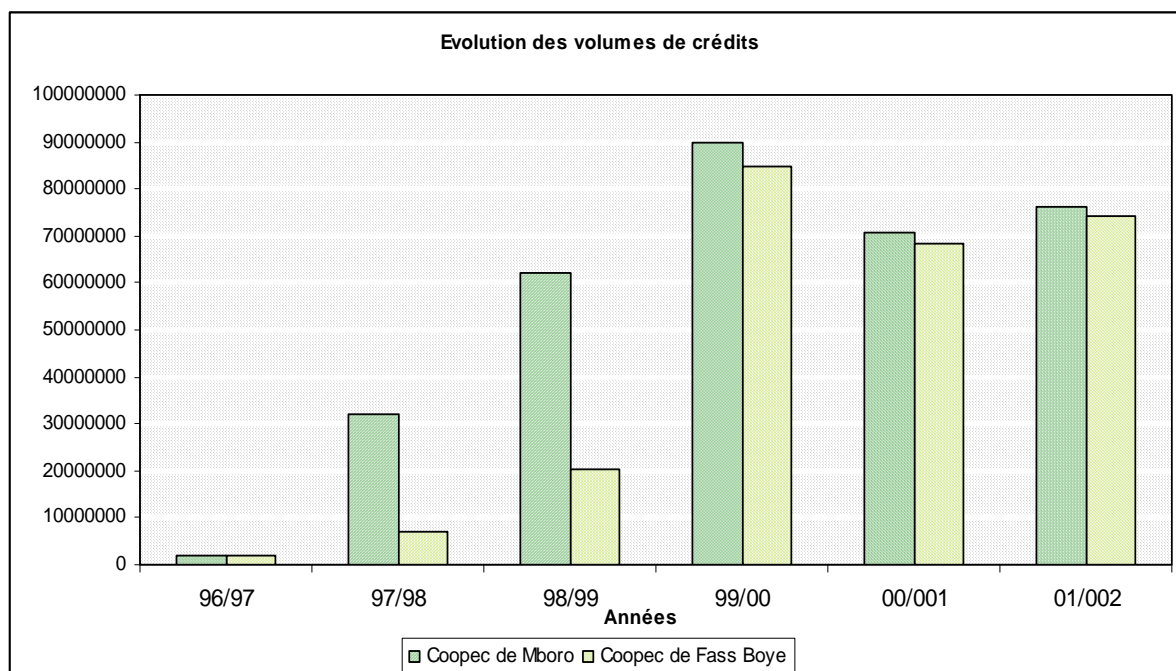
Dans le cas de la vallée du fleuve Sénégal, le parc mécanique des prestataires de service a augmenté avec la présence de 175 tracteurs, 50 moissonneuses-batteuses, 200 batteuses, 35 rizeries et près de 400 décortiqueuses. L'impact le plus visible de la libéralisation du commerce sur la filière du riz se situe au stade de la transformation. Le coût de transformation est passé de 18,9 francs CFA/kg à 14,5 francs CFA/kg entre 1994 et 1999 ce qui a contribué à l'amélioration de la compétitivité du riz de la vallée du fleuve Sénégal.

### 2.2.3. Le marché du crédit

La libéralisation du marché n'a pas permis d'institutionnaliser les dispositifs informels de crédit. Cependant, elle a fortement contribué à l'émergence des institutions de microfinance (IMF) qui se sont fortement intéressées au financement du secteur agricole. L'offre en crédit provient ainsi de ces institutions et de la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal. Le secteur de la microfinance est très dynamique avec la présence de trois institutions leaders : le Crédit Mutuel du Sénégal, l'ACEP, le PAMECAS à côté d'autres mutuelles de tailles plus petites.

Hormis les IMF leaders, la tendance est à une spécialisation par filière dans le cas de l'offre en crédits. En effet, la plupart des structures mutualistes émanent de projets, d'organisations professionnelles ou d'action collective des producteurs évoluant dans une ou plusieurs filières. Les coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC) sont particulièrement dynamiques dans le domaine du maraîchage (Figure 23).

**Figure 23 : Evolution du crédit octroyé dans le cadre de la microfinance : Cas de coopératives d'épargne et de crédit d'appui au maraîchage de la zone des Niayes (Source : Hane, 2005)**



Le développement du marché du crédit après la libéralisation est en rapport avec la réduction des taux d'intérêt au niveau de la CNCAS qui était l'institution financière dominante. Les taux d'intérêt annuels de 17% appliqués par la CNCAS étaient très élevés de 1991 à 1994 en raison des taux d'escompte de la Banque Centrale et du faible taux de remboursement des crédits. Les taux ont été revus à la baisse depuis 1995 à 14.5 %, 12.5 % en 1996 et 7.5% depuis 1997. Par ailleurs, le programme de relance de la production agricole (1997) a contribué à alléger les conditions d'accès par la réduction de l'apport personnel de 20-30% à 10%, l'allongement de la durée du remboursement du crédit d'équipement de 4-5 ans à 7 ans, la possibilité d'obtenir un moratoire de 5 ans sur les impayés avec un taux de 1%.

L'amélioration du marché du crédit a porté également sur la mise en place de différents fonds par l'état dans le cadre du financement de la production agricole (FPA) mais également de contrats avec différents projets pour la gestion du volet de crédit de soutien à la production. Les fonds destinés au financement de la production agricole sont des crédits à court terme sur 12 mois au maximum et rémunéré au taux de 7.5% par an avec un apport personnel de 10 % et un fonds de garantie de 75%. Le financement de la production agricole a ainsi permis l'octroi de crédits à hauteur de 67.5 milliards de F CFA en cinq ans. Pour les fonds des différents projets, il s'agit de crédits à court et moyen terme avec une rémunération variable de 6.8 à 11% par an, un apport personnel pouvant aller jusqu'à 20% et des durées pouvant aller jusqu'à 60 mois.

La CNCAS s'implique ainsi dans le financement des opérateurs privés semenciers grâce à un contrat avec le Comité National Interprofessionnel de l'Arachide (CNIA). Il s'agit de prêts de 8 mois à 9 % d'intérêt avec un apport personnel de 10 %. Le crédit institutionnel de la CNCAS prédomine dans le financement de la riziculture irriguée avec un capital cumulatif qui se chiffre à plus de 35 milliards de francs CFA en crédits de campagne pour le riz et la tomate entre 1987 et 1999. Le financement actuel des intrants pour la production annuelle

tourne autour de 2,5 Milliards FCFA, correspondant à la prise en charge partielle de 56% des besoins pour la mise en culture de 16 000 hectares sur plus de 20 000 ha exploités en riz (SAED, 2001).

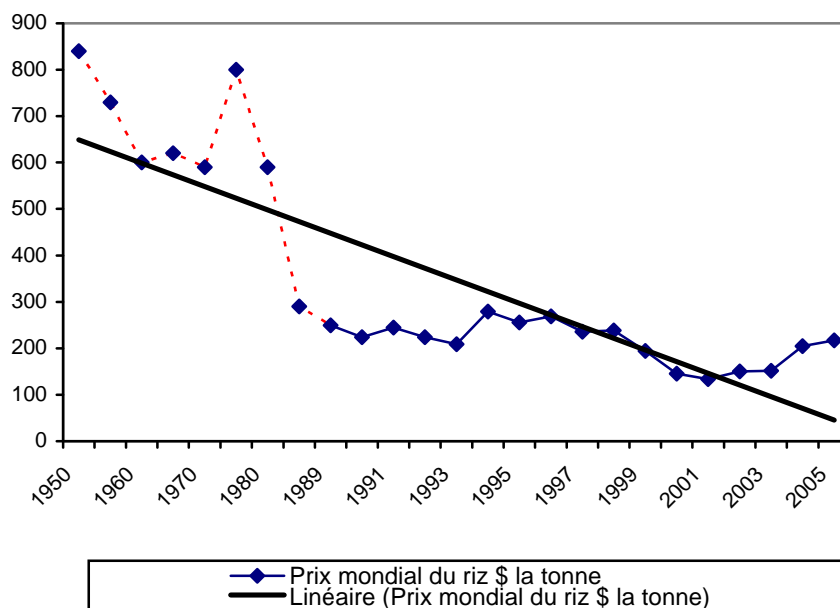
La libéralisation a certes contribué à l'augmentation de l'offre de crédit grâce à la diversité des institutions de financement mais également les ajustements opérés par la CNCAS dans les conditions d'octroi du crédit. Cependant, il faut noter que le problème du crédit continue de constituer une contrainte importante au niveau de la production. A l'exception du financement de la campagne arachidière, les banques commerciales ne sont pas très actives dans le secteur agricole du fait des risques importants. Le crédit est en majorité orienté sur les grandes cultures comme le coton, le riz, l'arachide. Le secteur privé est plus engagé que l'Etat dans le financement de l'horticulture. Les financements de campagne d'exportation horticole sont assurés à plus de 75 % par les opérateurs privés (exportateurs, importateurs et fournisseurs) en dehors du système bancaire local (PPEA, 2001). Le marché du crédit ne prend pas en charge de nombreuses activités tendant à limiter les risques au niveau de ces grandes spéculations. Les stratégies de diversification et de sécurisation des revenus des exploitations agricoles familiales s'inscrivent de plus en plus dans la pluriactivité par l'implication dans des filières de rente émergentes comme le niébé, les pastèques, les activités d'élevage mais également les activités non agricoles.

### **2.3. L'évolution des prix relatifs**

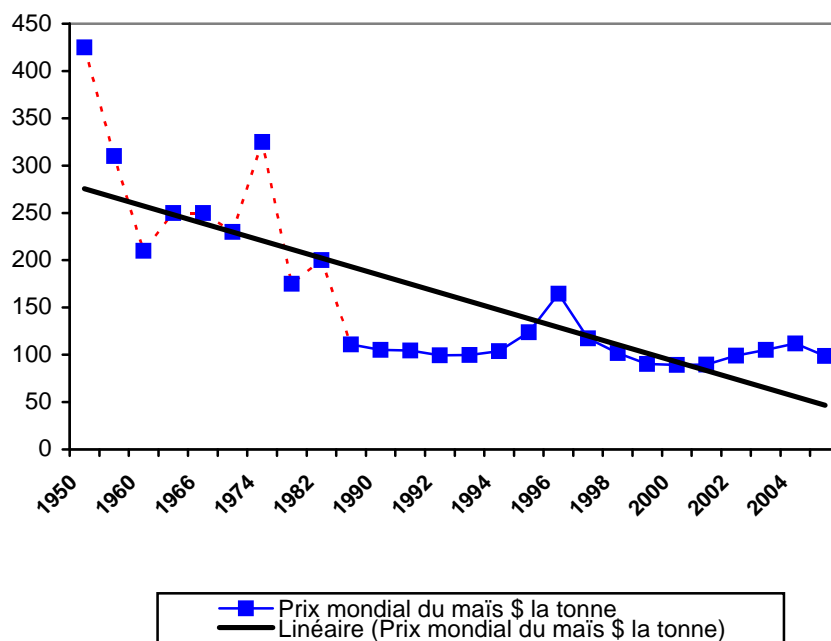
#### ***2.3.1. L'instabilité des prix mondiaux des produits agricoles : le cas des céréales et de l'arachide***

Hormis la hausse généralisée et conjoncturelle des prix consécutive au choc pétrolier de 1973, on note une baisse tendancielle des prix des produits agricoles au niveau mondial depuis 1960. Cette baisse est consécutive aux écarts de compétitivité avec les progrès techniques importants des agricultures du nord en termes d'augmentation des rendements et de productivité du travail. Les données de suivi des cours mondiaux publiés par Afristat confirment le maintien de ces tendances en ce qui concerne les cours mondiaux avec une baisse des prix entre 1990 et 2005 de 2 % par an pour les céréales. En ce qui concerne le riz, après les fortes baisses enregistrées dans les années 80, la tendance a été par la suite à la stabilisation des prix entre 100 et 300 \$ la tonne. Pour le maïs, après une hausse en 1994, les prix ont diminué pour se stabiliser autour de 100 à 200 \$ la tonne (Figure 24).

**Figure 24 : Evolution du prix moyen mondial du riz (Source : Données reconstituées de 1950 à 1988 à partir Rapport Duruflé, 1996 ; Bases de données Afristat, 2006 à partir de 1989)**

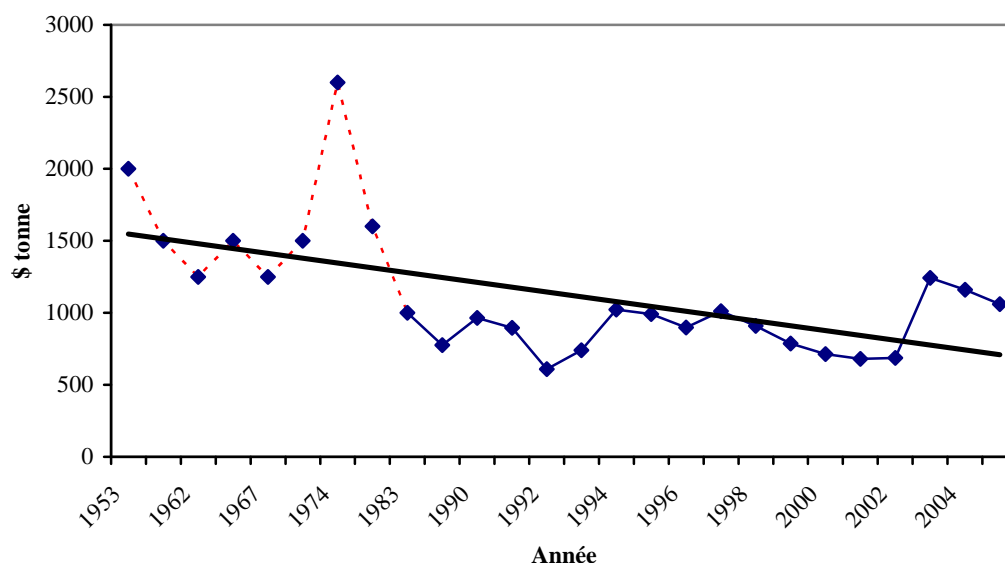


**Figure 25 : Evolution du prix moyen mondial du maïs (Source : Données reconstituées de 1950 à 1988 à partir Rapport Duruflé, 1996 ; Bases de données Afristat, 2006 à partir de 1989)**



Le prix de l'huile d'arachide a chuté en moyenne respectivement de 2.5% par an avant 1984 (Duruflé, 1996). Dans le cas de l'huile d'arachide, la tendance est à une diminution régulière des prix depuis 1960. Cependant, il faut noter une légère stabilisation des prix à partir de 1994 (Figure 26).

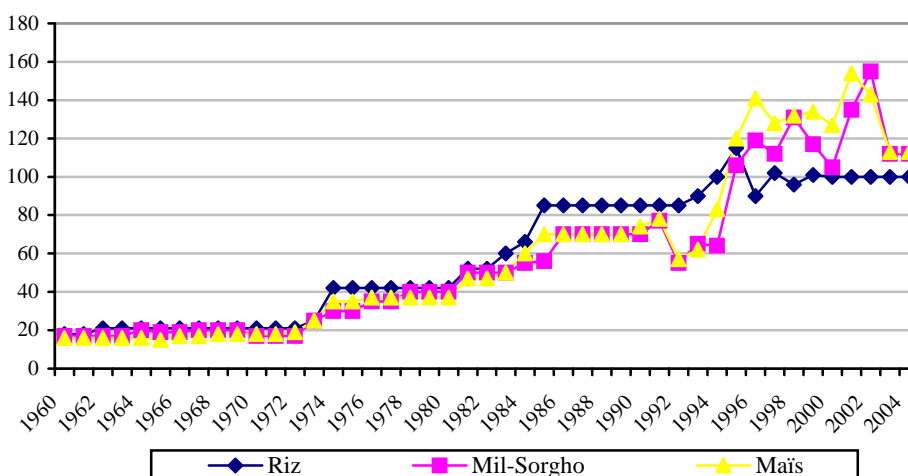
**Figure 26 : Evolution du prix moyen mondial de l'huile d'arachide (Source : Données reconstituées de 1950 à 1988 à partir Rapport Duruflé, 1996 ; Bases de données Afristat, 2006 à partir de 1989)**



### 2.3.2. L'évolution et les ajustements des prix au producteur

L'évolution des prix au producteur des principaux produits agricoles est fortement influencée par l'instabilité des prix internationaux. Des ajustements à la hausse des prix au producteur ont été notés après les différents chocs exogènes en 1974, en 1984 et en 1994. Le premier ajustement à la hausse des prix en 1974 fait suite au choc pétrolier. Il s'est agi d'une réponse à l'augmentation conjoncturelle des prix des matières premières agricoles. Pour les céréales, les prix au producteur ont été augmentés de manière substantielle notamment pour le riz et le maïs (Figure 27).

**Figure 27 : Evolution du prix au producteur du riz, du maïs et du mil-Sorgho (Source : DPS, 2006)**



Les effets bénéfiques de cette hausse sur les revenus des producteurs étaient liés dans le cas des filières céréalières aux mesures de la protection du marché intérieur. Cependant, la

tendance à la baisse des cours mondiaux notamment du mil-sorgho et du maïs durant la même période témoignait de la vulnérabilité de ces filières.

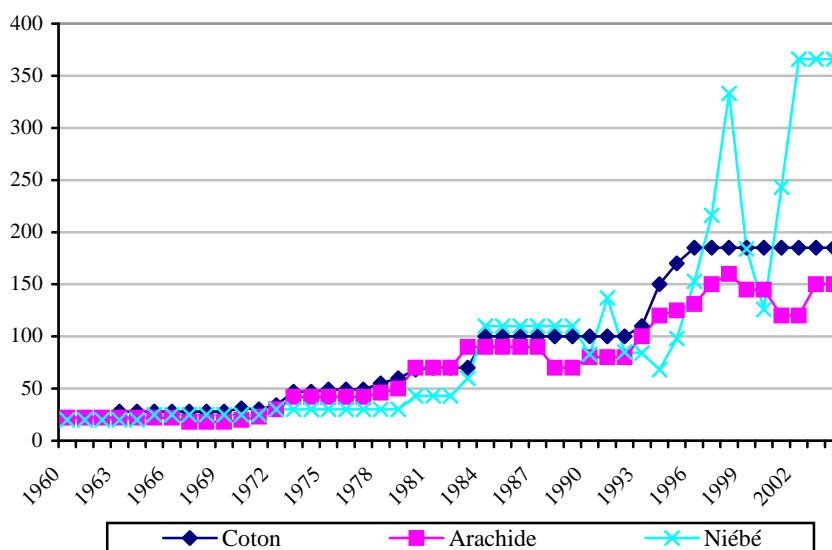
Dans le cas du coton et de l'arachide qui constituent des produits agricoles fortement connectés au marché extérieur, cette hausse n'a pas atténué la tendance générale à la baisse. Le second ajustement fait suite aux politiques d'ajustement structurel entamées en 1980 et qui ont abouti à la libéralisation des filières en 1984 avec la nouvelle politique agricole. Les prix ont été substantiellement augmentés afin de générer des marges suffisantes pour les producteurs. Les prix se sont stabilisés par la suite du fait de la baisse des cours du dollar et ont été ajustés à la baisse pour retrouver leur niveau d'avant pour le mil-sorgho, le maïs et l'arachide.

Le troisième choc est la dévaluation du F CFA en 1994. Les prix des différents produits agricoles ont augmenté sensiblement. Le riz local a été la spéculation la moins touchée par l'augmentation des prix consécutive au changement de parité du F CFA. Le prix au producteur réel moyen du paddy était de 91,25 dans la période 1970-79. Au cours de la période 1980-84, ce prix relatif baisse à 0,97. Après 1994, le prix relatif du riz paddy chute à 0,89 sous l'effet la dé-protection induite par la dévaluation (Diagne et al., 2005).

Les prix du maïs, du mil-sorgho ont augmenté substantiellement. La dévaluation a également été très profitable à des filières de diversification comme le niébé. Les prix se sont ensuite stabilisés notamment pour les filières de rente comme le coton et l'arachide. Les prix au niveau de ces deux filières font l'objet de régulation professionnelle par la négociation et la fixation des prix au niveau des interprofessions et des cadres de concertation (CNIA pour l'arachide, FNPC pour le coton).

Les variations des prix réels aux producteurs ont été plus favorables pour les cultures de rente particulièrement l'arachide, le coton mais également des cultures jusque là secondaires comme le niébé. Ces variations témoignent de la pertinence des stratégies de diversification des revenus centrées sur le développement des spéculations comme le niébé. Dans le cas du niébé faisant l'objet d'une commercialisation libre au niveau des marchés spot, les prix ont continué à fluctuer après la hausse consécutive à la dévaluation (Figure 28).

**Figure 28 : Evolution prix au producteur du coton, du niébé et de l'arachide (Source : DPS, 2006)**





### 2.3.3. L'impact des réformes structurelles sur les prix des produits agricoles

Les réformes introduites au cours du Plan de Redressement Economique et Financier (PREF) 1980 - 1983, ont entraîné une hausse des marges et des taxes sur les produits agricoles locaux et importés. Les dites augmentations se sont traduites par des gains substantiels pour l'état et les autres intermédiaires des filières. La forte hausse des prix nominaux à la production combinée à la baisse des prix à la consommation des produits agricoles d'exportation (-40%) a pour conséquence l'amélioration du pouvoir d'achat des agriculteurs.

La période 84-93 s'est traduite par une forte baisse de la protection des produits importés, de l'agriculture industrielle (-51%) et une forte protection des produits vivriers importés (88%). Cependant, l'augmentation des prix nominaux à la production de l'agriculture vivrière (7%) et industrielle (25%) n'a pu empêcher la détérioration du pouvoir d'achat des producteurs agricoles puisque les prix à la consommation ont doublé et quadruplé respectivement pour l'agriculture vivrière et l'agriculture d'exportation.

La période post-dévaluation (94-2000), s'est traduite par une augmentation des revenus de l'état et des intermédiaires des filières en raison de l'accroissement des taxes et marges prélevées sur les dites filières. Les producteurs comme auparavant enregistrent une diminution de leur pouvoir d'achat puisque la hausse de l'indice des prix à la production n'a pu compenser la forte hausse des prix à la consommation finale des produits agricoles industriels (70%) malgré la diminution des prix à la consommation finale des produits agricoles vivriers.

La période 2000-2003 est marquée par une baisse des prix à la consommation des produits de l'agriculture vivrière (-96%) et de l'agriculture industrielle (-9%). Dans ce contexte, avec l'augmentation des prix à la production agricole, il en résulte une amélioration du pouvoir d'achat des producteurs agricoles. L'état et les autres intermédiaires enregistrent des gains substantiels, en raison de l'augmentation des taxes et des marges.

**Tableau 16 : Evolution des taxes et des prix à la production et à la consommation de l'agriculture**

	Taux de croissance			
	80-83	84-93	94-00	00-03
<b>indice des prix à la production</b>				
Agriculture vivrière	50%	7%	3%	26%
Agriculture industrielle ou d'exportation	19%	25%	28%	1%
<b>Marge :</b>				
<b>sur produits importés</b>				
agriculture vivrière	20%	62%	58%	17%
agriculture industrielle ou d'exportation	28%	-66%	45%	34%
<b>produits locaux</b>				
agriculture industrielle ou d'exportation	<b>41%</b>	-15%	26%	19%
<b>Taxes</b>				
<b>sur produits importés</b>				
agriculture vivrière	24%	88%	74%	30%
agriculture industrielle ou d'exportation	32%	-51%	25%	27%
<b>Prix à la consommation finale</b>				

agriculture vivrière	28%	196%	-31%	-96%
agriculture industrielle ou d'exportation	-40%	448%	70%	-9%

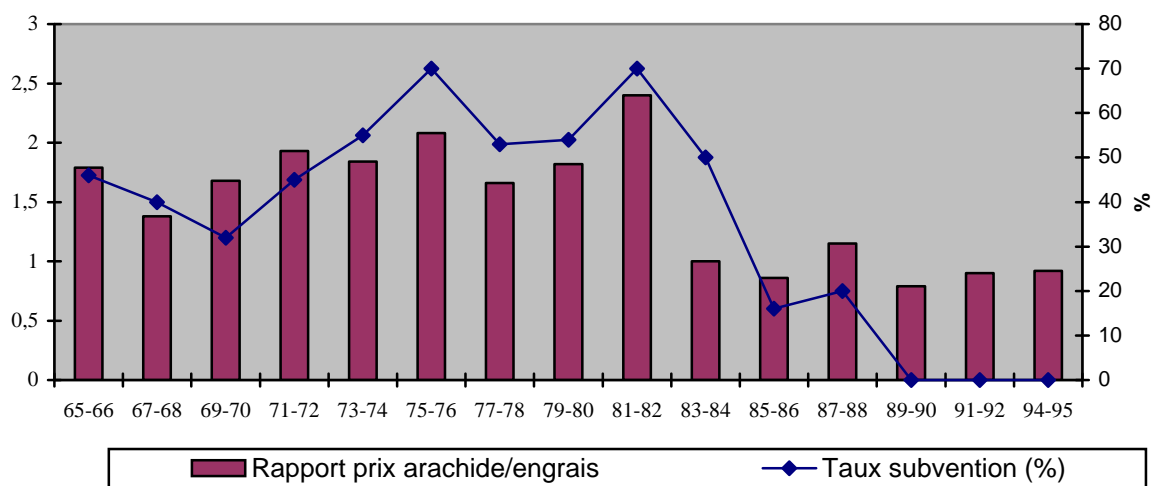
Source : synthèse des comptes nationaux DPS

Au total, en passant d'une période à une autre, on observe une amélioration du prix au producteur des cultures de rente. Celle-ci a été beaucoup plus accentuée lors de la mise en œuvre de la dernière génération de réformes qui ont été marquées par les mesures de libéralisation des filières agricoles. Cela explique que les principales sources de croissance du prix au producteur de l'arachide et du coton soient l'amélioration des marges commerciales et la baisse des coûts de commercialisation. Au niveau des céréales, on constate pour le riz une augmentation suivie d'une baisse du prix au producteur. Le riz semble profiter largement d'une protection nominale. Néanmoins, suite aux mesures de libéralisation de la filière, les marges commerciales semblent avoir baissé dans l'activité rizicole. Le mil/sorgho enregistre une hausse continue de son prix au producteur au cours des trois périodes malgré une baisse de son prix-frontière. Cette augmentation s'explique en grande partie par l'accroissement des marges commerciales conjugué à la hausse du coefficient de protection nominal.

### 2.3.4. L'évolution des prix des facteurs : le cas des engrais

Les ajustements concernent également les marchés des facteurs et plus particulièrement l'utilisation de l'engrais. La hausse du prix de l'engrais se répercute sur les prix des produits agricoles. Dans le cas de l'arachide, cette hausse était atténuée par les subventions qui variaient selon les années de 9 à 70% du prix au kilogramme. Avec la libéralisation en 1984, la subvention a été réduite progressivement passant de 77% en 1983 à 9% en 1989 avant d'être supprimée à partir de 1990. Les coûts de production ont ainsi fortement augmenté pour des spéculations comme l'arachide avec un rapport prix arachide/prix engrais qui est passé 1.79 en 1960 à 0.92 en 1995 (Figure 29).

Figure 29 : Evolution du rapport de prix arachide/engrais et du taux de subvention



Source : à partir des données de Kelly et al., 1996 cité par Gaye, 2000

## 2.4. Le marché du conseil agricole

Le conseil au sens large (information, formation, conseil technique et financier) a longtemps fait l'objet de systèmes de diffusion ad hoc (souvent appelés de vulgarisation ou

« d'encadrement ») pris en charge par l'Etat, les opérateurs économiques des filières, ou des ONG. Parallèlement, plusieurs politiques agricoles se sont succédées pour prendre en charge le conseil. Jusqu'au début des années 1980, c'est le système top down qui prévalait. L'économie agricole était fortement administrée avec une vulgarisation agricole d'encadrement. Celle-ci était « axée sur des thèmes proposés par la recherche agricole, sous forme de recettes à faire appliquer par les services de l'agriculture. La vulgarisation agricole s'appuie sur le programme agricole en collaboration avec les services de coopération qui encadrent les coopératives. Le programme est constitué à partir des besoins exprimés par les coopérateurs, sur les conseils des vulgarisateurs. Cependant, il n'existe pas de mécanismes de coordination ou de cadre de partenariat entre les différents acteurs de l'encadrement du monde rural (services de vulgarisation, services d'animation et services de coopération), qui interviennent sans concertation ni synergie en milieu rural. » (Bilan de la recherche agricole et agro-alimentaire au Sénégal, 4ème partie...)

Sur la base d'une spécialisation régionale des productions agricoles, la SATEC fut créée en 1964 pour assurer l'opération productivité arachide-mil dans le bassin arachidier, avant d'être remplacée 5 ans plus tard (1968) par la SODEVA. Le système a été organisé par filière et par région. Outre la SODEVA dans le Bassin arachidier, la SAED (1965) s'occupait du riz dans la région du Fleuve Sénégal. Le Projet rizicole de Sedhiou remplacé par la Somivac s'occupait de la moyenne et basse casamance donc principalement de la riziculture de mangrove. La Société des terres neuves s'est occupée de l'installation et de l'encadrement de ménages du pays serer vers les terres neuves du Sénégal oriental avant d'être chargée de la vulgarisation agricole dans les niayes ; la Sodesp s'est occupée de l'élevage dans la zone sylvo pastorale.

A partir du début des PAS et son corollaire le désengagement de l'Etat, le Programme agricole fut supprimé et l'ONCAD (Office national de commercialisation et d'assistance au développement) dissoute en 1980 ; ce qui consacra avec la NPA le démantèlement du système d'encadrement du monde rural. Cependant, en dépit des « importants résultats obtenus par les différentes structures de vulgarisation, les systèmes d'encadrement présentent des lacunes déterminantes : multiplicité des intervenants, diversité des méthodologies, insuffisance des liens avec la recherche, etc. Eu égard à ces faiblesses, la politique d'appui aux producteurs ruraux devait être réorientée. Pour combler les insuffisances, le PNVA avec sa méthode de vulgarisation « training and visit » a été mis en oeuvre en 1990. Toutefois, le développement de la démarche training and visit a été limité car les structures de vulgarisation (SRDR, projets, organisations non gouvernementales, etc.) ne l'ont pas adoptée. » (Bilan de la recherche op cité).

Vers la fin des années 1990, avec la pression des organisations de producteurs, à travers le CNCR, l'ANCAR a été créée en mars 1997 dans le cadre du PSAOP pour mettre en place un nouveau système d'appui au développement rural. Elle intervient sur l'étendue du territoire national et se charge des activités de conseil agricole de toutes les sociétés de développement conformément à la politique de libéralisation du secteur. En rupture avec le système d'encadrement des paysans, elle assure des activités d'interface, de facilitation, de formation, d'information et de recherche/développement, en partenariat avec la recherche agricole et les organisations paysannes.

Rappelons que l'ANCAR a été investie de deux principales missions :

- oeuvrer à l'avènement d'un conseil agricole et rural prenant en compte plus globalement les besoins du monde rural ; et,

- instaurer un cadre institutionnel et organisationnel chargé d'harmoniser et de coordonner les stratégies et programmes des différentes structures opérant dans le monde rural.

### Densité : nombre de conseillers, répartition géographique

Aujourd'hui le dispositif n'est pas encore totalement mis en place. Il évolue au rythme de progression de la mise en place des cadres locaux de concertation des organisations de producteurs (CLCOP).

**Tableau 17: Dispositif des agents de l'ANCAR**

Intitulé	Effectif cible	Dispositif 2006
CAR	320	105
Chef d'équipe	0	22
TS	33	22
TS chargé de qualité	0	1
Assistant méthodologique	0	11
Responsable service technique regional	11	0
Assistant Suivi evaluation	0	3
Cadre suivi evaluation	0	1
Enquêteur	0	1
Conseillère genre	0	1
Chargé documentation	0	1
Responsable RD	0	1
Directeur regional	11	11
Directeur technique	1	1
Directeur general	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>396</b>	<b>182</b>

Source : Plan de redéploiement de l'ANCAR, septembre 2006

Les femmes comptent pour 14% dans les agences non gouvernementales affiliées au Projet National de Vulgarisation Agricole (PNVA). Au Sénégal, 15 à 20% des participants aux activités de vulgarisation agricole sont des femmes. (BM, Findings Afrique de l'Ouest, n°51, avril 1996).

### 2.5. Le marché du travail

Le salariat agricole n'est développé que dans les Niayes (Filfili, horticulture notamment) et de plus en plus dans la vallée du fleuve Sénégal, avec l'avènement des Grands domaines du Sénégal (GDS). Dans la zone des Niayes qui longe l'Océan Atlantique, la nappe phréatique peu profonde permet d'accéder sans difficultés à l'eau. A la place des puits creusés de manière artisanale, on trouve de plus en plus des forages nécessitant un investissement assez lourd et une tendance à la mécanisation des tâches. Ces emplois concernent l'horticulture et l'arboriculture.

Selon le rapport du BIT (Dieng, 2003, op cité), la main – d'oeuvre est constituée le plus souvent des jeunes des villages environnants, voire d'autres régions du Sénégal (BA pendant la saison sèche) et de la Guinée. Quelques-uns sont de « véritables ouvriers agricoles issus de

l'exode rural et attachés de manière informelle à un employeur résidant en ville. Le salaire est négocié hors convention collective, de gré à gré et se paie sans bulletin » (Dieng, 2003 op cité). Il a été noté que dans les grandes exploitations agricoles de type capitaliste et moderne mais non enregistrées ni déclarées aux services du fisc et de l'Inspection du Travail, c'est la population des villages environnants, essentiellement les femmes et les enfants, qui est employée lors des récoltes (cueillette des fruits et légumes, ramassage des arachides de contre – saison) ; ces travailleurs saisonniers sont alors payés au rendement, sans considération de normes.

Les femmes contribuent aussi à la main – d'œuvre saisonnière ou occasionnelle dans les grandes exploitations des Niayes, notamment pendant les récoltes.

## ***2.6. Le marché foncier***

Avec la loi de 1964, plus de 95 % des terres agricoles appartiennent au domaine national. Les exploitants agricoles qui les exploitent ne sont que de simples bénéficiaires d'un droit d'affectation pouvant être remis en cause à tout moment par l'Etat ou la communauté rurale en principe pour des raisons d'intérêt public. Ces terres ne sont en principe ni cessibles, ni automatiquement transmissibles aux ayants droit. Seul l'Etat peut immatriculer à son nom les terres du domaine national puis les céder par bail ou par titre foncier à des personnes physiques ou morales privées. Les paysans, en cas de mise en valeur, peuvent en demander le constat et engager une procédure d'immatriculation pour se faire octroyer un titre. En réalité, en dehors des zones très proches des villes, la lourdeur et le coût de la procédure sont tel que les paysans ne peuvent pas, de fait, y avoir recours. Enfin, la loi prévoyait que pour chaque département, le préfet prenne un arrêté définissant les critères de mise en valeur pour son département. Plus de quarante ans après le vote de la loi aucun préfet ne l'a fait. Il n'y a donc pas en principe de marché foncier en milieu rural au Sénégal.

Dans la réalité, presque partout, il existe, de fait, un marché foncier, illégal donc non transparent. Dans les zones périurbaines, celle de la capitale en particulier, ce marché est très actif. Il existe aussi ailleurs. Les conseils ruraux, les populations, mais aussi les services concernés de l'Etat ont trouvé des pratiques permettant de contourner la loi. Des constats fictifs de désaffectation et de réaffectation sont faits suivis de constats de mise en valeur pour régulariser après coup les transactions foncières et obtenir l'immatriculation. Entre paysans, des ventes de droits d'affectation sous forme de mise en gage fictive sont pratiquées. Entre paysans, les pratiques de location et de prêts sont fréquentes. Elles sont « codifiées ». Les locations sont strictement annuelles ou alors portent sur une parcelle différente. Toute pratique agronomique ayant un effet pluriannuel est interdite. L'Etat tolère ces pratiques et procède lui-même à des immatriculations en son nom avant de céder les terres à des privés sans qu'aucun motif d'intérêt public ne puisse raisonnablement être avancé.

Ces procédés font qu'il est très difficile d'avoir une estimation quantitative des transactions foncières et de leur coût. Mais les personnes intervenant sur le marché foncier ont une bonne connaissance des prix. L'Etat, l'administration et les élus locaux savent parfaitement que la stricte application de la loi ne permet pas une allocation optimale des ressources foncières. Tout le monde accepte ce fonctionnement illégal d'un marché foncier qui malheureusement profite aux spéculateurs, aux élus locaux, aux hommes politiques et aux agents de l'administration avec le cortège de corruption que de telles pratiques génèrent.

Les paysans sont les principaux perdants. L'Etat et les collectivités peuvent prendre leurs terres en remboursant uniquement les impenses. L'absence de transparence du marché fait qu'ils cèdent leurs terres à un prix très largement inférieur à leur valeur réelle.

Seuls les gros producteurs, notabilités religieuses et traditionnelles, commerçants, transports, fonctionnaires et hommes politiques peuvent acquérir des terres et agrandir leurs exploitations ou sécuriser leurs droits. Pour les autres, on assiste à chaque génération, à la segmentation de l'exploitation agricole et au morcellement des terres.

### **III. Les processus de segmentation des structures de production : facteurs explicatifs et conséquences structurelles**

#### **3.1. Le caractère familial de l'agriculture sénégalaise**

L'exploitation agricole familiale est de très loin la forme la plus répandue d'organisation de la production au Sénégal (95%). Ce n'est que dans la zone des niayes et à un degré moindre dans le delta du fleuve Sénégal et autour du lac de Guiers qu'on rencontre des formes modernes d'organisation de la production agricole : agriculture d'entreprise essentiellement à base de capitaux et de main d'œuvre salariée, métayage et fermage (5%). L'agriculture industrielle n'est représentée que par quelques unités. Les grandes exploitations maraboutiques présentent des particularités : utilisation d'une main d'œuvre constituée par les enfants et les jeunes gens des daara (école coranique) rattachés à l'exploitation et prestations de travail gratuites de la part des fidèles.

Dans les sociétés agraires et paysannes du Sénégal, la segmentation des structures de production est un processus que l'on peut qualifier de naturel et nécessaire. L'articulation autour de la famille de la résidence, du foncier, de la production, de la consommation et de l'accumulation fait qu'en permanence des processus de segmentation du groupe familial sont en cours : constitution de sous groupes utérins qui finissent par s'émanciper en conservant ou pas la communauté de résidence. Ce processus obéit à des règles variables suivant leurs modes d'organisation. Il peut se faire d'un commun accord ou être la solution à des tensions ou conflits internes à l'exploitation. Les opportunités de l'environnement agro-climatique (climat, disponibilités en terres agricoles, diversité des activités agricoles) et l'environnement socio-économique (marchés agricoles, etc) jouent un rôle majeur dans les dynamiques et l'étendue de la segmentation\différenciation.

Depuis l'indépendance du Sénégal, il a été procédé à deux enquêtes agricoles : (i) l'enquête agricole de 1960 dont nous exploitons ci-après les données contenues dans la thèse de Diarassouba (1965). Cette enquête n'a porté que sur cinq régions et excluait les régions de Saint Louis (actuelle régions de Saint Louis et Matam) et de Dakar; (ii) le recensement national agricole de 1997\8 (RNA) a porté sur toutes les régions à l'exclusion de celle de Ziguinchor et l'arrondissement de Diattacounda dans la région de Kolda. Dans ces zones où la riziculture de mangrove est importante, les exploitations sont de petite taille ce qui entraîne une surestimation de la taille moyenne de celles-ci dans le RNA. Par contre la définition du ménage agricole a pu entraîner une surestimation de leur nombre. En plus de ses limites spatiales, le RNA pose quelques problèmes de définition qui nécessitent de faire des réserves. Le ménage agricole ou exploitation agricole familiale (un ou plusieurs ménages partageant la même cuisine et ayant une organisation en partie commune de la production agricole) n'est pas défini de façon à éviter toute confusion avec le ménage simple (un homme marié avec son ou ses épouses, leurs enfants et éventuellement des collatéraux ou ascendants). Le champ est défini comme une étendue d'un seul tenant sur laquelle porte un droit alors que la parcelle de culture est une surface d'un seul tenant portant une culture pure ou une culture principale associée à une ou d'autres cultures. Des comparaisons sont cependant possible entre les deux enquêtes.

##### **3.1.1. Les exploitations agricoles en 1960**

L'enquête agricole de 1960 estime les surfaces cultivées pour l'ensemble du pays à 1 864 000 ha dont 1 % (2 100ha) pour les cultures maraichères dans la zone des niayes. Les exploitations

agricoles pour les cinq régions enquêtées sont estimées au nombre de 295 400 pour une surface cultivée de 1 072 343 ha ce qui correspondrait au 4/5 des surfaces cultivées au Sénégal.

**Tableau 18 : Dimension des exploitations agricoles et nombre d'actifs**

Groupe de taille des expl.	Eff en cent	Sup (ha)	Actifs (centaine)	Sup par actif
Moins d'un ha	635	33535	1815	53
1-2	643	95375	1509	72
2 – 3	447	109009	1325	88
3 – 4	335	117122	1131	95
4 – 5	243	108160	715	111
5 – 6	145	79459	540	118
6 – 7	99	63978	645	133
7 – 8	115	86183	477	132
8 – 9	74	63204	292	126
9 – 10	39	36933	237	136
10 – 11	31	32285	180	165
11 – 12	26	29738	209	162
12 – 13	27	34007	84	176
13 – 14	11	14805	102	142
14 -15	10	14520	258	197
15 et plus	74	154030	464	331,96
TOTAL	2954	1072343	9983	95

Source : Diarassouba, Enquête agricole de 1960

La taille moyenne de l'exploitation est de 3,60 ha. Mais plus de la moitié de ces exploitations (58%) ont des superficies inférieures à 3 ha avec une moyenne de 2,7 actifs par exploitation et 0,5 .ha\actif. Ces petites exploitations ne recouvrent qu'une faible partie des superficies cultivées (22%) alors que celle que l'on pourrait appeler les grandes exploitations (superficie supérieure à 10 Ha) ne constituent que 6,4% de l'ensemble et s'étendent sur une plus grande proportion de terres cultivées avec une moyenne de 7,24 actifs par exploitation et 2,15.ha\actif. Quant aux très gros exploitants (plus de 15 Ha), ils s'approprient 14,3% des superficies cultivées bien qu'ils ne représentent que 2,8% de l'ensemble avec une moyenne de 6,27 actifs par exploitation et 3,32 ha\actif. Ces chiffres dénotent déjà une concentration des exploitations agricoles familiales avec un grand nombre de petites exploitations.

Le nombre de personnes actives qui vivent sur les petites exploitations paraît élevé : 464900 soit environ 41% de l'ensemble tandis que les grandes exploitations (plus de 10%) ne sont occupées que par 129700 soit (10%) de l'ensemble des actifs.

Dans les petites exploitations, chaque personne active ne cultive en moyenne et au maximum que 0,88ha, alors que dans les grandes exploitations s'étendant sur 10 à 15 ha, la superficie cultivée par actif varie entre 1,42 ha et 1,97 h. Dans les grandes exploitations (plus de 15 ha) la superficie cultivée en moyenne par personne active est de 3,32 ha.



**Tableau 19 : Superficies moyennes suivant les régions et les principales ethnies**

	Thiès	Baol	Sine saloum	Sénégal oriental	casamance	Ensemble
Diola	132		221		239	237
Mandingue	184	156	710	243	157	228
Wolof	238	525	562	737	259	483
Peulh	124	162	498	321	170	236
Sérère	247	302	307			279
Toucouleur	233	273	413	173	94	251
Sarakolé	378		516	219	586	498
Ensemble	241	454	486	338	264	363

*Source : Diarssouba, Enquête agricole 1960*

Si on compare les régions, les grandes exploitations se rencontrent dans le Sine-Saloum et le Baol qui, avec la région de Thiès, constituent le centre de la production arachidière intense. L'observation des structures agraires montre que l'accroissement de la taille des exploitations a permis l'utilisation d'une certaine forme d'énergie pour leur mise en valeur.

**Tableau 20 : Distribution des sup suivant l'énergie utilisée pour cultiver et la taille des exploitations**

Nature de l'énergie utilisée	Taille des exploitations									
	moins d'un ha		1 à 2		10 à 20		Plus de 20		ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
humaine	29680	87,93%	587692	77,36%	122529	60,60%	44766	56,67%	784667	73,17%
Attelée	256	0,76%	30725	4,04%	7596	3,76%	0	0,00%	38577	3,60%
humaine + attelée	2316	6,86%	103446	13,62%	53101	26,26%	18217	23,06%	177080	16,51%
Mécanique	0	0,00%	10547	1,39%	5330	2,64%	1048	1,33%	16925	1,58%
humaine + mécanique	718	2,13%	17555	2,31%	10548	5,22%	6640	8,41%	35461	3,31%
humaine+mécanique+attelée	0	0,00%	4580	0,60%	2916	1,44%	5938	7,52%	13434	1,25%
non définie	783	2,32%	5170	0,68%	166	0,08%	380	0,48%	6499	0,61%
Ensemble	33753	100,00%	759715	100,00%	202183	100,00%	78992	100,00%	1072343	100,00%

Plus de la moitié de chaque catégorie d'exploitation agricole est entièrement en culture manuelle. Mais 88% des exploitations ayant moins d'1 Ha sont en culture manuelle. Cette proportion décroît au fur et à mesure que la taille de l'exploitation augmente et n'est plus que de 58% en moyenne dans les exploitations excédent 20 Ha. La combinaison de l'énergie humaine, attelée et mécanique est réalisée dans les très grosses exploitations (7,81%), très peu dans les grandes (1,4%) ; dans les exploitations de dimension moyenne ou petite (moins de 10 Ha) cette combinaison ne se rencontre que fort rarement. Elle est de 0,7% dans les exploitations de 1 à 2 Ha et nulle dans celle de moins d'1 Ha.

Deux constatations dérivent de cette analyse : (i) la tendance à la concentration des exploitations est nette; Diarrasouba note cependant que la nature particulière de l'économie de traite oblige les exploitations qui ont les moyens financiers à maintenir leurs activités dans le secteur commercial, plus rentable. (ii) seules les grandes exploitations sont équipées en culture attelée ou mécanique pour leur mise en valeur ; mais celles-ci n'utilisent pas intégralement ces deux types d'énergie, préférant sans doute, employer des navétanes ou des talibés.

**Tableau 21 : Importance relative des cultures à l'intérieur des régions (% des superficies)**

	thiès	Baol	sine salum	sénégal oriental	Casamance	Ensemble
Culture	57	58	77	52	61	64,5
Arachide	42	38	21	38	18	29,1
Mil	0	0	1	2	19	4,5
Riz	1	4	1	8	2	1,9
Total	100	100	100	100	100	100

**Tableau 22 : Distribution des superficies suivant l'utilisation d'engrais**

Types d'engrais	% des sup cultivées
Néant	83,4
Minéral	3
Parcage	6,9
Organique	0,5
Autres engrais	4,2
parcage+organique	1,6
minéral+parcage	0,4
Ensemble	100

Si on examine les cultures, on constate que l'arachide a progressivement éliminé les autres cultures vivrières et surtout le mil dont la part est passé de 45% (estimations du rapport agricole 1936\37) à 29% (enquête agricole 1960\61) alors que l'arachide est passée de 48 % à 64,5 %. Les autres cultures (manioc, maïs, coton, béréf) qui représentaient 3,3% des superficies en 1936, n'en couvrent plus que 1 et 2%.

En matière de fertilisation des sols, il ressort du tableau 22 une très faible utilisation des engrais minéraux 3,4 % des surfaces cultivées. Les formes naturelles de fertilisation ne sont pratiquées que sur un peu plus de 13 % des surfaces cultivées. Ainsi 83,4 % des parcelles cultivées ne reçoivent aucune fertilisation à part une mise en jachère.

**Tableau 23 : Situation de la production agricole du Sénégal en 1959**

Espèce végétale	Production en tonne	Surfaces ensemencées (ha)	Rendements (kg/ha)
Arachide	744000	885000	840,68
Mil et Sorgho	315500	745000	423,49
Riz paddy	88000	67000	1313,43
Maïs	21500	27000	796,30
Fonio	2500	8200	304,88
Tubercules	180000	41000	4390,24
Niéés	13000	45000	288,89
Béréfs	400	2000	200,00
Cultures maraicheres	31500	2100	15000,00
Autres cultures	10000	23200	431,03
Total	1406400	1845500	762,07

Source : Diarssouba, Enquête agricole 1960

Il n'est donc pas étonnant que les rendements des cultures soient de façon générale médiocre. Pour 1959, le rendement de l'arachide est estimé à 836 kg/ha, celui du mil/sorgho à 424 kg/ha. La faiblesse des rendements et des superficies cultivées en céréales entraîne un déficit en production vivrière importante que Diarassouba évalue à 40 % en 1959.

**Tableau 24 : Nombre d'exploitation et d'animaux de trait suivant la présence du bétail**

	Nombre d'exploitations		
	Unités	% (a)	Superficies moyennes (ha)
pas de bétail	159300	5,39	3,14
Bœufs	61700	2,09	4,38
Moutons et chèvres	27800	0,94	4,67
Chèvres seuls	43100	1,46	3,64
Porcs et Non Définis	3500	0,12	
Pas d'animaux de trait	193300	6,54	2,82
Cheval	61500	2,08	6,04
Anes et autres	10300	0,35	7,33

(a) Répartition calculée à partir d'un effectif de total de 295400 exploitations

Pour les 259 400 exploitations, 54 % ne possèdent aucune tête de bétail et 65,4 % ne possèdent pas d'animal de trait. Un peu plus de vingt pour cent (20,8 %) possèdent un cheval et 3,5 % un ou des ânes. Ainsi, seul le quart des exploitations sont en traction animale et leur taille est supérieure en moyenne à 6 ha. Les exploitations qui possèdent des bovins d'élevage représentent 20,9 % et celles qui possèdent des moutons et/ou des chèvres représentent au total 24 %.

Ainsi en 1960, l'agriculture sénégalaise se caractérise déjà par la domination des exploitations familiales de petite taille, moins de 3 ha, en culture manuelle, sans ou avec très peu de bétail et n'utilisant ni fumure traditionnelle, ni engrais. Les grandes et très grandes exploitations (plus de 10 ha et plus de 15 ha) ne représentent au total que 6,4 % mais elles concentrent les terres, une bonne dotation en actifs agricoles et une utilisation partielle de la culture attelée et de la fumure minérale et organique. Si comme le dit Diarassouba, celles qui ont des moyens financiers ont aussi des activités commerciales, on peut aussi penser que ces exploitations, grâce à leur disponibilité financière et à l'utilisation d'une main d'œuvre saisonnière dégagent

des excédents en céréales qui permettent pour certains de spéculer sur les variations saisonnières des prix des céréales.

### 3.1.2. Les exploitations agricoles familiales en 1997\8

Le RNA recense 437 037 exploitations agricoles familiales en pluvial pour une superficie cultivée de 1 877 684 ha, soit 4,30 ha en moyenne par exploitation comparée à 3,70 ha en 1960.

**Tableau 25 : Comparaison enquête 1960-1988**

	<b>1960</b>	<b>1998</b>
<b>Nombre d'exploitations</b>	295 400	437 037
<b>Superficie totale (ha)</b>	1 072 343	1 877 684
<b>Nombre d'actifs total</b>	998 300	3 485 299
<b>Sup/Actif</b>	1,07	0,54
<b>Nbre actifs par exploitation</b>	3,37	7,97
Taille moyenne des exploitations	3,70	4,30
Exploitation de moins 1ha	21,4 %	20,9 %
Exploitations plus de 10 ha	9,3 %	6,4 %
Exploitations de moins 3 ha	58 %	50,7 %
Idem (% surf cult.)	22 %	16 %
Expl de plus 7 ha	14,2 %	18 %
Idem (% surf cult)	43,4 %	50,7 %
% superf cult\expl		
Arachide	64,5 %	28,1 %
Mil\sorgho	29,1 %	63,8 %

Source : Diarassouba, Enquête agricole 1960

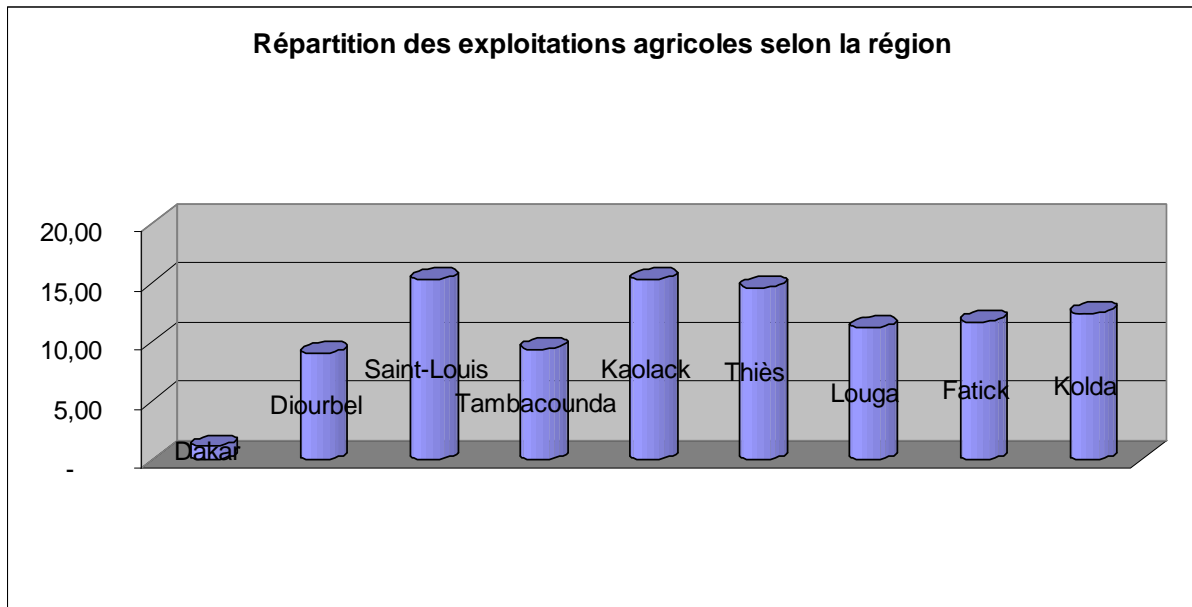
Les exploitations de moins d'un hectare constituent 20,9 % des effectifs contre 21,4 % en 1960, celles de plus de 10 ha et plus sont 9,3 % contre 6,4 %. Par contre alors qu'en 1960, 58 % des exploitations avaient moins de 3 ha et possédaient 22 % des surfaces cultivées, en 1998, 50,7 % des exploitations ont moins de 3 ha et possèdent 16 % des surfaces cultivées. En valeur absolue, l'enquête de 1960 avait recensée 295 400 exploitations, alors que le RNA a recensé 437 037 exploitations.

Les exploitations de 7 ha et plus représentaient 14,2 % des effectifs et 43,4 % des surfaces en 1960. Elles représentent 18 % des effectifs et 50,7 % des surfaces en 1998.

Les superficies cultivées sont principalement consacrées à deux cultures : l'arachide 28,1 %, le mil\sorgho 63,8 %. Puis viennent les cultures de niébé, de maïs, et de riz pour respectivement 6,7 %, 2,9 %, et 2,5 %. Les autres cultures portent sur des pourcentages insignifiants à part le manioc et la pastèque avec 1 % pour chacune. Ainsi on constate un changement profond des priorités de cultures des exploitants agricoles en pluvial par rapport à 1960, où l'arachide faisait 64,5 %, le mil\sorgho 29,1 %

La répartition spatiale des exploitations agricoles indique que les 3 régions de Kaolack, de Saint-Louis et de Thiès détiennent chacune, environ 15 % des exploitations agricoles, puis les 2 régions de Diourbel et de Tambacounda qui possèdent chacune environ 9 % des exploitations. Enfin, la région de Dakar se signale comme une région pratiquement sans agriculture pluviale avec seulement 1,1 % des exploitations agricoles pluviales.

Graphique : Répartition spatiale des exploitations agricoles RNA 1998

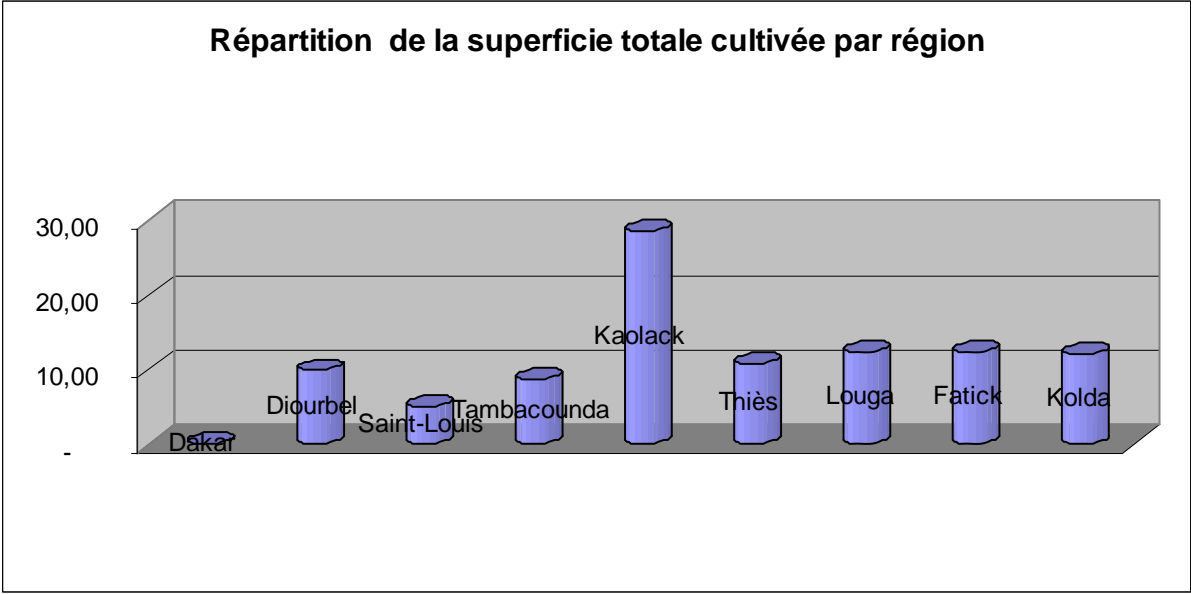


Si l'on considère à présent, la répartition spatiale de la superficie totale cultivée les données montrent de fortes disparités qui concernent spécifiquement les régions de Kaolack, de Saint-Louis et de Dakar. La région de Kaolack possède à elle seule, 28,5 % des superficies cultivées pour 15,3 % des exploitations agricoles tandis que la région de Saint-Louis ne possède que 5 % des superficies cultivées avec ses 15,3 % des exploitations agricoles. De même, la région de Dakar possède une proportion de superficie cultivée de 0,14 % qui est pratiquement le dixième de la proportion correspondante des exploitations agricoles de la région.

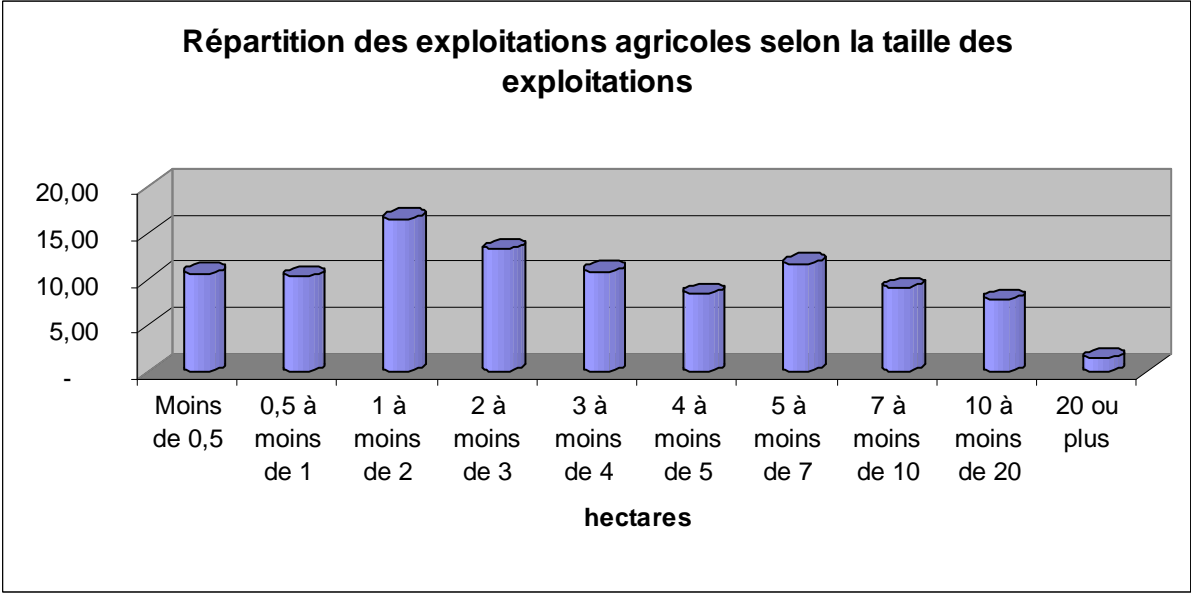
Pour les autres régions, les proportions des exploitations agricoles et celles des superficies cultivées se révèlent assez voisines.

Les publications actuellement disponibles sur le RNA ne traitent pas la répartition des exploitations agricoles pluviale suivant leur niveau d'équipement, d'utilisation de semences, de fertilisants, et autres intrants.

Graphique :

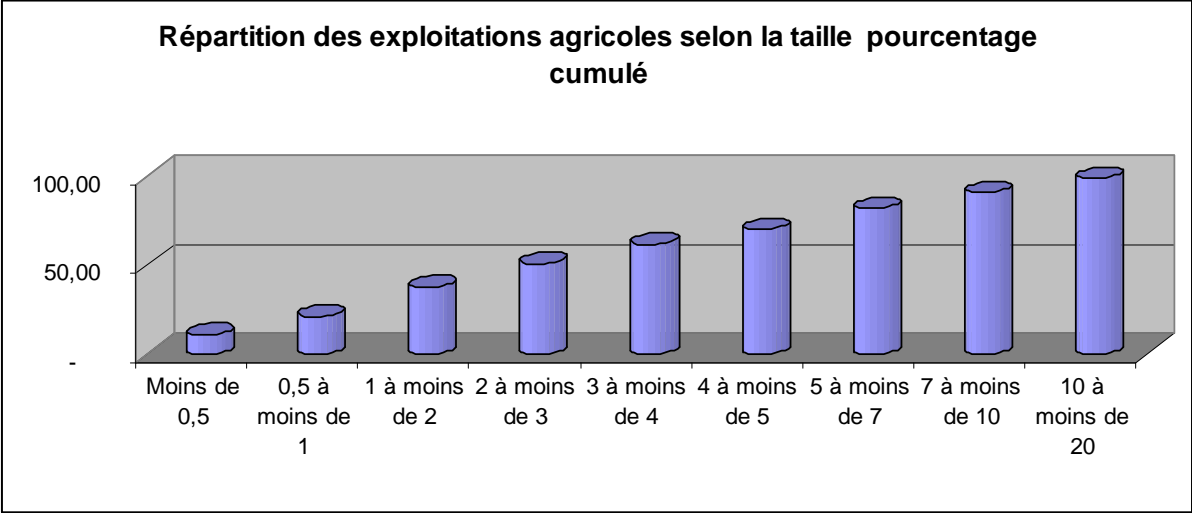


Graphique : Répartition des exploitations agricoles selon la taille des exploitations

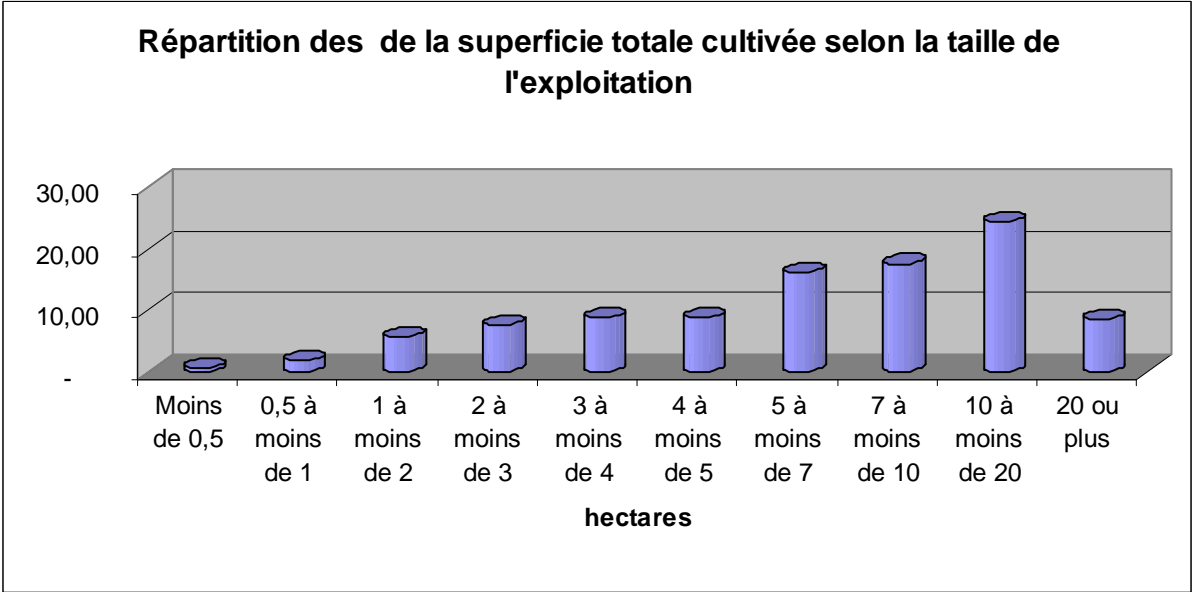


Graphique : Répartition des exploitations agricoles selon la taille

Graphique : Répartition des exploitations agricoles selon la taille pourcentage cumulé

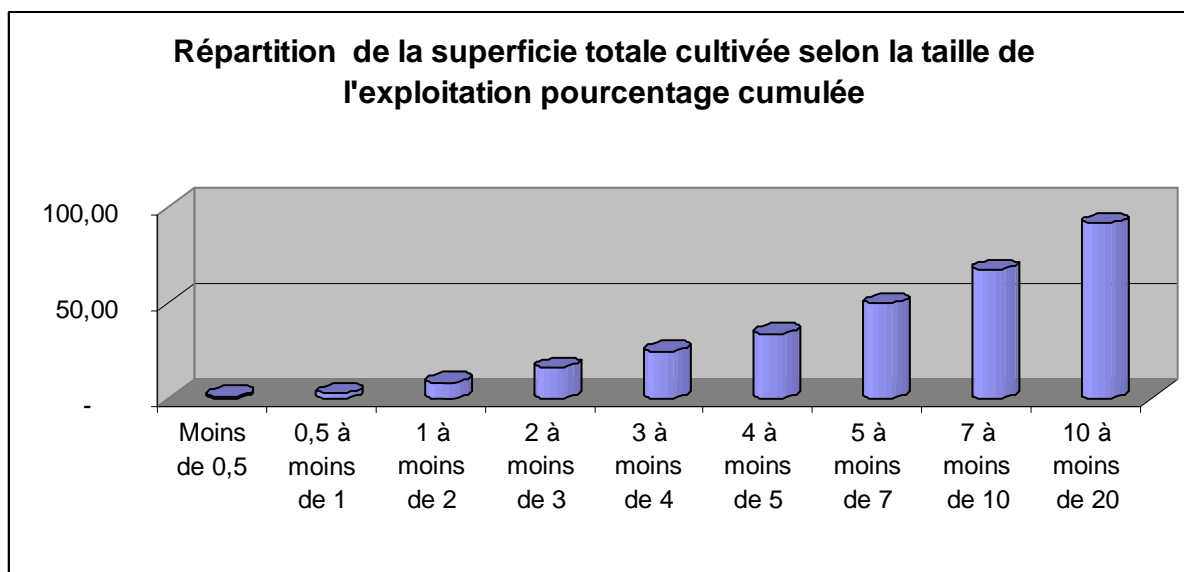


Graphique : Répartition de la superficie totale cultivée selon la taille de l'exploitation





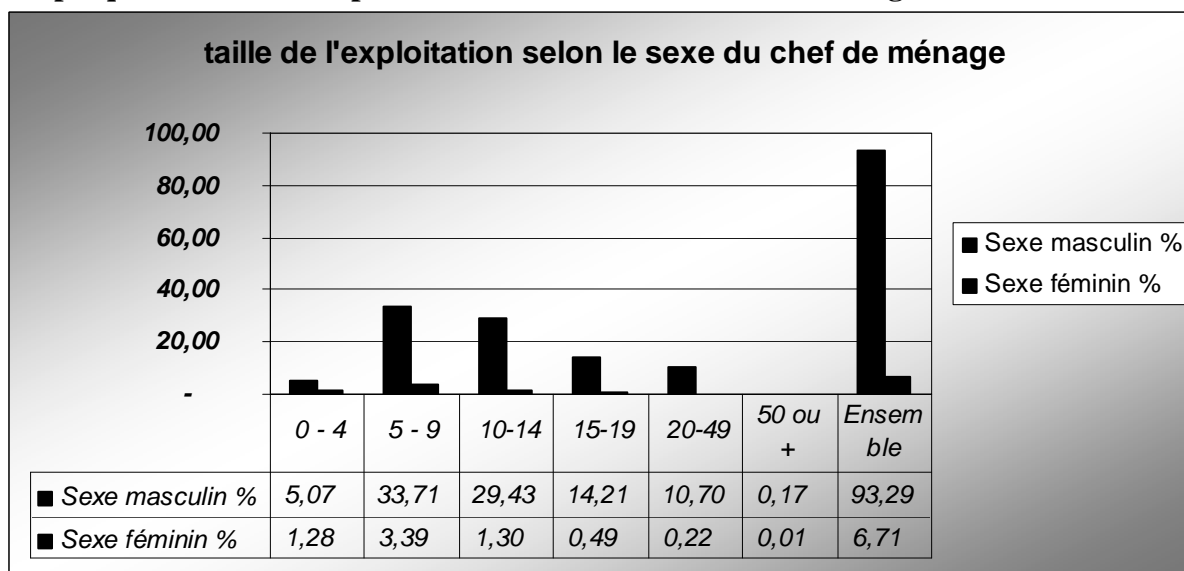
**Graphique : Répartition de la superficie totale cultivée selon la taille de l'exploitation pourcentage cumulée**



### 3.1.2.1. Genre et exploitation agricole

L'examen à présent de la taille de l'exploitation selon le genre du chef de ménage montre que 93 % des exploitations agricoles appartiennent à des hommes contre 7% aux femmes. L'autre constat est que quelque soit la taille la proportion des exploitations appartenant aux hommes est de loin supérieure à celle des femmes.

**Graphique : Taille de l'exploitation selon le sexe du chef de ménage**

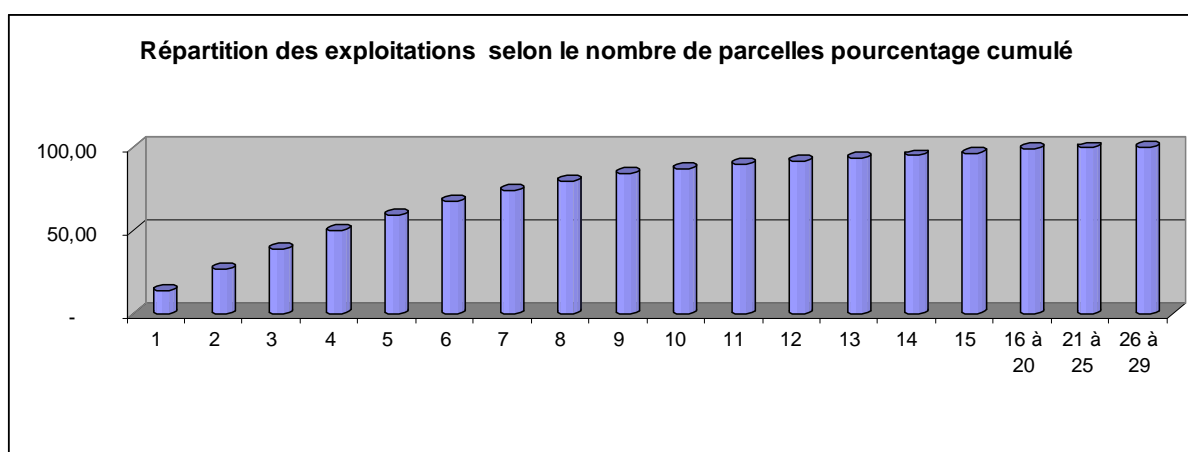


Source : RNA 1998

### 3.1.2.2. Répartition des exploitations selon le nombre de parcelles cultivées

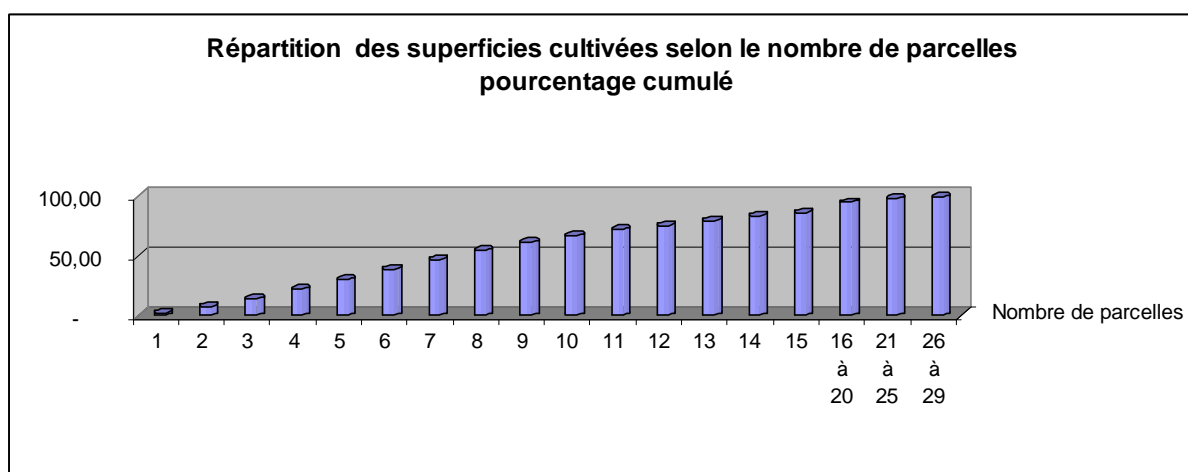
Le graphique 3 présente les répartitions des exploitations agricoles et des superficies cultivées selon le nombre de parcelles cultivées de l'exploitation.

Les exploitations se trouvent concentrées vers les valeurs les plus petites du nombre de parcelles. On observe ainsi que celles qui possèdent moins de 5 parcelles représentent pratiquement la moitié de l'ensemble des exploitations, et plus précisément une proportion de 49,8 % ; alors que ceux qui possèdent plus de 10 parcelles représentent un peu plus de 16% des exploitations.



Concernant la répartition des superficies cultivées selon le nombre de parcelles cultivées de l'exploitation, on observe une forte concentration des superficies vers les valeurs du nombre de parcelles comprises entre 3 et 10 inclus, avec une proportion de 59,4 % des superficies cultivées. Les répartitions des exploitations agricoles et des superficies cultivées selon le nombre de parcelles cultivées de l'exploitation font apparaître des disparités comme le montre le graphique 3. Les exploitations de 1 à 4 parcelles cultivées qui sont 49,8 % de l'ensemble ne détiennent que 21,8 % des superficies cultivées et celles qui possèdent 12 parcelles ou plus représentent une proportion de 10,1 % des exploitations et détiennent 28,2 % des superficies cultivées.

Graphique : Répartition des superficies cultivées selon le nombre de parcelles



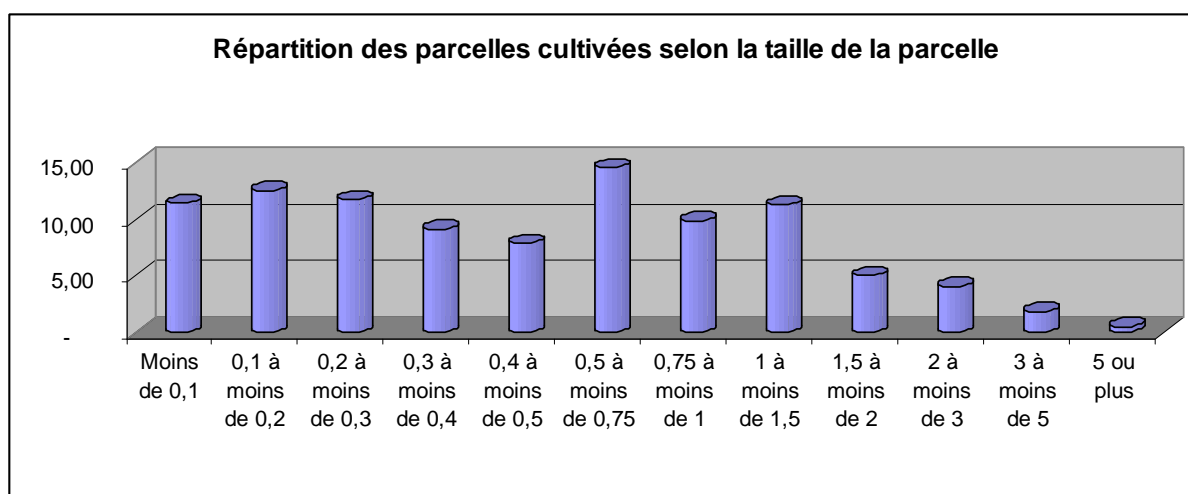
### 3.1.2.3. Le morcellement parcellaire des exploitations agricoles

Le graphique présente la répartition des parcelles cultivées selon la taille pour le niveau national.

L'effectif des parcelles cultivées en 1998/99 dans l'agriculture pluviale est estimé à 2 616 959 pour l'ensemble des 437 037 exploitations agricoles, ce qui correspond à une valeur moyenne de 6 parcelles cultivées par exploitation au niveau national.

Le graphique 5 présente les proportions des parcelles selon la taille. Il montre une forte concentration des parcelles vers les valeurs de la taille inférieures à 0,5 ha. Les parcelles de moins de 0,3 ha représentent une proportion de 35,7 % et celles de moins de 0,5 ha, une proportion de 52,8 %. La superficie moyenne d'une parcelle cultivée est de 0,72 ha au niveau national.

Graphique : répartition des parcelles cultivées selon la taille de la parcelle

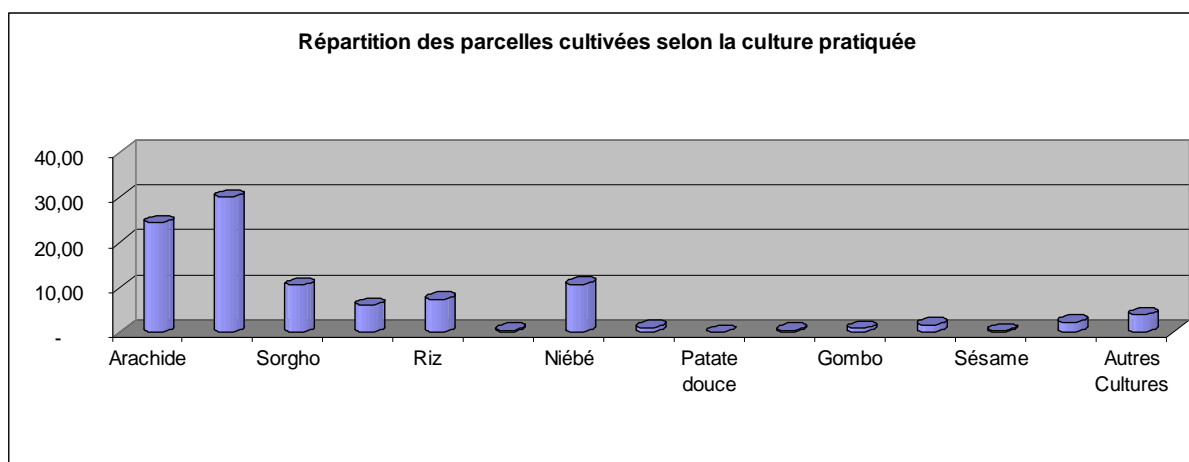


### 3.1.2.4. Répartition des parcelles cultivées selon la culture pratiquée

Les graphiques contiennent des données relatives à la répartition des parcelles cultivées selon la culture pratiquée. Le graphique 6 et le tableau 7 présentent les proportions des parcelles cultivées selon la culture pratiquée.

Le mil et l'arachide se partagent à eux seuls plus de la moitié des parcelles cultivées avec des proportions respectives de 30,1 % et de 24,4 % pour le mil et l'arachide. Puis viennent le niébé, le sorgho, le riz et le maïs avec des proportions de parcelles cultivées correspondantes égales à 10,7 %, 10,5 %, 7,3 % et 6,1 % respectivement.

## Graphique : Répartition des parcelles cultivées selon la culture pratiquée



### 3.1.2.5. La répartition des superficies cultivées selon la culture pratiquée

La superficie totale cultivée en 1998/99 dans l'agriculture pluviale est estimée à 1 877 684 ha. Comme le montrent le graphique 7, cette superficie totale est principalement consacrée à 3 cultures : le mil, l'arachide et le sorgho. Ces cultures totalisent à elles seules 81,9 % des superficies cultivées avec des proportions de 42,9 %, 28,1 % et 10,9 % respectivement pour le mil, l'arachide et le sorgho. Puis viennent les cultures de niébé, de maïs et de riz avec des proportions respectives de 6,7 %, 2,9 % et 2,5 % des superficies cultivées.

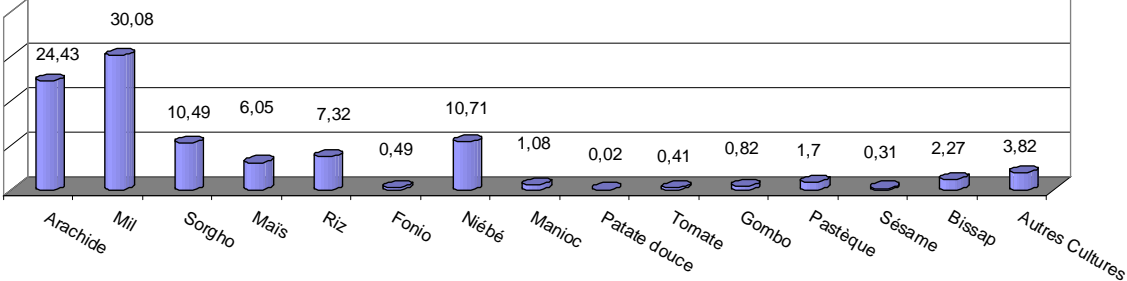
Les autres cultures s'octroient des proportions de superficies cultivées insignifiantes sauf pour les cultures de manioc et de pastèque avec 1 % des superficies cultivées pour chacune.

Les principales céréales, à savoir le mil, le sorgho, le maïs et le riz, occupent 59,2 % des superficies cultivées, soit plus du double des superficies consacrées à l'arachide. En outre, la seule culture du mil occupe une superficie cultivée totale qui dépasse de 50 % celle occupée par l'arachide. Tout cela montre que la culture de l'arachide ne jouit plus de position hégémonique dans la répartition des superficies cultivées selon la culture pratiquée.

La sauvegarde de la sécurité alimentaire des ménages agricoles semble être aujourd'hui un des principaux déterminants de la répartition des superficies cultivées de même qu'une certaine non satisfaction des besoins en semences d'arachide.

Graphique : : Répartition des parcelles cultivées selon la culture pratiquée

Répartition des parcelles cultivées selon la culture pratiquée



### 3.1.2.6. Les exploitations horticoles périurbaines

Au Sénégal, la configuration du maraîchage, à travers ses composantes dépend en général des conditions climatiques et de l'environnement socio-économique dans lesquels se trouvent les zones et sites de production. Les zones de production sont caractérisées par deux types de conditions agro-climatiques: la frange maritime appelée « Niayes » qui va de Saint Louis à Dakar, couvrant une bande d'environ 350 Km de long sur 30 Km de large et les zones hors Niayes. Les résultats de l'enquête Recensement de l'horticulture périurbaine 1999-2000 ont permis de dénombrer 9 320 exploitations maraîchères.

**Tableau 26 : Répartition des exploitations horticoles selon la superficie exploitée et le mode d'occupation**

Superficie exploitée	Effectif	%	Mode d'occupation	Effectif	%
< 0,5 ha	<b>6518</b>	<b>69,92</b>			
0,5 à moins de 1ha	<b>1303</b>	<b>13,98</b>	Propriété	<b>5056</b>	<b>54,25</b>
1 à moins de 5ha	<b>1229</b>	<b>13,18</b>	Location ou métayage	<b>764</b>	<b>8,20</b>
5 ha ou plus	<b>272</b>	<b>2,92</b>	Emprunt ou usufruit	<b>3533</b>	<b>37,91</b>
Ensemble	<b>932</b>	<b>100</b>	Ensemble	<b>9320</b>	<b>100</b>

Sources : Sénégal, Recensement de l'horticulture périurbaine 1999/2000

Quatre vingt quatre pour cent des exploitations ont une taille inférieure à 1 hectare, ce qui démontre que les exploitations maraîchères sont généralement de petite taille. Soixante dix pour cent de ces exploitations ont des superficies inférieures à 0,5 hectare. Les exploitations moyennes (1 hectare à moins de 5 hectares) ne représentent que 13,18 % des exploitations maraîchères. Les exploitations de grande taille (5 hectares ou plus) sont faiblement représentées (environ 3 % des exploitations maraîchères.) et leur nombre est de 272. C'est dans cette catégorie que se trouvent les entrepreneurs agricoles et les rares agro-industries. Le tableau 26 ne permet malheureusement pas de les distinguer.

Le statut de propriété concerne 54,25 % des exploitations maraîchères. L'emprunt ou l'usufruit est pratiqué par 38 % des exploitations horticoles. Environ 8 % des exploitations détiennent des terres sous forme de location ou de métayage.

Le tableau 27 présente la répartition des exploitations pratiquant le maraîchage selon les catégories de spéculations. Par rapport au nombre d'exploitations concernées par le maraîchage, la première place revient aux producteurs de tomate (45%), viennent ensuite les producteurs de d'aubergine (39 %) et d'oignon (37 %). 94 % des exploitations qui s'adonnent au maraîchage sont en majorité des producteurs non affiliés à un groupement.

**Tableau 27 : Répartition des exploitations pratiquant le maraîchage selon les catégories de produits**

Production maraîchère	Ensemble	
	Effectif	pourcentage
Aucune	1894	20%
Oignons	3447	37%

Tomates	4192	45%
Choux	2770	30%
Pomme de terre	664	7%
Gombo	2071	22%
Haricot vert	609	7%
Aubergine	3653	39%
Autres	5384	58%
<b>Ensemble</b>	<b>9320</b>	<b>100%</b>
Exploitation individuelle	8759	94%
Groupement de production	563	6%
<b>Ensemble</b>	<b>9320</b>	<b>100%</b>

Source : Sénégal, Recensement de l'horticulture périurbaine, 1999 / 2000

Le tableau 28 présente la proportion des exploitations selon les sources d'eau et les modes d'irrigation utilisées. On note que les eaux de surface et de pluie sont utilisées par 37% et 35% des exploitations. Environ 32 % et 25% des exploitations utilisent l'eau de puits et des céanes. La majeure partie de ces céanes est concentrée dans les Niayes, essentiellement dans la région de Dakar. L'irrigation manuelle et gravitaire sont pratiquées par 71% et 16% des exploitations ; alors que l'irrigation sous pression et par goutte à goutte l'est respectivement par 14% et 1% des exploitations.

**Tableau 28 : Répartition des exploitations horticoles pour chaque source d'eau et le mode d'irrigation utilisée**

Niveau : Ensemble du Sénégal

Sources d'eau	Ensemble		Modes d'irrigation		
	Effectif	Pourcentage		Effectif	pourcentage
Céane	2 267	26%			
Puits	2 822	32%	Manuel	6 608	71%
Forage	96	1%	Gravitaire	1 498	16%
Adduction d'eau	927	11%	Sous pression	1 311	14%
Eau de surface	3 206	37%	Goutte à goutte	59	1%
Pluie	3 034	35%			
Ensemble	9 320		Ensemble	9 320	100%

**Source :** Sénégal, Recensement de l'horticulture périurbaine, 1999 / 2000

L'analyse des résultats du tableau 29 montre que près de 81% des exploitants n'utilisent aucun équipement lourd. Le matériel d'irrigation, considéré comme étant le plus utilisé ne touche que 17 % des exploitations. Ce type de matériel se trouve dans la région de Saint-Louis et dans une moindre mesure dans les régions de Dakar et de Thiès. L'attelage lourd est présent dans 11 % des exploitations. Quant au matériel roulant, il n'est présent que dans 1 % des exploitations horticoles. Environ un quart des exploitations horticoles ne font recours à aucune main d'œuvre. Les actifs permanents familiaux et les salariés temporaires représentent 46% et 25% de la main d'œuvre 14% des exploitations utilisent 1 à 2 salariés, alors que celles qui emploient plus de 3 salariés représentent 3%.

**Tableau 29 : Répartition des exploitations horticoles selon la main d'œuvre et le matériel lourd utilisés la région et le type de matériel utilisé**

Niveau: Ensemble du Sénégal

Catégories de main-d'œuvre	Ensemble		Matériel Motorisé utilisé	Ensemble	
	Effectif	%		Effectif	%
Aucun	2205	24	Aucun	7543	80,93
Actifs permanents familiaux	4322	46	Matériel d'irrigation	1569	16,83
Actifs permanents associés	569	6	Matériel roulant	98	1,05
Salariés temporaires	2309	25	Attelage lourd	1006	10,79
1 à 2 salariés permanents	1342	14	Autres	78	0,84
3 à 5 salariés permanents	219	2	Ensemble	9320	100
Plus de 5 salariés permanents	84	1			
Ensemble	9320	100			

Source : Sénégal, Recensement de l'horticulture périurbaine, 1999 – 2000

*3.1.2.7. La main-d'œuvre agricole à dominante familiale et la subsistance du recours à la main-d'œuvre occasionnelle traditionnelle*

**La main d'œuvre à Dominante familiale**

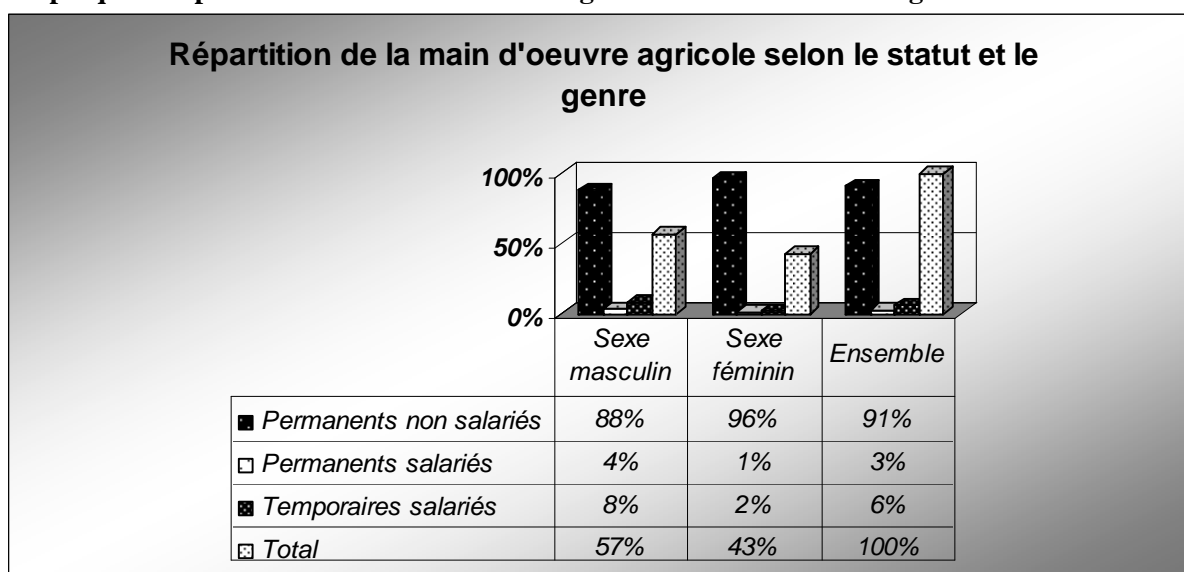
La main-d'œuvre attachée à l'exploitation comprend un effectif de 3 420 000 personnes. La main d'œuvre permanente familiale représente 91% de l'ensemble de la main d'œuvre. Les permanents et temporaires salariés représentent respectivement 3% et 6% de la main d'œuvre. Selon le genre, les femmes représentent 43% et les hommes 57% de la main d'œuvre. La proportion de salariés permanents et temporaires est quatre fois plus importante chez les hommes que chez les femmes (graphique).

Pour la main d'œuvre permanente les élèves et aides familiaux représentent respectivement 3% et 6% de la main d'œuvre familiale. Le cinquième de la main d'œuvre familiale est constitué de jeunes de moins de 14 ans ; alors que la tranche d'âge comprise entre 15 ans et plus représente 58% de la main d'œuvre totale. Toutefois pour les femmes cette dernière tranche d'âge représente 63% de la main d'œuvre.

Pour le personnel permanent et temporaire salarié, l'essentiel de la main d'œuvre est composée d'adulte avec respectivement 91 et 96% des effectifs.



**Graphique : Répartition de la main-d'œuvre agricole selon le statut et le genre**

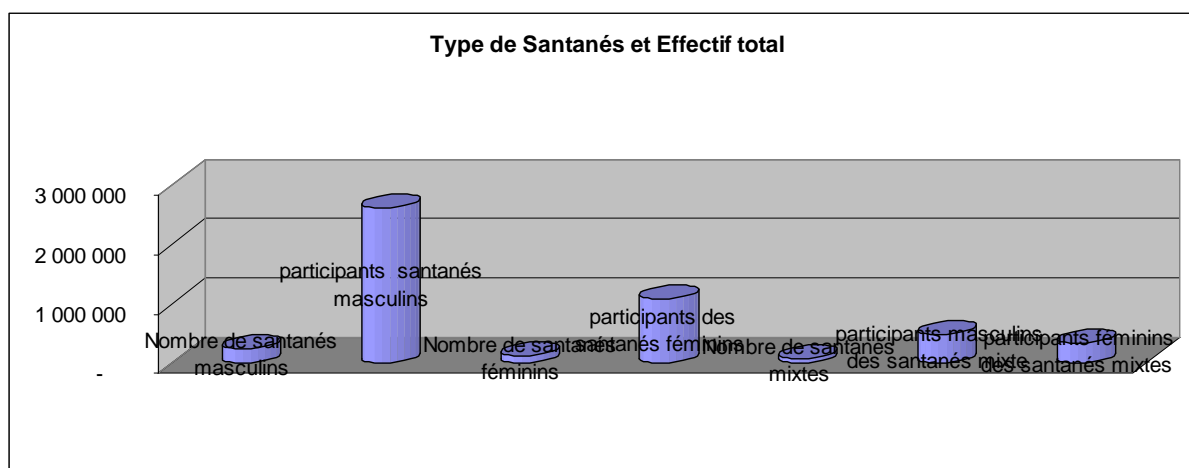


### **La subsistance du recours à la main-d'œuvre occasionnelle traditionnelle : les santanés**

Un santané est une manifestation d'entraide réalisée par un groupe de membres de la collectivité et destinée (i) par solidarité : personne malade ou en voyage,(i) à un agriculteur placé devant la nécessité de recourir de manière ponctuelle à une importante main-d'œuvre : personne ayant du retard dans ses travaux agricoles : sarclages ou récolte de l'arachide ou du mil, grand exploitant agricole pour résoudre ses goulots d'étranglement de main d'œuvre, (i) pour remercier une personne belle mère à l'occasion des fiançailles, notable dont on espère une aide future ou en remerciement à une aide passée. Le groupe travaille en général pendant une journée et de manière gratuite dans l'exploitation dont le responsable prépare un grand repas pour la circonstance.

Les résultats du Recensement National de l'Agriculture (graphique n...) montrent que le recours aux santanés demeure encore très répandu dans l'ensemble du pays. Le nombre total des santanés au cours de l'hivernage 1998 a été de 409 668 pour 437 037 exploitations agricoles. Le nombre total des participants aux santanés au cours de l'hivernage a été de 4 474 915. Le nombre de santanés constitués exclusivement par des hommes a été de 235 370, soit 57% de l'effectif total. Quant aux santanés féminins, ils ont été au nombre de 120 182, soit 29% du total, et celui des santanés mixtes de 54 116, soit 13%.

**Graphique : Type de santanés et effectif total**



L'autre indicateur de l'importance du santané est le nombre de participants aux santané. Selon cet indicateur le nombre moyen de participants à des santanés masculin et féminin par exploitation est de 5,97 et 2,45. Sur la base de cet indicateur, on peut inférer que pour 100 exploitations ayant recours au santané, la main d'œuvre mobilisée peut être estimée à 597 et 245 respectivement pour le santané féminin et masculin .

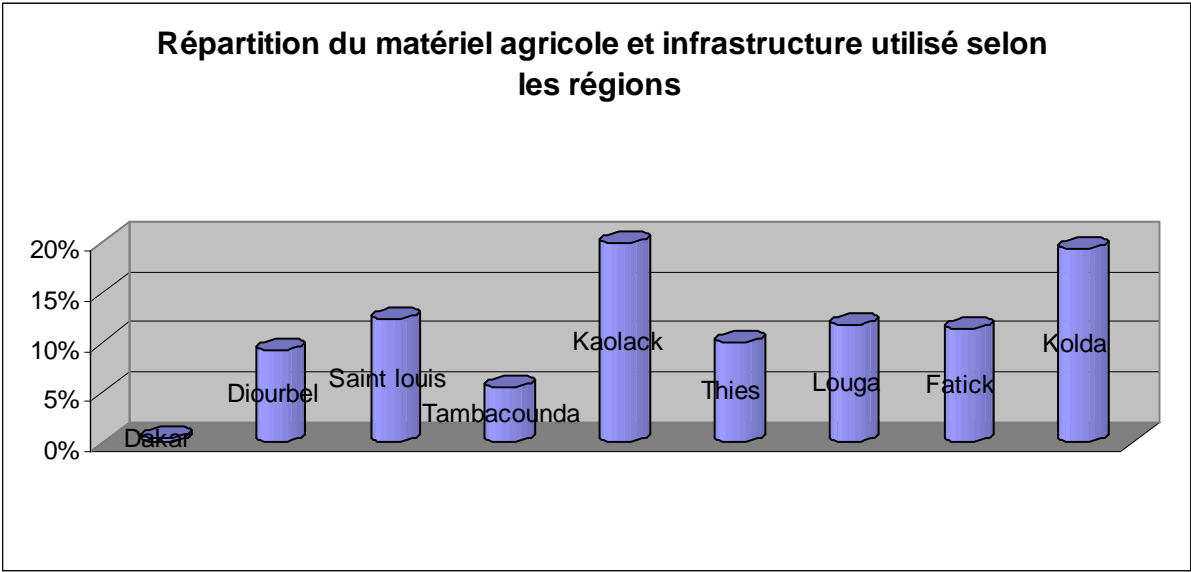
**Tableau 30 : Répartition de la main d'oeuvre agricole utilisée dans les santanés (travaux collectifs)**

Niveau: Ensemble du Sénégal

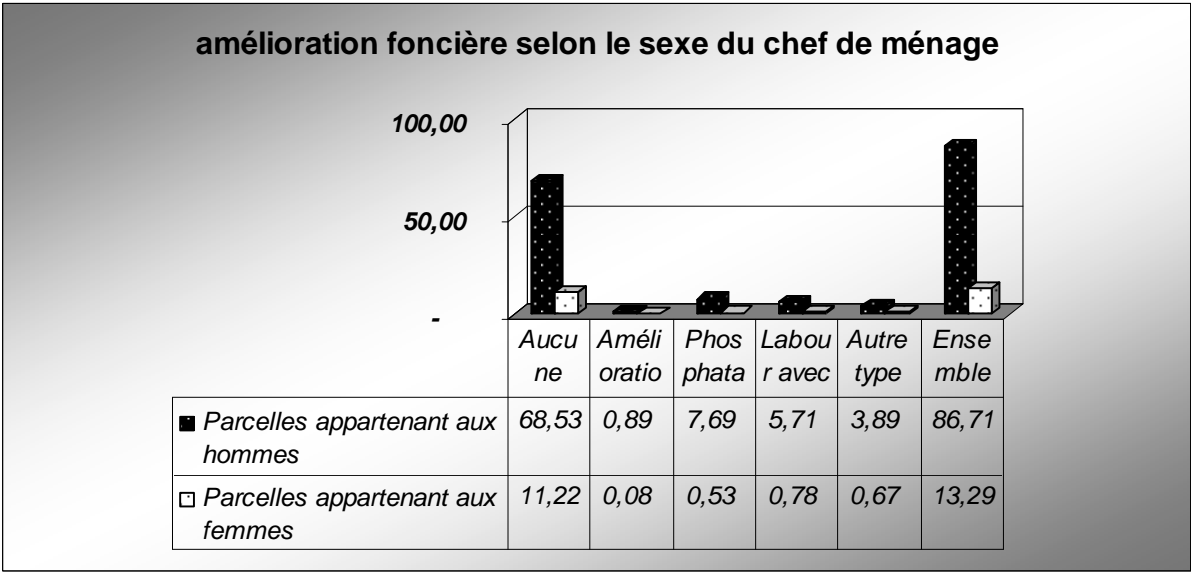
Type de santanés et de participations	Effectif total	Moyenne par exploitation
Nombre de santanés masculins	235 370	0,54
participants santanés masculins	608 337 <sup>2</sup>	5,97
Nombre de santanés féminins	120 182	0,27
participants des santanés féminins	070 127 <sup>1</sup>	2,45
Nombre de santanés mixtes	54 116	0,12
participants masculins des santanés mixte	464 154	1,06
participants féminins des santanés mixtes	332 297	0,76

*Source: Sénégal, Recensement national de l'agriculture 1998-99*

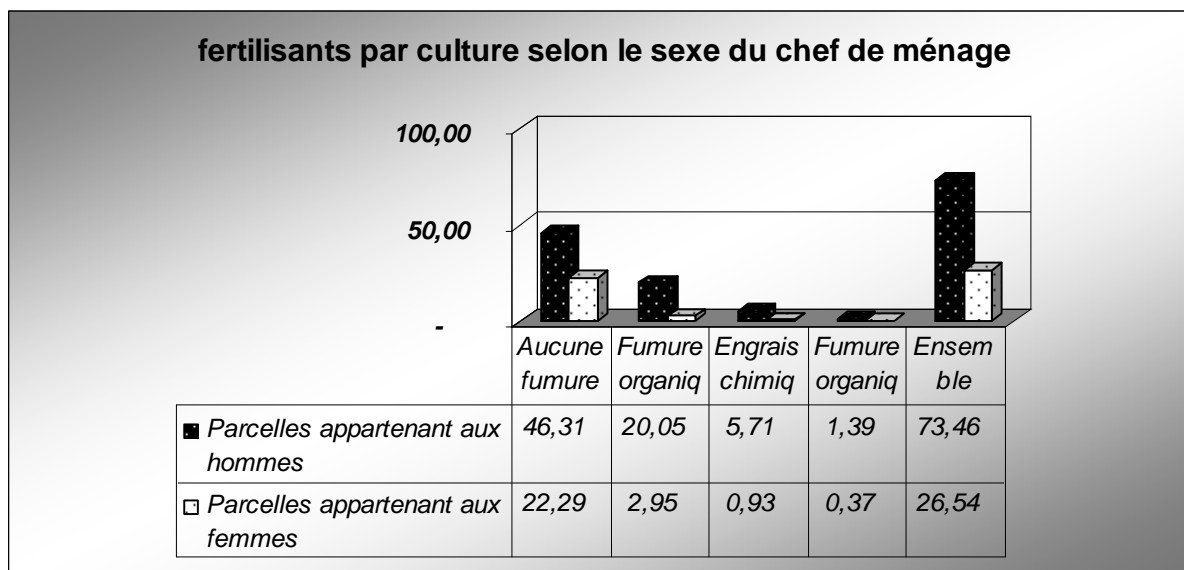
**Graphique : Répartition du matériel agricole et infrastructure utilisé selon les régions**



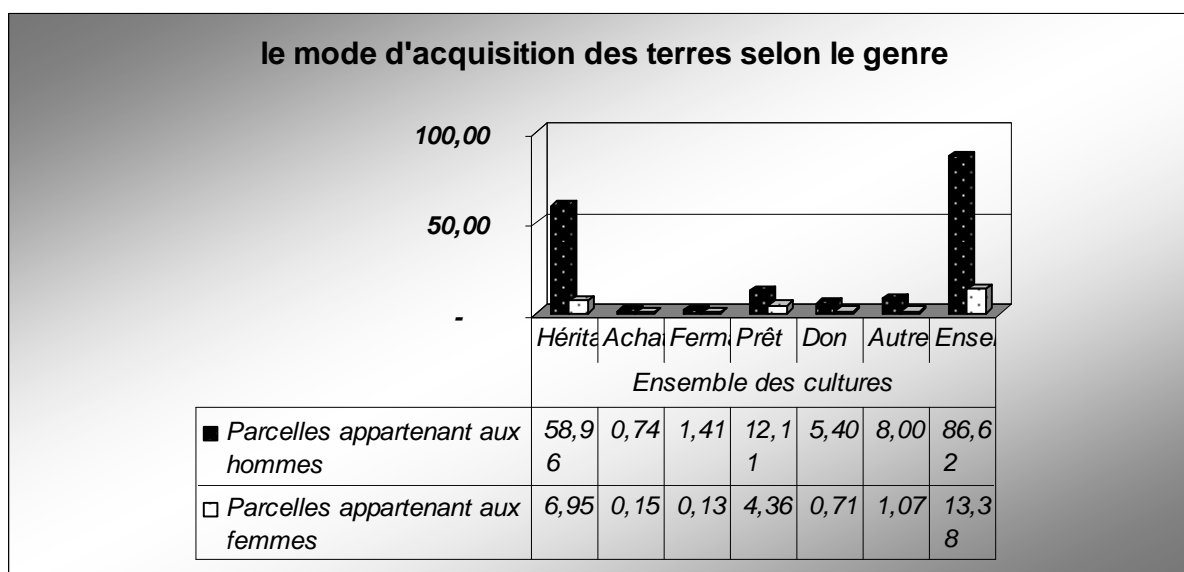
**Graphique : Amélioration foncière selon le sexed u chef de ménage**



**Graphique : Fertilisants par culture selon le sexed u chef de ménage**



**Graphique : Mode d'acquisition des terres selon le genre**



**Tableau 31 : Répartition des exploitations agricoles et de la superficie totale cultivée**

selon la taille de l'exploitation (ha)	Exploitations agricoles			Superficie cultivée			moyenne par exploitation (ha)
	Effectif	%	% cumulé	totale (ha)	%	% cumulé	
Moins de 0,5	46 579	10,66	10,66	12 166	0,65	0,65	0,26
0,5 à moins de 1	44 953	10,29	20,94	33 217	1,77	2,42	0,74
1 à moins de 2	72 226	16,53	37,47	106 628	5,68	8,10	1,48
2 à moins de 3	57 849	13,24	50,71	143 782	7,66	15,75	2,49
3 à moins de 4	47 413	10,85	61,56	164 653	8,77	24,52	3,47
4 à moins de 5	36 951	8,45	70,01	164 804	8,78	33,30	4,46
5 à moins de 7	51 053	11,68	81,69	302 905	16,13	49,43	5,93
7 à moins de 10	39 617	9,06	90,76	329 166	17,53	66,96	8,31
10 à moins de 20	34 326	7,85	98,61	458 886	24,44	91,40	13,37
20 ou plus	6 071	1,39	100,00	161 477	8,60	100,00	26,60
Ensemble	437 037	100,00		1 877 684	100,00		4,30

Source: Sénégal, Recensement national de l'agriculture 1998-99

**Tableau 32 : Répartition des exploitations agricoles selon la taille et le sexe du chef d'exploitation**

Taille de l'exploitation	Sexe masculin		Sexe féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
0 - 4	22 166	5,07	5 605	1,28	27 770	6,35
5 - 9	147 315	33,71	14 833	3,39	162 148	37,10
10-14	128 616	29,43	5 691	1,30	134 307	30,73
15-19	62 124	14,21	2 151	0,49	64 275	14,71
20-49	46 751	10,70	977	0,22	47 729	10,92
50 ou +	747	0,17	61	0,01	808	0,18
Ensemble	407 719	93,29	29 318	6,71	437 037	100,00

Source: Sénégal, Recensement national de l'agriculture 1998-99

### *Sous conclusion*

La comparaison de l'enquête agricole de 1960 et du RNA de 1998 permet de dégager un certain nombre d'enseignements : le développement massif de la petite agriculture familiale (de 295 400 à 437 037) disposant de peu de terres (1 ha en 1960, 0,5 en 1998) et de nombreux actifs. (3,37 par exploitation puis 7,97). De l'indépendance à aujourd'hui, une exploitation agricole sur cinq a moins d'un hectare et un peu plus de la moitié a moins de trois hectares. On assiste donc à un véritable morcellement de l'agriculture familiale pluviale dans une zone semi aride. Ce phénomène est aussi présent au niveau des exploitations horticoles où 84 % des exploitations ont moins d'un hectare. Ce phénomène ne doit pas masquer le fait que les grosses exploitations agricoles détiennent une proportion élevée des terres de culture ( 14,32 % des terres pour 2,8 % d'exploitations ayant plus de 15 ha en 1960 ; 8,6 % pour 1,39 % d'exploitations de plus de 20 ha en 1998). Comme le notait déjà Diarrasouba en 1960, il existe bien un processus de concentration des terres. Cela ne doit pas surprendre car avant et

après l'indépendance, les autorités religieuses et traditionnelles ont toujours eu un accès privilégié à la terre, au crédit et à la main d'œuvre. Ils ont souvent pu les cumuler avec des activités non agricoles.

La comparaison des deux enquêtes montre un changement radical des priorités de culture des paysans. L'arachide occupait plus de 60 % des surfaces cultivées autour des années 1960 contre un peu moins de trente pour cent pour le mil/sorgho. En 1998, on assiste à l'inversion de ce rapport. Très clairement, la grande majorité des paysans ont décidé de donner la priorité aux cultures vivrières pour assurer leur sécurité alimentaire. Comme on l'a vu par ailleurs, ceci s'explique tout simplement par la très faible rentabilité de l'arachide pour les paysans.

Sur la période après indépendance, on assiste à un passage massif d'une agriculture manuelle à une agriculture basée sur la traction animale. Les choix des paysans privilégient la traction équine et non bovine. Par contre le recours aux semences sélectionnées et à l'engrais reste très réduit par rapport aux surfaces cultivées.

Le processus de segmentation et de différenciation s'observe cependant mieux au niveau des régions agro écologiques. Nous présentons ci-après une analyse par grande région.

### **3.2. Le processus de segmentation et de différenciation par région**

#### ***3.2.1. La segmentation\différenciation dans le bassin arachidier***

Le bassin arachidier (régions de Thiès, Louga, Diourbel, Fatick, Kaolack) est très largement occupé par l'ethnie wolof et l'ethnie serer. Traditionnellement, ce sont des familles larges ou segments de lignages (trois à quatre générations) qui sont regroupées au sein de la même concession. Ces familles sont organisées pour produire et partager la même cuisine. Les droits fonciers du groupe sont familiaux et gérés par l'aîné. Celui-ci détient l'autorité sur l'ensemble du groupe familial et organise la production et l'affectation des biens produits au profit de la famille. Avec l'augmentation de la taille du groupe, celui-ci doit à un moment ou l'autre se scinder. En général, c'est le frère puîné qui s'émancipe avec ses frères utérins et leurs épouses et descendants. Le nouveau groupe ne quitte pas forcément la concession. Il se voit attribuer une partie des terres du domaine familial suivant ses propres besoins et les disponibilités foncières et s'organise pour sa production et sa consommation. L'émancipation peut aussi être le résultat d'un conflit entre l'aîné et un de ses frères. (Benoit-Cattin, Faye 1982)

L'individualisation d'une grande partie des activités de production et des revenus avec la culture de l'arachide et la monétarisation de l'économie permet une émancipation plus rapide et parfois brutale des cadets. L'introduction de la culture attelée qui permet de pallier une insuffisance de main d'œuvre familiale est un autre facteur de facilitation et d'accélération de la segmentation des structures de production. La loi sur le domaine national qui supprime le droit foncier coutumier et reconnaît un droit d'affectation à l'aîné est aussi un autre facteur d'accélération. Ainsi le passage à la culture attelée dans les années 1960\1970, la loi foncière de 1964, et la perspective d'un espace agricole fini ont enclenché dans le bassin arachidier une dynamique accélérée de segmentation des exploitations agricoles. Les pratiques foncières des populations et la taille et la composition des ménages agricoles en sont de bons indicateurs. La segmentation progressive en fonction des besoins et des disponibilités en terre a quasiment disparu au profit du partage en parts égales des terres affectées entre ayants droits familiaux dès le décès du chef d'exploitation. On s'émancipe tout de suite et on réclame sa part des terres au lieu de rester sous la dépendance du frère aîné. Les conséquences en sont la

généralisation à terme du ménage agricole constitué par la famille restreinte disposant de quelques hectares de terres souvent épuisées, donc incapables de faire face à ses besoins à partir de sa seule production agricole et plus exposé aux risques climatiques et autres. Ces dynamiques amplifient certaines stratégies : abandon de la jachère pour compenser la réduction des surfaces, recherche d'activités non agricoles qui deviennent une nécessité absolue, migrations saisonnières et exode rural.(Faye 1982)

Au niveau des terroirs agricoles, cette segmentation a aussi des conséquences. En plus de la disparition rapide des jachères, la course aux rares terres en friche induit la mise en culture de terres inadaptées, donc la déforestation, l'érosion des sols, l'ensablement des mares et des bas-fonds.(Lericollais, 1999)

Dans le pays serer, l'organisation du terroir en une petite couronne céréalière et en assolement triennal pour le reste permettait une meilleure gestion de la fertilité, donc une bonne production céréalière et une densité de population plus importante. (Pelissier, 1966) Cette organisation du terroir a partout disparu ainsi que les pâturages et parcours de bétail. Les bas fonds cultivés en riz ou en sorgho, aussi. Les serer réputés pour leur système de production intégrant agriculture et élevage ont vu fondre leurs effectifs bovins. Les troupeaux qui subsistent doivent transhummer vers d'autres régions la zone sylvo pastorale, le Sénégal oriental et le Niombato pendant toute la période de culture. Ces transhumances posent de plus en plus de problèmes dans les zones d'accueil et sont malheureusement à terme appelées à disparaître. Le pays serer qui compte les plus fortes densités de populations (voir para.....) se trouve être une des régions agricoles du Sénégal les plus exposées. Peu de possibilités d'aménagement hydro agricole, nappes souterraines salées. Ces populations qui depuis longtemps émigrent en ville, dans la zone maraîchère de Dakar et dans les lieux de pêche artisanale sur la côte ne se sont pas insérées dans les activités de commerce ou d'artisanat en ville et ne participent pas à l'émigration à l'étranger. Elles sont dans des activités rémunérées et non qualifiées, et donc beaucoup plus exposées à la crise économique actuelle en ville et dans les campagnes. ,(Lericollais, 1999)

Dans les autres régions du bassin arachidier, on constate les mêmes processus de disparition des jachères, des forêts et pâturage. Les statistiques montrent partout une régression de l'élevage bovin et caprin au profit de l'élevage des ovins. Les populations ont par contre développé des stratégies d'émigration en ville et à l'étranger plus complexes. Le secteur informel urbain du commerce et de l'artisanat est massivement occupé par ces migrants. Ils constituent aussi l'essentiel des nouveaux émigrés sénégalais présents en Europe et aux Etats-Unis. Ce sont dans ces régions, Louga, Diourbel surtout que les transferts de revenus sont les plus importants. ,

L'ajustement structurel et la libéralisation ont accéléré les dynamiques décrites plus hauts : morcellement des exploitations agricoles, épuisement des sols, régression de l'élevage, systématisation des migrations saisonnières et de l'exode rural, importance structurelle des activités et des revenus non agricoles.

Le développement massif des ménages agricoles restreints, de petite taille, sur des sols épuisés, avec des revenus agricoles très faibles et comptant plus sur les autres activités est le phénomène qui caractérise le plus le bassin arachidier.

La différenciation des structures de production dépend donc de plus en plus de deux facteurs essentiels : la disponibilité foncière et les revenus non agricoles

Dans le bassin arachidier, les grandes familles confrériques et des hiérarchies coutumières traditionnelles ont su monnayer leur soutien aux régimes politiques, colonial et post indépendance, par un plus grand accès au foncier, aux intrants, au crédit et à la main d'oeuvre. Anciens chefs coutumiers ou de canton et surtout chefs religieux ont pu disposer d'exploitations agricoles de grande taille. Par leur main mise sur les collectivités rurales de base, ils ont aussi réussi à s'accaparer des rares réserves foncières et parfois se faire octroyer des terres dans les forêts classées. Leur participation au système politique clientéliste leur ont permis un accès beaucoup plus favorable aux intrants agricoles et au crédit.

En dessous de ces grands détenteurs fonciers, il faut distinguer les exploitations agricoles moyennes. Ces exploitants moyens sont souvent d'anciens traitants, de petits chefs religieux, de petits chefs coutumiers, d'anciens employés des offices de commercialisation ou des sociétés régionales de développement, des salariés à la retraite, des jeunes retournés à la terre. Pour la majorité, l'agriculture est une activité secondaire qui permet d'assurer la subsistance alimentaire. Elle peut aussi être un moyen de renforcer leurs activités commerciales. Les céréales cultivées et aussi achetées sur les marchés locaux sont stockées et revendues en période de soudure. L'épargne ou la trésorerie générée par les activités non agricoles peuvent être investies dans l'achat de bétail qui sera embouché puis vendu dans les périodes favorables (mouton de tabaski, par exemple). Ces exploitations se caractérisent par l'importance donnée aux cultures céréalières, le recours au parcage des champs de céréales et l'importance de l'élevage. Certains sont porteurs d'un projet de modernisation agricole. Le capital accumulé en général en dehors de la production permet de se constituer ou de renforcer l'exploitation agricole. Ils investissent une partie des sommes acquises en dehors de la production agricole. Potentiellement, ce groupe pourrait tirer profit de la libéralisation de l'économie agricole. Pour l'instant, cette dynamique reste peu observable car concernant un pourcentage assez faible d'exploitations agricoles. On peut aussi estimer que la législation foncière qui interdit les transactions privées sur le foncier et donc l'émergence d'un véritable marché foncier les empêche d'agrandir la taille de leurs exploitations agricoles.

Ainsi le facteur principal de différenciation des familles ne joue pas au niveau des structures de production agricoles mais dans l'importance et la sécurité des activités et des revenus non agricoles.

L'étude menée par le Drylands Research sur la période 1960-1995 dans la région de Diourbel (Faye et alii, 2001) montre une grande capacité d'adaptation des ménages agricoles aux changements de leur environnement. Alors que pour l'ensemble du Sénégal, l'arachide était la principale culture et source de revenus monétaires, dès le milieu des années 1970, on assiste à une baisse régulière des surfaces cultivées, particulièrement pour l'arachide dont les rendements baissent aussi. Parallèlement, les paysans adoptent des cultures et des variétés plus adaptées à la sécheresse, niébé, bissap, pastèque, manioc. Avec la NPA de 1985 qui entraîne l'arrêt de la distribution des intrants, la baisse des surfaces en arachide est plus marquée, les paysans prenant en compte la baisse du prix réel de l'arachide. L'augmentation des surfaces cultivées en mil ne compense pas le recul de l'arachide car le mil est essentiellement destiné à l'autoconsommation familiale. En l'absence d'un marché urbain rémunérateur pour le mil, les paysans investissent dans l'élevage d'où une augmentation des effectifs des différentes espèces et le développement des pratiques d'embouche. Cette stratégie d'intensification de l'élevage, particulièrement de petits ruminants profite à la culture du mil dont les rendements se maintiennent et même augmentent grâce à la fumure



animale. Ces adaptations de la petite agriculture paysanne par la diversification des cultures et surtout l'intensification de l'élevage n'a pas suffi d'où le développement important des migrations vers les villes et l'étranger et des activités non agricoles. La plupart des familles ont des parents en milieu urbain. Mais les revenus urbains sont faibles car le bas niveau d'éducation ne permet pas aux emplois rémunérateurs et stables et les transferts d'argent servent essentiellement à la consommation et ne sont donc pas investis dans l'exploitation agricole. L'étude montre que plus les sommes transférées sont faibles, plus elles sont consacrées à la nourriture (41 % en nourriture et 1,9 % en bétail, aliments de bétail et produits vétérinaires pour les familles dont la production en mil n'atteint pas six mois de consommation, respectivement 18,6 % et 32 % en nourriture et 16,4 % et 21,8 % en bétail, aliment de bétail et produits vétérinaires pour celles dont la production est équilibrée ou excédentaire). Par contre, les investissements dans l'éducation sont presque nuls. Ainsi, selon les auteurs, la plupart des interrogés considèrent que le meilleur investissement est d'envoyer un membre de la famille à l'étranger.

L'étude sur « les paysans serer » (Lericollais et alii, 2001) a porté sur la région de Fatick et de la zone des terres neuves du Sénégal oriental. Il s'agit d'un retour sur des terrains longuement étudiés dans les années cinquante puis dans les années soixante pour la région de Fatick et dans les années soixante dix pour les terres neuves du Sénégal oriental espace d'un projet d'installation de paysans originaires de la première zone. Le retour sur le terrain dans les années quatre vingt permet donc d'appréhender l'évolution fine des systèmes agraires sur un pas de temps de vingt ans. Les serer sont réputés pour leur système agricole équilibré s'appuyant sur trois bases techniques : (i) des systèmes de culture associant en rotation les céréales (mil, sorgho) l'arachide et la jachère, (ii) un élevage important et étroitement associé aux cultures (fumure animale, jachère pâturée et résidus de récolte), (iii) la création et l'entretien d'un parc arboré où domine le *Faidherbia albida*. Ce système agro-sylvo-pastoral intensif et intégré assurant la sécurité vivrière et des revenus importants à une population dense. (Pelissier, 1962) les travaux menés dans les années soixante ont fait le constat de la saturation des terroirs dus à l'extension des surfaces cultivées due à l'arachide. Vint ans après, le couvert végétal s'est profondément dégradé, la jachère a régressé, les systèmes de cultures se sont simplifiés le mil à cycle court a pris la place des céréales à cycle long. Les exploitations agricoles sont passées en culture attelée. Les ressources fourragères et les résidus de récolte sont appropriés. Mais le disponible céréalier par habitant a augmenté (de 240 kg/ha entre 1985-1987 contre 135 kg/ha entre 1965-69) ainsi que le disponible en arachide par attributaire de parcelle (respectivement 700 kg contre 430 kg), et la surface cultivée par habitant a aussi légèrement augmentée (0,85 ha contre 0,70 ha). Les effectifs du bétail ont aussi augmenté. Mais la transhumance est devenue la règle et donc entraîne à long terme une perte de fertilité pour les sols. Il fait davantage l'objet d'une exploitation commerciale et l'intensification sous forme d'embouche se développe aussi. Les variations interannuelles de la production dues au climat sont plus importantes et frappent davantage la population qui doit recourir encore plus à l'émigration et aux activités non agricoles. Si les jeunes et les femmes sont plus touchés, il ne semble pas que ces changements aient induit de différenciations sociales nouvelles ou accentuées celles existantes et concernant surtout le foncier. Il ne faut pas cependant oublier que l'étude s'arrête aux années quatre vingt ans donc avant que l'ajustement structurel ait produit son plein effet.

Les paysans serer qui se sont installés dans les terres neuves devaient respecter un schéma très rigide basé sur le modèle d'intensification basé sur la traction bovine, les semences améliorées, l'engrais et des rotations de cultures arachide/céréales principalement sur les dix hectares défrichés et alloués à chaque famille. Les systèmes de production ont évolué en s'extensifiant et en se simplifiant. Comme partout, en pluvial, le mil à cycle court a pris le pas

sur les autres céréales les paysans s'adaptant à la sécheresse (91 % de la surface en céréales dominée en 1972 par le sorgho). Le maïs prévu dans les assolements ne subsiste qu'en culture de case. En 1974 les rendements arachide étaient de 1500\1600kg\ha, ils sont de 1000 kg\ha en 1986 ; ceux des céréales variaient de 600 kg\ha à 1000 kg\ha pour les chefs d'exploitation. Comme dans le pays sere d'origine, les paysans misent sur le développement de l'élevage ; les colons ont constitués sur place des troupeaux de bovins, de caprins et d'ovins en investissant une partie des revenus d'arachide. Si l'élevage est extensif, l'embouche est aussi pratiquée et permet de valoriser les résidus de récolte. Une forte différenciation des exploitations agricoles apparaît dans les terres liées à la possibilité d'acquérir de nouvelles terres et donc de prendre des saisonniers pour étendre ses cultures, de développer son élevage, des activités non agricoles dans le commerce du bétail, le commerce transfrontalier avec la Gambie, le transport. Mais c'est surtout la combinaison des activités de culture, d'élevage et non agricoles qui permet l'accumulation et donc la différenciation sociale.

Dans l'énorme masse des ménages agricoles de petite taille, la différenciation se fait selon l'importance des activités non agricoles de leurs membres et surtout dans l'existence de membres installés en ville et surtout émigrés et qui envoient régulièrement de l'argent.

Ainsi la hiérarchie sociale qui se dessine est très variable et fragile dans le temps. Ces transferts accentuent sans doute les stratégies d'intensification de l'élevage. On peut dire pour l'instant qu'ils induisent un processus de transformation dans les systèmes de production. L'exode rural et l'émigration à l'étranger ne sont donc pour l'instant porteurs d'aucune perspective de transformation des systèmes de production agricole dans le bassin arachidier. A terme, les perspectives qui s'offrent aux membres de la petite agriculture familiale paraissent réduites. Le départ en ville est la perspective la plus probable. Progressivement les jeunes partiront, laissant les membres âgés au village. Mais l'absence d'investissement dans l'éducation reste un handicap pour l'insertion en ville.

La majorité des petits ménages agricoles sont installés dans la précarité comme le montrent les taux élevés de pauvreté. Certains auteurs parlent à leur propos **d'unités de survie, d'autres de célibataires géographiques**. Les personnes très âgées restent au village, avec les enfants tandis que les jeunes et les adultes des deux sexes doivent trouver ailleurs des activités et des revenus. Mais l'évolution de l'économie informelle urbaine contraint de plus en plus les actifs ruraux à des allers retours incessants entre leur village et les villes ou les zones agricoles plus favorables (zone maraichère des niayes, villages de pêche). Plus que l'émigration à l'étranger (légale et illégale) qui occupe l'actualité, ce qui caractérise le plus les petits ménages agricoles du bassin arachidier, c'est la dispersion et l'instabilité de ses membres actifs.

Les grandes familles traditionnelles et religieuses connaissent aussi des processus de segmentation.

On peut à ce stade esquisser une typologie de la différenciation des ménages dans le bassin arachidier en distinguant :

- (i) la hiérarchie supérieure des confréries qui ont un nombre élevé de talibé qui leur assurent des dons importants et réguliers et pour qui l'agriculture est une activité secondaire. On pourrait la considérer comme symbolique dans la mesure où l'exploitation agricole est aussi le daara, lieu de formation religieuse des talibés.

Cette hiérarchie religieuse bénéficie d'importantes situations de rente et investit principalement dans les autres secteurs économiques : immobilier en ville, import/export, commerce de gros qui leur apportent des revenus importants. Les investissements amènent logiquement ces familles à progressivement s'installer en ville ou à se partager entre résidence urbaine et résidence rurale.

- (ii) Les familles qui ont constitué ou développée des exploitations agricoles moyennes grâce à des revenus acquis dans d'autres secteurs, commerce, transport ou revenus salariaux et qui en investissent une partie dans l'agriculture. Cette catégorie reste pour l'instant limitée.
- (iii) les familles qui n'ont pas réussi les mutations décrites plus haut et qui dépendent fortement de leurs activités agricoles. Ces familles qui sont les plus nombreuses ont toutes les chances de tomber dans la pauvreté et la précarité.

Ainsi si on analyse les processus de différenciation des structures de production dans le bassin arachidier, on constate que les processus de différenciation au niveau des structures de production agricole sont limités. Les exploitations agricoles sont dans leur grande majorité petites. L'organisation de la production agricole, les activités de culture et d'élevage sont les mêmes ainsi que les technologies. On peut certes les classer suivant les surfaces agricoles disponibles, le type de traction animale, le recours plus ou moins important à une main d'œuvre rémunérée. L'absence d'investissement dans les structures de production empêche, pour l'instant, tout processus de différenciation de grande ampleur entre les structures agricoles. On constate des différences de taille mais les exploitations maraboutiques sont loin de fonctionner comme une agriculture d'entreprise.

A l'exception de la petite minorité qui constitue la haute hiérarchie des confréries qui bénéficie d'une rente solide et durable, la différenciation se passe en dehors, dans les activités économiques non agricoles, sur place et surtout ailleurs en milieu urbain. Elle est déterminée par l'importance et la sécurité de ces activités. La disponibilité foncière pour les familles religieuses et coutumières n'est qu'un facteur favorable. Cette disponibilité est très liée au rôle d'intermédiation entre les paysans et le pouvoir politique. Mais ce qui est important est la réussite dans les autres secteurs économiques. Cette réussite n'est durable que si elle est une réussite en milieu urbain, particulièrement dans la capitale.

### ***3.2.2. La segmentation dans les régions sud du Sénégal***

L'analyse ci-dessus qui concerne le bassin arachidier est, dans ses grandes tendances, valable pour les régions agricoles du sud du Sénégal.

Dans les régions cotonnières de Kolda, et de Tambacounda, les cultures de rente que sont le coton et l'arachide n'ont pas, pour l'instant, induit de processus de différenciation des structures de production. Leur caractère relativement récent fait que les exploitations agricoles sont en moyenne plus grandes que dans le bassin arachidier. L'individualisation des ménages et le morcellement des exploitations sont à leur début et l'élevage extensif reste important. Mais cette situation n'est pas différente de ce qui existait dans les années 1960, dans le sud de la région de Kaolack. Si les politiques de développement agricole ne changent pas les dynamiques d'évolution seront les mêmes que dans le bassin arachidier.

Cependant, on note autour de quelques villes comme Kolda, Tambacounda et Vélingara des exploitations agricoles qui se différencient dans la production laitière pour l'approvisionnement des villes. Ceci peut induire un processus d'intensification céréalière. Mais il ne s'agit que de quelques centaines de ménages agricoles et l'expérience est trop récente pour en tirer des conclusions. (Dieye sans date)

On constate aussi l'émergence d'exploitations agricoles spécialisées dans la culture irriguée de la banane et qui par certains aspects se rapprochent davantage de l'agriculture d'entreprise. Ces exploitants ne sont pas originaires de la région ou ont séjourné longtemps en ville( cf § filière banane) . Ils sont attirés par les opportunités qu'offre le potentiel hydro agricoles de la vallée de l'Anambe et les disponibilités en terre. Mais à quelques exceptions près, leurs possibilités d'investissement sont limitées.

La région de Ziguinchor se distingue par ses sociétés agraires, lignagères, égalitaires et par sa riziculture de mangrove. Celle-ci a connu une forte régression avec les sécheresses des années 1970 et 80. Les populations se sont tournées vers les cultures exondées et l'arachide est devenue depuis les années 1980, la culture qui occupe les plus grandes surfaces. On a constaté un développement de la pêche en mer qui n'était pratiquée avant que par des ethnies étrangères à la région. Elle semble avoir atteint les limites de renouvellement de la ressource. L'horticulture a connu un développement rapide et la région dispose d'un potentiel important. Les problèmes de transport de la production vers les villes et particulièrement Dakar ainsi que l'insécurité liée à la rébellion constituent un handicap sévère. La région de Ziguinchor présente une autre caractéristique rarement prise en compte dans les politiques agricoles. Les populations sont des sociétés agraires, lignagères, égalitaires, peu favorable à la différenciation sociale. Malgré l'ancienneté des émigrations saisonnières et l'exode rural des jeunes gens et des jeunes filles vers Dakar et en France, ces derniers n'ont pas investi dans les villages, ni dans l'agriculture, ni même dans l'habitat familial. La différence est très frappante entre les wolof qui se construisent de belles villas (quand ils ont réussi) dans les villes de leur région d'origine comme à Louga et Touba et les diola qui ne construisent ni dans leur village d'origine, ni dans les petites villes de Ziguinchor, Oussouye, Bignona. Autour de ces villes n'émerge aucune agriculture d'entreprise alors que les conditions climatiques et les disponibilités en eau sont plus favorables que dans la zone péri-urbaine de Dakar. Cette crainte de montrer sa réussite, donc de réaliser un investissement familial ou économique visible est-il durable ? Est-il un handicap ? Les règles foncières jouent aussi dans ce sens. Les règles traditionnelles restent très fortes. L'émancipation des ménages se fait dès le mariage, mais la gestion du foncier reste dans les mains du chef de lignage et l'allocation du foncier se fait strictement suivant les règles coutumières. Il n'y a pas de transaction commerciale sur le foncier.

### ***3.2.3. La segmentation dans la vallée du fleuve Sénégal***

Dans la vallée du fleuve Sénégal, principalement le delta du fleuve où a été réalisée la majeure partie des aménagements hydro agricoles, les systèmes de production ont été profondément transformés.

Les sociétés de développement ont proposé un modèle de système de production basé sur la double riziculture dans de grands périmètres, avec motorisation des travaux agricoles et pompage motorisé de l'eau et une faible dotation en surface des familles (en général 1 ha attribué par famille). Les politiques agricoles prévoyaient d'en faire le grenier à riz du Sénégal et un pôle de diversification et d'intensification agricole. Plusieurs tentatives ont été menées

pour sortir de ce modèle rigide : diversification des cultures (maïs, horticulture) création de petits périmètres sommairement aménagés, création de périmètres moyens pouvant être gérés par les organisations de producteurs. Le désengagement de la société de développement avec privatisation des travaux à façon, transfert du foncier aux communautés rurales et transfert de la gestion des périmètres aux groupements de producteurs, libéralisation de la filière riz a induit des changements. Dans le delta, les conseils ruraux ont procédé à des attributions massives de terres à de nouveaux entrants, fonctionnaires, anciens salariés déflatés, hommes politiques, etc. Ceux-ci ont grâce au crédit agricole réalisé des aménagements sommaires de plusieurs hectares et se sont lancés dans l'agriculture d'entreprise pour la plupart sans capitaux suffisants et sans réelle compétence technique. Presque tous ont abandonné. Mais le peu qui subsiste essaye de s'organiser pour intensifier la production de riz et diversifier les cultures. On note la mise en place d'une interprofession du riz et la constitution d'un groupe d'exploitants qui se spécialise dans le riz parfumé de la production à la vente au consommateur. Des diversifications dans le maraîchage sont aussi tentées.(Dahou, 2004)

La filière tomate industrielle qui avait quasiment disparu avec la fermeture des deux usines de concentré de tomate dans le delta a été aussi relancée après la dévaluation. Ce sont des petits producteurs organisés qui la pratiquent. Une interprofession a été créée avec l'industriel ayant repris les deux usines et des accords de production et de prix sont négociés chaque année. Les progrès rapides obtenus dans la production pour l'approvisionnement du marché national sont aujourd'hui menacés par la suppression de la surtaxe à l'importation et par l'implantation d'une industrie de conditionnement de triple concentré importé.

Les productions de pomme de terre et d'oignon relancées après la dévaluation rencontrent des difficultés comparables avec les importations subventionnées d'Europe d'autant plus que les productions sont saisonnières.

La région du fleuve a connu quelques expériences de création de grandes entreprises agricoles dans la production de canne à sucre, de viande et de lait. Trois grandes entreprises de production maraîchère exclusivement pour l'exportation se sont installées récemment dans le delta et le pourtour du lac de Guiers. La filière sucrière ne subsiste que par les très fortes protections dont elle a toujours bénéficié. Les expériences de production de lait et viande n'ont pas duré.

Ainsi l'option politique de développement d'une agriculture d'entreprise dans la vallée n'attire pour l'instant que quelques investisseurs. Par contre, les paysans qui pratiquaient auparavant l'agriculture de décrue et pluviale se sont reconvertis dans la petite agriculture irriguée. Ils ne bénéficient que de très petites surfaces, un hectare ou un peu plus par famille, et pratiquent de la petite agriculture extensive et en partie de subsistance dans des aménagements coûteux, prévus pour la double culture extensive. En fait, le modèle initial de petite agriculture en double culture du riz n'a pas été sérieusement remis en cause avec la libéralisation. Si la législation foncière est appliquée de façon moins rigide dans le delta que dans le bassin arachidier ou le sud du Sénégal, il n'y a pas encore ce qu'on pourrait appeler un marché foncier, même illégal. L'importance des investissements nécessaires à l'entrée et les coûts de production des systèmes irrigués motorisés découragent sans doute les éventuels candidats à l'agriculture d'entreprise.

#### ***3.2.4. La segmentation des structures de production dans la zone des Niayes***

La zone des Niayes a l'avantage de sa proximité avec la capitale Dakar et de plusieurs villes autour, Thiés, Mbour, etc. Une agriculture d'entreprise s'est mise en place pendant la période coloniale pour approvisionner la clientèle européenne et sénégalaise en produits horticoles, européens et en viande et volaille.

Cette agriculture a beaucoup influencé la petite agriculture familiale pratiquée par les populations locales qui combinaient cultures d'hivernage, cultures de légumes africains dans les bas fonds, élevage et pêche artisanale. La proximité d'un marché urbain en a fait une petite agriculture de type marchande sans modifier son organisation familiale. Elle réalise l'essentiel de la production maraîchère sénégalaise destinée à l'approvisionnement des villes et participe faiblement aux exportations. Cette petite agriculture surtout en milieu péri-urbain se segmente aussi. Elle attire des populations venues d'autres régions du Sénégal et de la Guinée qui s'installent avec des contrats de location ou de métayage sur de petites parcelles jusque dans les interstices de la ville. Elle est très présente dans la floriculture et les productions à très court cycle comme la menthe. (BA et Niane-Ndoye, 2004)

Avec l'indépendance, les nationaux et les libano syriens sont entrés dans le secteur. Ces entrants sont des investisseurs venant d'autres secteurs économiques et constituent une catégorie très hétérogène.

Moins d'une dizaine réalisent plus de 80 % des exportations horticoles et sont très spécialisées. Elles sont bien équipées et maîtrisent la filière depuis l'approvisionnement en intrants importés jusqu'à l'exportation sur le marché européen. Une partie de leur production est vendue sur le marché urbain pour une clientèle à fort pouvoir d'achat. Elles ont aussi des accords contractuels avec les populations des villages environnants : accords de main d'œuvre pour le travail agricole, pour le conditionnement des produits avant l'exportation, accords de production pour compléter leurs exportations.

A côté, on a ce qu'on appelle les « maraîchers du dimanche ». C'est un groupe qui se segmente de plus en plus. Certains sont plus spéculateurs qu'investisseurs de long terme. Ils comptent surtout sur l'extension de la ville pour revendre leur terrain pour l'habitat.

D'autres sont des producteurs et en partie des exportateurs de leur propre production et de celles des petits maraîchers avec qui ils ont des accords contractuels. Ils ne maîtrisent pas la filière à l'exportation et sont donc dépendants de leurs correspondants européens. Ils rencontrent aussi des difficultés à satisfaire les normes phytosanitaires et de qualité. L'organisation professionnelle qui les réunissait avec les gros producteurs\exportateurs s'est scindée, ces derniers préférant créer leur propre organisation.

L'aviculture est une des filières prisées des petits investisseurs urbains qui en font une activité secondaire et spéculative. Peu sont spécialisés et dépassent une taille artisanale. Les entrées et les sorties nombreuses de la filière montrent qu'elle est fortement soumise aux importations d'Europe et donc aux mesures de protection en cours.

Depuis la dévaluation du FCFA, on a assisté à un développement important des vergers, en particulier des vergers de manguiers. Les exportations de ce fruit dépassent les trois mille tonnes. L'essentiel du verger, mangues, papaye, orange, mandarine, etc. est cependant destiné à l'approvisionnement du marché national.

Des entreprises d'élevage intensif de viande et de lait se développent pour l'approvisionnement du marché de Dakar. La filière lait (*cf. partie 2*) reste une filière de niche à cause de la concurrence du lait importé qui s'est beaucoup développé avec la libéralisation des importations et la mise en place du tarif extérieur commun au niveau de l'UEMOA.

La diversité des systèmes de productions a entraîné le développement du travail agricole rémunéré. Des saisonniers venant du bassin arachidier et des ouvriers agricoles fixes sont nombreux dans la zone. Certains travaillent alternative dans l'horticulture et la pêche artisanale. (Fall-Touré et Fall, 2001)

Si on compare les différentes formes d'agriculture présentes dans la zone des Niayes, seules celles presque entièrement spécialisées dans l'exportation ont une bonne maîtrise de leur système de production et de l'environnement de celui. Elles disposent de droits fonciers sur leurs terres. Pour la plupart, il s'agit de familles libano syriennes installées au Sénégal depuis longtemps, qui interviennent dans plusieurs segments de la filière depuis l'approvisionnement en intrants jusqu'à la mise sur le marché national ou à l'exportation. On ne note pas ici une présence significative d'investisseurs étrangers spécialisés. Des expériences de firmes étrangères dans le passé se sont traduites par des échecs. On note quelques implantations très récentes.

Les petites exploitations familiales se heurtent à de nombreuses difficultés : l'accès et le coût de l'eau avec la baisse, la salinisation et la pollution de la nappe phréatique, la spéculation foncière du fait de l'extension de la ville, les difficultés rencontrées dans les autres activités comme la pêche artisanale et l'élevage. En fait rares sont les familles qui pourraient se passer de l'emploi d'une partie de leurs membres comme ouvrier agricole dans les entreprises agricoles, ou en ville et du commerce exercé par les femmes. Ces petites structures de production sont-elles appelées à disparaître ou à se spécialiser dans des niches ? Pour beaucoup, la première alternative semble pour l'instant la plus probable à cause des contraintes rencontrées et surtout de l'avancée inexorable de la ville. De petites structures de production floricole se développent en pleine zone urbaine à proximité de la clientèle en louant des petites parcelles ou avec des contrats de métayage.

Entre petite agriculture familiale et grandes entreprises horticoles spécialisées et intégrées, existe un groupe hétérogène d'entreprises plus ou moins familiales, plus ou moins spécialisées, plus ou moins spéculatives et dont les droits fonciers ne sont pas toujours bien établis.

Enfin, la zone des Niayes est la zone agricole du pays où l'utilisation d'ouvriers agricoles s'est le plus fortement développée avec l'agriculture d'entreprise. La zone des Niayes, en plus de la proximité de centres urbains importants et donc de l'existence d'un marché proche présente deux caractéristiques importantes qui la distingue des autres régions agricoles du Sénégal. L'Etat est très peu intervenu dans cette zone et n'en a jamais administré l'économie. Les producteurs des Niayes ont toujours fonctionné en économie de marché et les filières sont parfaitement organisées pour approvisionner les marchés urbains et en saisir les opportunités. La législation foncière y est largement contournée. Il existe ici un véritable marché foncier, en grande partie illégale mais qui fonctionne.

L'urbanisation rapide de la région de Dakar et des départements de Pout, Thiès et Mbour dans la région de Thiès repousse sans cesse l'agriculture horticole. Des projets de déplacement dans le delta du fleuve Sénégal et autour du lac de Guiers existent. Mais on ne constate aucun

mouvement de transfert. La proximité du marché urbain de Dakar, du port et de l'aéroport peut-elle compenser les disponibilités en eau et en terres ?

L'analyse ci-dessus des processus de différenciation des structures de production fait apparaître plusieurs tendances et permet d'avancer des facteurs d'explications.

La première tendance massive est le développement dans toutes les régions d'agriculture pluviale et d'élevage transhumant d'une agriculture familiale de taille de plus en plus réduite, ce qu'on appellera ici la micro exploitation agricole. Cette agriculture familiale se caractérise par sa composition. Le ménage large disparaît au profit du ménage restreint. Elle pratique la culture mécanisée utilisant les tractions asine et surtout équine. Elle utilise très peu d'intrants modernes, beaucoup moins qu'avant la mise en œuvre des politiques d'ajustement structurel. En zone arachidière, seules les semences non sélectionnées pour l'essentiel et en quantité limitée et tout venant sont achetées. En zone cotonnière, le recours aux semences sélectionnées et aux engrais se maintient grâce à la politique de la société cotonnière, mais les acquisitions d'équipement restent très faibles. En dehors de cela, les autres cultures sont conduites pratiquement sans intrant amélioré. L'élevage se heurte à la disparition des pâturages. Les structures de production de la pêche artisanale qui disposaient de revenus beaucoup plus élevés se heurtent aujourd'hui à l'épuisement de la ressource. Face à la sécheresse et aux politiques libérales, les exploitations en zone pluviale ont opté massivement pour une double stratégie : réduction globale des surfaces cultivées, particulièrement en arachide devenue peu rentable, remplacement des variétés de céréales à cycle long par le mil à cycle court, mais essentiellement pour faire aux besoins d'autoconsommation, diversification sur de nouvelles cultures à cycle court plus adaptées aux risques climatiques et permettant de diversifier les revenus monétaires, et surtout développement de l'élevage bovin et ovin intensif comme source de revenus mais aussi pour pallier en partie à l'absence de fertilisation minérale trop chère. En plus de ces stratégies de production les exploitations quelque soit leur taille développent leurs activités non agricoles sur place, ou en milieu urbain et même en émigrant à l'étranger. Ainsi, les exploitations agricoles font preuve de réelles capacités à s'adapter aux changements de leur environnement biophysique et socio-économique : adaptation à la sécheresse, diversification des activités et des revenus au sein de l'exploitation et en dehors, sur place et ailleurs.

Pour les plus petites qui sont les plus nombreuses, cela revêt des formes de stratégies de survie. L'agriculture assure une part de plus en plus faible des besoins des familles. Les stratégies de recherche d'activités non agricoles et les migrations et l'exode rural qui en découlent prennent le pas sur les activités agricoles.

La différenciation des ménages et non des structures de production agricole dépend du succès ou de l'échec de ces stratégies. Les familles religieuses et coutumières qui ont joué et jouent le rôle d'intermédiaire entre l'Etat et les paysans ont beaucoup plus de chances de réussite. Elles ont des dotations en facteurs de production plus importantes mais n'ont pas développés des structures de production agricoles différenciées. Elles investissent dans les activités économiques non agricoles et les situations de rente durable. Les opportunités de développer des activités non agricoles, non précaires et assurant une bonne satisfaction des besoins de la famille sont rares en milieu rural.

On ne doit pas cependant négliger l'émergence d'exploitations agricoles familiales moyennes créées grâce à l'investissement de revenus non agricoles par les anciens traitants, les



commerçants, transporteurs, retraités et anciens salariés au niveau des villages. Ce type de différenciation est sans doute encore invisible dans les statistiques. On peut avancer deux explications quant à leurs difficultés à se développer. Elles sont sur des filières très concurrencées par les importations de céréales, viande et lait. Elles ne peuvent jouer que sur les marchés de proximité et sur les variations saisonnières de prix : lait de vache, mouton de sacrifice, céréales en période de soudure. Elles peuvent difficilement acquérir de nouvelles terres et agrandir leurs exploitations à cause de la législation foncière. Des soutiens à la production bien ciblés et une réforme foncière pourraient leur permettre de faire des gains de productivité et donc de se développer. Le risque est que cela se fasse au détriment des petits producteurs. L'apparition de paysans sans terre et l'accélération de l'exode rural pourraient en découler.

Le développement de l'agriculture irriguée n'induit qu'une segmentation et une faible différenciation, même si les populations se sont converties à ce mode de production. Les causes en sont sans doute la rigidité du modèle de production irriguée mis en place et que la libéralisation n'a pas jusqu'à présent permis de débloquer. Les grands périmètres irrigués de la vallée dans lesquels les familles disposent de moins d'un hectare par actif sur des terres pour la plupart aptes seulement à la riziculture n'est pas favorable à une différenciation des structures de production, ni à l'investissement dans l'agriculture.

La seule région à présenter à connaître des processus de différenciation importants est la zone des Niayes. De grandes entreprises spécialisées et intégrant la filière à l'exportation apparaissent, mais elles sont rares. Peu de firmes étrangères sont attirées. La petite agriculture familiale malgré sa forte intégration au marché a des perspectives limitées. L'agriculture d'entreprise se différencie entre ceux qui se professionnalisent et se spécialisent en fonction des besoins du marché et les autres qui ont toutes les chances d'être absorbés par la croissance urbaine.

Avec la libéralisation, l'économie agricole a vu son intégration aux marchés internationaux se dégrader. C'est le cas pour l'arachide qui concerne la majorité des systèmes de production agricole. C'est à un degré moindre le cas du coton.

Toutes les autres productions concernent uniquement l'approvisionnement du marché national sauf l'horticulture qui pour une part faible fait des progrès depuis la dévaluation du franc cfa. Mais ces progrès restent lents et il s'agit surtout de deux ou trois niches à l'exportation. Enfin, la libéralisation n'a pas provoqué une arrivée massive de nouveaux investisseurs dans le secteur agricole.

Face aux évolutions démographiques et aux perspectives ci-dessus, on doit se demander quelles transitions agricoles s'offrent au Sénégal.

### **3.3. Les facteurs explicatifs du changement**

Les facteurs explicatifs globaux des processus de segmentation des structures de production sont en rapport avec l'évolution du milieu naturel, de l'environnement institutionnel et économique ainsi que des différents changements techniques.

En ce qui concerne l'évolution du milieu naturel, les ressources naturelles ont subi des modifications profondes avec les perturbations climatiques et la pression démographique. Ces modifications sont perceptibles sur les caractéristiques des ressources, leur répartition dans

l'espace et leur mode d'utilisation par l'homme. Les évolutions les plus significatives ont particulièrement concerné les systèmes de production agricole. Une autre conséquence est la dégradation des sols, amplifiée par des pratiques agricoles inadaptées. Les évolutions climatiques des cinquante dernières années ont fortement contribué à façonner les systèmes de production. La baisse de la pluviométrie, l'érosion éolienne, la salinisation et l'acidification ont contribué à l'augmentation des incertitudes au niveau des différentes structures de production. Cette situation est à l'origine d'une mobilité des agro-pasteurs vers les régions du sud-est entraînant des pressions sur les ressources naturelles.

L'évolution des systèmes de production et des filières a été également marquée par le développement de nouveaux contextes de marchés qui ont nécessité des réajustements des exploitations agricoles pour mieux répondre à la demande.

Au niveau des filières contrôlées avec le monopole de l'Etat, la libéralisation s'est traduite par l'émergence de nouveaux acteurs et une reconfiguration des différents circuits. En effet, des intermédiaires se sont positionnés au niveau des différents circuits. C'est le cas de la filière arachide avec la naissance de différents dispositifs de coordination privée mais également de dispositifs mixtes.

Au niveau des filières émergentes, la tendance est à une forte concentration. C'est le cas des filières horticoles où les stratégies d'alliance des entreprises reposent sur des mécanismes de coordination horizontale avec la mise en place d'organisationnelles professionnelles exportatrices. Ces dispositifs sont complétés par des systèmes de contractualisation en amont et en aval de la filière. Il existe des contrats d'approvisionnement, des contrats de production et des contrats de fourniture d'intrants. Ces mécanismes permettent ainsi, pour les produits très périssables, de réduire le nombre d'intervenants et les circuits avec une fonction de production

Par ailleurs, on peut noter le positionnement sur des marchés de niche locaux ou à l'export. C'est le cas notamment des filières horticoles en ce qui concerne les marchés d'exportation. Pour ce type d'activité, les acteurs répondent à des cahiers de charge portant sur la garantie de l'approvisionnement du point de vue des standards et normes de qualité des produits.

L'augmentation des distances a également conduit à l'émergence de nouveaux circuits. Elle implique une autre forme de commercialisation notamment avec la restauration hors foyer qui de plus en plus prend de l'ampleur.

En ce qui concerne les céréales, l'augmentation de la demande urbaine a été un facteur déterminant dans le développement du secteur aval avec les toutes petites entreprises (TPE) et les petites et moyennes entreprises (PME) de transformation des céréales locales, mais également de la consommation urbaine hors foyer. L'hypothèse est que la segmentation de la demande serait liée à l'évolution des styles alimentaires pas uniquement du fait de l'amélioration des conditions de vie, mais également de la paupérisation.

L'environnement économique et institutionnel est marqué également par la réduction drastique des dernières mesures de protection avec la mise en place des accords UEMOA, OMC, CEDEAO). Pour certains systèmes de production et filières, l'ouverture des marchés est marquée par une forte concurrence des produits importés sur les marchés domestiques : c'est le cas de l'aviculture, de l'oignon, du riz.

Le changement technique est très différencié entre les systèmes de production. Pour certains systèmes de production, le processus de différenciation est lié à l'amélioration de la productivité du travail et des rendements. C'est le cas dans les filières irriguées notamment le riz et la tomate industrielle. Dans le cas des systèmes de production à base d'arachide et de coton, il se pose de plus en plus la question de durabilité face à la saturation. Les stratégies mises en place par les exploitations agricoles sont orientées sur la diversification des activités avec l'introduction de d'autres spéculations. La progression des surfaces céréalières, en particulier le mil/sorgho et le maïs au détriment de l'arachide, marque une rupture importante par rapport aux pratiques antérieures et s'inscrit dans une nouvelle logique de production. Les stratégies mises en place par les producteurs privilégient les cultures vivrières et une production pour la consommation. Elles s'orientent également le développement des activités agricoles de diversification comme la culture du niébé, de la pastèque, du sésame mais aussi les activités d'élevage avec l'embouche, la production laitière.

## **IV. Risques et blocages identifiables, possibilités d'adaptation et recompositions en cours**

### **4.1. Groupes sociaux et lieux vulnérables**

La contribution du milieu rural dans la pauvreté est importante. Le poids des pauvres ruraux a augmenté, passant de 61,7% en 1994-95 à 64,9% en 2001-2002, soit une augmentation de près de 5%.

L'incidence de la pauvreté<sup>18</sup> reste élevée, selon les résultats de l'ESAM II, même si elle a baissé de façon significative dans la période 1994-2002 : la part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté est ainsi passée de 67,9% en 1994/95, à 57,1% en 2001/2002, soit une réduction de 10,8 points de pourcentage en termes absolus et de 16% en termes relatifs.

De façon similaire, la part des ménages pauvres a diminué de 61,4% à 48,5%, soit une baisse en termes relatifs de l'incidence de la pauvreté de 16%. Toutefois, ces taux sont largement en dessous de l'incidence de pauvreté du point de vue de l'approche subjective basée sur la perception des chefs de ménage. En effet, les résultats de cette approche indiquent que 65% des ménages interrogés se considèrent comme pauvres et 23 % d'entre eux se déclarent même très pauvres. En outre, à l'opposé des mesures objectives qui montrent une réduction de la pauvreté, les mesures subjectives indiquent une augmentation dans la même période. Près de deux ménages sur trois (64%) estiment que la pauvreté s'est aggravée au cours des cinq dernières années contrairement aux mesures objectives qui indiquent une réduction de 16%.

Cette aggravation de la situation touche plus la zone rurale que la zone urbaine. Ces disparités se reflètent dans la répartition spatiale des ménages pauvres. Aussi, le milieu rural contribue-t-il pour la part la plus importante à la pauvreté : près de deux ménages pauvres sur trois (65%) y sont localisés alors que 54,7% seulement des ménages du pays sont ruraux. Par contre, Dakar qui abrite plus du quart des ménages du pays (25,9%) compte 17,8% des pauvres. Les villes autres que Dakar contribuent moins à la pauvreté : elles comptent 19,4% de l'ensemble des ménages et 17,3% des pauvres. Ces résultats montrent que la reprise de la croissance économique s'est traduite par une réduction significative de la pauvreté. Toutefois, l'ampleur du fléau de la pauvreté reste élevée puisque touchant encore plus de la moitié de la population. Aussi, pour le Sénégal, la mise en place d'une stratégie de croissance accélérée, dans un contexte de soutenabilité durable de la dette extérieure, constitue une impérieuse nécessité pour obtenir des résultats significatifs en matière de réduction de la pauvreté.

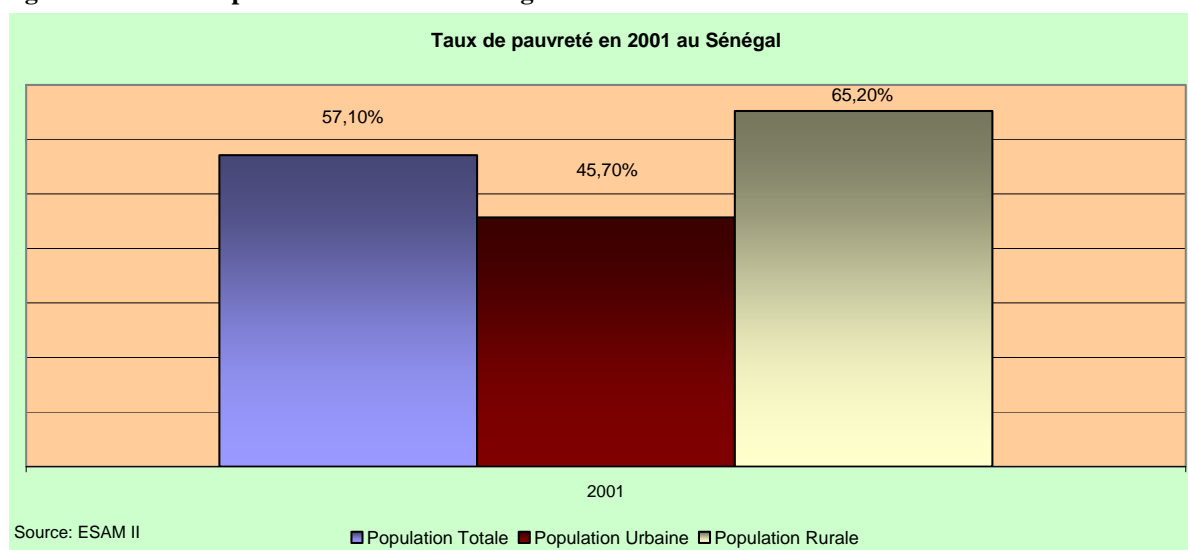
Avec un revenu national brut (RNB) de 540 dollars par habitant, une espérance de vie d'à peine 54 ans et un taux d'alphabétisation qui ne dépasse pas 40% de la population adulte, le Sénégal se place 154<sup>e</sup> au classement des 175 pays du PNUD pour le développement humain.

La majorité des pauvres vit en milieu rural. En effet, entre 72 et 88% de la population rurale est pauvre. Ce sont principalement des agriculteurs qui survivent grâce aux cultures vivrières et à l'élevage, sur des parcelles si petites qu'elles ne suffisent souvent pas à couvrir les besoins de leur famille.

---

<sup>18</sup> Plusieurs documents (ESAM-I, 1994/95; ESAM II, 2001/2002; QUID, 2001) définissent la pauvreté comme un seuil (2400 calories par équivalent adulte et par jour) en deçà duquel le ménage (ou l'individu) est considéré comme pauvre.

**Figure 30 : Taux de pauvreté en 2001 au Sénégal**



Les zones les plus touchées se situent au centre, au sud et au nord-est du pays, où la production est essentiellement agricole et moins diversifiée. Ceci s'explique par les difficultés liées au climat et à la dégradation des termes de l'échange, mais aussi par une répartition inégale des investissements publics.

L'ESP révèle que 38,8% des ménages n'arrivent pas à se procurer une ration calorifique de 2400 calories en 1992. En 1994/1995, la proportion de ménages vivant en-dessous du seuil de sécurité alimentaire est de 34,3%. Les disparités sont assez frappantes selon le milieu de résidence.

En 1992, les ménages ruraux souffrent davantage de l'insécurité alimentaire (56%). Cette proportion est de 14,1% chez les urbains. Au cours de la période 1994/1995, la proportion de ménages ne se procurant pas la ration calorifique de 2400 calories/jour est de 52,1% chez les ruraux. Elle diminue aussi chez les urbains pour s'établir à 13,9%. Au sein de la catégorie des urbains, 11,4% des ménages des autres villes vivent en-dessous du seuil d'insécurité alimentaire tandis qu'à Dakar cette proportion est de 2,5%. Dans l'ensemble, on observe donc un recul de 23,88% du taux d'insécurité alimentaire au plan national. Cette réduction est imputable en grande partie à une diminution de ce taux de 10,10% en zone rurale tandis qu'en milieu urbain, on observe une réduction de 8,56%.

**Tableau 33 : Incidence de l'insécurité alimentaire selon les strates en 1992 et 1995**

Strates	ESP (1992)	ESAM(1994/1995)	Variation (en %)
Dakar	15,09 <sup>19</sup>	2,54	-8,56
Autres Centres Urbains		11,36	
Rural	57,32	52,06	-10,10
Ensemble	42,53	34,33	-23,88

Sources : calculs des auteurs à partir des données de l'ESP et de l'ESAM

<sup>19</sup> ESP distinguant 2 strates (les urbains et les ruraux), ce chiffre donne le niveau d'incidence pour les urbains.

La répartition des ménages souffrant d'insécurité alimentaire à travers le pays laisse apparaître de fortes disparités entre les régions. En 1992, six des dix régions ont des taux d'insécurité alimentaire au-dessus de la moyenne nationale. Ce sont Kolda (78,62%), Fatick (70,68%), Kaolack (61,68%), Tambacounda (60,76%), Ziguinchor (53,11%), Louga (42,78%). Il apparaît que les régions de Kolda, de Fatick et de Kaolack sont les plus touchées par le phénomène. En 1994/1995, le nombre de régions dont le taux est supérieur à la moyenne nationale passe à sept. Les régions concernées sont : Fatick (62,90%), Kolda (58,89%), Kaolack (54,76%), Ziguinchor (48,29%), Thiès (41,82%), Diourbel (37,99%), Tambacounda (36,19%). La région de Saint-Louis apparaît comme l'une des nouvelles régions où l'insécurité alimentaire prend de plus en plus d'ampleur avec une hausse de 44,09% de l'incidence de l'insécurité alimentaire entre 1992 et 1994/95. L'incidence du phénomène augmente aussi dans les régions de Diourbel (19,14%) et de Thiès (14,51%). On observe tout de même un recul entre 1992 et 1994/95 dans sept régions. Les plus fortes baisses sont à mettre à l'actif des régions de Dakar (-352,40%), Louga (-195,24%) et Tambacounda (-67,89%).

**Tableau 34 : Incidence de l'insécurité alimentaire selon les différentes régions en 1992 et 1995**

Régions	ESP (1992)	ESAM(1994/1995)	Variation (en %)
Dakar	15,11	3,34	-352,40
Ziguinchor	53,11	48,29	-9,98
Diourbel	30,72	37,99	+19,14
Saint-Louis	18,03	32,25	+44,09
Tamba	60,76	36,19	-67,89
Kaolack	61,68	54,76	-12,64
Thiès	35,75	41,82	+14,51
Louga	42,78	14,49	-195,24
Fatick	70,68	62,90	-12,37
Kolda	78,62	58,89	-33,50
Ensemble	42,53	34,33	-23,89

*Sources : calculs des auteurs à partir des données de l'ESP et de l'ESAM*

Des contrastes peuvent également être relevés selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage. Même si la typologie des groupes socio-professionnels n'est pas la même pour les deux enquêtes, on observe que les « indépendants » représentent le groupe socio-professionnel où le phénomène est le plus répandu. En 1992, l'incidence au niveau de cette catégorie était de 49,2%. En 1994/95, elle est estimée à 52,5% chez les « indépendants agricoles », tandis qu'elle atteint 23% au niveau des « indépendants non-agricoles ». Un taux d'insécurité alimentaire relativement élevé est également observé en 1992 au niveau des ménages dirigés par la catégorie des « employés » et des « apprentis/stagiaires ». En 1994/95, à côté des « indépendants agricoles », le phénomène affecte davantage les ménages dirigés par le groupe des « chômeurs » et des « inactifs ».

**Tableau 35 : Incidence de l'insécurité alimentaire selon la catégories socio-professionnelles en 1992 et 1995**

Typologie ESP	ESP (1992)	Typologie ESAM	ESAM(1994/1995)
Indépendants	49,17	Indépendants agricoles	52,51
Salariés du secteur public	8,14	Indépendants non-agricoles	22,96
Salariés du secteur privé	15,05	Cadres supérieurs	5,93

Employés	53,08	Profession intermédiaire	3,53
Aide familiale	14,52	Ouvriers	15,70
Apprenti/stagiaire	48,74	Employés	6,49
		Chômeurs	42,84
		Inactifs	23,04
		Non-disponible	22,75

*Sources : calculs des auteurs à partir des données de l'ESP et de l'ESAM*

De même, des disparités peuvent être relevées dans l'incidence du phénomène selon le sexe du chef de ménage. Au cours des deux périodes, on observe un taux d'insécurité alimentaire plus faible chez les ménages dirigés par les femmes. Celui-ci est de 22% chez les femmes en 1992 tandis qu'il atteint 45,4% chez les ménages dirigés par les hommes. En 1994/95, même si l'écart se réduit avec un taux de 23,6% chez les ménages dirigés par les femmes et de 36,3% chez les ménages dirigés par les hommes, on observe la même situation. Une des explications plausibles à ce phénomène est que l'échantillon des chefs de ménages dirigés par les femmes est essentiellement constitué de veuves et divorcées. Or ces dernières bénéficient davantage des transferts inter-ménages en raison essentiellement de leur statut social. Du coup, cela se reflète sur leur niveau de consommation plus important que les ménages de taille identique dirigés par les hommes.

Toutefois, on observe une régression du niveau d'insécurité alimentaire chez les ménages dirigés par les hommes (-25,15%) alors qu'à contrario, il augmente chez les ménages dirigés par les femmes (+7,32%).

**Tableau 36 : Incidence de l'insécurité alimentaire selon le sexe du chef de ménage en 1992 et 1995**

Chef de ménage	ESP (1992)	ESAM(1994/1995)	Variation (en %)
Homme	45,38	36,26	-25,15
Femme	21,91	23,64	+7,32

*Sources : calculs des auteurs à partir des données de l'ESP et de l'ESAM*

L'indice de profondeur de l'insécurité alimentaire est de 9,8% au plan national en 1994/1995. Il mesure l'écart moyen relatif de dépense alimentaire par rapport au seuil d'insécurité alimentaire. Autrement dit, si les ménages souffrant d'insécurité alimentaire recevaient l'équivalent de 9,8% de la valeur du seuil, soit 8727 FCFA/ménage/an, ils sortiraient tous de cette situation. En 1992, l'écart relatif de la dépense moyenne par rapport au seuil était plus élevé. Comme l'atteste l'ESP, l'indice de profondeur était de 21,59%. En d'autre terme, un supplément de 8601 FCFA accordé aux ménages touchés par le phénomène leur aurait permis d'avoir un niveau de dépenses alimentaires au-dessus du seuil. L'indice de profondeur est passé de 27,94% à 15,44% chez les ruraux entre 1992 et 1994/1995. Alors que cette catégorie de ménages avaient besoin en 1992 d'un supplément de dépenses alimentaires équivalent à un revenu de 11 131 FCFA/ménage/an pour sortir de l'insécurité alimentaire, ce montant est de 8726 FCFA/personne/an en 1994/1995. Chez les urbains, l'indice a baissé de 7,5% en 1992 à 5,7% en 1994/1995.

En 1992, l'indice de profondeur est plus élevé dans les régions de Kolda (49,97%), Tamba (40,32%) et Fatick (36,51%). En 1994/1995, les régions de Fatick (22,78%), Kolda (17,17%) affichent des niveaux plus hauts.

La profondeur de l'insécurité alimentaire est davantage marquée chez les ménages dirigés par les hommes (23,06%) que chez ceux dirigés par les femmes (10,90%) en 1992. Cette tendance s'inverse car on observe en 1994/1995, un indice de profondeur de l'ordre de 0,38% chez les hommes chefs de ménages et de 6,38% chez les femmes chefs de ménage.

Au niveau des groupes socio-professionnels, les indices de profondeur les plus élevés en 1992 sont relevés chez les « apprenti/stagiaire » (40,62%), les « employés » (30,32%) et les « indépendants » (24,72%). En revanche, en 1994/1995, on retrouve les niveaux les plus élevés chez les agriculteurs (15,66%).

On observe tout de même une inégalité dans les niveaux de dépenses alimentaires à l'intérieur de la catégorie des ménages souffrant du phénomène d'insécurité alimentaire. Cette inégalité est mesurée par l'indice de sévérité de l'insécurité alimentaire. En 1992, l'indice de sévérité était de 14,57% tandis qu'en 1994/1995, il baisse à 4,05%. Chez les ruraux, il était estimé en 1992 à 6,74%. En 1994/1995, il baisse légèrement à 6,45%. Chez les urbains, il passe de 18,79% en 1992 à 0,61% en 1994/1995.

Cet indice est plus marqué chez les ménages dirigés par les hommes (15,52%) que chez ceux dirigés par les femmes (7,73%) en 1992. En 1994/1995, la tendance est la même avec un niveau respectif de 4,30% chez les hommes et 2,68% chez les femmes.

Au plan national, les indices de sévérité les plus élevés sont enregistrés en 1992 dans les régions de Kolda (37,45%), Tambacounda (31,54%) et Fatick (23,86%). En 1994/1995, les inégalités dans la consommation alimentaire à l'intérieur de la catégorie des ménages souffrant du phénomène sont plus accentuées dans les régions de Fatick, Ziguinchor et Kolda avec des indices de sévérité respectifs de 11,33%, 7,79% et 6,68%.

Les groupes socio-professionnels les plus marqués par le phénomène sont également caractérisés par les plus fortes inégalités dans le niveau des dépenses alimentaires. En effet, on retrouve dans cette catégorie les agriculteurs et les chômeurs qui affichent des indices de sévérité respectifs de 6,48% et 7,83%.

Dans l'ensemble, on observe une baisse de la profondeur et de la sévérité de l'insécurité alimentaire au plan national, de même que pour toutes les strates et groupes socio-professionnels.

Les ménages vulnérables à l'insécurité alimentaire sont ceux dont la ration calorifique se situe autour de 2400 calorifiques/jour. Nous nous intéressons aux ménages les plus exposés à la vulnérabilité. En l'absence d'un niveau de référence largement accepté de la vulnérabilité, nous faisons le choix arbitraire de considérer comme vulnérables les ménages dont la consommation est comprise entre 2280 et 2520 calories (soit 2400 calories  $\pm$  5%)<sup>20</sup>. Ce choix nous permet de prendre en compte dans cette catégorie à la fois des ménages au-dessus du seuil qui sont susceptibles de tomber dans l'insécurité alimentaire et ceux en-dessous du seuil d'insécurité alimentaire qui peuvent en sortir à tout moment.

En 1992, on dénombre un ratio de 3,89% de ménages exposés au phénomène. En 1994/1995, la proportion de ménages vulnérables atteint 5,93%.

Au niveau des strates, on retrouve davantage de ménages vulnérables chez les ruraux (4,76%) que chez les urbains (2,26%) en 1992. En 1994/1995, on observe une augmentation du

---

<sup>20</sup> Ce choix comme la plupart des mesures de la vulnérabilité est effectué à titre arbitraire.



nombre de ménages vulnérables puisque leur proportion atteint chez les ruraux et les urbains des niveaux respectifs de 7,52% et 7%.

Au plan national, les régions de Louga (9,42%), Tambacounda (6,26%) et Kaolack (6,11%) concentrent beaucoup plus de ménages vulnérables en 1992. En 1994/1995, les régions de Louga (11,19%), Tambacounda (8,99%) et Kaolack (8,71%) sont les plus exposés.

Les ménages dirigés par des hommes sont relativement plus exposés au phénomène que ceux dirigés par les femmes en 1992 avec des ratios respectifs de 4,07% et 3,93%. En 1994/1995, ces proportions augmentent pour atteindre des niveaux respectifs de 6,01% 5,02%.

Au niveau des catégories socio-professionnelles, les groupes les plus vulnérables au phénomène sont les « employés » (5,39%) suivis des « aides familiales » (4,99%) et des « indépendants » (4,29%). En 1994/1995, les « indépendants agricoles » sont davantage exposés à l'insécurité alimentaire. La proportion de ménages dirigés par les « indépendants agricoles » vulnérables au phénomène est de 8,15%. Ils sont suivis des « inactifs » (4,75%).

Dans l'ensemble, le phénomène de l'insécurité a baissé chez les ruraux entre la période de l'enquête de l'ESP (1992) et celui de l'ESAM(1994/1995). Si l'on observe l'évolution des principales composantes du prix au producteur réel, cette situation devrait être reliée à l'amélioration notable que l'on constate après 1983, au niveau du prix-frontière réel et des marges de commercialisation aussi bien des cultures de rente que des cultures céréalières. Cette amélioration s'accompagne d'une réduction des coûts de transaction. La conjonction de ces facteurs rend davantage profitable ces cultures et favorise, un accroissement des flux de cash-flows, du volume de l'autoconsommation et des marges unitaires sur les surplus commercialisés en céréales.

## **4.2. Les options de sortie d'impasse**

### **4.2.1. Le développement des activités rurales non agricoles**

La faiblesse des productions agricoles oblige les paysans à s'adonner de plus en plus à des activités non agricoles. Les jeunes migrent systématiquement pour apprendre un métier pour les plus jeunes ou pour trouver du travail. Dakar est une destination privilégiée pour ceux qui ont un métier ou qui y ont un parent pouvant les prendre en apprentissage. Parallèlement à ce mouvement, les jeunes du Bassin arachidier notamment partent de plus en plus dans les villages de pêcheurs et les villes environnantes pour exercer les activités de petit commerce ou s'employer comme manœuvres ou charretier. Les jeunes mariés sont aussi concernés. Les jeunes filles partent travailler comme domestiques à Dakar, mais il semble qu'une moitié des chefs de famille s'y oppose. Les migrants ne reviennent pour l'hivernage que s'ils n'ont aucune occupation.

Des jeunes en nombre limité, partent en hivernage, comme ouvrier agricole dans le sud du bassin arachidier. Les femmes qui restent au village s'adonnent toute l'année à la vannerie dont les produits sont vendus en ville et au bord de la route goudronnée. Comme les hommes, elles pratiquent aussi le petit commerce dans les villes voisines et les marchés hebdomadaires, *louma*. Les femmes font du couscous pour le vendre. Celles qui ont un peu de trésorerie vendent, surtout dans le village, des produits de première nécessité : riz, poisson séché et fumé, du savon, de l'huile, etc... Les hommes font du commerce d'un peu de tout y compris

parfois de bétail comme intermédiaire. Les activités portent sur de petites quantités et ne procurent que de très faibles revenus néanmoins indispensables.

#### 4.2.2. Les migrations

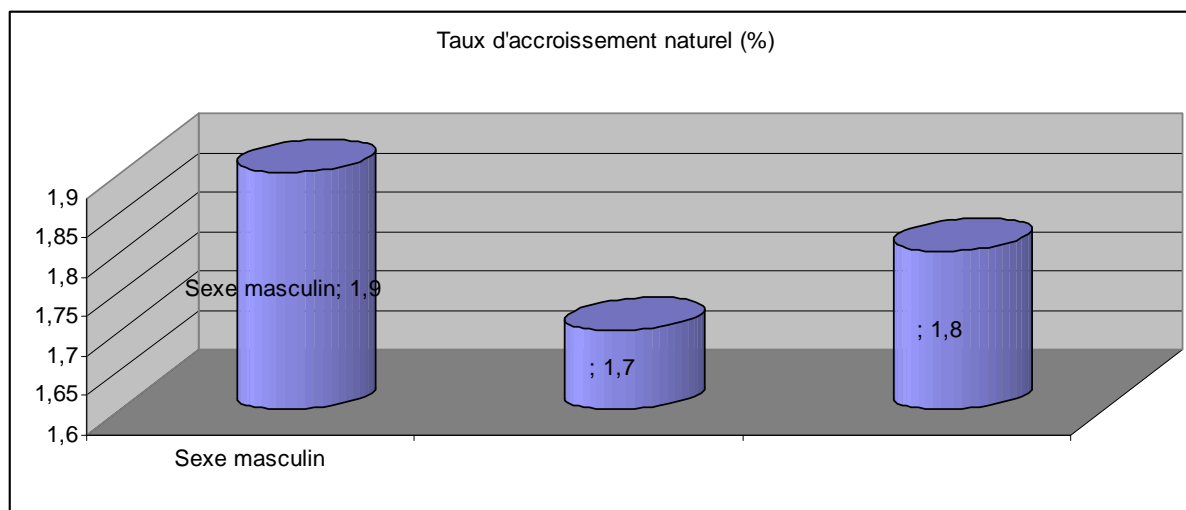
On peut distinguer deux formes de migrations au Sénégal : l'exode rural, l'immigration au Sénégal et l'émigration des Sénégalais.

##### 4.2.2.1. Exode rural et concentration urbaine

Dans cette partie, la période d'observation concerne les 12 derniers mois qui précèdent l'enquête, c'est à dire celle qui va d'Août 97 à Juillet 98.

A cet égard, l'on observe que, contrairement à ce qui était attendu, la population rurale agricole n'a pas été soumise, au cours de la période d'observation à des mouvements naturels et migratoires particulièrement intenses. Au contraire, l'émigration a été pratiquement absente partout, sauf dans la région de Saint-Louis.

Pour l'ensemble du pays, le taux d'accroissement naturel de 1,8 %<sup>21</sup>. En ce qui concerne la différenciation par sexe, on a à peu près les mêmes valeurs respectives pour les taux d'accroissement naturel.

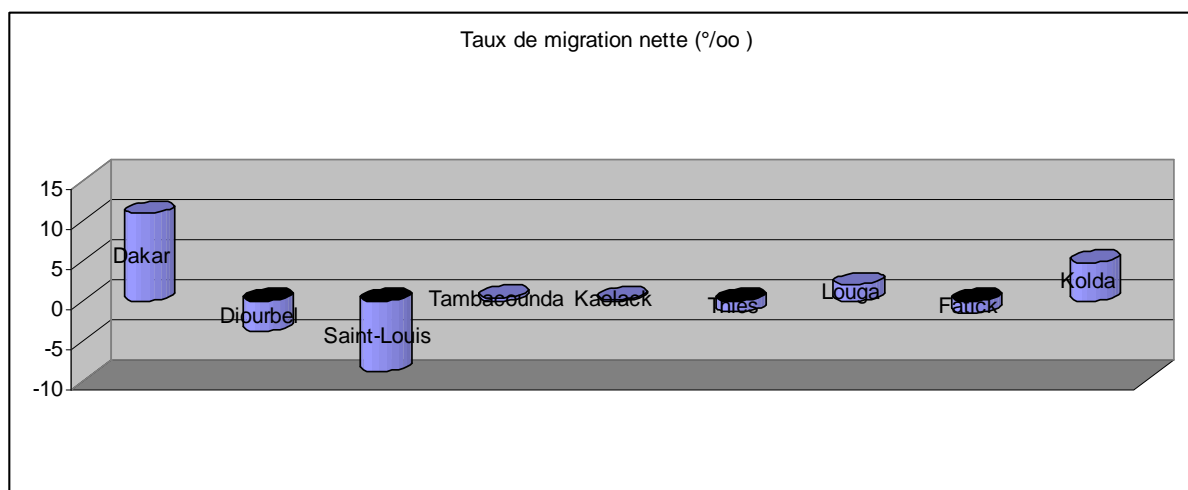


La population agricole de Dakar est, de loin, celle qui reçoit, en valeur relative, le plus d'immigrants, avec un taux de migration nette de 10,9 ‰<sup>22</sup> pour l'ensemble des deux sexes. La deuxième région qui se distingue par une valeur assez significative de la migration nette positive dans sa population agricole est celle de Kolda (4,8 ‰), qui subit les conséquences de l'insécurité qui règne dans l'ensemble de la région limitrophe de l'ouest, en l'occurrence celle de Ziguinchor. En ce qui concerne le signe de la migration nette pour l'ensemble des deux

<sup>21</sup> A cet égard, il y a lieu de préciser que les résultats obtenus ne se rapportent pas à l'ensemble de la population rurale et, encore moins, de la population totale. Cependant, ils ont été quelque peu biaisés par les omissions signalées ci-dessus en ce qui concerne les âges les plus jeunes, et en particulier celles des naissances des 12 derniers mois.

<sup>22</sup> La période de référence concerne les 12 derniers mois qui précèdent l'enquête, c'est à dire celle qui va du mois d'août 97 au mois de juillet 98. Il en résulte que les cas de ménages (donc de villages entiers) qui ont émigré au cours de la période d'observation ne sont pas pris en compte dans l'estimation de la migration nette.

sexes, il est négatif seulement dans 4 régions sur les 9, à savoir, Diourbel, Saint-Louis, Thiès et Fatick. En outre, dans chacune de ces régions, la valeur absolue de la migration nette est assez faible à l'exclusion de la région de Saint-Louis où elle avoisine 9 ‰. On peut en conclure que, si l'exode rural issu des ménages ruraux agricoles existe réellement au cours de la période, il ne peut concerner que cette dernière région.



La progression de l'urbanisation du pays est le reflet d'une forte migration des populations en milieu urbain. La région de Dakar compte 22 % de la population du Sénégal et la capitale Dakar accueille 54 % de la population urbaine. (MEF/DPS, 2004a). Avec plus de 600 000 habitants, la ville de Touba enregistre la plus forte croissance démographique des agglomérations du Sénégal (3,2% annuel pour le moment avec un taux de croissance estimé à 12% pour les années 2010).

L'accélération de cette urbanisation est la conséquence d'une accélération de l'exode rural. Cet exode rural revêt certaines particularités. La première est qu'elle se concentre sur un nombre limité de centres urbains. Dakar, en tant que capitale et principal centre économique du pays en est de loin, le principal bénéficiaire. De moins de 250 000 habitants en 1960, la population de Dakar est estimée à 2.500.000 habitants et la ville abrite 22 % de la population du Sénégal, soit 1 sénégalais sur 4, sur une superficie de 0.3 % du territoire national. Le deuxième centre urbain bénéficiaire est la ville de Touba qui est la capitale religieuse de la confrérie mouride. Situé en pleine zone sahélienne, cette ville connaît depuis une quinzaine d'années, le plus fort développement de tous les centres urbains malgré ses nombreux handicaps écologiques : climat, accès à l'eau, absence d'activités industrielles, etc. Les autres villes qui bénéficient le plus de l'exode rural sont comme Dakar situées sur la façade maritime du territoire : Mbour à cause du développement du tourisme balnéaire, Saint-Louis, ancienne capitale du territoire qui connaît un début de développement touristique. La ville de Thiès ancien nœud ferroviaire, bénéficie de sa proximité de Dakar. Les autres villes secondaires, chefs lieux de région jouent de moins en moins le rôle de ville relais dans l'exode des populations vers la capitale.

Le milieu urbain, qui a reçu 1 466 798 arrivants sur un total de 2 757 711, soit 53% de l'ensemble des immigrants, est plus attractif que le monde rural qui a quand même reçu 1 290 913 arrivants, soit environ 47%. Plus de la moitié des arrivants en milieu urbain (31,8%) se retrouvent dans la zone urbaine de la région de Dakar (ESAM 2). Quant aux départs (émigrants), le monde rural est plus répulsif pour avoir enregistré 53,5% des départs contre

46,5% pour le milieu urbain. Le solde migratoire interne positif pour le milieu urbain et négatif pour le monde rural, montre que l'exode rural demeure toujours un facteur déterminant dans l'urbanisation rapide au Sénégal, particulièrement à Dakar qui absorbe la quasi totalité des immigrants en provenance du monde rural (84,4 %). Capitale économique et administrative du Sénégal, la ville de Dakar attire le plus d'émigré. Les autres villes, avec un solde migratoire de 28 889, ne seraient que des relais vers Dakar. Cependant, c'est presque l'équilibre entre les deux milieux quand il s'agit de la migration totale, c'est-à-dire de la somme des sortants et des entrants (49,8% en milieu urbain et 50,2% en milieu rural). Quel que soit le type de déplacement considéré, la zone urbaine de Dakar domine l'ensemble des autres villes du Sénégal.

Le volume de l'exode rural est important : « pour une population totale âgée de plus de 15 ans estimées à 3.963.000 personnes, on enregistre sur la période 1988-1992, 617.000 migrations internes » (Adlamagbo et Antoine, 2002, in Momar C.Diop). Du point de vue des échanges migratoires entre régions administratives, les régions de Dakar (32,5%), Diourbel (13,2%) et dans une moindre mesure Thiès (11,7%) et Kaolack (10,3%) reçoivent une part importante de l'ensemble des immigrants (arrivants). Ces mêmes régions enregistrent le plus de départ vers d'autres horizons (64,4% des départs) et par conséquent les échanges migratoires y sont plus intenses. Cependant, au vu des soldes migratoires entre les entrants et les sortants, les régions de Dakar, Diourbel, Kolda et Tambacounda attirent plus qu'elles n'émettent pour diverses raisons, comme par le passé.

La concentration urbaine du Sénégal se caractérise donc par la macrocéphalie de Dakar et l'essor d'une ville religieuse Touba. Cette ville présente une caractéristique particulière qui est d'être une communauté rurale et non une commune de plein exercice alors qu'elle en remplit toutes les conditions. Le troisième aspect est la concentration ancienne du tissu urbain dans le bassin arachidier. Le quatrième est la concentration des populations dans les centres urbains situés le long ou à proximité du littoral maritime, dans sa partie centrale en particulier.

La population rurale est répartie dans une multitude de villages de tailles très variables : de quelques centaines d'habitants à deux mille habitants au maximum. Officiellement, l'administration reconnaît un peu plus de 14 000 villages. Les populations en reconnaissent beaucoup moins selon leurs propres critères de fondation des quartiers.

Ainsi à l'inverse des pays européens et asiatiques, la population sénégalaise bien qu'en forte urbanisation reste très dispersée dans une poussière de petits villages. Cela a forcément des conséquences en termes de coûts des infrastructures et services publics et aussi d'accès aux marchés.

La migration interne ou l'exode de nombreuses communautés impliquées dans l'activité de la pêche artisanale maritime. Localisées le long du littoral de Saint-Louis au nord en passant par le Cap Vert à l'ouest, jusqu'à Ziguinchor au sud, wolof, Lébou, Niominka, *Cuballo* (pêcheur de la vallée du fleuve Sénégal) et Diola ont développé des stratégies pour exploiter les ressources halieutiques nationales. Parmi ces populations citées, les Guet-Ndariens se distinguent depuis longtemps par leurs pratiques migratoires notamment. Plusieurs centres les attirent, Kayar sur la Grande Côte, Mbour et Joal sur la Petite Côte, Bargny et Rufisque dans la région de Dakar, Kafountine dans la région de Ziguinchor. Des pêcheurs de la vallée du fleuve Sénégal, les *cuballo* sont impliqués dans cette migration. En 2001, par exemple, les pêcheurs guet-ndariens constituaient 79 % de l'effectif des saisonniers (1022). A Joal et Mbour, plus du 1/3 des migrants (2176) étaient originaires de Guet-Ndar. La presque île du

Cap Vert reçoit des pêcheurs migrants, aussi bien en saison sèche (732 en 2002), qu'en saison humide (542 en 2002), provenant de Guet Ndar (390 en 2002).

#### **4.2.2.2. L'immigration au Sénégal**

En raison du rôle important que le Sénégal a joué dans la stratégie française de colonisation en Afrique de l'Ouest, le pays a été très tôt un espace d'immigration de certaines populations africaines : guinéens et mauritaniens notamment. Parallèlement, les populations sénégalaises se sont massivement engagées dans l'émigration transfrontalière, sous-régionale et internationale.

Certaines ethnies qui font aujourd'hui partie du Sénégal ont des traditions très anciennes de migrations et de déplacement. Les populations situées à la frange du désert et le long du fleuve Sénégal ont dans le passé participé au commerce transsaharien, jouant le rôle d'intermédiaires entre les populations berbères et arabes d'Afrique du Nord et les populations des régions soudaniennes et forestières. L'histoire ancienne du Sénégal révèle des migrations des populations des anciens royaumes du Mali actuel vers les vallées ayant leur embouchure sur l'océan atlantique (fleuves Sénégal, du Sine, du Saloum, de la Gambie et de la Casamance) et du fleuve Sénégal vers le centre et le sud du territoire. L'histoire de l'arachide est aussi l'histoire du peuplement récent du Sénégal avec la colonisation des terres agricoles du centre sud et de l'est du territoire. Ces migrations ont été favorisées et soutenues par l'administration coloniale. Elles ont été en grande partie conduites par les hiérarchies des confréries religieuses. Ces migrations sont contemporaines de migrations saisonnières de très grandes ampleurs liées au développement agricole et à la construction des infrastructures qui lui sont liées. Jusqu'à leur interdiction dans les années 1940 par les nations unies, les autorités coloniales ont eu systématiquement recours au travail forcé pour construire les grandes infrastructures et équipements nécessaires à la colonie : construction de lignes de chemins de fer, de routes, de pistes, etc.

Les autorités coloniales ont aussi mobilisé, à partir du début du siècle, les populations des régions périphériques du Sénégal et surtout des colonies voisines du Soudan, de la Guinée et parfois de Haute Volta pour venir comme main d'œuvre saisonnière pour la culture de l'arachide dans le centre ouest du Sénégal (les navétanes, cf. Philippe DAVID, 1980). Ces migrations d'hivernage des populations des colonies voisines organisées et au début plus ou moins forcées ont duré pratiquement jusqu'au début des indépendances avant de s'éteindre rapidement et d'être remplacées en partie par les migrations internes de plus faible amplitude. C'est ainsi qu'une partie du peuplement du sud du bassin arachidier (régions de Kaolack) est constituée d'anciens migrants d'ethnie du Mali et du Burkina Faso qui se sont fixés. La récolte de l'arachide jusqu'à la diffusion généralisée de l'utilisation de la souleveuse (à la fin des années 1970) a nécessité des migrations importantes des populations du sud est du Sénégal. Ce sont les firdous. A ces migrations liées à la culture de l'arachide s'ajoutent les migrations de saison sèche des jeunes vers les villes, principalement Dakar et sa zone péri-urbaine maraîchère, mais aussi les escales de l'arachide. Ces migrations de saison sèche pour compléter les revenus agricoles ont concerné plusieurs ethnies du bassin arachidier (wolof, serer, ethnies casamançaises, toucouleurs de la vallée, les jeunes gens surtout pour toutes ces ethnies pour des emplois non qualifiés (manœuvres, porteurs, ouvriers agricoles, etc) et les jeunes filles pour les ethnies serer et casamançaises pour des emplois de domestiques essentiellement en ville.

Le transport maritime, la colonisation française de l'Afrique de l'ouest et du centre et surtout les deux guerres mondiales auxquels participent les tirailleurs sénégalais ont aussi créé des courants migratoires « internationaux » : matelots dans les navires à vapeur, dockers dans les ports français, manœuvres et ouvriers dans les villes françaises, ouvriers, artisans dans les villes des colonies. Des groupes plus ou moins importants se sont établis dans certains centres urbains à l'étranger : soninkés, toucouleurs, à Paris, manjak à Marseille, wolof, soninkés, toucouleurs, wolof à Nouakchott, Nouadhibou, Abidjan, Brazzaville, Kinshasa, Libreville, Bamako entretenant d'importants courants migratoires.

Les évolutions politiques et économiques post indépendances ont entraîné des changements importants dans les migrations internes et externes. Les sécheresses successives de la fin des années 1960 et des années 1970, la crise de l'économie agricole à la fin des années 1970 et les politiques drastiques d'ajustement structurel ont fortement bouleversé les migrations internes. Aujourd'hui les migrations vers les villes concernent toutes les ethnies et toutes les catégories de population à l'exception des personnes âgées : jeunes gens, jeunes filles, adultes, célibataires et personnes âgées. Elles s'étendent sur toute l'année et plus seulement de saison sèche. Si les migrants se dirigent principalement vers les villes en particulier Dakar, les migrations vers la zone maraîchère de Dakar, vers les villages de pêche artisanale le long du littoral sont de plus en plus importantes. S'il n'existe pas de données statistiques sur ces migrations internes, les enquêtes sur les revenus des ménages, sur la pauvreté montrent l'importance structurelle de ces migrations. Dans beaucoup de régions du Sénégal, les revenus non agricoles liés aux migrations internes et aussi aux migrations internationales comme nous le verrons sont devenus indispensables à la survie des populations en milieu rural ; c'est le cas en pays serer, dans le nord et le centre du bassin arachidier, dans la moyenne et la haute vallée du Sénégal, en Basse Casamance. Elles sont révélatrices de la paupérisation du monde rural.

L'immigration au Sénégal est essentiellement composée de ressortissants de pays voisins (Guinée, Mali, Mauritanie...). En dépit de la forte diminution du nombre de guinéen au Sénégal, passant de 300 000 en 1970 à près de 47 000 migrants en 1997 (Diallo, 1997), cette communauté étrangère n'en reste pas moins la première du Sénégal. En 1993 la population étrangère est estimée à 121 321 individus soit 1,5 % de la population totale (EMUS 1997). La migration des Guinéens au Sénégal est intimement liée à l'isolement politique de leur pays à partir de 1958 et à l'expulsion massive dont la communauté Peul a été notamment l'objet du président de la Guinée. Les immigrants non africains sont composés d'Européens, Français notamment, et de libanais dont l'immigration a donné lieu, dès l'entre deux guerres mondiales à une installation familiale. « ...les immigrés libanais et leurs descendants se sont organisés en priorité par familles, par confession et par région d'origine. Une confession, celle des musulmans chiites, et une région, celle du Liban-Sud, sont devenus après 1945 très sur-représentés ». (Tarraf-Najib Souha, 2000).

Parallèlement à cette migration de travail, on note la présence de quelques dizaines de milliers d'autres étrangers travaillant dans des organismes internationaux ou étudiants dans les universités et écoles de formation dans les grandes villes du Sénégal.

Aujourd'hui, l'immigration a tendance à s'élargir au-delà des pays voisins, avec l'arrivée des chinois, spécialisés dans le commerce, voire elle revêt de nouvelles formes, avec la migration clandestine des pakistanais<sup>23</sup>.

---

<sup>23</sup> En 2006, la police sénégalaise a arrêté quelques centaines de pakistanais présents dans la ville de Thiès de façon clandestine.

Les principales activités des immigrants tournent autour du commerce. C'est ainsi que les guinéens sont des vendeurs de fruits (Diallo banana ou Diallo coco) et légumes sur les grands marchés urbains ou de charbon de bois (Diallo Keurigne) en banlieue et quelquefois « très actifs dans la blanchisserie et le transport urbain, les Peul Fouta ont, à la faveur de la crise sénégal-mauritanienne de 1989, remplacé les Mauritanien dans le commerce de détail. Nombre d'entre eux sont devenus des grossistes. Les maliens s'activent dans le commerce de la cola pour les hommes et la vente des tissus teints pour les femmes, notamment aux abords des gares ferroviaires. Quand aux mauritaniens, on les retrouve notamment dans le commerce de boutiques de quartiers des principales villes du Sénégal (Fall, 2003).

Si l'immigration est encore importante, le solde migratoire du Sénégal devient négatif depuis le début des années 1970, en faveur de l'émigration internationale de ses ressortissants. Le Sénégal comptait en 1997, selon l'EMUS, 121 300 étrangers pour 285 000 ressortissants installés hors du pays. (Réseau Migration et Urbanisation en Afrique de l'Ouest, 1997).

Le Sénégal n'est plus réputé être un grand pays d'immigration. Les migrations essentiellement saisonnières et agricoles d'avant l'indépendance se sont taris. Des migrations non négligeables existent avec deux pays voisins : la Guinée Conakry et la Mauritanie et des Iles du Cap vert. De nombreux maures sont établis au Sénégal essentiellement dans le petit commerce urbain. Les troupeaux de bovins et de camelins mauritaniens se maintiennent malgré les difficultés liées à la dégradation de la zone sylvo-pastorale et à l'aménagement de la vallée du Sénégal, occasionnant quelques conflits. Les guinéens, principalement les peuls de la Haute Guinée, qui se sont réfugiés en grand nombre au Sénégal sous le régime de Sékou Touré se sont insérés dans l'économie informelle et occupent des positions fortes dans certaines filières : bois, charbon de bois, import et vente des fruits, petit commerce. Un courant migratoire se maintient ainsi entre les deux pays. L'immigration ancienne de capverdiens vers Dakar semble aujourd'hui arrêtée.

**Tableau 37 : Matrice des migrations des individus de plus de 15 ans sur la période 1988-1992 (Ensemble du Sénégal)**

Origine / Destination	Dakar	Villes principales	Villes secondaires	Milieu rural	autres pays	Total	population moyenne
Dakar		39 597	23 427	92 661	46 999	202 684	1 017 521
Villes principales	47 399		12 443	36 508	20 611	116 961	530 820
Villes secondaires	29 248	18 850		23 400	8 490	79 988	249 891
Milieu rural -	104 757	47 342	28 177		95 287	275 563	2 164 814
Autres pays -	46 473	18 604	4 992	43 824		113 893	
Total	227 877	124 393	69 039	196 393	171 387	789 089	3 963 047
Taux de croissance migratoire	0,49%	0,28%	-0,88%	-0,72%	-0,29%		

Source : DPS-Cerpod, 1998

Il est difficile de cerner le contour que revêtiront à l'avenir les migrations. Un fort désir de migration interne et externe des jeunes existe qu'il sera difficile de satisfaire car ni le développement de l'économie nationale, en particulier urbaine, ni les nouvelles règles régissant les migrations internationales ne paraissent favorables à ces aspirations. Les prévisions économiques des pays membres de l'UEMOA et de la CEDEAO et malheureusement aussi les conflits internes ne poussent pas à l'optimisme. Peut-être que les découvertes pétrolières en Mauritanie provoqueront un regain d'émigration vers ce pays sans

que cela ne soit de grande ampleur. Ce dont on est presque sûr, c'est que la tentation et les tentatives d'émigration clandestine vers les pays du Nord seront de plus en plus fortes. Ce dont on est sûr aussi, c'est que les migrations internes vers les villes, Dakar surtout, vers les zones touristiques du littoral (Petite côte, Saint-Louis, Cap Skirring, delta du Saloum, etc) vers les rares zones agricoles dynamiques (zones des Niayes, delta du fleuve Sénégal, pourtour du lac de Guiers) et les lieux de pêche artisanale vont s'amplifier. Les populations agricoles et rurales du fait de la longue et profonde crise de l'agriculture sénégalaise se sont mises en mouvement et ce mouvement ne s'arrêtera pas de sitôt.

### **4.2.2.3. L'émigration internationale des Sénégalais**

#### **4.2.2.3.1. Caractéristiques de la migration sénégalaise**

La migration sénégalaise a d'abord été essentiellement une migration de populations rurales, souvent analphabètes. Elle concernait essentiellement les régions périphériques : Vallée du fleuve Sénégal, le Sénégal oriental et la Casamance et touchait les populations appartenant aux ethnies Soninke et Haalpulaaren et Manjak et quelques wolof. Aujourd'hui, une des caractéristiques de la migration internationale c'est qu'elle touche aussi bien les hommes que les femmes et indistinctement des chômeurs que des cadres...La fuite de cerveaux ou « brain drain » constitue de plus en plus une modalité très importante dans les migrations des Sénégalais. Jusqu'au début des années 1980, cette forme de migration concernait des étudiants qui à la fin de leur formation préfèrent rester dans leur pays d'accueil, aujourd'hui la migration du capital humain qualifié prend une nouvelle tournure avec le départ des infirmiers, enseignants, informaticiens formés au pays mais que les PAS avec ses conséquences de fermeture d'usine confinent à partir monnayer leurs compétences hors du pays. Si le phénomène a toujours existé depuis l'indépendance, avec les conséquences des politiques de libéralisation, il prend des proportions importantes avec des départs massifs de cadres. Selon un rapport 1998 du Bureau régional pour l'Éducation en Afrique (BREDA-UNESCO), plus de 30.000 titulaires de Doctorat africains travaillent hors du Continent et près de 25 000 boursiers africains ayant étudié dans les pays de l'Union Européenne n'ont pas regagné leurs pays d'origine.. (UNESCO, 1998)

Suivant les caractéristiques ethniques, on note (selon ESAM 2) que la communauté des émigrés sénégalais vers l'extérieur est composée essentiellement de Wolof (46,7%), de haalpulaar (28%) et de Sérère (5,8%). Les Diola (3,8%), les Mandingue (3,4%) et les Soninké (3,7%) y sont aussi présents. Cette structure de la population émigrée montre que les Wolof, les haalpulaar et les Diola sortent plus qu'ils ne représentent proportionnellement dans la population totale du pays, contrairement aux Sérère et aux Mandingue.

En général, les émigrés sont jeunes, 68 émigrés sur 100 ont un âge compris entre 15 et 34 ans et 26 entre 35 et 54 ans. Les moins de 15 ans ne représentent que 4% et leur migration entre dans le cadre du regroupement familial. C'est dans ce cadre également que s'inscrit la migration féminine, même si une des caractéristiques depuis le début des années 1980 c'est la migration solitaire des femmes qui sont souvent plus jeunes que les hommes (74% d'entre elles ont entre 15 et 34 ans alors que les hommes de ce groupe d'âges font 67%).

Les migrants sont pour la plupart originaires des régions de Dakar (31,2%), de Saint-Louis (18,4%), de Diourbel (9,9%), de Thiès (9,6%), de Louga (7,6%) et de Kolda (7,6%). La comparaison entre milieu urbain et milieu rural montre que Dakar a fourni 61,6% du contingent d'émigrés originaires des villes, suivi en cela par Thiès (10%) et Louga (7%) dans



une moindre mesure. Tandis que le contingent d'émigrés originaires du monde rural est fourni pour l'essentiel par les régions de Saint-Louis (32%), de Diourbel (16%), de Kolda (13%), de Tambacounda (9%), de Thiès (9%) et de Louga (8%).

**Tableau 38 : Matrice des migrations des individus de plus de 15 ans sur la période 1988-1992 (Ensemble du Sénégal)**

Origine / Destination	Dakar	Villes principales	Villes secondaires	Milieu rural	Autres pays	Total	population moyenne
Dakar		39 597	23 427	92 661	46 999	202 684	1 017 521
Villes principales	47 399		12 443	36 508	20 611	116 961	530 820
Villes secondaires	29 248	18 850		23 400	8 490	79 988	249 891
Milieu rural -	104 757	47 342	28 177		95 287	275 563	2 164 814
Autres pays -	46 473	18 604	4 992	43 824		113 893	
Total	227 877	124 393	69 039	196 393	171 387	789 089	3 963 047
Taux de croissance migratoire	0,49%	0,28%	-0,88%	-0,72%	-0,29%		

Source : DPS-Cerpod, 1998

#### 4.2.2.3.2. Destination et effectifs

Il est difficile de dire avec exactitude le nombre de Sénégalais installés à l'étranger. Les chiffres officiels semblent être sous-estimés quand on connaît l'importance de la migration clandestine dans les stratégies migratoires des Sénégalais.

Si les premières migrations se sont dirigées sur le continent africain, nombreux sont de plus en plus les Sénégalais qui émigrent vers l'Europe, notamment la France, voire les Etats-Unis. Avec la fin des politiques migratoires favorables à l'arrivée de la main-d'œuvre en France pour satisfaire la demande croissante des usines de l'hexagone et la crise multiforme qui frappe le continent (crise économique et conflit en Côte d'Ivoire), on note des réorientations géographiques importantes au profit de l'Italie, de l'Espagne et des Etats-Unis. (ROBIN, 1997)

Les courants migratoires vers les pays d'Afrique de l'Ouest et du centre se sont ralentis puis quasiment taris. Des milliers de migrants ont été expulsés de ces pays ou sont rentrés de leur plein gré, même si un faible courant migratoire vers l'Afrique du Sud a émergé. Jusqu'aux décisions de fermeture de leurs frontières par les pays européens, les migrations vers les pays européens se sont développées : la France, l'Italie du Nord, l'Espagne. Les migrations clandestines et plus dangereuses ont pris le relais. Elles sont aussi différentes par les ethnies et les régions concernées. Les wolof du vieux bassin arachidier ont pris le relais des soninkés et des toucouleurs de la vallée du fleuve Sénégal et des manjak de la Casamance. Certaines villes des Etats-Unis d'Amérique (New York, Washington, Atlanta) sont venues s'ajouter aux lieux de destination. Les activités économiques pratiquées ont une forte composante commerciale. Le petit commerce, l'artisanat, l'import\export viennent s'ajouter aux emplois non qualifiés traditionnellement pratiqués.

Aujourd'hui, selon l'ESAM 2, plus de 53% des émigrés vont vers l'Europe/ Etats-Unis/Canada (42% avant 1993) et 30% vers d'autres pays africains (hors UEMOA) pour l'essentiel. Seulement, 14,5% d'entre eux se dirigent vers les pays de l'UEMOA, essentiellement la Côte d'Ivoire qui est une destination préférée par 6,6% des émigrés. Au

sein de la zone UEMOA, la Guinée Bissau (3,2%) et le Mali (2,4%) constituent des destinations encore préférées par certains sénégalais.

La destination dépend en partie du milieu de résidence avant la migration. Ainsi, si 67,5% des émigrés originaires du milieu urbain préfèrent la destination Europe/Etats-Unis/Canada, seulement 39,3% de ceux du milieu rural préfèrent la même destination. Par contre, 42,7% des émigrés originaires du milieu rural ont choisi les autres pays africains contrairement aux originaires du milieu urbain dont seulement 17,7% ont choisi cette destination. La destination UEMOA intéresse plus les originaires du monde rural que les citadins (ESAM 2, op cité).

**Tableau 39 : Les émigrés sénégalais par pays de destination, région et statut**

**Les Émigrés Sénégalais par Pays de Destination, Région et Statut**

Pays	Chiffres OIM/ONU (Février 1997), 2000		Chiffres OCDE 1985 à 1998	Nelly, 1997	World Refugee Survey 2001	NIDI/Eurostat 2000
	Nombre d'émigrés	Emigrés réguliers	Emigrés régularisés	Nombre d'émigrés	Nombre de réfugiés	Estimation des flux (%)
Côte d'Ivoire	150,000	45,000				7%
Mali	30,000	8,424				
Gabon	33,725					
Guinée	15,000	6,676				
Guine-Bissau					5,000	
Gambie					5,000	17%
<b>Total Afrique sub-saharienne</b>	<b>228,725</b>	<b>60,100</b>			<b>10,000</b>	<b>24%</b>
Egypte	30,000	2,000				
Etats du Golfe	10,976	7,560				
Mauritanie						10%
<b>Total Afrique du Nord et Moyen Orient</b>	<b>40,976</b>	<b>9,560</b>				<b>10%</b>
ETATS UNIS	15,000	3,200				
<b>Total ETATS UNIS</b>	<b>15,000</b>	<b>3,200</b>				
<b>Autres non-UE</b>						<b>25%</b>
Italie	60,000		36,100			29%
France	60,000	45,000				5%
Allemagne	5,000	1,400				
Espagne			3,600			4%
Portugal			1,400			
Autres Union Européenne						3%
<b>Total Union Européenne</b>	<b>125,000</b>	<b>46,400</b>	<b>41,100</b>			<b>41%</b>
Estimations UE séparées				76,766		
<b>Total Général</b>	<b>409,701</b>	<b>119,260</b>	<b>41,100</b>	<b>76,766</b>	<b>10,000</b>	<b>100%</b>

Sources : " World Migration Report 2000 " IOM/UN (2000), " Trends in International Migration, OECD/ SOPEMI (2002), "Atlas des migrations Ouest-Africaines vers l'Europe, 1985-1993 " Nelly (1997), "World Refugee Survey 2001" USCR (2001) , " Push and pull factors of international migration: comparative report" NIDI/Eurostat (2000)

Sur la base de recoupements de plusieurs sources, les effectifs de Sénégalais migrants à l'extérieur semblent être très sous-estimés. Le Ministre des Sénégalais de l'Extérieur

reconnait que « même si aucune donnée fiable n'est actuellement établie, selon des sources disparates et officieuses, environ deux à trois millions de Sénégalais vivent à l'étranger" (APS, 16/06/2005).

#### 4.2.2.3.1. Mode de transfert des migrants et leur utilisation

Les transferts des migrants ont connu une évolution notable. Jusqu'au début des années 1980, les transferts des migrants concernaient essentiellement l'appui à leur ménage, ensuite à leurs villages, avant de concerner les investissements immobiliers, voire le développement de petites et moyennes entreprises.

Le mode de transfert utilisé combine le transfert bancaire ou classique et le transfert rapide. Le tableau 40 relatif aux années 2004 et 2005 montre que les transferts classiques représentent des contre aux transferts rapides.

**Tableau 40 : Evolution des transferts par origine et selon le mode entre 2004 et 2005**

	Année 2004				Année 2005			
	TRANSFERTS «classiques »		TRANSFERTS « rapides »		TRANSFERTS «classiques »		TRANSFERTS « rapides »	
	Émis	Reçus	Émis	Reçus	Émis	Reçus	Émis	Reçus
UEMOA	9%	20%	30%	5%	11%	11%	26%	5%
USA	3%	9%	4%	7%	3%	10%	3%	7%
Union Européenne	78%	52%	34%	53%	65%	63%	30%	47%
dont France	35%	29%	17%	14%	30%	26%	25%	18%
Inde	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Chine	0%	0%	0%	0%	1%	0%	3%	0%
Autres	9%	19%	32%	35%	20%	17%	39%	41%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : BCEAO

L'autre fait majeur est la forte progression des transferts rapides. En effet entre 2000 et 2005 les transferts rapides ont augmenté de 70,20%. Cette forte augmentation est imputable aux transferts en provenance de l'Italie qui ont quadruplé (413%), de la France (47,19%) et des états unis (38,7%). Pour les migrants sénégalais, ce système est loin d'être le plus adapté financièrement. Il est utilisé pour répondre aux besoins d'urgence des familles. En 2004 et 2005 Les montants reçus au titre du transfert rapide ont servi aux aides scolaires (82%) et au secours familiale (17,50%). Les transferts informels via le retour d'un ami sont largement répandus. Ce mode de transfert reste tributaire de la fréquence des retours occasionnels et il n'est pas sécurisé. Même s'ils sont rares, les risques de « détournements » (soit l'utilisation par la famille de l'argent à d'autres fins que le but initial) existent. A ce mode de transfert s'ajoutent les autres modes que sont les importations sans contrepartie (transferts en nature), les importations destinées à être vendues au cours du retour et l'approvisionnement pour le compte d'un commerçant à l'étranger, en échange d'une ligne de crédit pour la famille du migrant. Les transferts bancaires ou classiques sont en général utilisés pour les transferts d'épargne à des fins d'investissement ou de consommation. Ainsi en 2004 et 2005, 46, 17% et 31,46% du montant des transferts classiques ont été destiné à l'assistance famille et à l'investissement dans l'immobilier. Les autres usages représentent 18,2%. Le recours à ce mode de transfert est limité pour diverses raisons. Les contraintes de déplacement et

d'éloignement liés à l'étroitesse du réseau bancaire au Sénégal supposent des déplacements onéreux vers la ville. Les frais de change, le coût du transfert et les frais de retrait sont par ailleurs élevés. La lenteur des transferts (jusqu'à un mois) est également mise en avant. Les problèmes de délai sont fréquemment abordés. Ils justifient la préférence au recours aux sociétés de transfert par rapport aux banques, malgré les coûts associés.

Dans certaines zones (Matam, Bakel, Louga et Diourbel), plus des 2/3 des revenus des ménages sont constitués par l'argent des émigrés. Selon les chiffres du Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, « 402 000 Sénégalais de l'extérieur ont envoyé en 1998 près de 5 milliards de francs CFA, soit 2,5% du PIB ou 10% des revenus au titre des opérations courantes. Ce chiffre ne concerne que les transferts officiels. Une étude du GRDR de 1999 estime les transferts à 65 milliards de francs CFA. Babou (2000 : 1) évalue les transferts des migrants de New York vers le Sénégal à 20 000 000 dollars américains par an ». (Tall 2002, in Momar Coumba Diop).

Selon des sources de l'ONU en 2004, le Sénégal qui constitue le 4<sup>e</sup> pays d'Afrique subsaharienne, derrière le Sudan, le Nigéria et l'Afrique du Sud, a bénéficié des rapatriements de salaires les plus importants dans cette région. Il a reçu 511 millions de dollars, représentant 6,7% du PIB (voir tableau 41).

**Tableau 41 : Les dix pays d'Afrique subsaharienne ayant bénéficié en 2004 des rapatriements de salaire les plus élevés**

Classement	Pays	Rapatriement de salaires (en millions de dollars É.-U.)	Pourcentage du PIB
1	Nigéria	2 751 dollars	3,6
2	Soudan	1 403	7,0
3	Afrique du Sud	521	0,2
4	Sénégal	511	6,7
5	Kenya	494	3,3
6	Lesotho	355	25,9
7	Ouganda	291	3,7
8	Maurice	215	3,14
9	Mali	154	3,1
10	Togo	149	7,2

Source : Division de la population et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, 2004

Les transferts officiels et contrôlables des émigrés sénégalais vers leur pays d'origine sont évalués à 242 milliards de francs CFA, soit 7 pour cent du Produit intérieur brut (PIB) et 82 pour cent de l'aide publique au développement (APS, 20/06/2005).

Selon Sander et Barro, 2004, qui cite les sources de la Banque mondiale (Données dérivés du Global Development Finance, Banque Mondiale (2003), les transferts de fonds par les travailleurs émigrés sont passés de 25 millions USD en 1997 à 270 millions USD en 2002, soit 11 fois plus qu'il y a 5 ans.

Le marché du transfert d'argent au Sénégal a connu une évolution rapide ces dix dernières années aussi bien au niveau de la nature, du nombre d'acteurs concernés, des montants mobilisés ainsi que des mécanismes de transfert mis en œuvre. Le mode de transfert utilisé combine le transfert bancaire ou classique et le transfert rapide.

Les ratios qui suivent donnent une indication de l'importance des transferts pour l'économie nationale. Les envois de fonds représentent 8 % du PIB du Sénégal en 2005, contre 1% en 1997. Le ratio des envois de fonds par rapport à l'aide publique au développement, montre qu'en 2002 les envois de fonds des travailleurs représentaient 99% de l'aide publique au développement contre 7% en 1997. Enfin la comparaison des envois de fonds aux recettes tirées de l'exportation des produits des industries chimiques du Sénégal et des ressources halieutiques montre que si en 1997 les envois de fonds des travailleurs sénégalais résidents à l'étranger représentait le quart et le dixième des revenus de l'exportation des ICS et des produits halieutiques ; en 2005, Les envois des travailleurs double les recettes tirées de l'exportation des produits halieutiques (165 milliards de Fcfa ) et quadruple les exportations des industries Chimiques Sénégalaises (95 milliards de francs CFA ).

Le tableau 42 donne l'évolution des transferts a reçus par le Sénégal entre 1997 et 2005. Entre 1997 et 2005, le Sénégal a reçu 219 milliards de francs CFA au titre des transferts courants et 164 milliards de francs CFA au titre des envois de fonds des travailleurs sénégalais. En 1997 les envois de fonds des travailleurs représentaient 15% des transferts courants et, 78% des transferts privés et 19% des transferts publics. En 2005 ils contribuent à hauteur de 94% aux transferts courants. L'autre fait majeur est qu'en 2005 on constate que les envois de fonds des travailleurs (378 milliards de Fcfa) dépassent le montant des transferts courants privés ( 345 milliards de Fcfa) ,et font six fois le montant des transferts publics (57, 9 milliards de Fcfa) .

Tableau 42 : Evolution des transferts 1997-2005 en millions de FCFA

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
TRANSFERTS COURANTS	104,2	101,0	97,9	152,3	220,0	256,9	308,3	333,9	400,0
TRANSFERTS COURANTS PRIVES	20,5	21,4	50,7	100,1	172,8	192,2	241,0	269,6	300,0
Envois de fonds des travailleurs	16	18	47	94	159	206,8	260,5	297,5	300,0
TRANSFERTS COURANTS PUBLICS	83,7	79,6	47,2	52,2	47,2	64,8	67,3	64,3	
Ratio Env de fonds des travailleurs/Transferts Courants	15%	18%	48%	62%	72%	80%	84%	89%	
Env de fonds des travailleurs/Transferts privés	78%	84%	93%	94%	92%	108%	108%	110%	100%
Env de fonds des travailleurs/Transferts public	19%	23%	100%	180%	337%	319%	387%	463%	600%
<b>Exportations :</b>									
produits halieutiques	163	174	186	170	181	162	164,1	168,3	150,0
ICS	66	71	60	57	72	109	92,2	102,5	100,0
<b>PIB</b>	2551	2741	2925	3114	3380	3552	3 725,4	4 198,5	4 500,0
<b>Aide publique au Développement</b>	240	320	242	232	221	208			
envois de fonds / prdts halieutiques	10%	10%	25%	55%	88%	128%	159%	177%	200%
envois de fonds/ ICS	24%	25%	78%	165%	221%	190%	283%	290%	300%
Envoie de fonds/ PIB	1%	1%	2%	3%	5%	6%	7%	7%	
Envois de fonds/ APD	7%	6%	19%	41%	72%	99%			

Source BCEAO, 2006

L'autre fait majeur est la forte progression des transferts rapides. En effet entre 2000 et 2005 les transferts rapides ont augmenté de 70,20%. Cette forte augmentation est imputable aux transferts en provenance de l'Italie qui ont quadruplé (413%), de la France (47,19%) et des états unis (38,7%).

Pour les migrants sénégalais, ce système est loin d'être le plus adapté financièrement. Il est utilisé pour répondre aux besoins d'urgence des familles. En 2004 et 2005 Les montants reçus au titre du transfert rapide ont servi aux aides scolaires (82%) et au secours familiale (17,50%). Les transferts informels via le retour d'un ami sont largement répandus. Ce mode de transfert reste tributaire de la fréquence des retours occasionnels et il n'est pas sécurisé. Même s'ils sont rares, les risques de « détournements » (soit l'utilisation par la famille de l'argent à d'autres fins que le but initial) existent. A ce mode de transfert s'ajoutent les autres modes que sont les importations sans contrepartie (transferts en nature), les importations destinées à être vendues au cours du retour et l'approvisionnement pour le compte d'un commerçant à l'étranger, en échange d'une ligne de crédit pour la famille du migrant. Les transferts bancaires ou classiques sont en général utilisés pour les transferts d'épargne à des fins d'investissement ou de consommation. Ainsi en 2004 et 2005, 46, 17% et 31,46% du montant des transferts classiques ont été destiné à l'assistance famille et à l'investissement dans l'immobilier. Les autres usages représentent 18,2%. Le recours à ce mode de transfert est limité pour diverses raisons. Les contraintes de déplacement et d'éloignement liés à l'étroitesse du réseau bancaire au Sénégal supposent des déplacements onéreux vers la ville. Les frais de change, le coût du transfert et les frais de retrait sont par ailleurs élevés. La lenteur des transferts (jusqu'à un mois) est également mise en avant. Les problèmes de délai sont fréquemment abordés. Ils justifient la préférence au recours aux sociétés de transfert par rapport aux banques, malgré les coûts associés.

**Tableau 43 : Utilisation des transferts**

	Envois de fonds des travailleurs					Envois de fonds des travailleurs				
	Aide scolaire	Secours familial	Construction immobilière	Autres	Sous-Total	Aide scolaire	Secours familial	Construction immobilière	Autres	Sous-Total
<b><u>Année 2004</u></b>										
Transferts classiques										
<b>Reçus</b>	8 932	97 104	66 175	38 106	<b>210 317</b>	4,25%	46,17%	31,46%	18,12%	100,00%
Transferts rapides										
<b>Reçus</b>	254 730	54 074	0	0	<b>308 804</b>	82,49%	17,51%	0,00%	0,00%	100,00%
<b><u>Année 2005</u></b>										
Transferts classiques										
<b>Reçus</b>	10 596	85 653	85 506	31 346	<b>213 101</b>	4,97%	40,19%	40,12%	14,71%	100,00%
Transferts rapides										
<b>Reçus</b>	311 567	66 144	0	0	<b>378 176</b>	82,39%	17,49%	0,00%	0,00%	100,00%

Source : BCEAO



L'autre constat établi au Sénégal est que, les budgets des ménages au Sénégal seraient constitués à raison de 30 à 80% par ces versements de l'étranger<sup>24</sup>. Sur un plan plus global la banque affirme que dans les pays les plus pauvres de la planète, pour un dollar de capitaux étrangers, six autres dollars proviennent des travailleurs émigrés. Ce constat signifie que les transferts constituent une source alternative de financement souvent sous-estimée.

Enfin, les transferts financiers de migrants sont beaucoup plus stables que les capitaux privés. Comme l'observe le document de cohérence « Ils exercent un effet stabilisateur car ils augmentent dans les périodes de crise économique, indépendamment du cycle économique du pays d'accueil ». Parmi les effets non prévus de la migration, on cite parfois la prédominance, chez les familles d'émigrés, des logiques de consommation sur celles de l'accumulation. De plus, les transferts de modes de consommation et de style de vie, semblent fréquents. La satisfaction de nouvelles habitudes de consommation implique le plus souvent une augmentation des biens importés, qui compense alors en partie l'impact positif des transferts des émigrés sur les réserves en devises. Selon F. Gubert (2000)<sup>25</sup>, le passage en revue des études empiriques réalisées sur des pays en développement montre que si l'importance des transferts dans le revenu des ménages ne fait guère de doutes, il en est tout autrement de leur impact sur la production et la productivité agricole. Dans certains cas, les envois de fonds compensent la perte de force de travail consécutif à la migration en autorisant l'embauche de salariés agricoles et l'acquisition d'équipements. Dans d'autres, les transferts s'avèrent néfastes pour l'agriculture dans la mesure où ils offrent aux familles la possibilité de conserver un même niveau de revenu tout en réduisant leur offre de travail. Un tel phénomène, que l'on peut qualifier de rentier, s'accompagne d'une contraction de la production agricole. Des travaux réalisés mettent en évidence l'effet inflationniste<sup>26</sup> qui résulte d'une demande dont la solvabilité est sans commune mesure avec celle du reste de la population ne recevant pas de ressources de l'extérieur. Les exemples pourraient être multiples et tous les pays d'émigration se trouvent concernés. Enfin, les transferts d'argent se substituent parfois à d'autres formes de revenu, sans toujours les compléter, créant ainsi, une forme de dépendance des familles de la part des travailleurs migrants.

Si sur le plan théorique le lien est établi que les transferts peuvent avoir un impact positif sur le développement et la réduction de la pauvreté, les défis que la communauté des bailleurs ainsi que les pays en voie de développement doivent relever sont les suivantes :

#### - **L'incertitude et le manque d'information**

Comme le note le document de cohérence, le principal problème auquel se heurtent les études d'impact est le manque de données fiables et complètes sur le volume, la destination et l'utilisation des transferts. Certes des monographies existent çà et là. Elles constituent un bon point de départ ; mais elles ne peuvent nullement, à l'immensité du besoin d'information nécessaire à la connaissance des transferts.

Aussi le point de départ est l'amélioration au besoin, la mise en place d'un système de collecte d'information sur les transferts des migrants, un tel système doit permettre de savoir de façon précise quelle est la part du revenu des migrants qui est transférée dans le pays

---

<sup>24</sup> OMI, état de la migration dans le monde en 2000

<sup>25</sup> F.Gubert Migration et Gestion collective des risques l'exemple de la région de Kayes (Mali) Thèse de Doctorat Clermont Ferrand

<sup>26</sup> Wets Johan, Migration et Asile : plus question de fuir, rapport de synthèse d'un projet de recherche en matière de politique d'immigration et d'asile en Belgique, fondation Roi Baudouin, 2001

d'origine, mais surtout les facteurs explicatifs des volumes et fréquences des transferts. Il importe aussi de savoir quels sont les secteurs d'investissement de l'épargne issue de l'émigration

#### - **Les modes de transfert : Sécurité et coûts**

Selon le document de cohérence, dans la mesure où les transferts peuvent contribuer au développement du pays d'origine, la première condition pour cet objectif est que le migrant et sa famille puisse recevoir le maximum de transferts possibles au moindre coût possible. Partant de ce postulat et des contraintes liées au mode de transferts souligné par le dit document, nous illustrons ci-dessus les principales contraintes et risques auxquels se heurtent les transferts au Sénégal<sup>27</sup>. Le mode de transfert le plus utilisé dans le secteur formel est celui du mode rapide. Pour les migrants sénégalais, ce système est loin d'être le plus adapté financièrement. Il est utilisé pour répondre aux besoins d'urgence des familles. Les transferts informels via le retour d'un ami sont largement répandus. Ce mode de transfert reste tributaire de la fréquence des retours occasionnels et il n'est pas sécurisé. Même s'ils sont rares, les risques de « détournements » (soit l'utilisation par la famille de l'argent à d'autres fins que le but initial) existent. A ce mode de transfert s'ajoutent les autres modes que sont les importations sans contrepartie (transferts en nature), les importations destinées à être vendues au cours du retour et l'approvisionnement pour le compte d'un commerçant à l'étranger, en échange d'une ligne de crédit pour la famille du migrant. Les transferts bancaires sont en général utilisés pour les transferts d'épargne à des fins d'investissement. Le recours à ce mode de transfert est limité pour diverses raisons. Les contraintes de déplacement et d'éloignement liés à l'étroitesse du réseau bancaire au Sénégal supposent des déplacements onéreux vers la ville. Les frais de change, le coût du transfert et les frais de retrait sont par ailleurs élevés. La lenteur des transferts (jusqu'à un mois) est également mise en avant. Les problèmes de délai sont fréquemment abordés. Ils justifient la préférence au recours aux sociétés de transfert par rapport aux banques, malgré les coûts associés.

#### - **Utilisation et destination : Consommation versus Investissement<sup>28</sup>**

Cette section s'appuie sur les résultats d'un travail récent que les auteurs ont mené, qui fait l'économie des différentes utilisations de l'épargne issue de la migration et des contraintes qui s'opposent à sa valorisation<sup>29</sup>.

Plusieurs variables affectent la décision de la destination des transferts. Parmi celles-ci six variables semblent déterminantes :

- 1) les caractéristiques démographiques du migrant ;
- 2) le statut socio-économique du migrant tant dans le pays d'accueil que dans le pays d'origine ;
- 3) le nombre de parents restés au pays et le type de liens de parenté ;
- 4) les facteurs économiques dans le pays d'origine ; en particulier la perception des opportunités d'investissement ou l'attractivité et la fiabilité des services financiers ;
- 5) l'objectif et la durée de la migration ;

---

<sup>27</sup> Fatou Cissé Mamadou Dansokho A.diagne : ETUDE SUR LE RENFORCEMENT DU CAPITAL SOCIAL A TRAVERS LE PHENOMENE MIGRATOIRE SENEGAL/ ITALIE Etude économique . Rapport janv-fevrier 2006 CRES

<sup>28</sup> Cette section ne peut qu'être qualitative étant données l'absence d'enquête ménages relative à l'utilisation des revenus issus de la migration.

<sup>29</sup> Fatou Cissé Mamadou Dansokho A.diagne : ETUDE SUR LE RENFORCEMENT DU CAPITAL SOCIAL A TRAVERS LE PHENOMENE MIGRATOIRE SENEGAL/ ITALIE Etude économique . Rapport janv-fevrier 2006 CRES

- 6) les mesures prises dans le pays d'origine et dans le pays d'accueil : les institutions financières et politiques des pays d'accueil et d'origine peuvent mettre en place des programmes incitatifs en faveur de l'une ou l'autre des affectations de l'épargne.

Le revenu des immigrés a deux emplois. La consommation dans le pays d'accueil et l'épargne brute. L'épargne est composée de l'épargne dans le pays d'accueil et les transferts vers le pays d'origine. L'épargne dans le pays d'accueil est destinée à plusieurs usages : le remboursement de dettes, l'investissement dans un réseau social ou un compte d'épargne. Les transferts vers le pays d'origine sont destinés à plusieurs usages : la consommation, (soutien aux familles) et l'investissement futur.

*L'affectation sociale.* Les transferts destinés au soutien de la famille restée au pays d'origine sont les plus fréquents. Ces derniers ont justifié le départ en immigration. Ces transferts financent les dépenses alimentaires des familles, mais également les dépenses de santé et constituent une forme d'assurance face à la précarité de l'environnement économique. Parmi les problèmes et difficultés figurent, le « détournement » des transferts de leur objectif. Cela semble être un facteur freinant l'affectation de l'épargne à l'investissement.

*L'affectation économique.* L'essentiel de l'investissement économique est réalisé avec l'aide d'un tiers, généralement membre de la famille. Les secteurs où les migrants veulent investir sont l'agriculture, les transports, le tourisme, la pêche, l'artisanat et la chaîne du froid. Certains de ces investissements sont lourds en terme d'immobilisation. Ils ne peuvent être réalisés sans un accès adéquat au crédit. Or, l'accès au crédit à moyen long terme est quasiment impossible. Outre ces limites d'accès au crédit, le manque de structures d'encadrement, d'aide à la gestion et de suivi des initiatives économiques constituent de puissants freins à l'investissement. Sans soutien, le migrant peut difficilement se lancer dans une activité risquée dont la faillite signifierait l'échec de l'ensemble de son projet migratoire.

*L'affectation immobilière* La construction d'un logement au Sénégal représente l'investissement ou le projet d'investissement le plus répandu chez les migrants. Ils sont nombreux à être organisés, en « coopérative d'habitat » et à épargner dans ce but, depuis les années 80 pour les plus anciens. Les problèmes rencontrés sont liés à la faible rémunération des comptes épargne logement au Sénégal et bien sûr aux difficultés d'accès au crédit de moyen et long terme. Les migrants sénégalais sont ainsi contraints de construire « par tranches successives », en fonction de l'épargne accumulée, ce qui entraîne des surcoûts liés à l'absence d'économies d'échelles. Les difficultés à trouver au Sénégal des intermédiaires chargés du suivi des travaux à la place du migrant sont évoquées. Là encore, les problèmes de « détournement » d'une partie de l'épargne transférée, par les amis ou la famille, invitent à réfléchir sur les moyens d'améliorer la gestion à distance des investissements.

Aujourd'hui, la migration internationale des sénégalais s'est amplifiée et s'est effectuée à un rythme annuel de 10 000 personnes entre 1995 et 2000 (UN : 2002). Celle vers l'Europe et les USA coûte jusqu'à 2000000F CFA (4000 dollars) : billet d'avion et visa. En revanche, la migration clandestine tourne entre 800 et 1 500 Dollars.

Devant la fermeture des frontières et l'absence de perspective d'emploi, les jeunes développent des stratégies migratoires de contournement des circuits légaux de migration. La migration clandestine, phénomène relativement ancien prend une nouvelle dimension avec la

migration par pirogue<sup>30</sup> à destination de l'Espagne. Aujourd'hui, un des aspects nouveaux et inquiétants de ces migrations est le sentiment de plus en plus répandu auprès des jeunes mais aussi de leurs familles qu'en dehors de ces migrations, il n'y a pas d'avenir.

Cette situation qui constitue un drame humain traduit la difficulté pour les jeunes de s'insérer dans le tissu socio-économique du pays. Les récentes crises dans les différents secteurs agricoles (filère arachidière, difficultés de la pêche artisanale consécutives aux accords de pêche que le Sénégal a signé avec l'Union européenne...) ont contraint des milliers de Sénégalais à tenter la migration clandestine.

---

<sup>30</sup> En 2006, il y'aurait plus de 30 000 ouest-africains dont près des 2/3 de Sénégalais à avoir tenté d'atteindre les côtes espagnoles. Selon diverses sources (OIM, autorités espagnoles), près de 3 000 jeunes au moins auraient péri lors de la traversée. Enfin, plus de 5000 Sénégalais ont été rapatriés au Sénégal par l'Espagne. Ce qui témoigne de l'ampleur du phénomène.

### 4.3. Les nouvelles formes de la ruralité

Avant, l'introduction de l'arachide comme culture de rente, l'économie du Sénégal était une économie rurale, à l'exception des comptoirs de traite situés sur la côte comme Saint-Louis et Gorée. Cette économie rurale est une économie de subsistance. Cela n'exclue pas les échanges. Pour l'essentiel, les céréales, les légumes, le bétail, le bois et les produits de cueillette, les produits de la pêche sont destinés à la consommation des ménages. L'organisation de la production est familiale sous la responsabilité de l'aîné. Ce dernier contrôle la quasi-totalité de la production et en organise la consommation. Il gère aussi les biens accumulés le plus souvent sous forme de bétail. Les concessions des familles très larges sont regroupées en villages très homogènes du point de vue ethnique et parental. La plupart des auteurs s'accordent pour dire que les villages étaient de petite taille, quelques centaines d'habitants.

Le caractère saisonnier de l'agriculture dans la plupart des régions offre la possibilité de s'adonner à d'autres activités en saison sèche si des opportunités existent pendant cette période. L'introduction de l'arachide comme culture de rente introduit des changements lents mais profonds dans l'économie rurale. Au sein des familles, les dépendants familiaux, hommes et femmes vont avoir leurs propres parcelles de culture et donc les revenus monétaires qui en découlent. Ainsi l'arachide non seulement introduit la monétarisation de l'économie, mais introduit aussi un processus d'individualisation du foncier familial, des activités de production, des revenus et des biens accumulés. Il est porteur d'une réduction et d'une fragilisation de l'autorité des aînés sur les cadets. Il est porteur d'un processus lent mais réel de réduction de la taille des familles. Les migrations qu'entraîne la nouvelle culture sont aussi porteuses de changements.

Les jeunes ont l'opportunité en saison sèche de travailler comme porteur et manutentionnaire entre les villages et les lieux de vente et dans les villes escales. Ces revenus augmentent aussi leur autonomie par rapport aux aînés et leur permettent de payer la dot pour le mariage.

Pour les populations des régions et des pays périphériques, aller travailler dans les régions arachidières est à la fois une opportunité et une nécessité. Les revenus de l'arachide permettent à la famille de payer l'impôt de capitation. Ils permettent d'acheter les nouveaux produits importés qui deviennent rapidement indispensables à la vie et aussi d'économiser pour la dot.

La culture de l'arachide a créé dans le bassin arachidier et dans les régions et pays périphériques une tradition de migrations pendulaires d'hivernage entre zones rurales et de saison sèche entre zones rurales et zones urbaines. Ces migrations concernaient essentiellement les jeunes gens, sauf pour certaines ethnies, serer, diola dont les jeunes filles ont très tôt pratiqué les migrations de saison sèche pour travailler comme domestique dans les familles urbaines. Ces migrations saisonnières ont pour une partie d'entre eux constitué le début de la fixation en ville.

Si ces migrations se sont amplifiées au fil du temps, la crise de l'économie agricole à partir du milieu des années soixante dix et les politiques d'ajustement structurel qui en découlaient ont changé profondément l'économie rurale. Les activités non agricoles ne sont plus une opportunité à saisir, sur place et le plus souvent ailleurs et en milieu urbain. C'est devenu une nécessité. Ce ne sont plus les jeunes seulement qui doivent migrer mais aussi les jeunes filles et les adultes mariés. Même pour ceux qui restent sur place, les journées se passent sur les

marchés hebdomadaires pour faire du petit commerce, comme manœuvres, comme charretiers.

Dans les villages du bassin arachidier, on ne trouve en saison sèche pratiquement que des personnes âgées et des enfants en bas âge. Tous les autres sont en ville dans des zones où existent des possibilités de s'employer, villages de pêcheurs, zone des Niayes. Ces activités sont pour une part importante des familles la première source de revenus. Dans des enquêtes rapides menées en 2002, dans l'ensemble du bassin arachidier, les discussions de groupes avec les adultes, avec les jeunes et avec les femmes montraient des changements profonds sinon des ruptures. Pour tout le monde l'agriculture semblait ne plus être qu'une activité secondaire qu'on continuait à pratiquer par défaut. La majorité des personnes âgées pensaient que leurs fils ne reprendraient pas leur succession à la tête de l'exploitation ou ne le souhaitaient pas. Ce qui était important c'était de trouver un emploi en ville et dans l'idéal, à l'étranger, en Europe ou aux Etats-Unis. D'ailleurs la hiérarchie sociale semblait organisée par la réussite en ville ou à l'étranger de membres de la famille. Les familles riches étant celles bénéficiant de transferts de revenus. Les jeunes présents dans le village étaient là parce qu'au moment des pluies, ils n'avaient pas d'occupation en ville. Ils étaient donc venus cultiver mais avaient l'intention de repartir après les semis et le premier sarclage.

Un des signes inquiétants de la déstructuration du monde rural est la perception négative des jeunes qui restent au village. Ainsi l'économie rurale, agricole en particulier, n'est plus perçue comme porteuse d'avenir. Au niveau des familles, dans le vieux bassin arachidier, il devient de plus en plus difficile de parler d'exploitation agricole familiale. Il n'y a plus d'organisation familiale de la production, parce que les dépendants familiaux sont tout simplement absents pour la plupart ; parce que le chef de famille est ailleurs et il ne reste que les femmes. Les activités importantes sont ailleurs et les revenus pour faire face aux besoins de consommation sont attendus de cet ailleurs. Il n'y a pratiquement plus d'organisation commune du travail. Les relations entre aînés et cadets sont dans une certaine mesure inversées car ce sont les dépendants familiaux qui entretiennent la famille et non le chef de famille. En saison sèche, les repas familiaux peuvent dépendre des revenus tirés par les épouses de leur petit commerce ou de l'artisanat. En dehors de la concession, des repas (un repas plutôt que deux), pris en commun, rien ne lie plus les membres de la famille sinon une certaine solidarité. Cette solidarité qui permet de survivre peut aussi être un handicap quand par exemple, une personne sans occupation renvoie sa famille au village. On peut objectivement penser que cette solidarité va s'effriter avec l'éloignement et aussi avec la pauvreté.

On constate partout un développement exponentiel des marchés hebdomadaires. Chaque village veut avoir son jour de marché. Le jour tout le monde est sur les marchés. Un mouton acheté sur un marché est vendu le lendemain sur autre marché. La visite des marchés ruraux permet de constater qu'en dehors des deux à trois mois qui suivent les récoltes, l'essentiel des transactions concernent la vente des biens provenant de la ville : friperie, quincaillerie, aliments importés, etc et est le fait de commerçants venant des villes et tournant sur les marchés. A côté, le petit commerce pratiqué par les ruraux est marginal malgré le succès du micro crédit. Le seul secteur qui maintient les ruraux est constitué par la rente de la migration dont les remises permettent à plusieurs familles de faire face à la pauvreté endémique.

## Conclusion et perspectives

L'analyse sur la longue période 1950-2006 permet de cerner les changements structurels de l'agriculture et du développement rural au Sénégal et de préciser les défis auxquels le Sénégal se trouve confronté.

Le choix de la culture de l'arachide au milieu du XIX siècle pour la mise en valeur de la colonie du Sénégal a déterminé ses modalités d'insertion dans l'économie mondiale. Ce choix au profit des intérêts de la France n'a pas nécessité de bouleverser les systèmes de production agricoles locaux. Cela a cependant induit un processus lent mais profond de transformation des économies familiale, locale et nationale.

Si on fait abstraction de la tentative de sortie de l'économie de traite arachidière les premières années de l'indépendance, on note un long processus de morcellement des terres familiales et lignagères et d'individualisation de l'agriculture familiale. En effet, plus de la moitié des exploitations familiales disposent de moins de 3 ha en pluvial.

L'introduction d'une culture commerciale entraîne une individualisation des parcelles de culture, des facteurs de production, des activités de production, des revenus et donc des décisions au sein des exploitations agricoles familiales. Les dépendants familiaux, hommes surtout mais aussi femmes, s'autonomisent progressivement du chef d'exploitation agricole familial. L'introduction et la généralisation de la culture attelée dans les années 1960 et 1970 ainsi que la législation foncière de 1964 qui supprime les droits coutumiers au profit de l'Etat accélère ce processus. La culture attelée permet l'extension de la surface cultivable par actif alors que la législation foncière bloque tout processus de réallocation du foncier. Très tôt, les familles ont réagi par le développement de leurs activités non agricoles sur place et surtout par des migrations saisonnières et l'exode rural.

La libéralisation de l'économie agricole à partir de 1978 se traduit pour la grande majorité des exploitations familiales par une nouvelle accélération de ces processus. Les analyses montrent que dans les régions d'agriculture pluviale et d'élevage sylvo pastorale, les unités familiales n'ont pu réagir que par une extension des activités non agricoles, des migrations, de l'exode rural et de plus en plus de l'émigration à l'étranger. Ainsi si la libéralisation n'est pas la cause de la paupérisation des populations rurales et agricoles, elle en est un facteur de forte aggravation.

On constate aussi que les revenus des activités non agricoles ont très peu investis dans les systèmes de production agricole. Ils servent d'abord à soutenir la consommation familiale. Ceux qui disposent de revenus à investir le font en dehors de l'agriculture principalement dans l'économie urbaine. Ainsi les activités non agricoles, à l'exception de la zone des niayes n'ont induit aucun processus significatif d'amélioration de la productivité agricole et de différenciation des structures de production agricole.

Les agricultures familiales soumises à une concurrence accrue à l'exportation et aussi sur leur marché domestique ne peuvent répondre par des gains de productivité et de production pour plusieurs raisons. Elles voient leurs revenus tirés des cultures commerciales baisser et doivent développer encore davantage leurs activités non agricoles pour compenser cette baisse.

L'analyse des processus de segmentation montre que là où des processus de différenciation étaient en cours du fait du marché ou des politiques publiques, ces processus se poursuivent et

même s'accélèrent. C'est le cas de la zone des niayes où une agriculture d'entreprise s'est mise en place pour répondre aux besoins d'une clientèle urbaine diversifiée et pour profiter de la demande de produits du marché européen. La diversification de la demande entraîne la diversification de l'offre et une différenciation des systèmes de production. Cette différenciation est favorisée par le fait que la loi de l'offre et de la demande a toujours été la règle dans les filières correspondantes. Malgré la législation foncière, un marché foncier a toujours existé dans la zone.

Dans le delta du fleuve Sénégal, où l'Etat et les collectivités locales ont attribué des terres à quelques firmes ou à des personnes désireuses de se lancer dans l'agriculture d'entreprise, l'émergence de ce type d'entreprises est très lente.

Dans les zones d'agriculture pluviale, les processus de segmentation restent difficiles à observer. C'est le fait de personnes ayant des activités ou des revenus non agricoles qui essaient de développer leurs exploitations avec une intégration plus poussée de l'élevage et des cultures céréalières. La concurrence des importations de produits laitiers et des céréales limite leur compétitivité et ne leur permet pour l'instant que de saisir de petites niches. La difficulté d'accès au foncier et donc d'agrandissement de leurs exploitations constitue une autre contrainte.

Le Sénégal a amorcé depuis un peu plus d'une vingtaine d'années sa transition démographique. Celle-ci s'accompagne d'une urbanisation accélérée de sa population avec une forte concentration de celle-ci vers l'ouest dans les villes près du littoral maritime et en particulier autour de Dakar, capitale politique, unique centre industriel, commercial et de service. La seule exception est la forte progression de la ville de Touba, capitale religieuse de la confrérie mouride. Cette concentration urbaine ne se fait plus seulement au détriment du monde rural mais aussi au détriment des petites villes anciennes escales de la traite arachidière. La population urbaine constitue 50 % de la population sénégalaise, mais Dakar en constitue la moitié. L'urbanisation ne s'accompagne pas d'une réduction rapide de la population agricole. Celle-ci constitue encore 71 % de la population totale d'où l'importance de la population agricole présente en milieu urbain. L'exode rural coexiste avec des migrations entre régions agricoles importantes.

La majorité de la population agricole se trouve concentrée dans les régions d'agriculture pluviale et en particulier dans le bassin arachidier qui voit sa seule culture de rente fortement régresser. Ce sont dans ces régions d'agriculture pluviale que l'on constate un processus massif de régression de la petite agriculture familiale. La libéralisation de l'économie agricole n'y a pour l'instant induit que des processus à peine discernable de différenciation des exploitations familiales basée sur des gains de productivité et de compétitivité sur les marchés. C'est dans ces régions que les conditions de production sont les plus contraignantes. C'est dans ces régions que le nombre de jeunes arrivant chaque année sur le marché de l'emploi est le plus élevé. Les statistiques de création d'emploi dans les autres secteurs économiques et les qualifications requises ne permettent guère d'espérer les insérer dans ces secteurs.

La transition démographique en cours impose au Sénégal d'engager une transition agricole basée sur une augmentation continue de la productivité et de la production agricoles pour accroître ses exportations de produits agricoles et de préférence de produits transformés tout en répondant aux besoins alimentaires d'une population rurale et urbaine en augmentation même si celle-ci se ralentit.



Les transitions agricoles décrites par d'autres pays européens ou émergents ne paraissent pas praticables pour le Sénégal. L'économie urbaine, y compris le secteur informel ne connaît pas un essor capable d'absorber les surplus de main agricole et d'offrir des marchés à l'agriculture. La stagnation voire la régression de l'agriculture familiale ne permet pas d'espérer un développement d'une économie non agricole en milieu rural pour les employer.

Le Sénégal doit inventer un nouveau modèle de transition agricole alors que la libéralisation de l'économie telle qu'elle a été menée jusqu'à présent ne constitue pas pour l'instant une réponse suffisante.

Le développement des exportations de produits agricoles et agroalimentaires tel que préconisé par l'Etat et les partenaires au développement ne se fait pas. La dévaluation du franc cfa n'a permis qu'une relance courte des exportations de produits agricoles. Bien qu'en croissance rapide, les tonnages et le chiffre d'affaires en jeu sont peu significatifs par rapport aux besoins de création d'emplois et au nombre de ménages en dessous du seuil de pauvreté. Les principales filières d'exportation (huile d'arachide et coton connaissent des pertes importantes de compétitivité).

Plus préoccupant, les importations alimentaires du Sénégal connaissent une croissance continue : riz, blé, produits laitiers, etc. en milieu urbain, l'alimentation de base des populations est constitué de produits importés et ce modèle de consommation extraverti gagne progressivement le monde rural.

Les accords sous régionaux et internationaux auxquels participe le Sénégal sont basés sur une forte ouverture du marché ouest africain dont fait partie le pays.

Les questions qui se posent sont multiples. Le Sénégal pourra-t-il inventer un modèle de transition agricole qui ne remette pas en cause la déprotection de son marché et l'absence de politique de soutien à l'agriculture ? Le pays pourra-t-il faire l'économie de réformes structurelles qui permette davantage le jeu du marché ? La législation foncière actuelle est un exemple de la rigidité du marché. Sauf dans la Zone des niayes, il n'existe quasiment pas de marché foncier. L'Etat et les collectivités locales sont les principaux allocataires de la ressource foncière alors qu'ils n'en ont ni les capacités financières, ni les capacités humaines. Sans même prendre en compte les dysfonctionnements que cela entraîne, cette situation constitue un facteur défavorable à l'investissement agricole. Une réforme foncière mal élaborée pourrait entraîner une sortie accélérée des surplus de main d'œuvre agricole avec des conséquences négatives, exode rural, paysans sans terre. Mais le statu quo actuel qui empêche l'augmentation des inégalités et toute différenciation sociale est, à long terme, plus dramatique pour les populations agricoles et rurales.

Dans la perspective de poursuite de la présente étude, plusieurs questions nous paraissent nécessaires à approfondir.

La première concerne le processus de segmentation des structures de production agricole. Une analyse systématique, globale et par région agricole, complétée par des enquêtes rapides sur le terrain permettrait d'approfondir la question et d'en tirer des enseignements indispensables en ce qui concerne les politiques agricoles et rurales futures.

La deuxième concerne les systèmes contractuels qui se mettent en place dans les filières agricoles et qui soulèvent beaucoup de problèmes à cause de la faible organisation des acteurs, de l'insuffisance des capacités et des moyens, des inégalités entre les acteurs, de l'insuffisance des systèmes d'information.

La troisième question concerne la législation et les pratiques foncières ; nous avons identifié le foncier comme un facteur de blocage des processus de différenciation et donc comme un facteur non favorable à l'investissement dans l'agriculture. Une analyse approfondie et régionalisée des marchés fonciers agricoles permettrait de mieux cerner cette question

La quatrième et dernière question à approfondir concerne les transferts de revenus vers l'agriculture et le monde rural et leur affectation. Les transferts de revenus des émigrés font l'objet de fréquentes spéculations. Il ne faut pas oublier les transferts faits par les personnes installées en milieu urbain au Sénégal qui sont très importants. Une étude pourrait porter sur l'évaluation plus systématique de ces transferts et sur leur utilisation dans la consommation et dans les investissements sociaux, religieux et économiques. Cela permettra d'apporter des réponses à la question que tout le monde se pose. Peut-on favoriser l'affectation d'une partie de ces transferts dans l'économie agricole et rurale et à quelles conditions ?

## BIBLIOGRAPHIE

- ADIRA, 2004. Audit organisationnel et financier du comité national interprofessionnel de l'arachide. *Rapport de mission de l'audit organisationnel*. 95 pages.
- Afristat, 2006. Base de données statistiques des produits agricoles.
- Auvreville, 1938. La flore coloniale : les forêts de l'Afrique Occidentale Française. Société d'Éditions Géographiques, Maritimes et Coloniales, Paris 244 pages
- Ba A.T., AMBOU B., GOUDIABY A., ERVK F., DIALLO D. et CAMARA Ch., 1997. Végétation et flore du Parc transfrontalier Niokolo Badiar, 157 pages
- Ba Cheikh Oumar et Faye Abderrahmane, 2006 – Etude sur la souveraineté alimentaire au Sénégal, diagnostic et perspectives, Broederlijk Delen (B.D.) et ENDA GRAAF.
- Ba Cheikh Oumar et Niane-Ndoye Aifa (al.), 2004 – Caractérisation socio-économique des exploitations horticoles dans la zone des Naiyes, Sénégal, ISRA-PPMEH : 78p.
- Bâ Diao M., Traoré E., Dieng A., Sall C., Sow O. S., Tonfio R., 2004. Petites entreprises de transformation et développement laitier dans la vallée du fleuve Sénégal. *Rev. Afric. Santé et Prod. Anim.*, 2(1) : 25-30.
- Badiane Niane A.; Khouma M. et Sene M. (1999). "Gestion et transformation de la matière organique: synthèse de travaux de recherche au Sénégal depuis 1945"
- Badiane O., 1997. Libéralisation et compétitivité de la filière arachidière au Sénégal. IFPRI/Market and Structural Studies Division. Discussion paper 17. 70 pages.
- Barry Boubacar, 1991 – Sénégalambie du XVe au XIX siècle. Traite négrière, islam et conquête coloniale, l'Harmattan.
- Broutin C., Diokhané O., 2000. La filière lait et produits laitiers au Sénégal. Dakar : GRET/TPA. 38 pages.
- Copans J., 1980 – Les marabouts de l'arachide : la confrérie mouride et les paysans du Sénégal, Karthala, 263p.
- Corniaux C., 2003. La filière lait et produits laitiers dans la région de Saint-Louis. Rapport de recherche CIRAD/PSI. Saint-Louis : CIRAD/PSI. 52 pages.
- CSE, 2000. Annuaire sur l'environnement et les ressources naturelles au Sénégal, MEJHP, Sénégal, 268 p
- CSE 2005. Rapport sur l'état de l'environnement au Sénégal, MEPN, 225 pages
- DAPS, 2006 – Etude sur la réorganisation de la production de riz au Sénégal, rapport final, Agence Japonaise de Coopération Internationale, Nippon Koei Co., Ltd. Earth and Human Corporation

David Philippe, 1980 – Les navétanes. Histoires des migrants saisonniers de l’arachide en Sénégal, des origines à nos jours, NEA : 525.

Diarrassouba Valy Charles, 1965 – L’évolution des structures agricoles du Sénégal : destructure et restructuration de l’économie rurale, Université de Paris, Faculté de droit et des sciences économiques.

Dansokho M., 2006. Commerce et Développement : L’exemple des filières de production locale de l’oignon, de la volaille et de l’aviculture au Sénégal UCAD- FASEG- CRES projet UNRISD forum social du Sénégal décembre 2006

DEFCCS, 1993, Plan d’action forestier du Sénégal, Vol. II, Document principal, 125 + annexes

Diagne A., Dansokho M., Cabral J. F. (2006). Réformes commerciales, réponse de l’offre agricole et sécurité alimentaire au Sénégal. Rapport de recherche AERC/UCAD/CRES.

Dièye P. N., Duteurtre G., Sissokho M. M., Sall M., Dia D., 2003. La production laitière périurbaine au sud du Sénégal. Saisonnalité de l’offre et performances économiques. *Tropicultura*, 21, n°3, 142-148.

Diop Momar-Coumba, 2002 –La société sénégalaise entre le local et le global, Karthala : 723p.

Durufle G., 1996. Tendances, contraintes et perspectives de l’Agriculture sénégalaise. Document de réflexion stratégique. ENGR, Outremont, Québec H2V 3J7, Canada, 104 p.

Duteurtre G., Dièye P. N., Dia D., 2005. Ouverture des frontières et développement agricole dans les pays de l’UEMOA. L’impact des importations de volaille et de produits laitiers sur la production locale au Sénégal. ISRA : Etudes et documents, vol. 8, n° 1, 78 pages.

Energy Africa, 2002. L’expérience de butanisation au Sahel. Newsletter volume 2, n° 4, p. 4-6.

FAO, 2003. Expériences de la mise en œuvre des programmes forestiers nationaux au Sénégal. FAO : Sustainable forest management programme in African ACP countries. 52 p.

FAO., 2005. Livestock sector brief. Countries overviews. Rome : FAO. Disponible en ligne [www.fao.org/ag/againfo/resources/en/pubs\\_sap.html](http://www.fao.org/ag/againfo/resources/en/pubs_sap.html) .

Fall A. A., 2002, Situation du riz et sécurité alimentaire au Sénégal, rapport de la FAO.

Fall AS et Fall ST, 2001 – Cités horticoles en sursis. L’agriculture urbaine dans les grandes Niayes au Sénégal, CRDI.

Fall Babacar (sous dir.), 1997 – Ajustement structurel et emploi au Sénégal, Karthala/Codesria : 247p.

Fall Pape Demba, 2003 - Migration internationale et droits des travailleurs au Sénégal. Section de la migration internationale et des politiques multiculturelles ; Série UNESCO:

Rapports par pays sur la ratification de la Convention des Nations Unies sur les droits des migrants).

Fanchette S., 1999. Colonisation des terres sylvopastorales et conflits fonciers en Haute Casamance. IIED, coll. Tenures foncières pastorales N°13 –31 pages

Faye A., Fall A., Coulibaly D., 2000. Région de Diourbel : Evolution de la production agricole. Drylands Research, Working paper 16. 42 pages.

Gaye M., 2000. Région de Diourbel : Politiques nationales affectant l'investissement chez les petits exploitants. Drylands Research. Working paper 12. 58 pages.

Gaye, M. 1992. Le désengagement de l'Etat et la question des intrants agricoles au Sénégal. In : Sociétés-Espaces-Temps. La crise de l'agriculture africaine, Dakar, 1992, I, 1; pp. 65-73.

Giffard P.L., 1974. L'arbre dans le paysage sénégalais; sylviculture en zone tropicale sèche. édition C.T.F.T. Dakar, 431 p.

GEOMAR International, 2004. Horticulture du Sénégal. Cadre stratégique horizon 2010. Octobre 2004. 117 pages.

Faye Jacques, 2006 – La démocratie locale base d'une décentralisation durable, séminaire AQUADEV.

GTZ, 2005. Textes de base sur l'Environnement au Sénégal, CD ROM, 2<sup>ème</sup> édition, MEPN

Hane S. M., 2005. Contribution à l'étude d'impact des institutions de micro-finance sur la rentabilité des activités maraîchères dans la commune de Mboro. Mémoire Ingénieur ENSA. 110 pages.

Info Conseil MPEA, 2006. Etat des lieux de la filière fruits et légumes au Sénégal. Avril 2006. 70 pages.

ISRA 1996. Plan stratégique de la zone agro-écologique du fleuve, Institut sénégalais de recherches agricoles, mars 1996.

Jeune Afrique, 2000, Le Sénégal- Coll. Les Atlas de l'Afrique, Ed. Jeune Afrique, nouvelle Edition – Direction Scientifique M.M. Sall, Paris, 84 pages.

Kelly, V. et al.; 1996. Cash Crop and Food Grain Productivity in Senegal. Historical View, New Survey Evidence and Policy Implications. MSU International Development Paper No. 20

Lavigne Delville P., Tolmin C. et Traoré S. 2000. Gérer le foncier rural en Afrique de l'Ouest : dynamiques foncières et interventions publiques. KARTALA-IRD. Economie et développement.

Losch Bruno, 2006 – Quel statut pour l'instabilité des prix dans les changements structurels des agricultures des Sud ?, L'Harmattan.

Losch Bruno, Bosc PM et Mercoiret MR, 2005 – Pour des politiques agricoles négociées adaptées aux enjeux locaux : passer du « prêt-à-porter » au « sur mesure », communication au forum du Dakar agricole du 4 au 5 février 2005

Leroux M., 1972, La dynamique des précipitations en Afrique Occidentale. Th. de Doctorat de 3<sup>ème</sup> Cycle de Géographie. FLSH /Université de Dakar. ASECNA. 281 pages

Ly C., 2000. Région de Diourbel : Evolution de la commercialisation agricole. Drylands Research. Working paper 18. 38 pages.

MAE/DAPS/ONRS, 2001. Enquête sur la consommation de riz des ménages dans les régions de Dakar et de Saint-Louis. Septembre 2001. 15 pages.

MAE, 2003. Lettre de politique de développement du secteur de l'élevage.

MAE, 1998. Recensement national de l'agriculture.

MEF/DPS, 2004. Situation économique et sociale du Sénégal. Edition 2002-2003. 197 pages.

MEF/LPDFA (2003). Lettre de politique de développement de la filière arachide. République du Sénégal, MEF/MAE. 17 pages.

MEF/CEPOD, 2005. Etude de l'impact d'une réduction de la protection des huiles alimentaires sur les différents segments de la filière arachide. *Rapport final*. Octobre 2005. 45 pages.

Michel P., 1990, La dégradation des paysages, exemple du Sénégal. Actes du coll. La Dégradation des Paysages en Afrique du l'Ouest. Points de vue et perspectives de recherches. Edité par JF RICHARD-AUPELF, Coopér. Franç., UICN, ORSTOM, ENDA-Dakar, pp. 37-53

MEF, 2006. Stratégie de croissance accélérée. Grappe agriculture/agro-industrie. Rapport d'étape, 203p.

MEF/DPS, 2004. Situation économique et sociale du Sénégal / Edition 2002-2003. Dakar, Sénégal, décembre 2004, 175 p.

MEL/DIREL, 2004. Rapport annuel 2004 - Partie productions animales. Dakar. 17 pages.

MEPN, 1997. Plan National d'Actions pour l'Environnement. CONSERE, MEPN, Sénégal, 158 p.

MEPN, 1999. Stratégie et plan national d'actions pour la conservation de la biodiversité, CONSERE, MEPN, Dakar, Sénégal, 93 p.

Ministère de l'Agriculture, 1996, 1996. Plan d'Action Foncier du Sénégal. Cabinet Panaudit Sénégal, U.P.A., Min. Agric, 92 p.

Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, 2003. Rapport national sur l'état des ressources génétiques animales au Sénégal – 48 pages

Ministère de l'Agriculture, 1996. Plan d'Action Foncier du Sénégal. Cabinet Panaudit Sénégal, Min. Agric, U.P.A. 92 pages.

Ministère de l'économie et des finances, 2004 – Rapport de Synthèse de la deuxième ESAM II : 260p.

Ministère de la santé (Direction des études, de la recherche et de la formation), 1999 – Enquête sénégalaise sur les indicateurs de santé 1999, Dakar, Calverton, 212p.

Ndiaye et al, 1993. Les implications démographiques des politiques de développement au Sahel: le cas du Sénégal. In Migrations et urbanisation au sud du Sahara: quels impacts sur les politiques de populations et de développement.

PNUE, 2005. Evaluation intégrée de l'impact de la libéralisation du commerce. Une étude de cas sur la filière riz au Sénégal. Première édition. 91 pages.

PPEA, 2001. Etude pour le financement des exportations horticoles. Revue à mi-parcours du PPEA. Project Management Consult. Septembre 2001. 39 pages.

Réseau Migration et Urbanisation en Afrique de l'Ouest, Enquête sur les migrations et l'Urbanisation au Sénégal (EMUS) 1992-1993. Rapport national descriptif. Bamako, août 1997

Sander Cerstin et Barro Issa, 2004 – Etude sur le transfert d'argent des émigrés au Sénégal et les services de microfinance, document de travail n°40, International labour office, Geneva.

Tarraf-Najib Souha - Cahiers d'étude sur la méditerranée orientale et le monde turco-iranien, n°30 juin-décembre 2000

Jeune Afrique, 2000. Le Sénégal- Coll. Les Atlas de l'Afrique, Ed. Jeune Afrique, nouvelle Edition – Direction Scientifique M.M. Sall, Paris, 84 pages

IOM/UN, 2000 – World migration report

OMVS 2003. Etudes de base pour la phase initiale de mise en place de l'Observatoire de l'Environnement - Rapport technique (2003; 256 pages)

République du Sénégal, 1997. Communication initiale du Sénégal a la Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (1997; 118 pages) : CHAPITRE III - ETUDES DES CAS DE VULNERABILITE: II - Impacts potentiels des Changements Climatiques sur la production alimentaire au Sénégal: synthèse des résultats (étude Madiagne Diagne)

ROBIN Nelly. : Atlas des migrations Ouest-Africaines vers l'Europe, 1985-1993 – 1997

SAED, 2001. Intensification de la riziculture irriguée dans la vallée du fleuve Sénégal : acquis et perspectives. SAED/DPDR. Mars 2001. 23 pages.

SAED, 2004. Programme spécial de production de 250 000 tonnes de riz blanc dans la vallée du fleuve Sénégal. Mars 2004. 15 pages.

Tall Sérigne Mansour, 2002 – L'émigration internationale sénégalaise d'hier à demain, in momar Coumba Diop « La société sénégalaise entre le local et le global », Karthala.

Touré O., 1990 - Ngaynaaka majji : la perte des pratiques pastorales dans le Ferlo (Nord Sénégal), CSE, publications, 24 pages

UNESCO / L'Enseignement supérieur pour une nouvelle Afrique : la vision des étudiants : forum des Associations d'Etudiants en Afrique sur l'Enseignement Supérieur au 20ème siècle, Accra (Ghana) 23- 25 mars 1998

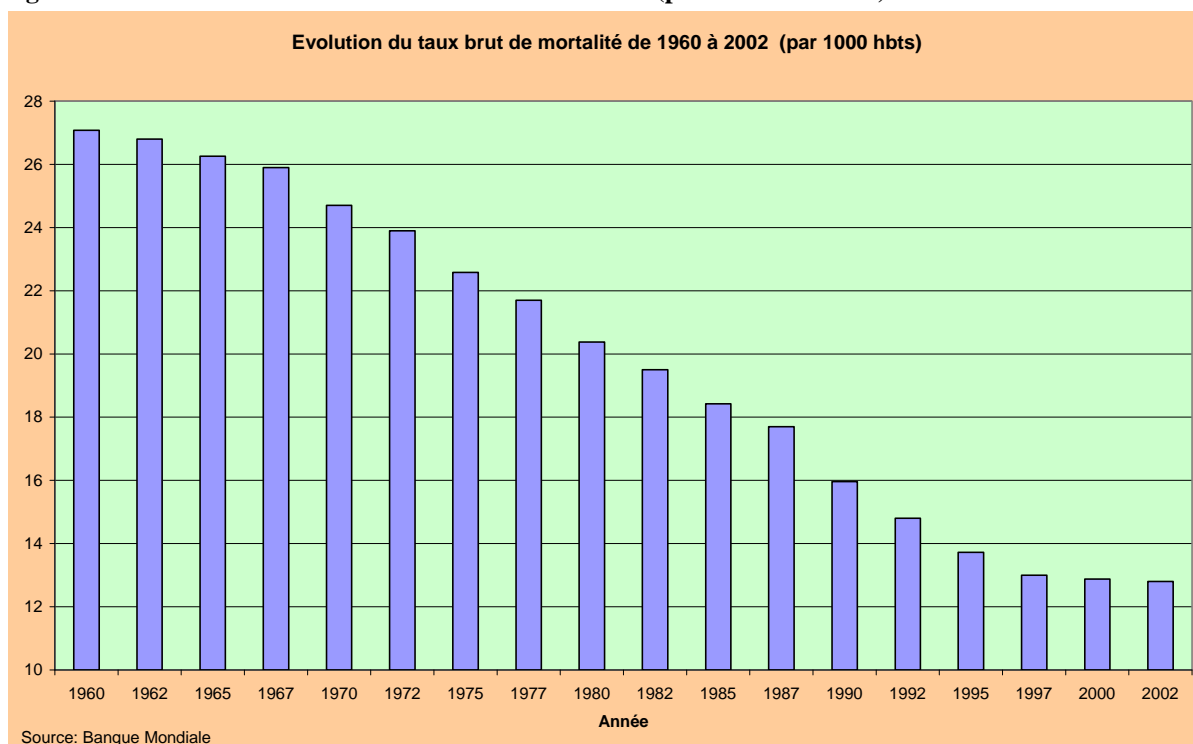
Wade I., 2003. Information et coordination dans les filières maraîchères au Sénégal. Mémoire DEA ENSAM/Université Montpellier 1. Septembre 2003. 85 pages.

[www.ics.sn](http://www.ics.sn)



## ANNEXES

Figure 31: Evolution du taux de mortalité de 1960 à 2002 (par 1000 habitants)



**Tableau 44 : les indicateurs de performance entre 1980-2003**

	Période				80-03
	80-84	84-93	94-00	00-03	
1-Population active occupée	61%	58%	55%	52%	
2-Contribution à la croissance du PIB (taux de croissance annuel proportion du PIB à prix constants, en pourcentage)					
Valeur ajoutée totale	2,1%	1,9%	3,8%	3,2%	2,6%
Secteur primaire	0,4%	0,4%	0,6%	-0,5%	0,4%
Secteur secondaire	0,6%	0,5%	0,9%	0,9%	0,7%
Secteur tertiaire	1,2%	0,9%	2,2%	2,8%	1,5%
+Taxes nettes sur les produits.	0,7%	0,2%	0,7%	0,7%	0,5%
Produit intérieur brut.	2,8%	2,0%	4,5%	3,9%	3,1%
Valeur ajoutée totale					
Agriculture vivrière	0,0%	0,11%	0,24%	0,32%	0,15%
Agriculture industrielle ou d'exportation	0,3%	0,03%	0,14%	-0,85%	0,03%
-3. Structure du produit intérieur brut par branche d'activité (en pourcentage du PIB à prix constant)					
Valeur ajoutée totale	89,1%	89,15%	89,32%	87,99%	89,05%
Secteur primaire	19,9%	20,24%	18,59%	16,04%	19,19%
Secteur secondaire	16,9%	18,34%	20,10%	20,51%	18,88%
Secteur tertiaire	52,2%	50,57%	50,64%	51,44%	50,98%
Taxes nettes sur les produits	10,9%	10,85%	10,68%	12,01%	10,95%
Produit intérieur brut.	100,0%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Valeur ajoutée totale					
Agriculture vivrière	7,3%	7,69%	6,23%	5,81%	6,96%
Agriculture industrielle ou d'exportation	5,5%	4,17%	3,56%	2,21%	3,97%
-4. Importations totales par produit moyenne En milliards de francs CFA aux prix constants de 1999	761,88	876,85	977,13	1172,89	853
Agriculture vivrière	19,70	26,67	35,81	53,89	32
Agriculture industrielle ou d'exportation	8,70	10,44	9,19	10,01	10
Agriculture vivrière	3%	3%	4%	5%	3,7%
Agriculture industrielle ou d'exportation	1%	1%	1%	1%	1,1%
Produits alimentaires	116,70	134,86	199,12	276,39	168
Produits alimentaires	15%	15%	20%	24%	20%
5-Exportations de biens et services par produit En milliards de francs CFA fab aux prix constants de 1999	603,61	622,27	826,33	914,72	715
Agriculture vivrière	0,00	0,90	3,31	3,07	2
Agriculture industrielle ou d'exportation	0,00	1,53	4,90	5,38	3
Agriculture vivrière	0,00%	0,15%	0,40%	0,33%	0,24%
Agriculture industrielle ou d'exportation	0,00%	0,23%	0,58%	0,59%	0,38%
6. Balance commerciale	-158,26	-254,57	-150,80	-258,17	-137,63

7. Balance agricole					
Agriculture vivrière	-19,70	-25,77	-32,50	-50,81	-29,85
Agriculture industrielle ou d'exportation	-8,70	-8,91	-4,29	-4,63	-6,99

*Source : synthèse des comptes nationaux DPS, 2005,*

## Annexe : Pluviométrie au niveau des différentes stations de 1951 à 1997

	Bakel	Bambey	Coki	Dagana	Dakar-Yoff	Diourbel	Fatick	Gassane	Goudiry	Kaolack	Kedougou
1951	497,00	978,60	693,00	361,30	901,00	711,50	1015,00	724,90	861,60	1067,20	1527,40
1952	458,00	920,40	787,90	366,90	613,60	962,90	847,80	776,40	830,70	1176,60	1230,90
1953	426,00	745,20	675,50	334,90	409,10	739,80	858,80	581,30	893,20	759,50	1196,20
1954	357,20	780,20	430,50	259,30	760,60	927,70	629,30	746,30	713,80	898,80	2160,10
1955	513,90	780,80	716,70	630,00	673,70	940,50	988,30	732,00	1019,10	780,40	1256,70
1956	595,10	644,80	282,10	276,20	477,20	724,30	842,40	523,40	697,00	895,20	1060,00
1957	484,00	676,20	599,00	390,50	624,30	814,00	1051,20	622,10	877,70	932,30	1552,60
1958	234,60	820,50	519,60	322,00	818,40	730,20	827,70	851,50	841,50	1050,30	1616,00
1959	688,8	461,1	546,7	151,6	273,1	572,2	629,9	569,8	788,5	635,8	1343,4
1960	395,40	781,60	443,20	342,30	582,60	683,50	644,30	625,90	758,40	602,90	1194,20
1961	365,50	662,80	669,10	315,30	614,30	583,20	668,20	515,80	760,00	774,80	1394,70
1962	317,00	747,40	313,90	225,10	709,70	616,50	482,10	424,70	962,00	604,80	1444,20
1963	528,40	538,40	416,60	330,70	451,50	559,30	740,10	591,50	873,80	670,60	1374,70
1964	468,70	703,10	529,10	278,30	570,10	723,10	850,60	559,90	616,20	990,20	1361,50
1965	750,70	602,30	437,60	291,20	411,70	605,40	642,50	651,10	741,40	529,30	1372,10
1966	700,10	580,70	451,50	403,00	595,00	707,30	823,10	767,50	742,40	945,90	1453,60
1967	902,50	823,00	398,40	366,60	895,40	810,90	976,60	707,20	800,10	844,70	1124,80
1968	483,70	362,90	245,60	220,60	259,70	358,80	335,30	225,10	650,10	539,90	1147,00
1969	574,70	666,10	617,00	374,30	751,30	875,40	950,20	749,60	712,00	732,90	1336,00
1970	456,70	482,70	330,40	174,70	177,00	584,50	490,20	212,40	760,80	477,10	1087,70
1971	540,60	605,10	250,40	314,90	366,70	662,80	802,70	473,00	620,10	849,00	1179,40
1972	394,10	394,50	187,70	79,50	116,70	419,40	298,10	426,20	788,50	479,80	970,90
1973	395,60	322,60	273,00	222,80	287,00	333,70	394,40	294,00	573,80	440,20	1211,20
1974	681,50	518,70	381,00	205,80	366,30	598,90	412,30	514,50	651,30	548,50	1296,20
1975	667,10	534,10	343,70	263,90	564,00	505,20	665,80	582,10	781,40	553,70	1271,90
1976	320,70	425,80	187,80	293,10	387,80	497,10	672,60	444,00	530,20	472,40	1121,80
1977	391,00	312,10	323,70	155,70	171,20	351,80	373,20	271,80	522,20	461,10	1109,30
1978	563,00	630,50	421,40	328,50	323,40	664,30	522,80	521,10	633,90	638,90	1595,00
1979	408,80	514,50	327,70	267,50	341,10	527,30	532,20	415,60	661,30	510,50	959,10
1980	410,80	323,60	369,90	180,20	377,80	341,40	314,90	326,10	564,00	418,10	1116,10
1981	533,40	504,90	312,50	176,30	336,30	370,90	514,20	450,10	796,90	591,00	1295,10

1982	574,00	452,40	329,50	141,90	310,60	328,40	578,60	410,50	440,40	654,40	957,30
1983	481,70	317,60	125,50	67,30	156,60	285,60	272,70	272,30	506,00	305,10	883,00
1984	250,40	460,20	131,10	57,90	236,60	463,10	535,80	483,00	545,00	586,10	1224,50
1985	532,00	390,40	317,70	202,70	509,40	415,50	633,80	461,80	627,10	650,60	1272,10
1986	468,90	425,50	224,70	138,30	388,40	286,70	392,40	434,60	623,30	636,20	1177,90
1987	432,80	364,60	395,70	199,60	443,00	458,60	574,80	359,90	584,00	550,90	1076,60
1988	654,20	606,60	422,20	261,30	443,90	624,80	615,40	543,80	799,60	691,30	991,60
1989	458,80	805,50	560,40	251,00	549,90	555,80	598,70	581,40	668,30	716,70	1030,70
1990	450,10	365,80	255,20	182,10	263,30	403,10	314,70	359,10	635,90	458,30	796,20
1991	472,6	343,1	314,1	74,2	274,3	274,3	428,7	330,4	274,4	393,8	1124,5
1992	405,6	364,9	183	84,4	191,3	191,3	466,7	525,6	639,6	502	935,5
1993	459,3	357	346,4	240,2	325,9	325,9	543,9	406,8	476,9	560,4	1164,5
1994	741,4	498,2	380,5	256,1	250,3	250,3	548,8	597,7	702,9	621,2	1313,6
1995	698,7	575	307,6	150,9	456,7	456,7	714,7	428,7	547,2	453,1	1044,8
1996	320,4	356,6	137,1	32,4	455	455	374,5	430,8	581,1	457,2	1122,4
1997	487,9	397,4		64,9	201,8	201,8	390,5	249,7	615	515,4	1622,3

## Série pluviométrique (suite)

	Koungheul	Linguere	Louga	Mbour	Nioro	St Louis	Tamba	Thiel	Thiès	Vélingara	Yangyang	Ziguinchor
1951	1123,00	677,50	710,40	1157,40	1113,20	455,50	978,20	701,50	977,10	1428,10	428,00	1417,90
1952	1143,50	619,40	865,30	760,10	1060,20	427,30	988,90	734,60	886,70	1162,80	488,30	1631,40
1953	973,50	669,20	616,20	881,90	1034,50	288,70	826,20	614,80	593,60	980,20	765,60	1395,20
1954	827,40	506,40	373,40	722,00	1063,70	373,50	922,60	676,10	854,70	994,00	718,90	1598,00
1955	1015,00	586,40	684,50	824,50	1099,30	416,20	957,40	760,40	894,30	1256,60	702,30	1940,00
1956	724,00	333,20	339,80	661,40	657,40	225,00	1223,30	568,80	596,20	963,40	382,00	1763,50
1957	975,30	585,10	473,00	648,80	710,50	310,90	964,70	661,20	988,60	1418,70	726,80	1548,70
1958	1198,90	595,80	494,40	1223,90	1081,40	352,70	755,00	794,50	771,70	1301,40	557,40	1881,60
1959	910,9	538	420,6	412,2	679,7	192,5	867	477,4	425,8	1069,7	396,7	1144,9
1960	734,50	611,90	365,80	683,70	788,60	259,60	809,10	551,50	767,60	996,70	507,20	1274,60
1961	742,00	523,50	436,30	775,00	724,80	283,90	847,70	451,20	563,80	1536,00	526,40	1549,30
1962	815,70	341,30	354,20	1034,70	598,40	331,80	826,90	380,90	738,80	1055,80	341,50	1567,50
1963	778,00	399,60	470,50	572,60	776,80	358,70	992,30	541,70	586,40	934,90	516,60	1429,40
1964	736,30	482,60	441,70	773,90	880,10	328,00	1245,90	518,10	803,70	1554,10	461,10	1222,80
1965	872,30	426,30	479,50	698,40	763,40	323,40	1109,60	615,70	494,00	924,40	332,50	1756,60
1966	1075,50	518,40	374,90	659,20	913,40	438,60	1082,70	650,70	501,90	1034,80	435,10	1603,80
1967	806,20	556,00	460,60	941,20	1051,40	415,60	769,20	598,40	798,60	1095,50	386,30	2006,50
1968	518,10	301,70	212,40	451,70	493,50	233,40	778,80	296,20	235,70	816,30	278,10	882,50
1969	829,60	679,00	599,00	980,00	999,90	531,00	815,50	925,50	826,30	866,30	790,30	1460,70
1970	458,00	297,10	253,00	430,40	595,70	179,90	536,90	280,40	443,80	774,30	230,10	1398,30
1971	647,60	328,30	294,00	605,70	738,70	177,00	988,20	439,40	522,60	810,70	377,70	1098,60
1972	626,50	245,40	156,40	198,30	494,50	152,10	632,70	482,40	228,00	700,40	156,40	951,80
1973	524,90	255,40	289,60	334,00	602,10	190,40	718,10	411,80	266,50	869,90	227,70	1289,40
1974	707,80	330,60	408,50	423,80	628,70	196,80	943,00	551,50	655,40	703,70	261,00	1240,40
1975	974,20	477,30	317,30	754,80	1028,00	389,40	892,90	618,70	578,70	1041,10	363,50	1417,20
1976	694,70	378,40	310,30	500,70	760,30	205,80	665,60	523,80	473,70	826,70	345,30	1296,50
1977	399,20	340,00	168,40	237,20	497,80	102,30	602,30	455,80	289,00	684,90	221,30	790,30
1978	809,30	267,30	353,30	743,90	702,70	222,70	725,60	447,10	605,60	1058,80	355,90	1513,40
1979	1067,30	393,70	253,00	486,80	764,70	220,50	737,10	416,20	626,50	772,00	246,20	1049,10
1980	704,90	380,90	191,60	371,70	523,10	249,20	523,90	417,40	409,30	745,60	341,80	699,40
1981	721,50	377,00	253,70	467,40	785,90	325,60	759,40	503,60	537,10	1052,50	389,80	1220,70
1982	431,00	486,00	215,80	442,10	541,10	191,40	459,50	428,30	460,20	796,20	360,50	899,30
1983	501,40	190,70	150,70	343,90	417,80	100,00	489,60	278,70	240,80	698,30	165,80	818,50
1984	511,40	380,00	174,10	414,00	435,30	109,30	591,00	535,90	316,50	957,40	222,90	1237,10
1985	725,30	383,30	221,30	478,50	532,00	261,60	556,60	490,20	404,60	721,70	338,30	1382,30
1986	714,20	336,90	256,70	374,10	800,60	159,60	768,20	329,10	368,50	943,10	260,90	976,00
1987	806,20	559,00	354,70	565,30	851,80	342,70	679,60	503,20	416,90	922,70	461,50	1042,60
1988	619,00	454,30	449,20	697,20	923,00	333,20	950,30	521,80	508,90	980,00	454,30	1683,60
1989	634,80	587,20	473,50	667,50	824,60	239,90	755,70	592,90	611,10	951,50	587,20	1165,20
1990	503,80	317,50	291,20	437,00	554,10	195,80	701,80	355,50	408,70	681,30	317,50	1110,40
1991	443,1	231	250,3	469	513,3	179,7	677,4	263,1	335,1	722,7	168,4	1550,2
1992	686,7	319,1	217,2	479,6	743,5	58,6	775,5	458,9	302,2	893,7	162,2	968,8
1993	694,8	335,2	361,4	434,7	812,8	238,8	433,6	362,5	305,9	788,4	316,8	1481,7
1994	754,6	300,6	219	437,7	795,2	284,3	1055,7	446,1	423,9	995,2	331	1203,5
1995	662,8	347,8	292,8	490,9	709,9	282	499,2	506,1	492,8	769,7	119,9	1095,4
1996	623,9	498,4	317	562,2	524,9	110,8	781,7	338,3	389,4	914,9	293,5	1156,7
1997	520,3	296,2	149,6	347,3	630,2	220,2	682,2	238,1	413,6	617,9		1281,5

**Annexe : Typologie et effectif du cheptel (x 1000) de 1960 à 1998 (CSE 2000)**

Année	Bovin	Ovins	Caprins	Porcins	Equins	Asins	Camelins	Volaille tradi.	Volaille indus.
1960	1 746	1 023		20	76	55	3	nd	Nd
1961	1 960	1 284		31	94	65	3	nd	Nd
1962	1 860	1 416		37	107	81	10	nd	Nd
1963	1 918	1 534		44	113	84	3	nd	Nd
1964	1 967	1 789		44	159	141	nd	nd	Nd
1965	2 219	1 908		53	168	147	30	nd	Nd
1966	2 424	2 376		85	185	161	33	nd	Nd
1967	2 477	2 448		87	189	167	11	nd	Nd
1968	2 527	2 521		90	191	172	8	nd	Nd
1969	2 556	2 600		160	197	178	7	nd	Nd
1970	2 615	2 750		167	200	185	7	nd	Nd
1971	2 674	2 810		175	205	190	7	nd	Nd
1972	2 508	2 718		182	206	187	5	nd	Nd
1973	2 250	2 412		189	200	186	6	nd	Nd
1974	2 318	2 533		196	204	191	6	nd	Nd
1975	2 380	2 555		160	210	196	6	nd	Nd
1976	2 440	2 739		166	227	204	6	nd	Nd
1977	2 514	2 811		169	230	210	7	nd	Nd
1978	2 533	2 821		173	240	230	7	nd	Nd
1979	2 500	2 920		175	nd	nd	6	7 900	Nd
1980	2 238	3 100		180	nd	nd	6	8 423	Nd
1981	2 261	3 265		184	nd	nd	6	9 011	Nd
1982	2 329	3 364		187	204	206	6	9 600	Nd
1983	2 290	3 300		189	208	209	6	8 600	Nd
1984	2 200	3 000		190	206	206	6	9 300	Nd
1985	2 250	3 400		145	204	208	6	9 800	Nd
1986	2 484	5 264		424	305	255	8	10 500	Nd
1987	2 544	5 543		286	333	278	16	11 000	Nd
1988	2 465	5 227		90	380	286	16	9 900	2 000
1989	2 548	5 561		102	389	303	7	9 940	2 860
1990	2 465	5 952		104	440	303	5	14 419	4 233
1991	2 539	3 342	2 853	124	454	328	5	10 589	4 052
1992	2 602	3 498	2 944	146	431	364	5	10 713	4 803
1993	2 693	3 657	3 076	154	433	366	5	11 140	4 165

<b>1994</b>	2 760	3 821	3 257	161	434	366	5	11 572	4 201
<b>1995</b>	2 800	3 890	3 336	163	434	366	5	11 600	5 619
<b>1996</b>	2 870	4 045	3 440	171	436	367	5	11 950	4 932
<b>1997</b>	2 898	4 198	3 578	191	444	375	4	13 126	4 955
<b>1998</b>	2 912	4 345	3 703	214	445	376	2	1 699	4 900

Source: Tableaux de données disponibles à la Division des Statistiques de la Direction de l'Elevage



Annexe : Evolution des productions contrôlées de gomme arabique du Sénégal de 1941 à 1993 en tonnes

Années	Production	Années	Production	Années	Production
1941	3 801	1961	1 053	1981	492.5
1942	-	1962	1 428	1982	693.1
1943	2 044	1963	1 768	1983	544.4
1944	1 556	1964	1 698	1984	122
1945	-	1965	2 654	1985	144.2
1946	2 595	1966	2 116	1986	465.8
1947	2 210	1967	5 875	1987	507.4
1948	2 743	1968	5 012	1988	274.5
1949	1 537	1969	5 545	1989	318
1950	915	1970	6 991	1990	340.1
1951	1 340	1971	10 872	1991	208.6
1952	1 502	1972	1 551	1992	-
1953	1 633	1973	3 170	1993	89.7
1954	2 211	1974	1120.4	1994	-
1955	2 581	1975	582	1995	484
1956	1 939	1976	1120.3	1996	254.5
1957	3 430	1977	803.5	1997	119.5
1958	2 848	1978	804	Moyenne	1854.3
1959	1 763	1979	697.5	Maxi	10 872
1960	1 049	1980	660.5	Mini	89.7

Source: Rapports de la DEFCCS *Lacunes*: 1942, 1945, 1992, 1994

**Annexe : Situation de l'exploitation contrôlée de la gomme arabique et de la gomme mbèp de 1989 à 1999**

	<b>1989</b>	<b>1990</b>	<b>1991</b>	<b>1992</b>	<b>1993</b>	<b>1994</b>	<b>1995</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>
<b>J</b>	77130	186064	24489	101400	66310	68820	93411	83185	136718	24685
<b>F</b>	74262	178875	184370	208590	65045	91935	31380	57188	143605	148835
<b>M</b>	138730	109140	147130	128260	99910	73120	233110	44750	50618	67862
<b>A</b>	254130	130250	100420	145620	100320	123280	202570	124845	52158	90535
<b>M</b>	122870	148070	130230	124900	24865	75719	179543	148327	101995	70535
<b>J</b>	127750	78090	114375	119368	54410	104987	106030	164700	58699	19800
<b>J</b>	33822	19000	56960	62500	61628	110088	77412	26180	58545	13320
<b>A</b>	88700	21380	78205	12710	9383	32900	53980	57635	26490	22933
<b>S</b>	239100	18390	51780	26560	16813	98895	102971	27780	12165	70233
<b>O</b>	416590	141940	95790	85990	61226	128365	123195	51650	58840	133688
<b>N</b>	226310	277320	105800	73910	157150	285418	305720	151353	115125	169547
<b>D</b>	202032	78015	159740	137800	122330	163505	378255	161925	124700	127523
<b>An</b>	<b>2001426</b>	<b>1386534</b>	<b>1249289</b>	<b>1227608</b>	<b>839390</b>	<b>1357032</b>	<b>1887577</b>	<b>1099518</b>	<b>939658</b>	<b>959496</b>

*Source :IREF Tamba*

**Annexe 5 : Tableau 45 : Evènements marquants l'histoire du Sénégal**

DATES	Evènements accidentels	EVENEMENTS ECONOMIQUES	EVENEMENTS POLITIQUES	EVENEMENTS INTERNATIONAUX
1945				Fin de la deuxième guerre mondiale
1946		Loi autorisant la création des coopératives	Loi Lamine Guèye abrogeant l'indigénat	
1952		Projet de plan Sénégal : 1953-1957		
1957				Traité de Rome : début de la construction européenne
1958			<ul style="list-style-type: none"> <li>Début de l'autonomie interne</li> <li>Projet de plan Sénégal : 1958-1962</li> <li>Fusion BDS /SFIO Senghor-Lamine Guèye</li> </ul>	
1959		Création de l'animation rurale		
Premier régime socialiste 1960-1980				
1960	<ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dissolution SMDR</li> <li>Création de l'OCA</li> <li>Circulaire 32 de Mamadou DIA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Indépendance du Sénégal</li> <li>Loi portant organisation administrative (chef de canton remplacé par chef d'arrondissement, création poste gouverneur de région...)</li> </ul>	
1961		Plan de développement 1961-1964		
1962			Crise politique/rupture SENGHOR-DIA	
1963				<ul style="list-style-type: none"> <li>Création de l'OUA</li> <li>Convention de Yaoundé</li> </ul>
1964	<ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Loi sur le Domaine National</li> <li>Opération productivité mil-arachide (1964-1968) SATEC</li> </ul>		
1965		Deuxième plan de développement (1965-1969)		
1966		Création de l'ONCAD : Fusion CRAD-OCA		
1968		Projet intérimaire traction bovine 1968-1970	Crise politique et sociale (crise universitaire)	
1972			<ul style="list-style-type: none"> <li>Loi sur la décentralisation</li> <li>Code de la famille</li> </ul>	

1973				
1974			Création du PDS	
1976		Création de la FONGS		
1975				Accords de Lomé ACP/CEE
1978		Programme stabilisation		
1979		Fin du programme agricole		
1980		Disparition de l'ONCAD	Départ de SENGHOR, remplacé par DIOUF	Plan de Lagos OUA 1980-2000
Deuxième régime socialiste 1981-2000				
1981		VI <sup>e</sup> Plan (1981-1985)	Conflit en Casamance	Rapport Berg Banque Mondiale
1982		Suppression de l'ONCAD (charger de financer les intrants et le matériel agri)		
1983		Restructuration des coopératives		
1984	•	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Loi sur les GIE</li> <li>• NPA</li> </ul>		
1985		VII <sup>e</sup> Plan (1985-1989)		
1989		VIII <sup>e</sup> Plan (1989-1995)	Conflit sénégal-mauritanien	
1990			Loi sur la décentralisation transfert de l'exécutif du sous-préfet au PCR	
1993		Création du CNCR		
1994		PASA		
1995		<ul style="list-style-type: none"> <li>• IX<sup>e</sup> Plan (1996-2001)</li> <li>• LPDA</li> </ul>		
1996			Loi sur la décentralisation (régionalisation...)	
1997		Relance de la filière arachide (CNIA)		
1998		LPDI		
1999		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signature PSAOP, PNIR</li> <li>• Lettre de politique de développement rural décentralisé</li> </ul>		Initiative PPTE ???
Changement de régime politique (régime libéral)				
2000			Alternance politique : régime socialiste vs régime libéral	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entrée en vigueur du TEC/UEMOA</li> <li>• Accords de Cotonou ACP/UE (fin prévu régime préférentiel en 2007)</li> </ul>

				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déclaration du millénaire (OMD)</li> </ul>
2001		Xème Plan 2001-2006		<ul style="list-style-type: none"> <li>• PAU/CEDEAO</li> <li>• Adoption NEPAD</li> </ul>
2002				Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire
2003				
2004		LOASP		
2005		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Privatisation de la Sonacos</li> <li>• PNDA</li> </ul>		
2006	•	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signature PSAOP 2 et PNDL</li> <li>• Plan REVA, nouvelle orientation de la politique agricole</li> </ul>	Report des élections législatives/couplage des élections présidentielles et législatives	

